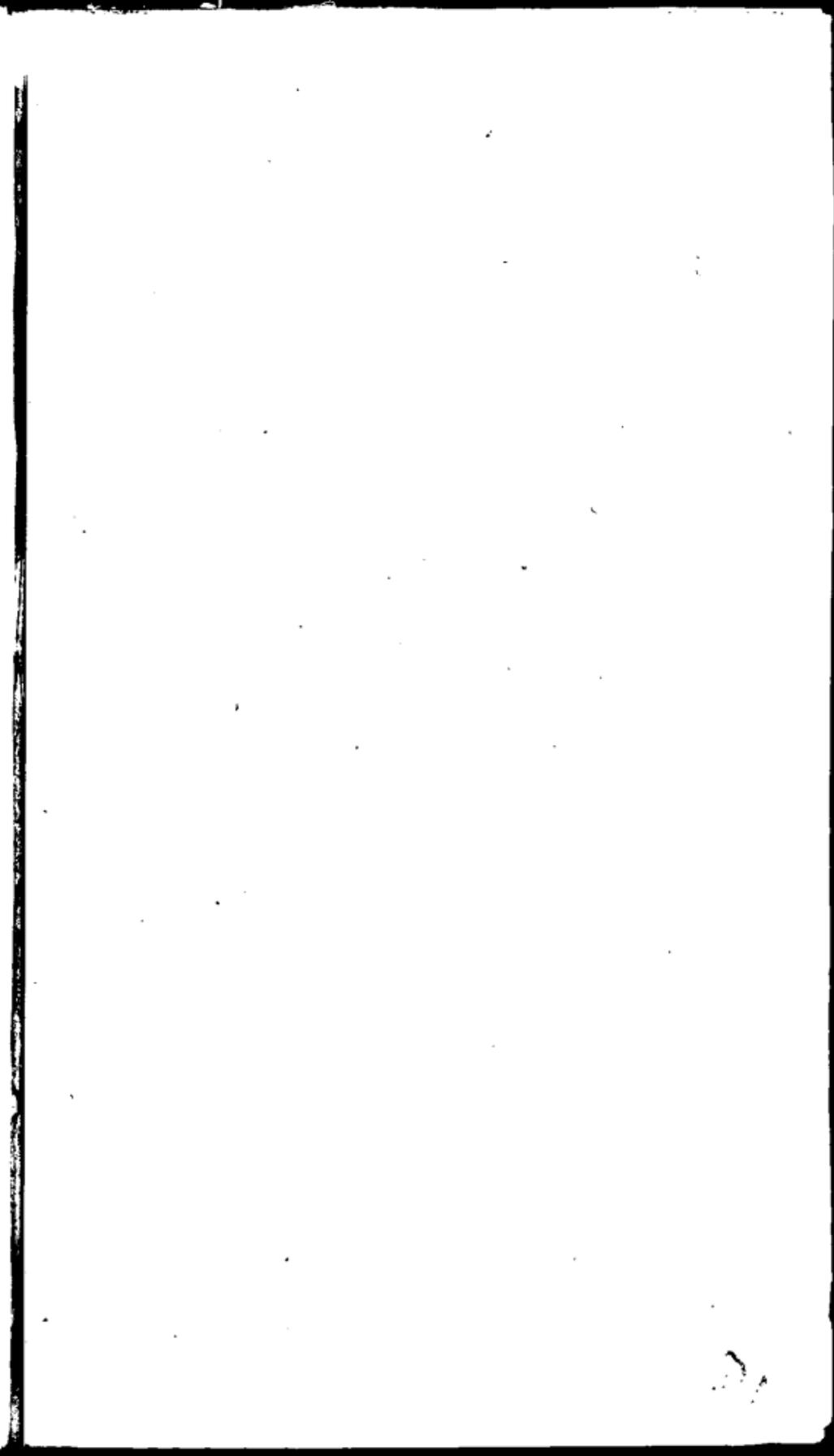


~~1857~~

~~£4~~

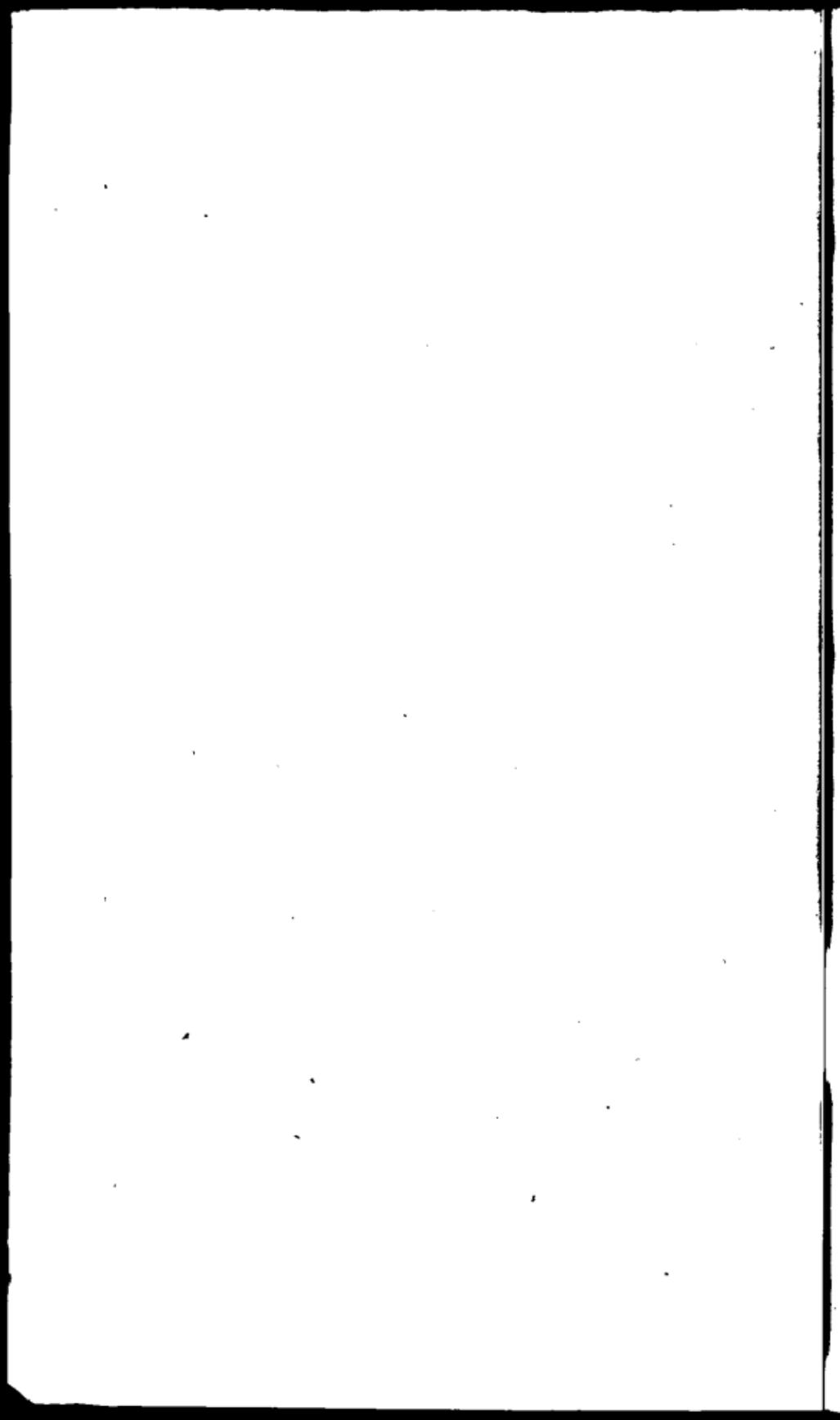
062-9199





L'INTRIGUE
DU CABINET,
SOUS
HENRI IV ET LOUIS XIII,
TERMINÉE
PAR LA FRONDE.

TOME SECOND.



L'INTRIGUE
DU CABINET,

S O U S

HENRI IV ET LOUIS XIII ,

T E R M I N É E

P A R L A F R O N D E .

*Par M. ANQUETIL, Chanoine Régulier de la
Congrégation de France, Correspondant de l'Académie
Royale des Inscriptions & Belles-Lettres,
Prieur de Château-Renard, & Auteur de l'Esprit
de la Ligue.*

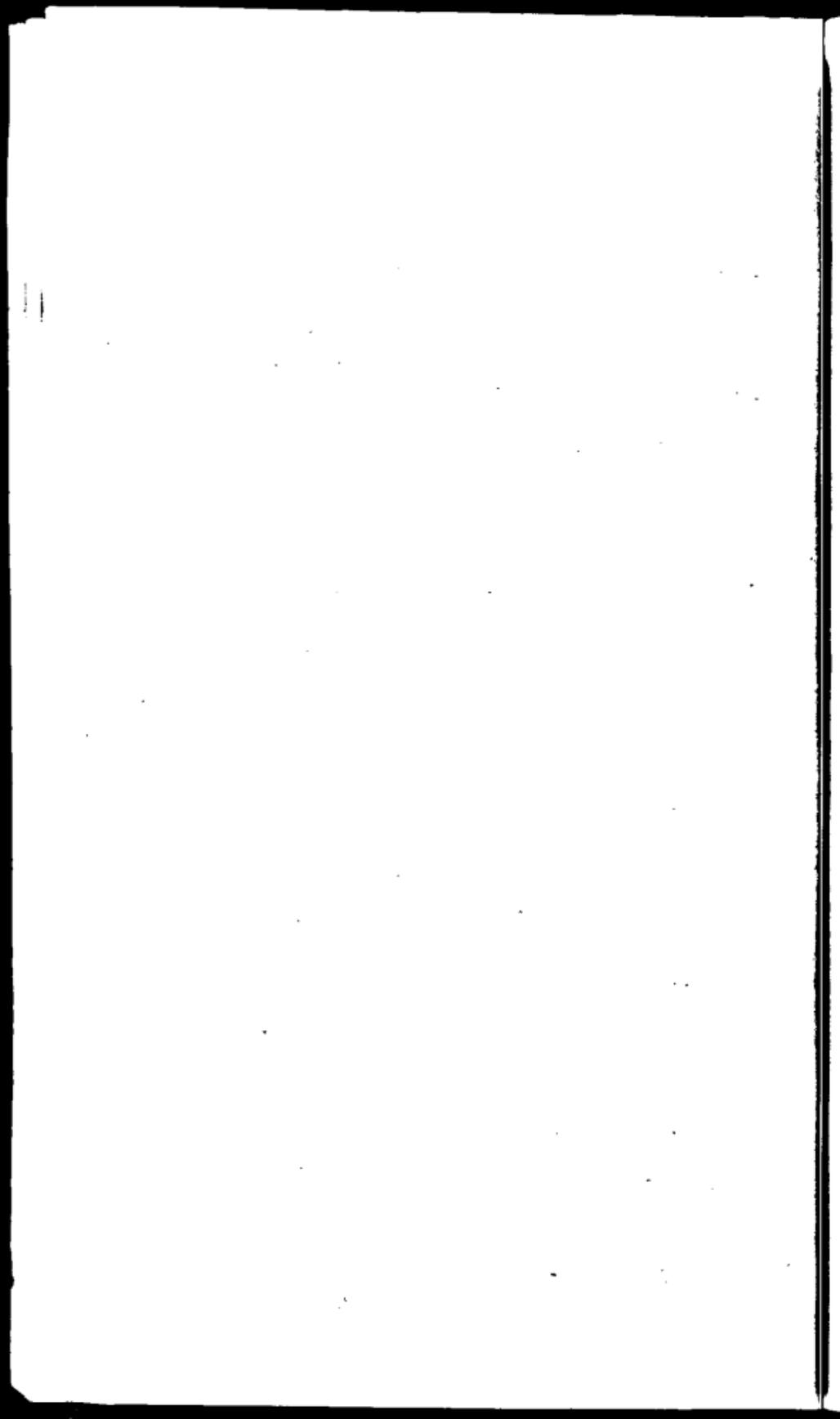
T O M E S E C O N D .



A M A E S T R I C H T,

Chez JEAN-EDME DUFOUR & PHIL.
ROUX, Imprimeurs-Libraires, associés.

M. D C C. L X X X I I .



S O M M A I R E S
D U T O M E S E C O N D .

L I V R E T R O I S I È M E .

L *Le Prince de Condé rompt avec la Cour. — Le Roi va au-devant de son épouse. — Son mariage. — Commencement de Luynes. — Caractere de Marie de Médicis. — Négociation pour la paix. — Elle se conclut. — Changement de Ministère. — Motifs secrets de la paix. — Triomphe de Condé. — Chagrins de Concini. — Hauteur du Prince de Condé. — Il est arrêté. — Raisons de l'emprisonnement. — Grand crédit du Maréchal d'Ancre. — Ses allarmes. — Il est décrié auprès du Roi. — Les Mécontents y ont accès. — Concini s'empare de toute l'autorité. — Mécontentement du Roi. — La Reine fait assiéger Soissons. — Le Maréchal d'Ancre est tué, & sa femme prisonniere. — Haine générale contre eux. — Les Mécontents de Soissons se rendent. — Surprise &*

1616.

1617.

Tome II. a

vj S O M M A I R E S.

chagrins de la Reine-Mere, qui est exilée à Blois. — Richelieu expulsé. — On fait le procès à la mémoire du Maréchal & à sa femme. — Caractere du Maréchal. — Caractere de sa femme. — Accusation contre elle. — Ses réponses. — Elle est condamnée à mort. — Exécuted. — Sort de son fils. — Jugement sur cette catastrophe. — Etat du Ministère. — Fortune de Luynes. — Assemblée des Notables. — La Cour partagée entre la Reine-Mere & le Prince de Condé. — Plaintes de la Reine. — Ouverture des classes des Jésuites. — Luynes favorise le Clergé. — Rend sa fortune solide. — Il est jaloufé.

1618.



LIVRE QUATRIEME.

NOUVEAU mécontentement de la Reine-Mere. — Rucelai travaille à sa liberté. — Le Duc de Bouillon lui conseille d'engager Epernon. — Rucelai réussit. Epernon se prépare à délivrer la Reine. — Aventure de Delorme. — La Reine se sauve de Blois. — Luynes veut la poursuivre. — Il est forcé de traiter. — Réclamation en faveur de la Reine. — Elle tient bon. — Rappel de Richelieu. — Sa négociation & celle de Béthunes. — Embarras d'Epernon. — Forcé de fléchir. — Accommodement de la Reine. — Son entrevue avec le Roi. — Délivrance du Prince de Condé. — Changement dans la Maison de la Reine. — Richelieu y devient le maître. — Commencement du Pere Joseph. — Grande cabale. — La Reine l'appuie. — Trouble & guerre d'Angers. — Accommodement du Pont de Cé. — La paix. — Entrevue du Roi & de la Reine. — Expédition de Béarn. — Le Roi revient à Paris. — Faux raccommodement. — Richelieu mal récompensé.

1619.

1620.

viii S O M M A I R E S.

1621. *fé. — Son adresse. — Conduite de Luynes à l'égard de Bassompierre. — Affaire de la Valteline. — Guerre contre les Huguenots. — Luynes, Connétable*
1622. *& Garde des-Sceaux. — Meurt. — Lesdiguières, Connétable. — La paix se fait. — Richelieu rentre au Conseil.*
1623. *— La Vieuville y domine. — Education*
1624. *de Gaston. — Ornano, son Gouverneur, arrêté. — La Vieuville odieux. — Jalousie de Richelieu. — Le Cardinal goûté du Roi. — Disgrace de La Vieuville. — Le système de la Cour change. — Guerre dans la Valteline. — Fermeté de Richelieu, — Tableau de la*
1625. *Cour de Louis XIII. — Mariage de*
1626. *Madame. — On songe à marier Gaston. — Affaire de Chalais. — Difficultés pour le mariage de Gaston. — Ornano arrêté une seconde fois. — Détresse de Richelieu. — Il court risque d'être assassiné. — Forte ligue contre lui. — Il parle de se retirer. — Les Vendômes arrêtés. — Voyage de Nantes. — Monsieur consent à se marier. — Chalais arrêté. — Visité par Richelieu. — Mariage de Monsieur. — Supplice de Chalais. — Dispersion des complices. — Fortune & disgrace de Baradas. — Disgrace d'Aligre, & de beau-*

S O M M A I R E S. ix

coup d'autres. — Assemblée des Notables. — Monsieur devient veuf; on veut le remarier. — Deseins contre la Rochelle. — Négociations de Richelieu. — Et contre lui. — Bouckingham devant l'Isle de Rhé. — Prise de la Rochelle. — Premiers froids entre la Reine-Mere & le Cardinal.

1627.

1628.



LIVRE CINQUIEME.

1629. *A*FFAIRE de Mantoue. — *Mésintelligence entre la Reine-Mere & le Cardinal.* — *La Princesse Marie arrêtée.* — *Derniere guerre des Calvinistes.* — *La mésintelligence augmente entre la Reine-Mere & le Cardinal.*
1630. *Inconstance de Gaston.* — *Complot pour faire échouer le Cardinal.* — *Les Marillac.* — *Le Roi malade à Lyon.* — *Promet la disgrâce de Richelieu.* — *Journée des Dupes.*
1631. *Richelieu triomphe.* — *Mauvais parti que prend la Reine-Mere.* — *Bravade ridicule de Gaston.* — *Son motif.* — *La Reine-Mere s'obstine.* — *Grand Conseil à ce sujet.* — *La Reine laissée à Compiègne.* — *Monsieur se sauve en Lorraine.* — *La Reine-Mere en Flandres.* — *Disgraces & exils.* — *Monsieur se remarie en Lorraine.*
1632. *Il se retire à Bruxelles.* — *Procès de Marillac.* — *Il est exécuté.* — *Projets de Bruxelles.* — *Gaston arme.* — *Montmorency se joint à lui.* — *Marche de Gaston.* — *Combat de Castelnaudari.* — *Montmorency est pris.*

S O M M A I R E S. xj

- *Traité de Gaston. — Montmorency exécuté. — Puniton des complices. — Gaston quitte le Royaume. — Château-neuf & le Commandeur de Jars. — Urbain Grandier. — La Reine-Mere veut revenir. — Dernieres brouilleries de Bruxelles. — Gaston revient en France. — Il arrive à la Cour. — Puy-Laurent arrêté. — Le Duc d'Epéron humilié. — Etablissement de l'Académie Françoisé. — Commerce, Marine, Compagnie des Indes. — Invasion en France. — Conjuratton contre la vie de Riche!ieu. — Elle manque. — Il triomphe de ses ennemis.*
1633.
1634.
1635.
1636.



L'INTRIGUE



L'INTRIGUE
DU CABINET,
SOUS
HENRI IV ET LOUIS XIII,
TERMINÉE
PAR LA FRONDE.

LIVRE TROISIEME.



E fut une grande prudence
au Parlement de s'arrêter
malgré toutes les personnes
qui s'efforçoient de le faire
avancer : quelques pas de plus, il lui
auroit peut-être été impossible de re-
tourner en-arriere. Le Prince de Condé

LOUIS
XIII.
1615.
Le Prince
de Condé
rompt
avec la
Cour.

Tome II.

A

LOUIS
XIII.
1615.

étudioit ses démarches. Il étoit déterminé à faire la guerre, & il attendoit que le Parlement frappât le premier coup : mais trop persuadé que cette Compagnie ne pourroit jamais se concilier avec la Cour, il laissa ralentir la chaleur des esprits ; & l'accommodement étoit fait, quand il en vint à une rupture ouverte.

La vraie raison de la rupture, qui étoit le desir de gouverner, fut cachée sous un prétexte que Condé s'étoit toujours ménagé. Il revint à ses anciennes objections contre le mariage de Louis avec l'Infante, & il s'opposa, en plein Conseil, au voyage que le Roi devoit faire vers la frontiere, pour y aller recevoir son épouse. La Reine n'eut aucun égard à cette opposition, & fit au contraire hâter les préparatifs du voyage. Sur cette conduite à laquelle il s'attendoit, Condé quitte la Cour avec ses adhérents ; il se retire à Clermont en Beauvoisis ; Bouillon se rend à Sedan, Mayenne à Soissons, Longueville à Amiens, & les autres chacun dans les endroits où ils croyoient avoir le plus de crédit.

Aussi-tôt les écrits volent à Paris &

par-tout le Royaume. On emploie, d'une part, les reproches contre les Ministres, les satyres contre le Maréchal d'Ancre, les observations malignes sur les impôts, & tout ce qui sert à soulever les peuples. De l'autre, on récrimine par des plaintes de l'ingratitude des Princes; on promet aux peuples; on fait des offres aux Chefs; &, ce qui est plus efficace que les paroles, des deux côtés on leve des soldats. La Reine entama une négociation avec les mécontents, qui pour cela s'étoient réunis à Concini. Villeroy & Jeannin, députés de la Cour, mirent plusieurs fois les choses au point de conclure un accommodement; mais, ou ils n'avoient pas le secret de Marie, ou ils entrèrent adroitement dans ses vues, qui étoient de gagner seulement du temps.

Marie avoit le cœur profondément ulcéré de deux choses: 1°. de ce que les Confédérés, dans leur manifeste, dénonçoient, pour ainsi dire, à la Nation, ses Ministres favoris, le Maréchal d'Ancre, le Chancelier de Silvery & le Chevalier son frere, Dolé & Bullion, créatures du Maréchal,

L. O U I S
XIII.
1615.

sur lesquels ces manifestes rejettoient tous les troubles de l'Etat, & par contre-coup sur elle-même : 2°. de ce qu'ils affectoient de dire, d'écrire & de répéter, qu'on n'avoit pas recherché les complices de la mort du feu Roi ; reproche outrageant pour une épouse, & qui l'expotoit aux plus odieux soupçons : aussi la Reine ne put-elle se résoudre à leur pardonner cette injure, & elle aima mieux les avoir pour ennemis déclarés, & les pousser à bout, que d'agréer des ménagements qui auroient pu faire dire qu'elle achetoit leur silence. Elle laissa donc traîner les négociations tout le temps qui lui étoit nécessaire pour prendre ses mesures ; & quand les troupes furent en état, elle envoya aux mécontents ordre de se préparer à fuivre le Roi dans son voyage de Guyenne.

*Merc. t. 4.
P. 19.*

Ce commandement fut pris pour une déclaration de guerre. Les Princes appellerent auprès d'eux tous leurs partisans, qui formerent une armée, mais bien inférieure, par le nombre & la discipline, à celle du Roi. Ils envoyèrent en même-temps une justi-

fication de leur conduite aux Cours souveraines, à l'assemblée des Calvinistes, qui se tenoit à Grenoble, & à tous les Corps, excepté à l'assemblée du Clergé, *sachant*, dit le Mercure, *qu'ils étoient résolus à une entière soumission envers Sa Majesté*. S'ils présument plus d'aide du côté des Parlements, ils se tromperont. Ces Compagnies renvoyoient leurs paquets cachetés au Roi. Ce concert unanime d'obéissance tranquillisa la Reine : cependant, comme il y avoit dans le Parlement de Paris beaucoup de Membres attachés aux Princes, on jugea à propos de les priver des conseils de leur Chef, qui étoit le Président Le Jay, principal auteur des remontrances. Le Roi le fit enlever le jour même qu'il sortit de Paris. Le Parlement envoya le redemander. Le Roi répondit qu'il l'emmenoit pour se servir de lui pendant son voyage : mais celui du Président ne fut pas long ; car on le laissa prisonnier dans le château d'Amboise.

Louis XIII partit le 17 Août. La marche du jeune Roi à travers son Royaume, pour aller recevoir son

LOUIS
XIII.
1615.

Le Roi va
au-devant
de son
épouse.

épouse, n'auroit dû être accompagnée que de plaisirs : mais la bizarrerie des circonstances força de joindre aux divertissemens l'appareil de la guerre, & la pompe des fêtes en tiroit quelquefois un nouvel éclat. Le Monarque avançoit au milieu d'une Cour leste & brillante. Derrière lui marchoit presque pas à pas son armée, commandée par le Maréchal de Bois-Dauphin. Après venoit l'armée des mécontents, sous les ordres du Prince de Condé, dirigé par le Duc de Bouillon. Quand celui-ci approchoit, Bois-Dauphin présentoit le front, & Bouillon moins fort s'arrêtoit, ou cherchoit des détours. On a blâmé les deux Généraux d'avoir laissé échapper l'occasion de battre chacun son adversaire : mais leur but n'étoit pas de se mesurer, ni de hasarder en une fois les ressources de leur parti. Bois-Dauphin ne vouloit qu'assurer la marche du Roi ; Bouillon ne vouloit que l'inquiéter, & pénétrer dans les parties du Royaume où il comptoit se recruter avantageusement. Ils réussirent l'un & l'autre. Bois-Dauphin conduisit tranquillement la Cour à Bor-

LOUIS
 XIII.
 1615.

Mercur,
 t. 4, p.
 207.

Mém. Rec.
 t. 3, p.
 440.

Gramond,
 t. 2, p. 93.

deaux, où elle arriva le 7 Octobre, & Condé s'établit dans le Poitou, où plusieurs Gentilshommes vinrent grossir le nombre de ses Volontaires.

LOUIS
XIII.
1627.

Excepté les désordres inséparables de la marche des armées, on ne vit dans ces troubles ni l'animosité, ni les horreurs qui accompagnent ordinairement les guerres civiles. Les peuples y prirent un intérêt fort léger. Cen'étoit qu'un penchant sans passion, qui les déterminoit ou pour la Cour, ou pour le Prince. Dans les endroits où la prévention en faveur des Confédérés prévaloit, le Roi étoit obéi; & où les Royalistes l'emportoient en nombre, les partisans des Princes n'étoient pas maltraités. On ne peut douter que tout Paris & le Parlement n'inclinassent pour les Mécontents: cependant cette Compagnie enregistra un Edit qui déclaroit le Prince de Condé & ses adhérens criminels de lese-Majesté. Ils opposerent à cet Edit des écrits aigres & mordants, dans lesquels ils avoient soin de répéter, que le but de leur confédération étoit d'obtenir la recherche & la punition de tous ceux qui avoient participé à la

LOUIS
XIII.
1615.

mort du Roi. Les Calvinistes, en corps d'assemblée, se joignirent au Prince, & leverent des troupes pour lui, appuyant sur les mêmes motifs. Le Duc de Vendôme, Gouverneur de Bretagne, & fils d'Henri IV, à qui ce prétexte convenoit mieux qu'à tout autre, n'eut garde de le négliger : mais comme il leur coûtoit à tous d'avouer qu'ils prenoient les armes directement contre le Roi, ils publièrent que ce Prince étoit prisonnier entre les mains des Ministres ; subterfuge usé qui ne trompoit personne. Cependant, comme on pouvoit appréhender que les Mécontents n'eussent dans les Provinces des partisans qui se déclareroient quand la Cour seroit éloignée, la Reine envoya dans les places suspectes des Commandants affidés, avec des troupes, qui réprimerent soigneusement les moindres mouvements ; de sorte que la joie des noces ne fut troublée par aucune nouvelle de soulèvement. Le Duc de Guise, à la tête d'un détachement de la grande armée, alla conduire jusqu'à la frontière la Princesse Elisabeth, destinée à l'Infant d'Espagne, & en ramena la jeune Rei-

ne à Bordeaux, où le mariage fut ratifié le 22 Novembre.

**L O U I S
XIII.**

1615.

Mariage
du Roi.

Moteville.

t. 1.

Anne d'Autriche avoit quinze ans quand elle épousa Louis XIII, qui étoit du même âge, à cinq jours près. Malgré cette convenance, leur mariage ne fut pas heureux. Les deux époux se plurent au premier coup d'œil; mais leur union fut traversée par les personnes qui aspiraient à la confiance exclusive du Roi, & qui appréhendoient que son amour pour la jeune Reine ne diminuât leur crédit. On inspira à Louis des ombres sur l'attachement qu'Anne d'Autriche conservoit pour sa famille; on insinua à la Reine que son époux ne l'aimoit pas. Ainsi ils vécurent comme dans un divorce continuel, qui ne fut interrompu que par quelques réunions passagères, dues plutôt aux circonstances qu'à la tendresse.

Le premier interprete de leurs sentimens fut Albert de Luynes (a),

Commen-
cement de
Luynes.

(a) Sa famille est originaire de Provence. Son frere, très-brave Officier, étoit Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de

LOUIS
XIII.
1615.

Gentilhomme Provençal, qui fut plaire au Roi par le talent de la vénerie, & par son adresse à inventer des amusemens proportionnés à l'âge de ce Prince. Il l'envoya porter à son épouse la première lettre de compliment, dans laquelle il lui mandoit, *que Luynes étoit son ami, & qu'elle eût à croire ce qu'il lui diroit de sa part.* Cette commission flatteuse marquoit la faveur dont ce Courtisan jouissoit; faveur qui n'alarmoit pas la Reine-Mère, persuadée qu'elle se renfermoit dans la sphère des divertissemens, & que son fils réservoir pour elle seule la connoissance des affaires, dont Marie étoit uniquement avide. Le Favori l'entre tint habilement dans cette idée; mais il se servit de la liberté des plaisirs, pour faire appercevoir à Louis le foible du gouvernement de sa mère, & sur-tout sa prévention aveugle pour le Maréchal d'Ancre & sa femme. On

Beucaire, du Pont-Saint-Esprit & de Bagnols. Henri IV avoit été parrain de Luynes le Favori en 1592. V. *Merc. de France*, t. V, p. 189.

entendit quelquefois ce jeune Prince, fidele à la discrétion qu'exigea sans doute son Favori, dire à ses autres Confidens : *Ce Maréchal sera la ruine de mon Royaume ; mais on ne peut pas dire cela à ma mere, parce qu'elle se mettroit en colere.*

LOUIS
XIII.
1615.

En effet, personne n'a jamais porté plus loin que Marie, l'empoiement & l'esprit de vengeance. Elle ne pouvoit souffrir ni remontrances, ni obstacles : le dépit la rendoit capable de tout ; & quand quelque intérêt secret la forçoit à se contraindre, la nature violente s'expliquoit par l'altération de son visage & de sa santé (a). Ses passions étoient extrêmes : l'amitié chez elle étoit aveugle dévouement, & la haine, exécration. Qui-conque l'avoit choquée une fois ne pouvoit se flatter de regagner ses bonnes graces, ni même d'être toléré :

Caractere
de Marie
de Médi-
cis.

(a) *Un jour, dit Bassompierre, elle me tira à l'écart, pour me faire des plaintes contre M. le Prince : elle pleuroit, & ce que je n'ai jamais vu, ses larmes ne couloient pas comme quand on a coutume de pleurer, mais se dardoient hors des yeux, sans descendre sur les joues. Voy. Bassompierre, t. I, p. 322.*

L O U I S
XIII.
1615.

aussi aimoit-on mieux travailler à la détruire, que dépendre de son indulgence. Elle éprouva, en conséquence, le contraire de ce qui arrive aux caractères doux & modérés. Ils ne sont pas plus exempts que d'autres, des traverses & des contradictions; mais du moins leur patience ramène les esprits, & tout finit ordinairement à leur avantage : au-lieu que Marie de Médicis, après quelques succès arrachés plutôt qu'obtenus, essuya des revers humiliants, qui la punirent, sans la corriger.

1616.
Négociation pour la paix.

Après avoir marié son fils selon ses desirs, malgré les obstacles puissants qui s'y opposoient, Marie se voyoit deux moyens également faciles d'écraser ou de dissoudre la cabale qui lui étoit opposée. Pour l'écraser, elle n'avoit qu'à lâcher la bride au Duc de Guise qu'elle avoit mis à la tête de son armée, bien supérieure à celle des Confédérés. Pour la dissoudre, il suffisoit de présenter l'appât des grâces à la plupart des Mécontents. Le premier parti étoit plus conforme au goût de Marie; & si elle ne le prit pas, c'est qu'elle fut obligée de sacrifier son de-

fir à des considérations très-puissantes.

Le Roi ne goûtoit pas cette guerre : ceux qui l'environnoient lui disoient en secret que son mariage n'en avoit été que le prétexte , & que la véritable raison étoit le soulèvement des Grands contre un insolent Favori , dont la Reine étoit follement infatuée ; qu'elle pourroit d'un mot finir tous ces troubles , & que , si elle ne le faisoit pas , ce seroit signe qu'elle préféroit le Maréchal d'Ancre à la tranquillité du Royaume , & à la satisfaction de son fils. La jeune Reine desiroit aussi avec ardeur la fin des troubles , pour se rendre à Paris , où elle étoit attendue par des fêtes , dont l'idée enlaidissoit encore la guerre à ses yeux. Toute la jeunesse de la Cour pensoit comme elle. Les gens les plus mûrs souhaitoient la cessation des hostilités , sinon pour profiter des plaisirs , du moins pour n'être par exposés aux incommodités des campements & des voyages dans une saison rude & fâcheuse. Enfin , comme malgré l'état de guerre dans lequel on vivoit , il y avoit toujours des relations de parenté & d'intérêt ,

LOUIS
XIII.
1616.

L O U I S on s'écrivoit, quoique dans des partis opposés; on se communiquoit ses idées, & on s'accordoit communément à conclure qu'il falloit faire la paix. Ce vœu étoit si général, que la Reine craignoit de voir tomber sur elle tout l'odieux de la guerre, si elle ne se prêtoit pas à une négociation. Elle y donna donc les mains, mais si mal-adroitement, qu'elle en eut tout le désavantage pour la forme & pour le fond.

Elle se *conclut.* Pour la forme, en ce qu'elle souffrit que la paix fût traitée dans une *Merc. t. 4.* espèce de congrès, qui se tint d'abord à Fontenay-le-Comte en Poitou, ensuite à Loudun, deux endroits choisis pour la commodité des mécontents; en ce qu'elle permit, qu'outre les personnes nécessaires, tels que les Ministres du Roi & les Chefs des Confédérés, il y eût à la Conférence des députés des Calvinistes, des Représentants des principales maisons du Royaume, & même que l'Ambassadeur d'Angleterre y assistât, non à la vérité en qualité d'arbitre, comme les Princes le desiroient, mais en qualité de garant, sous le titre de témoin.

Pour le fond, la Reine ne pouvoit guere être réduite à accepter des conditions plus mortifiantes que celles de ce Traité signé à Loudun le 6 Mai. Les deux premiers articles sont conçus en ces termes. *On fera une recherche bien exacte de tous ceux qui ont participé au détestable parricide commis en la personne du feu Roi : & attendu qu'au préjudice des volontés & commandements exprès du Roi & de la Reine sa mere, quelques Officiers sont réputés avoir mis de la nonchalance à la recherche des auteurs dudit parricide, il plaise à Sa Majesté de faire expédier à cet effet une commission adressante au Parlement de Paris.* Ensuite viennent la plupart des demandes faites par les Etats, qui sont accordées. On demande aussi avec affectation, article 13, que les charges & dignités, tant laïques qu'ecclésiastiques, ne puissent jamais être données aux étrangers, & le Roi le permet : réservant cependant *Sa Majesté de donner ce qu'il conviendra au mérite, services & qualités des personnes.* Du reste, il n'y a que des stipulations générales pour l'intérêt des peuples, leur soulagement & la diminution des impôts.

LOUIS
XIII.
1616.

LOUIS
XIII.
1616.

Quant au Prince & à ses adhérents, non-seulement on les réhabilita, on les déclara innocents & bons serviteurs du Roi, mais il leur fut alloué des sommes considérables pour payer leurs dettes, & les dédommager (a). Les Réformés obtinrent seulement ce qu'il falloit pour leur faire croire qu'ils n'avoient pas été entièrement oubliés; savoir, le rétablissement de l'exercice de leur Religion en quelques lieux. Le Parlement de Paris obtint aussi des marques de souvenir de la part des Confédérés, qui avoient intérêt à le ménager. On essaya de lui faire obtenir quelque satisfaction sur le droit de convoquer les Pairs, qui avoit été un des objets & la cause des fameuses remontrances : mais cet article fut couché en termes si ambigus, qu'en enrégistrant, le 13 Juin, l'édit du Roi, confirmatif du Traité de Loudun, la Compagnie arrêta de nouvelles remontrances à ce sujet.

(a) Quinze cents mille livres au seul Prince de Condé, Voy. Merc. tome IV, page 134.

Pendant que ce Traité se négocioit, le Roi revint à Paris, où il fit son entrée avec la Reine son épouse, le 18 Mai. Peu de temps après, on vit des événements qui avoient été promis dans des articles secrets, joints au Traité, au nombre de quinze. Le Ministère fut totalement changé. On retira les Sceaux au Chancelier Brulard de Sillery, & on les donna au Président Du Vair. Le premier voulut les reporter au Roi lui-même, & il eut une audience particulière, dont ce jeune Prince fortit les yeux gros & humides. Les Finances qu'avoit le Président Jeannin, furent confiées à Barbin, homme nouveau. Richelieu, Evêque de Luçon, fut appelé au Conseil, & ce fut la première fois qu'il parut sur la scène politique (a). Presque toutes les per-

LOUIS
XIII.
1616.
Change-
ment du
Ministère.

(a) Barbin étoit Procureur du Roi à Meun. Lorsqu'il alloit à Paris, il logeoit chez un Avocat au Parlement, nommé Bouthilier, qui avoit été Clerc d'un autre Avocat très-célebre & très-riche, nommé La Porte. Celui-ci avoit pour client un Gentilhomme de Poitou, nommé Richelieu, dont les affaires

LOUIS
XIII.
1616.

sonnes attachées aux anciens Ministres eurent des marques de disgrâces. Le Duc d'Epéron & plusieurs autres Seigneurs qui s'étoient montrés partisans zélés de la Reine, furent abandonnés au ressentiment des mécontents, qui répandirent avec affectation des écrits, dans lesquels ils étoient décriés (a). Le Maréchal d'An-

étoient en très-mauvais état. Il fut plaire à La Porte son patron, & épousa sa fille. De ce mariage vint, entr'autres enfans, Armand de Richelieu, depuis Evêque de Luçon, Cardinal & Ministre. Il dut son entrée dans le Ministère à Barbin. Celui-ci le voyoit souvent chez Bouthilier, à qui La Porte avoit recommandé en mourant les enfans de sa fille. Barbin, pendant les voyages que la Cour faisoit à Fontainebleau, s'étoit immiscé dans l'amitié de Galigaye, par des présents de fruits & des fêtes qu'il lui donnoit dans une petite maison située entre Melun & Fontainebleau. Il admit à ces fêtes le jeune Abbé de Richelieu, qui étoit déjà Evêque de Luçon. Galigaye lui trouva de l'esprit & de l'aptitude aux affaires, & le présenta à la Reine, qui porta le même jugement de sa capacité, & lui donna sa confiance. Voy. *Monglat*, t. I, p. 11 & suiv.

(a) Alors parut le véritable manifeste sur la mort de Henri-le-Grand, par la Dlle. d'Es-

cre lui-même parut perdre de son crédit, puisqu'il céda à ses compétiteurs des charges & des établissemens qu'ils lui envioient.

LOUIS
XIII.
1616.

Tant d'événemens singuliers donnent lieu de soupçonner qu'il y eut dans cette paix un secret arrangement, sur lequel on ne peut avoir que des conjectures. Le Duc de Bouillon & le Maréchal d'Ancre, qui avoient été antagonistes si acharnés, parurent, aussi-tôt après la conclusion du Traité, extrêmement amis. Le Prince de Condé changea aussi, pour ainsi dire, du jour au lendemain; il prit hautement la protection du Maréchal contre l'étourderie des jeunes Seigneurs,

Motifs secrets de la paix.
Mém. Rec.
t. 3, P.
448.

coman, femme décriée pour ses mœurs. Elle prétendoit avoir entendu le Duc d'Epéron & la Marquise de Verneuil comploter la mort d'Henri IV. Cette femme fut condamnée par le Parlement à une prison perpétuelle. Sa déposition, ainsi que celle d'un *Pierre Du Jardin*, *Capitaine de la Garde*, sont destituées de toute espèce de preuve. Celui-ci disoit avoir connu en 1608, à Naples, Ravillac, qui n'y alla jamais. Ces deux libelles calomnieux furent répandus avec affectation, pour mortifier la Reine.

LOUIS
XIII.
1616.

& la mauvaise volonté des vieux. Il n'y eut que ces deux chefs des Confédérés qui parurent contents. Les autres, Calvinistes & Parlementaires, se plainquirent également qu'on ne leur avoit pas ménagé des conditions assez avantageuses; preuve certaine que leur consentement à la paix fut tiré par adresse, & qu'il y eut quelque connivence clandestine, dont le plus grand nombre fut la dupe. A juger par ce qu'il arriva ensuite, le Prince de Condé & le Duc de Bouillon, sur la promesse qu'on leur aura faite de les associer au Gouvernement, se feront contentés d'obtenir pour leurs adhérents quelques avantages plus apparens que réels; & la Reine-Mere n'aura pas hésité de sacrifier des Ministres auxquels elle n'étoit pas fort attachée, dans l'espérance de faire ce qu'elle voudroit sous le nom du Prince, ou de le réduire lui-même à l'impuissance de nuire, en le privant des secours de ses partisans. C'est sans doute à ce plan de politique qu'on doit rapporter le mot de Villeroy, conservé par Siri. En délibérant dans le Conseil sur la demande que faisoit le Prin-

ce de figner les ordonnances : » On
 » peut, dit Villeroy, mettre la plu-
 » me à la main de celui dont on
 » tient le bras ». Le dessein de Ma-
 rie est encore mieux développé dans
 une conversation que Barbin eut avec
 le Marquis de Cœuvres à l'occasion
 des prétentions de Condé. *Il faut, lui
 dit-il, que le Prince se détermine à être
 bon serviteur du Roi ; autrement qu'il
 sache qu'il n'y a ni qualité, ni condi-
 tion, ni crédit, capables d'assurer quel-
 qu'un quand il est dans le Louvre, le
 centre de la justice & de la force du
 Roi*

L O U I S
XIII.
 1616.

Mais le succès éblouit Condé & le
 perdit ; son retour à Paris , après la
 paix , fut une espèce de triomphe.
 Tout le monde le regarda comme de-
 vant être désormais le maître des gra-
 ces , & il se le persuada lui-même ;
 les Courtisans s'empresserent autour
 de lui ; il se vit plus recherché que
 le Roi. Dans l'ivresse de cette prospé-
 rité , le Prince ne ménagea ni ses ac-
 tions , ni ses discours ; il décidoit sou-
 verainement au Conseil , tranchoit
 dans les affaires , & distribuoit les em-
 plois & les charges. S'il obligea quel-

Triomphe
 de Condé.

L O U I S
XIII.
1616.

ques-uns, il fit aussi beaucoup de mécontents. Outre cela, il ulcéra de nouveau la Reine contre lui, par la conduite qu'il tint avec le Maréchal d'Ancre.

Chagrins
de Con-
cini.

Gramond,
l. 2, p.
324.

Mém. Rec.
t. 4, p. 1.

Mém.
d'Estées,
p. 215.

Ce colosse de faveur étoit toujours en bute à la haine des grands & des petits, & il menaçoit ruine; *par la raison*, dit Siri, *qu'il faut qu'à la fin tout bois soit rongé par les vers, & tout drap dévoré par les teignes*. Il essuya cette année deux revers accablants, dont le second étoit un avertissement assez clair d'un malheur prochain. Le premier fut la perte de sa fille; elle mourut au moment qu'il alloit la marier, & se procurer, dans un gendre d'une famille distinguée, un appui contre les secousses que lui préparoient ses ennemis. Il ne lui resta qu'un fils, destiné à porter l'opprobre de la mémoire de son pere, sans avoir participé à sa fortune, dont sa grande jeunesse l'empêcha de jouir. Le second revers fut le supplice de deux de ses laquais, qui furent pendus devant son hôtel, revêtus de sa livrée, pour avoir frappé violemment un artisan. Il y eut, dans cette punition, des circonf-

tances qui firent connoître que les valets étoient victimes de la haine qu'on portoit au maître. Concini le sentit : il apperçut aisément qu'on animoit contre lui la populace de la Capitale, où il ne se croyoit plus en sûreté. Sa situation à la Cour n'étoit pas moins allarmante : un esprit encore plus ferme que le sien en auroit été troublé. De tous côtés il ne voyoit qu'embûches, trahisons : ses paroles, ses actions étoient également mal interprétées. Se présentoit-il aux fêtes que les Grands se donnoient ? on taxoit sa démarche d'insolence. Se retiroit-il, parce qu'il s'appercevoit qu'il n'étoit pas vu de bon œil ? on attribuoit son absence à dédain & à mépris. Arrivant un jour chez le Prince de Condé à la fin d'un repas, le Maréchal se trouva investi par les convives, la plupart jeunes gens, qui le ferroient, l'insultoient, & sembloient ne demander ou n'attendre qu'un coup d'œil du Prince pour se jeter sur lui & l'affaffiner. Condé eut peine à arrêter la fougue de cette jeunesse ; il la contint néanmoins, & débarrassa Concini. Il courut encore une autre fois le même danger de la

LOUIS
XIII.
1616.

part de toute la cabale, qui demandoit à Condé de la laisser agir, & lui permettre de le défaire de son ennemi. Le Prince s'opposa à l'exécution de ce complot, & en donna avis au Maréchal, lui conseillant de quitter la Cour quelque temps, pour laisser refroidir cette animosité. Le Maréchal suivit ce conseil, & se retira en Normandie.

Hauteur
du Prince
de Condé.
Mém. Rec.
t. 4, p. 4.

Mais ces apparences de bonne volonté de la part du Prince ne servoient pas beaucoup à Concini, parce qu'elles étoient accompagnées de hauteur, de tons & d'airs de mépris publics, qui enhardissoient les Courtisans à braver le Maréchal. Quiconque vouloit entreprendre sur ses gouvernements ou ses dignités, trouvoit un appui sûr dans le Prince de Condé. Ce fut dans cette confiance que le Duc de Longueville osa s'emparer, à main armée, de Péronne, dont Concini étoit Gouverneur. Longueville soutint même son usurpation contre les troupes que la Reine lui opposa. Marie fléchit en cette occasion décisive, & elle laissa ainsi accréditer la persuasion que Condé étoit le maître,
&

& qu'elle étoit absolument fans puissance.

LOUIS
XIII.

1616.

Il est ar-
reté.

Sully, t.
2, p. 17^a.

Sully l'avertit du mauvais effet de sa foiblesse, & lui fit voir des conférences, qui contribuèrent fans doute au malheur du Prince. *Dans l'état où sont les choses, lui dit-il, sous huit jours il faut que toute l'autorité passe au Prince de Condé, ou vous revienne, si vous savez la retenir. Deux si grandes puissances sont incompatibles. Les Grands & le peuple sont pour le Prince. Après l'entreprise de Longueville, & l'éloignement du Maréchal, votre autorité n'est plus rien, & pour les affaires & le Conseil; elle est toute entière entre les mains du Prince: si bien que je ne vous crois pas en sûreté à Paris, où on peut vous investir dans le Louvre; & j'aimerois mieux vous voir, vous & votre fils, en rase campagne, avec mille chevaux.* » Je
 » trouve, répondit la Reine, assez de
 » gens qui me montrent le mal; mais
 » aucun le remède: j'ai fait humaine-
 » ment tout ce qui est possible pour
 » le bien de l'État; mais Dieu n'a pas
 » voulu bénir mes efforts. J'ai donné
 » la plume au Prince; j'ai désarmé
 » le Roi; j'ai ôté au Maréchal d'An-

L O U I S
 XIII.
 1616.

» cre le Gouvernement qu'il avoit en
 » Picardie ; j'ai souffert qu'on le chaf-
 » fât de la Cour ; j'ai fait du bien à
 » tout le monde ; je n'ai fait de mal
 » à personne ; je ne fais donc quel
 » parti prendre". Mais son irrésolu-
 tion ne dura pas long-temps. Elle fit
 voir, comme elle l'avoit promis à
 Bassompierre, qui lui reprochoit le
 sommeil léthargique dans lequel elle
 paroissoit plongée, *elle fit voir qu'elle
 ne dormoit pas toujours.*

Bassomp.
 t. 2, p. 20.

D'abord, elle tira de la Bastille le
 Comte d'Auvergne, qui y étoit de-
 puis douze ans. Cette premiere démar-
 che auroit dû inspirer de la défiance
 aux *Condéistes*, ainsi les nommoit Bas-
 sompierre ; parce que, si on tiroit de
 prison, dans un moment si critique,
 un Prince ennemi né de la branche
 régnante, ils devoient penser qu'on
 avoit apparemment quelque dessein,
 dont l'exécution demandoit un hom-
 me ferme & entreprenant. Les politi-
 ques même du peuple le comprirent,
 puisqu'ils débiterent dans leurs assen-
 blées de novellistes, que sur la porte
 de la chambre qu'occupoit à la Bastil-
 le le Comte d'Auvergne, on avoit mis

chambre à louer. Il ne faut souvent qu'un mot pour faire avorter le projet le mieux concerté. Mais la faction étoit si persuadée de sa force, qu'elle ne fit aucune attention à cette plaisanterie populaire : elle se croyoit maîtresse des événements. Cependant, comme on répandoit des menaces qui pouvoient être fondées, à tout hasard les chefs, favoir Condé, Vendôme, Mayenne & Bouillon, convinrent de ne se jamais trouver au Louvre ensemble. Cette précaution en sauva trois, & le Prince de Condé paya pour tous.

LOUIS
XIII.
1616.

S'étant rendu chez la Reine-Mere le premier Septembre, pour le Conseil, il y trouva le Roi qui le reçut bien. Sous prétexte de quelques affaires, la Reine fit appeller son fils dans son cabinet, & aussi-tôt Thémises, abordant le Prince, qui étoit ferré par ses deux fils, lui demande son épée de la part du Roi, & le fait prisonnier (a). Les ordres étoient donnés pour

Avrigny ;
t. I, p. 215.

(a) Il s'est conservé par tradition, que la Reine voulut engager Thémises à tuer le Prince de Condé. Je ne trouve rien dans les

LOUIS
XIII.
1616.

arrêter en même-temps Vendôme, Mayenne, Cœuvres, Joinville, Guise & Bouillon : mais aucun d'eux n'en attendit l'effet. Ils furent avertis, presque au moment, de la catastrophe arrivée au Louvre, & ils quitterent Paris. Quelques-uns tâcherent, en partant, de soulever le peuple. La Douairiere de Condé parcourut les rues toute en larmes, criant qu'on assassinoit son fils, & exhortant les Parisiens à prendre les armes : mais ses tentatives n'aboutirent qu'à émouvoir la plus vile populace, qui se présenta en grand

Mémoires du temps qui appuie cette supposition : d'ailleurs, Ponce Lausieres de Thémis n'étoit pas un homme avec qui on pût hasarder une pareille proposition. Il avoit servi avec honneur dans les guerres de la Ligue, toujours attaché à Henri IV, qui le considéroit comme un brave Gentilhomme, & qui le peignit souvent à sa femme comme un serviteur fidele & zélé. Il donna des preuves de son courage & de sa capacité au siege de Villemur en 1592, & en plusieurs autres rencontres : depuis qu'il fut fait Maréchal de France, il perdit ses deux fils à la guerre. Voy. *Mem. de Brienne*, tome I, page 135. *Nouv. Mém. de Sully*, tome II, liv. 5, page 125, & tome IV, page 143.

nombre devant le magnifique hôtel du Maréchal d'Ancre, enfonça les portes, brisa les fenêtres, pillà ses meubles somptueux, & ceux de Corbinelli son Secrétaire, sans la moindre effusion de sang. La Cour fut charmée que la fureur du peuple s'épuisât sur des meubles & des bijoux : elle en avoit appréhendé des effets plus redoutables ; & pendant qu'on arrêtoit le Prince, la Reine faisoit tenir dans la basse-cour du Louvre ses équipages chargés de ballots, qui contenoient l'argent & les pierreries de la Couronne, tout prêts à emmener le Roi, si le coup eût manqué, ou s'il eût eu des suites dangereuses : il n'y en eut point d'autres que beaucoup de mouvements entre les Courtisans, dont les uns triomphoient, & les autres tâchoient de faire oublier par leurs souplesses, qu'ils avoient suivi un parti disgracié.

Le 6 du même mois, Louis XIII alla au Parlement tenir son Lit de Justice. Il y déclara qu'il avoit eu un extrême chagrin de s'être vu contraint à user de son autorité contre son cousin ; mais que la cabale formée sous le nom du Prince, s'étoit portée à

LOUIS
XIII.
1616.

Raisons
de l'em-
prisonne-
ment.

LOUIS
XIII.
1616.

des excès qu'une plus longue tolérance auroit rendus irrémédiables. Ces excès sont, dit le Chancelier, des assemblées nocturnes à l'hôtel de Condé & ailleurs; des démarches pour exciter la Noblesse à prendre les armes dans les Provinces, pour engager les Capitaines de la Bourgeoisie de Paris à se déclarer, & les Prédicateurs à tonner en chaire contre les prétendus défordres du Gouvernement. Ils ont enfreint, ajoutoit-il, le traité de Loudun, par la prise de Péronne & d'autres places. Le Roi a des avis certains, qu'ils vouloient se saisir de sa personne & de la Reine sa mere, & se cantonner dans les Provinces. Pour cela, ils ont fait des provisions d'armes considérables, même dans Paris, & des levées dans les Provinces, sans commission du Roi. Enfin, on fait, à n'en point douter, que quelques partisans du Prince ont été assez hardis pour lui suggérer des prétentions au trône, & qu'ils avoient entr'eux un mot de ralliement, qui exprimoit ce dessein (a). Le Chancelier termina cette ex-

(a) Ce mot de ralliement étoit *barre à*

position, au nom du Roi, par la confirmation du traité de Loudun, & la promesse d'accorder pardon & absolution à tous ceux qui, sous quinzaine, rentreroient dans le devoir. Cette déclaration fut enregistrée au Parlement sans réclamation, quoiqu'on y eût glissé, entre les griefs, que le Prince avoit voulu renouveler l'affaire de l'assemblée des Pairs, & les faire convoquer malgré le Roi.

LOUIS
XIII.
1616.

Les fugitifs s'étoient retirés à Soissons où ils faisoient bonne contenance, quoiqu'ils n'eussent ni troupes, ni argent. Au-lieu de les poursuivre, la Reine envoya Boissise & Chanvalon négocier avec eux; &, pendant ce temps, la nuit du 24 au 25 Septembre, on transféra à la Bastille le Prince, qui jusqu'alors avoit été gardé au Louvre. L'accord avec les mécontents se termina aisément. Une marque de

Les parti-
sans du
Prince se
soumet-
tent.

bas. Dans les armes de Condé, il se trouve une barre, qui les empêche de ressembler entièrement à celles du Roi. Ce cri de ralliement indiquoit le desir qu'on avoit que cette barre fût ôtée, & que le Prince devint ce que ses armes auroient indiqué.

LOUIS
XIII.
1616.

leur foiblesse, c'est que ce ne fut pas un traité, mais un acquiescement pur & simple aux volontés du Roi, qui leur imposa des conditions exprimées en 13 articles, à eux signifiés le 6 Octobre. Ils mirent au bas: *Nous avons reçu les articles ci-dessus, par commandement exprès du Roi, & pour obéir à sa volonté; & ils signerent.* Louis, dans le préambule, les reconnoissoit ses bons & fideles serviteurs. Il leur enjoignoit de se séparer, de reprendre chacun les fonctions de leurs charges, & leur accordoit quelques graces, mais sans promettre la liberté du Prince, dont on ne parla pas: de sorte qu'il ne lui resta d'espérance que dans l'infidélité de quelques-uns de ses Gardes, qui furent tentés, mais sans succès, parce qu'on éventa toujours les projets. Du côté de la Cour, toute ressource lui fut aussi enlevée, parce qu'il se fit dans le Ministère un changement, qui exclut tous ceux dont il pouvoit se promettre de bons offices.

Grand crédit du Maréchal d'Ancre. *Bassomp.*
t. 1, p.

Le Maréchal d'Ancre n'étoit pas auprès de la Reine quand le Prince de Condé fut arrêté; il s'occupoit en Normandie à fortifier Quillebœuf,

dont on prétendoit qu'il vouloit se
 fervir pour tenir en bride Rouen &
 toute la Province, & Paris par con-
 tre-coup : mais il paroît qu'il n'avoit
 deffein que de faire comme les au-
 tres Seigneurs, qui fous un Gouver-
 nement orageux, cherchoient à s'af-
 furer un afyle contre les premieres se-
 couffes d'une bourrafque. Le temps
 qu'il choifit pour furveiller ces tra-
 vaux, fit penfer qu'en s'éloignant il
 vouloit perfuader le public qu'il n'a-
 voit eu aucune part à l'emprifonne-
 ment du Prince : mais fi quelques-
 uns le crurent, la maniere dont il
 fe comporta enfuite, les détrompa.

LOUIS
 XIII.
 1616.

470, & fes
 Observ. fur
 Dupleix,
 P. 197.

Concini, dont jufqu'alors les hau-
 teursavoient été tempérées par des re-
 tours de politeffe & de complaifan-
 ce, fur-tout à l'égard des Grands,
 revint comme un despote qui rentre
 dans fon empire. Il fit ôter les Sceaux
 à Du Vair, dont la vie auftere & ftoï-
 que, dit Brienne, ne pouvoit compa-
 rir à ceux qui ne vouloient pas que la
 volonté des Souverains eût des bornes :
 on les donna à Mangot. L'Evêque de
 Luçon prit un grand afcendant dans
 le Confeil. Les anciens Miniftres, tels

Brienne, c.
 I, P. 59.

LOUIS
XIII.
1616.

que Villeroy, qui s'étoient encore maintenus à la Cour dans les dernières révolutions, se retirèrent. Les nouveaux eurent ordre de travailler sous le Maréchal; dès-lors sa puissance n'eut plus de bornes. La Reine-Mere se reposa sur lui du soin de tout le Royaume, & trouva bon qu'il se mêlât de la conduite du Roi dont il eut la mal-adresse de contrarier les goûts & de vouloir borner les plaisirs.

1617.
Ses allar-
mes.

Bassomp.
t. 1, p.

481.
Mercure,

t. 4 & 5,
Gramond,
p. 130.

Cependant sa fortune ne l'aveugloit pas : on en a la preuve dans une conversation qu'il eut vers ce même temps avec Bassompierre. *Je regrette véritablement ma fille, lui dit-il, & je la regretterai tant que je vivrai ; cependant je supporterois cette affliction, si elle ne m'annonçoit pas, en quelque façon, la ruine de moi, de ma femme, de mon fils & de toute ma maison, que l'opiniâtreté de ma femme rend inévitable. Je connois le monde, la fortune, ses élévations & ses décadences, & que l'homme, arrivé à un certain point, se précipite, à proportion que la montée qu'il a faite a été haute & roide. Comme vous m'avez connu d'enfance, je n'ai rien de caché pour vous. Vous m'avez vu à*

Florence débauché, quelquefois en prison, banni, sans argent, & incessamment dans le désordre & la mauvaise vie. Je suis né Gentilhomme. Je n'avois pas un sol quand je suis venu en France. Je me suis avancé & enrichi à l'aide de mon mariage. J'ai enfin poussé ma fortune jusqu'où elle a pu alter, tant qu'elle m'a été favorable : mais reconnoissant qu'elle se lassoit, qu'elle me donnoit des avertissements, j'ai voulu plusieurs fois faire retraite, & aller jouir dans ma patrie des grands biens que la Reine nous a donnés. Chaque coup de fouet que la mauvaise fortune nous donne, je presse, je conjure ma femme, mais inutilement. Je perds mes amis, qui meurent. On me chasse de mon Gouvernement d'Amiens. La populace me déteste & m'insulte. Mes gens sont pendus. Je suis obligé de fuir & de m'exiler en Normandie. On a saccagé & pillé ma maison. Ma fille, qui pouvoit me fournir un soutien en se mariant, meurt ; & ma femme résiste toujours. J'ai de quoi faire le Souverain. J'ai offert au Pape six cents mille écus pour l'usufruit au Duché de Ferrare. Je laisserai encore plus de deux millions à mon fils. Enfin, j'ai conjuré ma femme,

L O U I S
XIII.
1617.

je me suis jetté à ses genoux ; mais elle me reproche ma lâcheté & mon ingratitude de vouloir quitter la Reine : jugez de mon embarras.

Concini éprouva en cette occasion, qu'un ami trop zélé est souvent plus à craindre qu'un ennemi. La Reine-Mere voyoit toute la nation révoltée contre les préférences qu'elle accordoit au Maréchal d'Ancre & à sa femme ; & plus elle favoit l'averfion générale déclarée contre son choix, plus elle s'obstinoit à montrer un attachement exclusif. Les mécontents, qui auroient volontiers souffert son autorité, s'ils l'avoient partagée, la voyant toute entiere entre les mains d'un étranger, crioient à l'abus, & s'appliquoient à rendre publiques les marques de son entêtement, pour lui attirer des ridicules ou du mépris ; mais ils nuisirent moins à Marie qu'un Courtifan, qui, sous ses yeux, s'emparoit adroitement du Roi, & enlevoit à la mere la confiance de son fils, qu'elle ne recouvrera jamais.

est dé-
crié au-
près du
Roi.

Bassomp.
t. 2, p. 21.

Ce Courtifan, orné de toutes les qualités avantageuses & aimables que suppose ce nom, pris dans le meilleur

fens, est d'Albert de Luynes, dont nous avons déjà rapporté l'entrée & les progrès à la Cour. Il ne s'y sentit pas plutôt affermi, qu'il appella auprès de lui Brant & Cadenet, ses deux freres, très-capables de seconder leur aîné. Ils se firent un cortège de la jeunesse, qui, malgré le sérieux du Roi, rendoit sa Cour vive & gaie. Devant la Reine-Mere, on ne parloit jamais que de plaisirs; de sorte qu'elle ne soupçonnoit pas que cette troupe folâtre pût s'occuper d'autre chose. Mais dans le particulier, on apprenoit au Roi les affaires de son Royaume, dont Marie ne l'entretenoit jamais que brièvement, & comme malgré elle. D'après cette maniere d'agir, il étoit aisé de persuader au jeune Prince, que sa mere vouloit le tenir dans l'ignorance, afin de gouverner seule. Il paroît qu'à ces insinuations on en joignit d'autres, aussi fâcheuses pour la Reine. Bassompierre raconte qu'il entendit un jour dire à Louis, parlant de Charles IX : *Le sonner du cor ne le fit pas mourir, mais c'est qu'il se mit mal avec la Reine Catherine, sa mere, à Monceaux, & qu'il*

LOUIS XIII. *1617.* *la quitta, & s'en vint à Meaux : mais si, par la persuasion du Maréchal de Retz, il ne fût pas revenu à Monceaux, il ne seroit pas mort.* Soit suggestion, soit qu'il eût pris ses préventions dans son caractère ombrageux, Louis XIII croyoit que sa mere aimoit mieux Gaston son frere, & qu'elle auroit voulu le voir monter sur le trône, afin de régner plus long-temps elle-même sous son nom. Ces soupçons donnoient aux mécontents beaucoup d'avantage auprès du jeune Monarque : il leur étoit aisé de lui faire croire qu'en attaquant l'autorité de sa mere, ils travailloient réellement à lui faire rendre la sienne. Les émiffaires qu'ils avoient à la Cour, contribuoient à inspirer ces idées au Roi, & il s'y confirma lui-même, quand il vit que le Maréchal d'Ancre, après avoir éloigné ceux qui pouvoient le contredire, dispoisoit de tout arbitrairement, le traitoit en enfant, & ne lui disoit des affaires que ce qu'il ne pouvoit absolument lui cacher.

Les mé-
contents
y ont ac-
cès.

Pendant que la conduite de la Reine-Mere étoit si impérieuse, celle de ses ennemis étoit souple & pleine d'é-

gards pour son fils. Après l'espece de paix ou d'amnistie qu'ils avoient acceptée à Soissons, ils étoient restés dans cette ville, & de-là ils faisoient dire au Roi qu'ils étoient disposés à se soumettre à toutes ses volontés, & qu'il ne falloit qu'un mot de sa bouche pour les amener à ses pieds. Ainsi il s'établissoit une correspondance secreete entre le Roi & ceux qu'on appelloit des révoltés. A l'extérieur, au contraire, tout annonçoit la haine contre eux, & le dessein de les soumettre entièrement : la Reine les fit sommer de revenir à la Cour, ou du moins de se séparer, & elle leva des troupes pour les y contraindre. Il parut alors des manifestes sanglants. Comme c'étoit, pour ainsi dire, une querelle de famille à famille; comme les femmes y prenoient autant d'intérêt que les hommes, il n'y avoit point d'anecdotes qu'on ne rendît publiques, point de reproches qu'on ne se fit avec d'autant plus d'aigreur, qu'on s'étoit plus connu & plus aimé. On jugeoit non-seulement les actions, mais les intentions; & les mêmes paroles qui étoient applaudies d'un côté, com-

LOUIS
XIII.

1617.

Merc. t. 4,
p. 154.

Deageant,
p. 41.

L O U I S
XIII.
1617.

me dignes des plus grands éloges , étoient blâmées , de l'autre , comme les expressions d'une insolence punissable. Lesdiguières , sollicité par la Reine d'envoyer à son secours les troupes qu'il ramenoit victorieuses du Piémont , répondit : *J'ai été faire la paix en Italie , & je viendrai la faire en France ;* & cette réponse , plus hautaine qu'héroïque d'un sujet à son maître , fut exaltée avec l'enthousiasme de l'admiration , par les mécontents que Lesdiguières favorisoit. D'Ancre , au contraire , écrivit à la Reine : *J'ai levé en Allemagne , pour Votre Majesté , six mille hommes de pieds & huit cents chevaux , qui sont sur la frontière , & je les amènerai à son service , sans que je prétende récompense de la dépense que j'y fais.* Il envoya sa lettre , & il s'éleva contre lui un cri d'indignation : on le traita de sangsue publique , de voleur , de tyran , sans lui faire la moindre grace en faveur du motif qui le portoit à sacrifier ses trésors à la défense de sa bienfaitrice.

Concini
s'empare
de toute
l'autorité,

Il paroît qu'après la conversation avec Bassompierre , que nous avons rapportée , Concini , déterminé à tous

les événements, prit le parti de ne plus ménager personne, ni grands, ni petits, ni Ministres, ni peuple; d'établir, en un mot, sa puissance sur des fondemens inébranlables, ou de périr à la peine. Outre Quillebœuf, il fortifia le Pont-de-l'Arche & plusieurs autres Villes en Picardie & en Normandie, par le moyen desquelles il espéroit tenir Paris en bride. Il mit des Chefs à sa disposition dans les places les plus importantes du Royaume. Les garnisons qu'il ne put pas gagner entièrement, il y fit glisser des gens à lui. Il supprima des pensions, en créa de nouvelles, rendit toutes les charges, tous les emplois dépendans de lui, pendant que sa femme recevoit publiquement le prix des monopoles & des concussions. Il se composa une Garde de 40 Gentilshommes, dont le plus grand nombre l'accompagnoit par-tout, même chez le Roi. Les Conseils ne se tenoient plus que pour la forme; encore n'y laissoit-on proposer que des affaires peu importantes: & si-tôt que le jeune Monarque montrait envie d'en prendre connoissance, sous prétexte de lui épar-

LOUIS
XIII.

1617.

Nicol.

Pasquier,

let. 6 du

liv. 6, t.

2, p. 1274.

Legrain,

p. 382.

Bernard,

p. 72.

Gramond,

p. 130.

LOUIS
XIII.
1617.

Mécon-
tentement
du Roi.

gner de la peine, le Maréchal se chargeoit de la décision & de l'exécution.

Ces procédés déplaisoient souverainement à Louis, qui commençoit à se montrer jaloux, non-seulement d'être le maître, mais encore de le paroître. Plusieurs fois il avoit insinué à sa mere, que toutes ces brouilleries duroient trop; qu'il y avoit un moyen de les finir, en retranchant les préférences, & en employant les Grands au gouvernement, chacun selon sa naissance, sa dignité & ses talents. Comme l'établissement de cette nouvelle forme auroit porté un coup mortel à l'autorité exclusive, dont Marie de Médicis jouissoit sous le nom de ses Ministres, elle faisoit la sourde oreille. Cependant elle crut devoir entretenir une négociation ouverte avec les mécontents, afin de ne point attirer sur elle l'odieux de la guerre. Les pourparlers étoient entremêlés d'actes de sévérité & de clémence. La Reine n'étoit-elle pas contente de la docilité des confédérés? elle les faisoit déclarer criminels de lèse-majesté. Prêtoient-ils l'oreille aux offres de la Cour? on les reconnoissoit innocents,

pour faciliter un accord, qui ne se fit pas, quoique les Evêques, les Confesseurs, les Cardinaux & le Nonce s'en mêlassent.

LOUIS
XIII.
1617.

Enfin, la Reine remit les troupes du Roi entre les mains du Comte d'Arvergne & du Duc de Guise, qui eurent ordre de prendre toutes les petites places que les mécontents occupoient autour de Soissons, & de les resserrer dans cette Ville, dont le siege fut résolu le 22 Mars, dans un Conseil secret, composé de la Reine, du Maréchal d'Ancre, du Garde-des-Sceaux, de l'Evêque de Luçon, & de Barbin. Le Duc de Mayenne, le Cardinal de Guise, & plusieurs autres, étoient enfermés dans cette place, bien sûrs de n'y pas essuyer d'attaques meurtrieres, puisqu'un des Commandants du siege étoit le propre frere de l'un d'entre eux. D'ailleurs, le Duc de Bouillon accourut à leur secours, à la tête de douze mille hommes; enfin, il se préparoit à la Cour un événement dont le succès fit la paix en un instant.

La Reine fait assiéger Soissons.

Motteville, t. 1, p. 3.

Sous un Roi qui auroit connu ses forces, la révolution du Gouverne-

Le Maréchal d'Ancre est

ment pouvoit n'être que l'ouvrage
 d'une disgrâce. Le Maréchal d'Ancre
 auroit été exilé ou emprisonné, & la
 Reine-Mere se seroit trouvée privée,
 sans éclat, de la connoissance des af-
 faires. Mais Louis & ses confidens
 étoient timides, & la crainte des in-
 conveniens, qui ne seroient peut-être
 pas arrivés, leur fit prendre un parti
 violent. Concini revenoit de Norman-
 die, où il faisoit de temps en temps
 des voyages, & revenoit, dit le Roi
 dans la Déclaration qu'il donna contre
 sa mémoire, pour éloigner de sa per-
 sonne ce qui lui restoit de fideles ser-
 viteurs, & le réduire sous une dure
 tutelle. Il avoit été facile de persua-
 der ces desseins outrés à un jeune
 Prince qu'on épouvantoit, en faisant
 trouver sous sa main, en différents
 endroits de son palais, des poignards,
 des poisons, & des billets qui l'aver-
 tissoient de se tenir sur ses gardes. Les
 inquiétudes qu'ils lui causerent, dé-
 rangerent sa santé. Il se trouvoit fort
 embarrassé entre une mere, dont il
 croyoit n'être pas aimé, & des mé-
 contents que cette mere lui représen-
 toit comme des révoltés, mais qui lui

LOUIS
 XIII.

1617.

tué, & sa
 femme
 emprison-
 née.

Sully, t.
2, p. 277.

Mém. Rec.
t. 4, p. 50.

Le Grain,
p. 386.

Deageant,
p. 41.

Brienne, t.
1, p. 71.

faisoient parvenir secretement les protestations d'une soumission entiere ; enfin, soit lassitude du joug maternel, soit esperance de pacifier son Royaume en un instant, il se laissa arracher l'ordre fatal.

LOUIS.
XIII.
1617.

Le Lundi 24 Avril, le Maréchal d'Ancre entrant au Louvre pour le Conseil, Vitri l'aborde, & lui demande son épée. Concini fait un mouvement ; on ne fait si ce fut pour la rendre ou pour se défendre : mais, dans l'instant, il reçoit trois coups de pistolet, tombe, & expire. La foule des clients qui l'environnoient, se dissipe : le Roi paroît sur son balcon, pour autoriser cette action par sa présence. Chacun s'empresse autour de lui, comme dans une réjouissance publique : il reçoit les félicitations de tout le monde ; & , pendant cette espece de triomphe, on défarme les Gardes de sa mere, & on lui donne ceux de son fils ; on mure les portes qui communiquoient avec l'appartement du Roi ; & Léonore Galigaye, femme du Maréchal, est arrêtée presque sous les yeux de sa Maîtresse.

Le reste de ce jour, les Courtisans Haine générale

LOUIS
XIII.
1617.

contre
eux.

Le Grain,
p. 182.

l'employèrent à trouver des ridicules, des vices, des crimes à celui qu'ils adoroient la veille. Le lendemain, la populace donna un spectacle analogue à son caractère turbulent & féroce. Le corps du Maréchal avoit été jetté dans les latrines de la porte : il fut enterré le soir secrètement dans l'Eglise de St. Germain-l'Auxerrois. Quelques personnes que la curiosité conduisoit, découvrirent le lieu de la sépulture. Le peuple s'y attroupe, exhume le cadavre, le traîne dans les rues & dans les places publiques, le pend dans l'une, le démembre dans l'autre. Quelques-uns pouffent la barbarie jusqu'à le déchirer à belles dents, & mettre à l'enchere des morceaux sanglants, qui trouverent des acheteurs. On laissa la multitude contenter une rage aveugle, qui ne déplaisoit pas aux auteurs de la catastrophe, parce que ces excès persuaderent au Roi qu'on avoit eu raison de l'engager à sacrifier un homme si détesté.

Les mé-
contents
de Soif-
sons se
rendent.

Il en fut encore plus convaincu, quand il fut ce qui arriva à Soissons, à la nouvelle de cette mort. Les confédérés étoient avertis qu'il se passoit

quelque chose à la Cour : on prétend même que Louis leur avoit fait dire, que, si ce qu'il méditoit ne réussissoit pas, il se retireroit à Compiègne, où il les appelleroit auprès de lui. En effet, tous les équipages du Roi furent toute une matinée prêts à partir, & ceux qui étoient enfermés dans Soissons, eurent, avant les assiégeants, nouvelle de ce qui se passoit au Louvre. Le soir du 24, ils en firent part à l'armée du Comte d'Auvergne. Aussitôt, sans pourparlers & sans conditions, toute apparence d'hostilité cessa. Les chefs se virent & se traitèrent. Les mécontents se rendirent auprès du Roi, sans demander pardon ni sûreté. Les anciens Ministres, Sillery, Villeroy, Jeannin, Du Vair, revinrent aussi. Des nouveaux qui avoient été mis par le Maréchal d'Ancre, Barbin seul fut arrêté. Les autres se retirèrent d'eux-mêmes, excepté Richelieu, qui parut déterminé à partager l'infortune de la Reine-Mère. On le soupçonna dans la fuite d'avoir cherché, dans cette apparence de fidélité plutôt ses

LOUIS
XIII.

1617.

Mém. rec.
t. 4, p. 60.

Mém.

d'Estrées,
p. 236.

L O U I S
XIII.
 1617.
 Surprise
 & chagrin
 de la Rei-
 ne-Mere,
 qui est
 exilée à
 Blois.

avantages que ceux de sa protectrice (a). Rien ne put égaler l'étonnement de cette Princesse, que sa douleur. Il étoit en effet mortifiant pour une femme qui se piquoit de politique, d'avoir été si habilement trompée par un Roi enfant, conseillé lui-même par de jeunes Favoris sans expérience. Cependant elle ne se laissa point abattre ; & se flattant de reprendre aisément l'ascendant qu'elle avoit eu sur son fils, & de tout réparer si elle pouvoit seulement lui parler, Marie sollicita cette faveur avec empressement ; mais elle lui fut toujours refusée. On lui déclara qu'elle ne recouvreroit les bonnes grâces du Roi, qu'en consentant à s'éloigner quelque temps de la Cour.

(a) Voilà donc le Maréchal tué, la Maréchale prisonnière ; M. Mangot, Garde-des-Sceaux, réduit à être homme privé ; Barbin arrêté ; & l'Evêque de Luçon estimé & conservé en sa place dans le Conseil. Il faudroit être bien passionné pour le Cardinal de Richelieu, pour accorder à son avantage toutes ces rencontres.

Voy. *Lumieres pour l'Histoire de France* ; page 787.

Cour. La dureté de cette proposition fut adoucie par tout ce qui pouvoit la rendre supportable. On laissa à la Reine-Mere le choix du lieu où elle voudroit se retirer, des personnes qui l'accompagneroient, des revenus, de la puissance, des honneurs dont elle jouiroit. A ces conditions, il lui fut promis qu'elle parleroit à son fils, & qu'elle ne partiroit pas en personne disgraciée. Après avoir long-temps combattu, Marie se résigna à son sort : elle choisit pour sa retraite le Château de Blois, & partit le 4 Mai.

Peu de personnes eurent permission de la saluer. Au moment du départ, le Roi se rendit dans son appartement. Tout ce qu'ils devoient se dire étoit réglé, jusqu'aux termes & aux gestes. Après avoir balbutié en sanglotant quelques regrets à son fils, & l'avoir embrassé, elle voulut ajouter des prières en faveur de Barbin & d'Éléonore, détenus prisonniers. Louis la regarda en homme embarrassé, & se retira sans rien dire : elle avança pour retenir Luynes, qui sortoit avec le Roi ; mais ce Prince appella plusieurs fois son Favori d'un ton absolu. La

LOUIS
XIII.
1617.

Reine rentra dans son appartement, fondant en larmes, se jeta la tête enveloppée dans le fond de son carrosse, & partit. Le Roi la suivit des yeux, avec l'air satisfait d'un enfant délivré de la férule d'un pédagogue importun, & donna le reste de la journée au plaisir.

On fait le procès à la mémoire du Maréchal & à sa femme.

Mém. d'Estrées,
252.

Bassomp. sur Duplex.

Passim. Avriigny,
l. II, p. 222.

Mémoire d'Aubery,
t. I, p. 19.

Mém. rec.
t. 4, p. 50.

Caractère du Maréchal.

Mém. de Bassomp. & de la Régence.

Ce ne fut pas là le dernier acte de la tragédie. Eléonore Galigaye devoit à l'univers l'exemple d'une Favorite punie, pour s'être laissée entraîner au torrent de la fortune. Ni elle, ni son mari, ne furent coupables de ces grands crimes, dont les ambitieux se servent quelquefois pour forcer les événements. Ils se trouverent sur la voie des richesses & des grandeurs; voie que leur ouvroit l'amitié d'une Reine puissante: ils y entrèrent avec intrépidité, y marcherent avec confiance, & rencontrèrent au bout la mort & l'ignominie.

Il seroit injuste de croire le Maréchal d'Ancre tel que l'ont dépeint les Historiens du temps. La plupart vendus au nouveau Gouvernement, ou emportés par les préjugés qu'on a toujours contre les malheureux, le pei-

gnent comme un caractère noir, capable des plus grandes scélératesses : mais des hommes qui avoient vécu avec lui, le jugeant long-temps après sa mort, nous en donnent une idée toute autre ; idée qu'aucun fait notoire ne dément. Bassompierre & le Maréchal d'Estrées disent que Concini étoit un galant homme, d'un bon jugement, un cœur généreux, libéral jusqu'à la profusion, de bonne compagnie & d'un accès facile. Avant les troubles, il étoit aimé du peuple, auquel il donnoit des spectacles, des fêtes, des tournois, des carroufels, des courses de bague, dans lesquelles il brilloit, parce qu'il étoit beau cavalier & adroit à tous les exercices. Il jouoit beaucoup, mais noblement & sans passion. Il avoit l'esprit solide & enjoué, & d'une tournure agréable (a). Sa conversation étoit pleine

(a) Le Marquis de Bonnivet, Flamand ; étant prisonnier de guerre dans la Citadelle d'Amiens, dont Concini étoit Gouverneur, imagina de paroître malade, pour faire ensuite le mort, être emporté hors de la Citadelle, & se sauver. Concini, instruit de ce

LOUIS
XIII.
1617.

de faillies : naturellement bienfaisant ; jamais il ne défobligea personne ; de sorte, dit Bassompierre, qu'en examinant les circonstances de sa mort, on ne peut l'attribuer qu'à un mauvais dessein.

Caractere
de sa fem-
me.

On ne fait pas le même éloge de sa femme : au contraire, amis & ennemis s'accordent à dire qu'elle étoit hautaine, insolente dans la prospérité, & sur-tout d'une avidité insatiable. Excepté cette soif de l'or, plus brûlante dans la Maréchale que dans son mari (a), & dont les effets ne

dessein, va le voir. Le prisonnier prend le ton plaintif d'un homme accablé par la maladie, dit au Gouverneur qu'il se sent attaqué mortellement, & que sans doute il le voit pour la dernière fois. Le Gouverneur entre dans sa peine, l'interroge sur la nature de sa maladie ; & n'en tirant rien de satisfaisant : » Il seroit fâcheux, dit-il à Bonnavet, que vous mourussiez sous ma garde ; car, comme on fait passer les Italiens en France pour de grands empoisonneurs, je serois obligé de vous faire ouvrir ». Cette plaisanterie, dit Siri, fut un excellent élixir pour le malade qui ne tarda pas à guérir. Voy. Mém. Rec. t. IV, p. 61.

(a) Il se répandit alors un écrit, sans

font à la Cour un crime que pour les malheureux, on ne voit pas que ce

LOUIS
XIII.
1617.

doute dirigé contre le gouvernement de la Reine - Mère & de Galigaye sa favorite, dans lequel on prétendoit montrer que les femmes sont plus concussionnaires que les hommes; qu'en conséquence elles ne doivent pas être admises au maniement des affaires. L'Auteur apportoit en preuve un fait qui se lit dans Tacite. *Annal. liv. 3, chap. 33 & 34.* Il s'éleva, dit cet Historien, une contestation dans le Sénat sur cette question: s'il falloit permettre que les Gouverneurs & Généraux menassent leurs femmes avec eux. » Outre le luxe qui les rend avides, dit Cecinna Severus, ce sexe n'est pas seulement délicat & timide, il est cruel, ambitieux, dominant dès qu'il le peut. Si quelqu'un est accusé de péculat, sa femme est toujours plus chargée que lui. Sitôt qu'elles mettent le pied dans une Province, tout ce qu'il y a d'intrigans s'attache à elle. Elles entreprennent des affaires, & les font réussir. La Province a deux Magistrats pour un: il faut qu'elle entretienne double cortège, double Tribunal; mais les volontés de la Gouvernante sont plus tyranniques & plus opiniâtres que celle du Gouverneur ». Valerius Messalinus parlant pour les femmes, ne nia aucune de ces conséquences; il dit seulement que c'étoit au mari à réprimer son épou-

LOUIS
XIII.
1617.

couple infortuné ait commis aucun forfait qui méritât une punition capitale, si ce n'est le meurtre du Sieur de Prouville, Sergent-Major de la Citadelle d'Amiens, dans lequel même on remarque quelques circonstances qui diminuent l'atrocité du fait (a).

Accusa-
tion con-
tre la Ma-
réchale.

Pour les griefs accumulés contre Eléonore, ils sont de nature à mon-

Mém. Rec.

t. I, p. 50
& suiv.

se, & que ce n'étoit pas le caractère des femmes qu'on avoit à craindre, mais la foiblesse des hommes. Voy. Mercure, tom. V, page 1.

(a) En qualité de Gouverneur de la Citadelle d'Amiens, le Maréchal d'Ancre avoit souvent des démêlés avec la Ville, que le Prince de Joinville, Gouverneur de la Province, soutenoit contre lui. Le Sieur de Prouville, l'homme de Joinville, non content de s'opposer au Maréchal d'Ancre, affectoit à son égard des airs de mépris. Concini chargea quelques gens de main de punir le Major de ses bravades. On peut juger des ordres qu'il donna par son étonnement, lorsqu'il apprit que Prouville avoit été tué. *Ventre-Saint-Paul*, s'écria-t-il, *c'est trop; il falloit seulement lui faire affront, & lui donner les étriviers, & non l'assassiner.* Voy. *Mém. Rec.* t. IV, p. 81.

trer plutôt la passion de ses ennemis, qu'à prouver qu'elle fût digne de mort. Son procès commença le 3 Mai. On est surpris, quand on voit sur quoi roule l'interrogatoire d'une femme qui avoit, pour ainsi dire, tenu le timon de l'Etat. On passa très-légerement, sans doute faute d'indices & de preuves, sur ce qui auroit dû faire l'objet principal du procès; savoir les concussions & les correspondances avec les étrangers. Elle répondit fermement, que jamais elle n'étoit entrée dans aucune affaire de finance; que jamais elle n'avoit eu de liaisons avec les Ministres étrangers, sinon par permission & par ordre de la Reine. Les Juges la questionnerent sur la mort d'Henri IV; d'où elle avoit reçu avis d'avertir le Roi de se garder de péril; pourquoi elle avoit dit auparavant qu'il arriveroit incessamment de grands changements dans le Royaume; & pourquoi elle avoit empêché de rechercher les auteurs de l'assassinat.

Elle satisfit à toutes ces questions, en niant certains faits, en expliquant les autres, de maniere qu'il ne put

LOUIS
XIII.
1617.

L O U I S
XIII.
 1617.

rester aucun soupçon à cet égard, ni contre elle, ni contre la Reine, qu'on vouloit y impliquer. Enfin, le grand crime qu'on lui objecta, le crime de ceux qui n'en ont point, fut la forcellerie. On écouta des gens, qui l'accuserent d'avoir entretenu un commerce étroit avec un Médecin Juif, qui étoit Magicien; de ne point manger de chair de porc; de ne point entendre la Messe les Samedis; d'avoir fait venir des Religieux Lorrains & Milanois, avec lesquels elle s'étoit enfermée dans des Eglises pour se livrer à des pratiques superstitieuses (a). Ces imputations parurent si puériles à la Galigaye, qu'elle ne put s'empêcher d'en rire. Cependant, quand elle s'aperçut que les Juges insistoient, qu'ils demandoient sérieusement si elle

(a) Entre autres superstitions, on l'accusa d'avoir porté un coq plumé dans une Eglise, & de l'avoir mis sur un autel, où il fit deux tours & trois cris, & d'avoir aussi fait des figures de cire enchantées, qu'elle perçoit avec une aiguille, pour faire périr ses ennemis de langueur. Voy. Mém. Rec. tome V, *ab initio*.

n'avoit pas été enforcélée, si elle n'avoit jamais entretenu de commerce avec les Démons, elle pleura amèrement, & fit entendre qu'elle sentoit bien qu'on vouloit la perdre, puisqu'on admettoit contre elle de pareilles charges, sur le rapport de quelques délateurs obscurs, mal-intentionnés, ou d'une crédulité recusable (a). Cependant elle se flatta de n'être condamnée qu'au bannissement; mais elle fut cruellement détrompée le 8 Juillet, jour de son jugement.

LOUIS
XIII.
1617.

Il paroît qu'on eut dessein de ne lui épargner aucune affliction, mais au contraire de lui faire boire jusqu'à la lie le calice de la douleur. D'abord on laissa emplir la chapelle où on devoit lui lire sa sentence, par des gens de tout état, qui vinrent pour examiner sa contenance. En entrant, elle s'écria : *Ohimé, que de monde!* Elle voulut s'envelopper de ses coëffes; mais on la contraignit d'écouter, à

Elle est
condam-
née à
mort.

(a) Un Copiste, des Ouvrieres, un Brodeur, des domestiques du dernier ordre, &c.

LOUIS
XIII.
1617.

visage découvert, la lecture de sa condamnation. L'arrêt déclaroit Eléonore Galigaye coupable de lese-Majesté divine & humaine : il étoit porté qu'en réparation de ses crimes, sa tête seroit séparée de son corps, sur un échafaud dressé en place de Greve; que l'un & l'autre seroient brûlés, & les cendres jettées au vent. Le même arrêt proscriit à perpétuité la mémoire du Maréchal d'Ancre, confisque & réunit tous ses biens au Domaine, ceux même qu'il a dans les Banques étrangères; déclare son fils ignoble & incapable de posséder charges ni dignités dans le Royaume; ordonne que sa maison près du Louvre sera démolie & rasée; fait défense à qui que ce soit d'entretenir commerce avec les Puissances étrangères, de faire sortir du Royaume ni or, ni argent, sans la permission du Roi; & déclare tous étrangers incapables d'avoir désormais Offices, Bénéfices, Capitaineries, Gouvernements, Charges ou Dignités d'aucune espece.

Et exécutée.

Frappée dans son honneur, dans ses biens, dans sa personne, dans celle de son fils & de son mari, Eléono-

re succomba pour un instant à sa douleur; elle éclata en sanglots; elle s'attendrit sur le sort de son fils, se plaignit de l'abandon général: mais, après ce tribut payé à la nature, la Maréchale sécha ses larmes, & s'arma d'une fermeté qui ne se démentit plus; il ne lui échappa ni murmures, ni regrets; elle se résigna chrétiennement à son malheureux sort, écouta avec sensibilité les consolations que la Religion lui présentait. On la traîna au supplice comme la plus vile criminelle, à travers un peuple nombreux, qui gardoit le silence, & sembloit avoir oublié sa haine. Peu occupée de cette foule, Eléonore ne parut pas déconcertée de ses regards, ni de la vue des flammes qui embrasoient le bûcher où son corps alloit être consumé: intrépide, mais modeste, elle mourut sans bravades & sans frayeur.

Son frere, Archevêque de Tours, se confina dans un petit bénéfice, où il vécut peu. Son fils, jeune homme de quinze ans, doué de qualités aimables, qui promettoit beaucoup, au moment de la mort de son pere, fut

Sort de
son fils.

LOUIS
XIII.
1617.

inhumainement donné en spectacle, & servit de jouet aux bas-Officiers de la Cour. A cette humiliation succéda une captivité de quelques mois dans le château de Nantes, d'où il fut enfin envoyé à Florence. Il y traîna, avec une fortune médiocre, une vie languissante, que le chagrin abrégea.

Jugement
sur cette
catastro-
phe.

Mém. Rec.
t. 3, p. 90.
Monglat,
t. 1, p. 19.

Siri remarque que les gens sensés trouverent cet arrêt contre la Galigaye fort étrange. Les Juges dirent qu'il y avoit au procès une lettre, par laquelle elle excitoit son mari à se ressentir des affronts que lui faisoit Prouville; & que l'homicide ayant suivi, ils ne s'étoient pas fait un scrupule de la condamner comme cause & participante du crime. Le public éclairé pensa qu'elle avoit été sacrifiée aux vives sollicitations de ceux qui espéroient obtenir la confiscation de ses biens. Quoi qu'il en soit du motif, le Maréchal & la Maréchale d'Ancre, en disparoissant de dessus la scene du monde, furent un terrible exemple de l'instabilité des choses humaines. Ils laisserent le trône des grandeurs & l'échafaud prêt, pour

ceux qui voudroient marcher sur leurs traces; & nous verrons que, malgré cette leçon, ils eurent, sous ce règne, plus d'un imitateur.

L O U I S
XIII.
1617.

Le meurtre (a) du Maréchal d'Ancre, le supplice de sa femme, l'exil de la Reine-Mere, furent accompagnés & suivis de la disgrâce de presque toutes leurs créatures. Barbin étoit déjà prisonnier. Mangot, parvenu de l'anti-chambre du Maréchal à la place de Garde-des-Sceaux, homme à talents, mais dur & opiniâtre, aussi arrêté. Richelieu, ménagé d'abord jusqu'à être admis au Conseil (b), eut ordre, bientôt après, de quitter la Reine-Mere, qu'il avoit suivie à Blois. Il se retira dans un petit bénéfice qu'il

Etat du
Ministère.

Mém. rec.
t. 4, p.

194.

Aubery,
Hist. t. I,

p. 24.

(a) Le Duc de Bouillon se servit d'une expression plus forte en parlant au Roi sur cette affaire: *Il lui remontra sagement qu'il est fort dangereux que les Rois s'imaginent conserver leur autorité par des assassinats.* Voy. *Mém. de Brienne*, t. I, p. 75. Note.

(b) Après la mort du Maréchal d'Ancre, Louis XIII dit à l'Evêque de Luçon: *Monsieur, nous sommes aujourd'hui, Dieu merci, délivrés de votre tyrannie.* Voy. *Le Grain*, pag. 391.

L O U I S
XIII.
1617.

possédoit en Anjou, nommé Courfai, ensuite dans son Evêché de Luçon, & il fut enfin relégué à Avignon. Les anciens Ministres, savoir le Chancelier Sillery (a), Du Vair, Villeroy, Jeannin, que les flatteurs de Concini appelloient les *Barbons*, revinrent & reprirent les rênes du gouvernement.

Mort de
Villeroy.

Merc. t. 4,
p. 217.

Mém. Rec.
t. 4, p.
360.

Villeroy ne survécut pas long-temps à ce retour de fortune. Après cinquante ans de ministere sous quatre Rois, dans les temps peut-être les plus orageux de la Monarchie, il mourut au moment que la France avoit le plus besoin de son zele & de son expérience; & *malheureusement*, disoit un Courtisan, *on ne trouvera écrit dans aucun livre ce qu'il savoit.* Henri IV faisoit de lui un éloge encore plus honorable, quand il disoit : *Il travaille toujours, & ne se lasse jamais de bien faire.* Mais le vif intérêt qu'il prenoit aux affaires publiques, dé-

(a) On rapporte qu'un jour Louis XIII lui demanda en colere s'il vouloit qu'on lui fît son procès. Sillery répondit : *Non intres in judicium cum servo tuo.* Menagiana, t. III, pag. 183.

généroit souvent chez lui en obstination. Persuadé de la bonté de son opinion, il vouloit toujours qu'elle dominât dans le Conseil. Quand il n'avoit pu réussir à rapprocher la délibération de son sentiment, par lenteur ou par d'autres biais, il mettoit tant d'obstacles à l'exécution, qu'elle échouoit totalement ou en partie; manœuvre quelquefois aussi dangereuse que la trahison, & dont les Espagnols, qui avoient séduit Villeroy par une ostentation de religion, furent bien profiter. Ils perdirent en lui un bon appui; & on peut fixer à l'époque de sa mort, la chute entière de leur crédit à la Cour de France. Luynes vécut avec ces anciens ennemis du Royaume, comme on doit vivre avec des ennemis réconciliés. Sans leur laisser aucune puissance dans le Conseil, il leur inspira de la confiance; de sorte qu'ils ne se mêlerent point des cabales qui commencerent à exercer la patience du Favori.

La jalousie fut la première passion qui éclata contre lui. Selon quelques-uns, elle l'empêcha d'obtenir en mariage Mademoiselle de Vendôme, fille

Fortune
de Luynes.

LOUIS
XIII.
1617.

naturelle d'Henri-le-Grand. Selon d'autres, il se refusa de lui-même à ce mariage, que Louis XIII desiroit, & préféra Mademoiselle de Rohan-Montbazon, qu'il aimoit. Il trouva de grands avantages dans cette alliance : l'appui d'une famille nombreuse, puissante & intéressée à le soutenir ; la ressource d'un beau-pere politique & guerrier, aussi propre au conseil qu'à l'exécution ; enfin, le concours d'une épouse adroite, quoique jeune, & qui, décorée du titre de Sur-Intendante de la Maison de la Reine, prit autant d'ascendant sur le mari que sur la femme. Pour Luynes, on ne peut avoir plus d'empire qu'il en acquit sur le foible Louis XIII, destiné, dès ce moment, à être plutôt asservi que gouverné par ses Ministres. Cet asservissement étoit si visible, qu'on en fit des railleries publiques (a). Aux railleries succéderent les murmures. La

(a) Luynes demouroit avec Brante & Cadenet, ses deux freres, dans le même hôtel. On y mit, pendant la nuit, cette inscription : *Aux trois Rois.*

nation parut inquiète de se voir sous la domination d'un jeune homme qui commençoit à concentrer en lui toute l'autorité; & ce fut autant pour calmer ces inquiétudes, que pour décrier le gouvernement de la Reine-Mère, que l'on convoqua, avec grand appareil, une assemblée des Notables à Rouen pour la fin de l'année.

LOUIS
XIII.
1617.

Elle fut composée de tous les Ordres de l'Etat, Princes, Evêques, Cardinaux, Maréchaux de France, Gentilshommes, Conseillers & Secretaires d'Etat, Présidents, Procureurs-Généraux & Conseillers des Parlements, des Cours des Aydes & des Chambres des Comptes, Chanoines, Docteurs de Sorbonne, présidés par Monsieur, Frere du Roi, encore enfant, & par quatre Sous-Présidents, les Cardinaux Du Perron & de la Rochefoucault, le Duc de Montbazou & le Maréchal de Brissac. Tous ces Députés étoient choisis par la Cour, qui traça aussi à l'assemblée l'ordre des délibérations, & qui fixa pareillement les décisions.

Assemblée des
Notables.
Merc. 1. 5,
p. 200.

On présenta un cahier de questions, sur lesquelles, disoit-on, le Roi demandoit l'avis des Notables. La pre-

LOUIS
XIII.
1617.

miere étoit : Comment le Roi doit-il composer son Conseil ? On répondit unanimement : *L'Assemblée croit ne pouvoir donner au Roi un meilleur avis, que de continuer l'ordre du maniemment de ses affaires secretes, en la forme qu'il fait à présent, & par l'avis & conseil des mêmes personnes qui y sont employées.* Ce point réglé, il semble qu'il étoit inutile d'en proposer d'autres, parce que le Conseil du Roi étant reconnu capable & suffisant, il convenoit de s'en rapporter en tout à sa prudence. Cependant, soit pour la forme, soit pour autoriser le Ministère, on fit encore d'autres questions : Quelles affaires doit-on attribuer au Conseil du Roi, & quelle forme doit-on suivre en les traitant ? Faut-il diminuer les dépenses de la Maison du Roi, réduire les pensions, rendre plus rares les gratifications, les exemptions de taille, les ennoblissements ? Sur toutes ces questions, on décida pour l'affirmative. Le Roi fut ensuite prié de ne plus vendre les Charges de sa Maison, ni les Gouvernements ; de n'accorder sur ces objets ni réserves, ni survivances ; de ne nommer aux Abbayes & Prieu-

rés que des Réguliers ; de fournir les arsenaux, entretenir les fortifications, payer exactement les troupes, protéger le commerce, ne point souffrir que ses sujets ayent des correspondances chez l'étranger & en tirent des pensions, restreindre le droit de *Committimus*, révoquer la Paulette, & ôter la vénalité des Charges de Magistrature. Tout cela fut proposé, discuté & conclu en vingt-deux jours. L'Assemblée se sépara aussi-tôt ; & tout ce qui en résulta, fut la liberté au Conseil du Roi, de gouverner souverainement sous l'autorisation de quelques Réglemens équivoques, qu'il lui fut désormais permis d'interpréter selon ses besoins. Il faut néanmoins avouer, à l'honneur du Duc de Luy-nes, qu'il n'étoit pas homme à abuser de cette liberté. Le peuple auroit été tranquille & heureux sous son ministère, si on avoit pu le sauver du contre-coup des cabales qui s'entrechoquoient à la Cour.

Un prisonnier & une exilée donnerent lieu aux premières divisions qui éclaterent. La Reine-Mère n'avoit pas plutôt été disgraciée, que les parti-

LOUIS
XIII.
1617.

La Cour
partagé
entre la
Reine-
Mère &
le Prince
de Condé.

LOUIS
XIII.
1618.

Mém. rec.
t. 4, p.
414.

fans de Condé s'imaginèrent qu'il alloit fortir de la Bastille plus puissant que jamais, & il s'en flatta lui-même. C'étoit aussi tout ce qu'appréhendoit Marie de Médicis. Elle fit entendre au Conseil, que, si on relâchoit Condé, elle regarderoit cette indulgence précipitée, comme une improbation publique de son ministère, & par conséquent comme le plus grand affront qu'on pût lui faire: mais elle avoit encore un motif, peut-être plus puissant, de redouter la liberté du Prince; c'est qu'elle trembloit qu'en le tirant de prison, on n'eût dessein de lui opposer un ennemi intéressé, par vengeance ou par crainte, à la tenir toujours éloignée. Le Duc de Luynes se servit quelque temps des espérances & des craintes réciproques de Marie & de Condé, pour contenir l'un par l'autre. La Reine-Mère témoignoit-elle s'ennuyer de son exil, montrait-elle trop grand desir de revenir à la Cour, & menaçoit-elle de contraindre le Favori à la rappeler? aussi-tôt le Roi envoyoit visiter le Prince de Condé, lui accordoit des adoucissements, & lui marquoit des égards,

qui faisoient croire qu'il alloit rentrer en grace. Si les partisans de celui-ci, à leur tour, exprimoient trop librement l'impatience & le dépit qu'ils avoient de voir leurs espérances frustrées, on leur montrait Marie prête à reparoître à la Cour; & c'étoit annoncer au Prince une captivité dont on ne pouvoit prévoir la fin: mais ce manège ne put pas tromper long-temps des courtisans exercés à démêler les ruses de la politique. Il fut même proposé par quelques-uns d'entr'eux, indignés de voir la Reine & le Prince ainsi joués, de réconcilier Marie avec Condé, & de les faire agir de concert, pour forcer Louis XIII à éloigner son Favori.

Luynes, qui savoit ce qu'il avoit à craindre de la Reine, tenoit les yeux ouverts sur sa conduite, & prenoit toutes les précautions possibles, afin qu'elle ne lui échappât point, ou qu'elle ne pût méditer une entreprise sans qu'il en fût averti. Pour cela, il ne souffroit auprès d'elle que des personnes gagnées, ou susceptibles de l'être. Marie s'en appercevoit, & les chassoit honteuse-

LOUIS
XIII.
1618.

Plaintes
de la Reine-Mère.

LOUIS
XIII.
1618.

ment. On en substituoit d'autres également corrompues, ou corruptibles, que la Reine congédioit encore ; mais il y avoit toujours quelqu'un de ces espions qui se déroboit à sa vigilance : de sorte que la Cour étoit informée du détail le plus minucieux de sa vie, de ses projets, & des moyens qu'elle se propoisoit d'employer pour l'exécution. En conséquence, plaintes de la part du Roi, de ce que sa mere, qui pouvoit vivre tranquille avec des revenus, des honneurs & une puissance convenables à sa dignité, entretenoit des liaisons suspectes, & s'occupoit de desseins capables de troubler la tranquillité du Royaume. Réponse de la mere, qui dénonçoit à toute la France la dure captivité dans laquelle elle étoit retenue, investie de troupes, entourée de domestiques qu'on rendoit infideles, sans aucun pouvoir dans la Province qu'elle habitoit, & privée de la consolation de voir, du moins une seule fois, son fils, à qui cependant elle vouloit communiquer des secrets importants, qu'elle ne pouvoit faire passer par le canal du Favori. Cette dernière considération d'une me-

re qu'on tenoit captive, qu'on écartoit de son fils, auquel elle avoit peut-être des avis à donner, fit impression à la Cour & à la Ville. On disoit assez publiquement, qu'en effet le Roi étoit véritablement prisonnier, puisque le Duc de Luynes & ses freres l'assiégeoient perpétuellement, & ne souffroient pas que personne l'approchât qu'eux ou leurs amis.

L O U I S
XIII.
1618.

Pour arrêter ce mécontentement dans son principe, le Duc de Luynes tâcha d'appaier la Reine, ou du moins de suspendre ses plaintes. Si elle avoit voulu consentir à se retirer à Florence; si elle eût été femme à se contenter de vivre dans quelque endroit du Royaume à son choix, sans prétention au gouvernement, les richesses, la puissance, les honneurs, les égards de toute espee lui auroient été prodigués: mais elle vouloit voir son fils; elle vouloit le voir au plutôt, sans borner le temps du séjour qu'elle comptoit faire auprès de lui. On sentoient bien que cet empressement n'étoit inspiré que par l'espérance de reprendre, dans une entrevue, l'empire qu'elle avoit eu sur le jeune Monar-

On l'appaie.

Mém. Brienne, t. 1, p. 92.

Mém. de Deagant, 10.

LOUIS
XIII.
1618.

Faveur
qu'il lui
auroit
procurée.

que ; de chasser d'auprès de lui les personnes qui pouvoient balancer son crédit , & de gouverner plus souverainement que jamais. Il faut que l'on connût à Marie un caractère bien opiniâtre & bien vindicatif , pour que le Duc de Luynes , qui étoit doux & accommodant , n'ait osé la mettre à portée d'abuser contre lui de la faveur qu'il lui auroit procurée. Deageant , confident du Favori , lui conseilloit de ne la pas ménager ; & puisqu'on ne pouvoit sévir contre elle-même , de punir du moins exemplairement ceux de ses domestiques & de ses partisans qui lui inspiroient des projets , & qui s'engageoient à l'aider. Il disoit que ce seroit le moyen de la subjuguier elle-même par la crainte , & de lui ôter , sinon le desir , du moins le pouvoir de mal faire , faute de personnes qui la secondassent (a). Mais Luynes préféra

(a) On voit ici le germe de la conduite de Richelieu à l'égard de la Reine-Mere. Il en avoit peut-être puisé les principes dans les Mémoires de Deageant : celui-ci les composita à la Bastille par ordre de Richelieu , qui

préféra les voies de conciliation, & il en chargea le Duc de Montbazon, son beau-pere, négociateur habile, qui échoua. Cadenet, son frere, esprit souple & insinuant, n'eut pas un meilleur succès : c'est qu'ils ne pouvoient employer auprès d'elle que des raisons politiques, contre lesquelles elle s'armoit de raisons pareilles, & son opiniâreté la rendoit victorieuse. Enfin, on mit en campagne des Jésuites & des Oratoriens; son Confesseur & celui du Roi s'aboucherent. Ils prirent un renfort de Docteurs & d'Evêques, & tous réunis, ils lui représenterent si pathétiquement les malheurs que son trop grand attachement à sa volonté alloit causer à la France, malheurs dont elle seroit responsable devant Dieu, qu'ils la firent consentir, non sans peine, à se relâcher de ses demandes.

Le Roi écrivit donc à sa mere une

qui lui avoit fait demander pour son instruction, l'histoire des choses dont il avoit eu connoissance pendant qu'il étoit attaché au Duc de Luynes. Voyez Préface & Mémoires de Deageant.

LOUIS
XIII.
1618.

lettre fort tendre, par laquelle il lui promettoit d'aller la voir si-tôt que ses affaires le lui permettroient; ce qui ne tarderoit pas: & comme elle avoit témoigné quelque desir d'aller en pèlerinage à Notre-Dame des Ardieliers près Saumur, il l'exhortoit à faire tel voyage que sa fanté ou sa dévotion exigeroient, lui déclarant qu'elle étoit libre d'aller dans tous les endroits de son Royaume. Elle répondit du même style à son fils, & lui dit qu'elle attendroit avec patience les effets de sa bonne volonté. Elle fit aussi assurer le Duc de Luynes de son amitié. On régla plusieurs articles concernant sa maison, ses revenus, son autorité, tous à sa satisfaction. Plusieurs Seigneurs eurent permission d'aller la saluer, & il s'établit entre les deux Cours une correspondance qui avoit toutes les apparences de la liberté.

Ouverture des classes des Jésuites. Le concert des Oratoriens & des Jésuites dans cette affaire, montra qu'il n'y avoit pas encore entre ces deux sociétés la division qui éclata depuis. *Merc. t. 5, Mémoires. t. 4, Ma-thieu fils* Les derniers étoient engagés dans un combat contre l'Université de Pa-
p. 92

ris, qui s'opposoit à l'ouverture de leurs Colleges.

LOUIS
XIII.
1618.

Le Parlement favorisoit l'Université; mais la Cour entiere étoit pour les Jésuites; & malgré le nombre & le crédit de leurs adversaires, ils recommencerent cette année à enseigner publiquement. Leurs succès, qui firent alors & qui ont fait depuis tant de jaloux, ont peut-être contribué plus qu'on ne pense à entretenir dans l'Université l'émulation, qui tourne toujours au profit des Sciences, quand elle ne dégénere pas en cabales (a). Le Duc de Luynes les servit puissamment en cette occasion.

(a) A l'ouverture du College de Clermont, il y eut pendant trois jours des Theses de Philosophie, soutenues en langue Grecque, & Mathieu fils fut le premier assaillant. Il fait à cette occasion la réflexion suivante: *N'en déplaise à l'Université de Paris, cette célèbre source de la Doctrine, si je dis que le rétablissement des leçons au College des Jésuites a fait naître une si noble émulation, que les plus endormis se sont éveillés, & les plus lâches se sont animés à cette course. Les nobles chevaux redoublent le galop quand ils en voyent d'autres qui les précèdent ou qui les suivent. Voyez Mathieu fils, p. 92.*

LOUIS
XIII.
1618.

Luyneſ
favoriſe
le Clergé.

Il appuya auffi le Clergé pour la reſtitution des biens eccléſiaſtiques en Béarn. Quand la Religion Catholique fut détruite dans cette Province, on mit les biens que l'Egliſe poſſédoit en ſéqueſtre : ils y étoient reſtés ; & les Etats, le Parlement, les Communautés des Villes diſpoſoient des revenus, tant pour le payement des Miniſtres & des Profeſſeurs, que pour des réparations ou des embelliffemens publics. Le Clergé demanda à rentrer dans les fonds dont il n'avoit jamais perdu la propriété. Louis XIII l'accorda : il y eut dans la Province une réclamation preſque générale, rendue dangereuſe par la réſiſtance des Etats & du Parlement de Pau. Les Commiſſaires que le Roi envoya, furent inſultés, & ces mouvemens eurent des ſuites funeſtes à la tranquillité du Royaume.

Il rend ſa
fortune
ſolide.
Mém. rec.
t. 4, p.
414, &
426.

Mais ces bruits trop éloignés ne reſſentiſſoient que foiblement à la Cour : on ſ'y occupoit moins de craintes que de plaiſirs. La jeune Reine danſoit ; le Roi, ardent pour la chafſe, y donnoit tout le temps qu'il pouvoit dérober à la représentation, ou au peu

d'affaires dont il prenoit connoissance. Tout rouloit sur le Duc de Luy-
 nes, qui s'appliquoit avec assiduité
 au gouvernement. Le Roi le payoit
 de ses travaux par des dignités aussi
 honorables que lucratives. Déjà le Fa-
 vori avoit été gratifié de la confis-
 cation des biens du Maréchal & de
 la Maréchale d'Ancre. Cette libéra-
 lité n'éprouva pas de contradiction en
 France; mais les Banques & les Monts-
 de-Piété de Genes, de Venise, des
 Pays-Bas, d'Allemagne, de Florence
 & de Rome, sur lesquels les prof-
 crits avoient placé plus de neuf cents
 mille écus, refuserent de se dessaisir
 de leurs fonds. Les Souverains de ces
 Banques prirent leur défense, & sou-
 tinrent que la confiscation prononcée
 en France ne pouvoit donner aucun
 droit sur les biens situés hors de ce
 Royaume; & que, puisqu'il ne se pré-
 sentoient pas d'héritiers, ces biens ap-
 partenoient aux pauvres, au profit
 desquels ces Banques & ces Monts-
 de-Piété avoient été établis. Les pré-
 tentions furent soutenues de part &
 d'autre, avec toutes les raisons, les
 subterfuges & les détours de chicane,

LOUIS
 XIII.
 1618.

LOUIS
XIII.
1618.

qu'un si grand intérêt pouvoit fournir. Plusieurs fois on mit l'affaire en arbitrage ; on parla d'établir un Tribunal , qui prononceroit définitivement. Enfin , les parties s'accorderent , comme il arrive ordinairement quand on dispute sur le bien d'autrui , avec envie & pouvoir de se l'approprier ; c'est-à-dire qu'elles le partagerent. Les différentes Banques rendirent plus ou moins , selon le plus ou moins d'égards qu'eurent leurs Souverains pour les sollicitations & les menaces de la France , que le Duc de Luynes employoit. Pour lui , tirant de chaque côté , il eut la plus forte part , qui lui servit à acheter des terres , & à former , pour sa famille , de grands établissemens dans le Royaume.

Il est ja-
loufé.

Cette affaire dura plusieurs années ; & comme elle intéresseoit des Souverains , elle fit , dans tout le monde , un éclat qui ne fut pas avantageux au Duc de Luynes. On dit & on écrivit que la condamnation du Maréchal d'Ancre n'avoit été poursuivie avec tant de chaleur , que pour autoriser la confiscation de ses biens ,

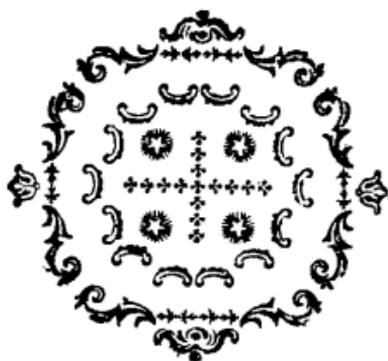
dont le Favori vouloit s'emparer. Quelques faiseurs de libelles furent punis très-sévèrement ; mais leurs malignes insinuations ne furent pas détruites par les supplices (a). On s'obstina à écrire que les poursuites contre le Maréchal d'Ancre n'avoient pas été, de la part du Duc de Luynes, exemptes d'un sordide intérêt ; & cette imputation produisit plusieurs maux. Elle suspendit longtemps la remise des fonds étrangers, par l'espérance qu'elle donna aux Puissances, que le donataire de la confiscation se désisteroit, pour ne pas continuer à se rendre odieux. Elle nourrit entre les partisans de l'ancien gouvernement, une haine violente contre le Favori, & elle entretint dans le cœur de la Reine-

LOUIS
XIII.
1618.

(a) Le 16 Juillet, un Italien & un François, anciens Domestiques du Maréchal d'Ancre, Auteurs de plusieurs libelles contre le Duc de Luynes, dans lesquels le Roi étoit peu respecté, furent rompus vifs & brûlés. Un homme qui les avoit copiés & répandus, fut pendu. *Voyez Merc. tom. 4, p. 268.*

LOUIS
XIII.
1618.

Mere un dépit mortel de ne pouvoir se venger, & le desir de rompre des fers qui lui pesoient tous les jours davantage.



LIVRE IV.

MARIE de Médicis s'étoit flattée que la promesse faite par son fils de venir la voir, ou de l'appeller auprès de lui, auroit son effet. Mais l'été se passa, l'automne s'écoula aussi, & l'hyver s'avançoit, sans nouvelles satisfaisantes. La Reine recommençoit ses plaintes; & la crainte qu'elle ne cherchât à s'affranchir de la contrainte où elle étoit retenue, faisoit prendre au Ministère des mesures qui augmentoient la gêne & le mécontentement de la Princesse. Plusieurs Seigneurs commencerent à entrer dans ses peines, & lui firent parvenir secrètement des témoignages de la part qu'ils prenoient à sa situation; mais tous s'en tenoient à des vœux stériles, & aucun de ceux qu'elle avoit obligés pendant sa prospérité, ne parloit de risquer pour elle quelque entreprise hasardeuse.

L'honneur de délivrer une Reine de France de l'espece de prison où

LOUIS
XIII.
1618.

Nouveau
mécontentement
de la Reine-Merc.

Rucellai
travaille à
sa liberté.

L O U I S
XIII.
1618.

Mém. rec.
t. 4, p.
565, *Merc.*
t. 5, p. 57.

elle languissoit, étoit réservé à un étranger : il se nommoit Rucelai, & étoit natif de Florence. Il n'étoit pas venu en France, comme Concini, pour faire fortune; ses parents lui avoient laissé des biens considérables; mais il vint pour en jouir dans une Cour où il trouvoit des usages & des plaisirs analogues à son caractère & à ses goûts. Il est vrai qu'il s'attacha au Maréchal d'Ancre, & il dut à son crédit l'Abbaye de Signy dans le Réthelois. Les revenus de ce riche bénéfice contribuèrent à augmenter sa dépense, & à la soutenir d'une manière qu'il rendoit très-agréable aux Courtisans. Rucelai tenoit une table splendide, fournie des meilleurs vins & des mets les plus exquis, relevés par l'assaisonnement Italien, qui l'emportoit alors de beaucoup sur le François. On jouoit chez lui très-gros jeu; &, outre les repas ordinaires, il donnoit souvent des fêtes égayées par la musique & la danse, & embellies par les ornements qu'un luxe délicat y prodiguoit. Sa maison, dit Siri, étoit comme un magasin de gants, d'éventails, de fleurs, de parfums & des galanteries les plus

agréables, que produisoient l'Espagne & l'Italie. Rucelai, dans ces fêtes, faisoit des présents aux Dames, qui s'empresserent à leur tour de lui marquer leur reconnoissance, en le protégeant. Il étoit prêt à acheter une charge considérable à la Cour, où il comptoit de se fixer, quand la catastrophe du Maréchal d'Ancre renversa ses projets. Comme il étoit connu pour être très-attaché à Galigaye & à son mari, il eut ordre de se retirer à son Abbaye, & défense de voir la Reine-Mere, ni d'entretenir commerce avec elle.

Mais que peut l'autorité contre la fermeté dans les desseins, l'intrépidité dans le danger, la constance qui fait braver les travaux & les fatigues? Rucelai avoit éminemment ces qualités. Cet homme d'une complexion délicate, accoutumé à la mollesse, avec tant de raison d'aimer la vie, dont il favouroit les délices, concevoit sans s'effrayer, & suit, sans se rebuter, un projet qui exigeoit des travestissemens gênants, des voyages pénibles pendant la saison la plus rigoureuse, & qui enfin l'exposoit, s'il

LOUIS
XIII.
1618.

LOUIS
XIII.
1618.

étoit découvert, à porter sa tête sur un échafaud. Il commence par quitter secrètement son Abbaye, & se rend auprès de Blois. Il étudie si bien les lieux & les moments, qu'il se fait remarquer par la Reine, & vient à bout d'établir une correspondance connue d'elle seule. Alors il lui fait parvenir un plan d'opérations, qu'elle approuve. Sitôt qu'il a le consentement de la Reine, le négociateur affronte les neiges & les frimats de Décembre, & à travers les espions semés sur sa route, tantôt à cheval, tantôt à pied, souvent seul, presque toujours de nuit, il se rend de Blois à son Abbaye, prend à peine le temps de s'y reposer, & repart pour Sedan.

Le Duc de Bouillon lui conseille d'engager Epernon.
Merc. t. 5, p. 259. Gramond, liv. 3, p. 216.

Le Duc de Bouillon y vivoit dans une tranquillité apparente, éloigné de la Cour, qu'il sembloit dédaigner, sans liaisons avec la Reine-Mere, dont il n'avoit pas été content pendant qu'elle gouvernoit. C'est pourquoy il marqua de l'étonnement, quand Ruccelai lui proposa de se mettre à la tête du parti qu'il formoit pour Marie. Au fond cependant Bouillon n'étoit pas fâché qu'on lui fournît l'occasion de

fortir d'un repos qui lui pesoit, & qu'on le mît aux prises avec la Cour, dont il n'affectoit de mépriser les fa-
veurs, que parce qu'il désespéroit de les obtenir. Il reçut donc les ouvertures de l'agent de la Reine, avec un malin plaisir; & la preuve qu'il fut flatté de la confiance, c'est que, hors d'état, par ses propres forces, d'opérer un plein succès, il indiqua à Rucelai celui qui pouvoit le procurer.

Il faut l'entendre lui-même, pour savoir ce qu'étoient alors les grands Seigneurs. » Le seul, lui dit-il, capable d'entreprendre ce que vous desirez, est le Duc d'Epéron. Il a cinq grands Gouvernements, trois dans l'intérieur du Royaume, la Xaintonge, l'Angoumois & le Limousin, Provinces où il se trouve une multitude de Gentilshommes aguerris, dévoués à leur Gouverneur. Les deux autres grands Gouvernements sont les Trois-Evêchés & le Boulonnois, situés sur la frontière. Le premier le met à portée de tirer des secours d'Allemagne, & le second, d'entretenir des liaisons avec l'Angleterre. Il est aussi

LOUIS
XIII.
1618.

» Commandant ou Gouverneur de
 » plusieurs Villes particulieres; mais
 » entre les autres, celle qui peut être
 » considérée comme la plus utile à
 » votre projet, est la ville de Loches :
 » elle tient à la Touraine, est peu
 » éloignée du Blésois; voisinage qui
 » seroit très-commode pour faciliter
 » l'évasion de la Reine. Le Duc d'E-
 » pernon, à cette grande puissance,
 » joint des revenus considérables, des
 » richesses acquises, qui forment un
 » gros trésor, & la Charge de Colo-
 » nel-Général de l'Infanterie Fran-
 » çoise, qui met habituellement sous
 » ses ordres sept à huit mille hom-
 » mes les mieux disciplinés du Royau-
 » me; enfin, il a plusieurs enfants jeu-
 » nes & vigoureux, très-capables de
 » le seconder, & il jouit d'une ré-
 » putation de prudence, de fermeté
 » & de prévoyance si bien établie,
 » qu'aussi-tôt qu'il aura levé l'étendard,
 » une foule de mécontents de tous
 » états viendront grossir son parti.
 » *Sous Henri-le-Grand, il avoit trouvé*
 » *son maître, & un maître qu'il esti-*
 » *moit; de sorte qu'après quelques*
 » tentatives inutiles pour se donner

» de l'autorité dans le Royaume, il
 » s'est contenté de vivre avec le seul
 » crédit attaché à ses Charges. Main-
 » tenant les choses ont changé de fa-
 » ce : il méprise le Favori & toute
 » cette jeunesse de la Cour dont il
 » n'a point été careffé. Il hait le Mi-
 » nistre qui diminue ses appointe-
 » ments, retarde le payement de ses
 » pensions, & accorde à d'autres des
 » honneurs & des préférences, dont
 » il regarde la privation comme des
 » passe-droits & des affronts. Il n'ai-
 » me pas non plus le Roi; il a osé
 » braver le Favori, en restant à la
 » Cour presque malgré lui, & en se
 » retirant, quand les ordres lui ont
 » été donnés, avec un appareil qui
 » tenoit de l'insulte. Peu s'en est fallu
 » que le jeune Monarque piqué ne
 » l'ait fait arrêter; & l'orgueilleux
 » vieillard en conserve un ressentiment
 » qui le rend capable de tout. Partez
 » donc pour Metz, où il a fixé
 » sa résidence. Si vous savez flatter
 » son amour-propre, entrer dans ses
 » idées, ne point contrarier son ca-
 » ractere opiniâtre, & sur-tout si
 » vous lui plaisez, il n'y a rien que

LOUIS
 XIII.
 1618.

LOUIS
XIII.
1618.

» vous ne puissiez vous en promet-
» tre ».

Lui plaire, c'étoit précisément ce dont Ruccelai ne pouvoit pas se flatter. Il avoit eu lui-même un différend très-vif avec Epernon (a); & quoiqu'il fût le maltraité, il appréhendoit que ce Seigneur n'en eût conservé un ressentiment qui rendroit peut-être ses avances inutiles. Cependant il se déterminâ à tenter l'aventure, seulement avec la précaution de se faire précéder par un nommé Vincent Louis, autrefois Secrétaire du Maréchal d'Ancre, qu'il avoit reçu dans son Abbaye de Signy, en sortant de prison. Arrivé à Metz, Vincent, sans se montrer, fait appeler à son auberge Plessis, qu'il connoissoit pour un des principaux confidens du Gouverneur. Ce-

(a) Le Marquis de Rouillac, neveu d'Epernon, avoit fait donner des coups de bâton à l'Abbé, pour une raison qu'on ignore, mais que Siri suppose une galanterie. L'Abbé avoit voulu s'en venger, & avoit réussi à faire quelque peine à Epernon. Par-là il s'étoit attiré la haine du Duc & de toute sa famille. Voy. *Mém. rec. tom. V. p. 565.*

lui-ci, crainte de surprise, mene avec lui Cadillac, autre confident; ils écoutent attentivement l'émissaire de Rucelai, & rapportent au Duc le sujet de la conversation. Celui-ci en confere avec les deux fils qu'il avoit auprès de lui, le Marquis de la Valette & l'Archevêque de Toulouse. Ils concluent, dans leur conseil, d'examiner plus mûrement les propositions de Vincent. Epernon l'entend lui-même dans l'Abbaye de St. Vincent de Metz, où il lui avoit donné rendez-vous. Le plan n'étoit pas bien digéré; mais on entrevoyoit dans ce chaos assez de moyens pour rendre l'entreprise susceptible d'exécution. Epernon chargea Vincent de lui rapporter des éclaircissements sur le nombre & la qualité des partisans que la Reine se promettoit, sur les sommes qu'elle tenoit prêtes, & sur les autres expédients qu'elle comptoit employer.

Rucelai voyant l'affaire à ce point, soit qu'il ne voulût pas laisser l'honneur de la conclusion à un négociateur subalterne, soit qu'il y eût des difficultés qui ne pouvoient être applanies que par lui-même, se déter-

LOUIS
XIII.
1618.

1619.
Rucelai
réussit.

LOUIS
XIII.
1619.

mine à affronter la haine d'Epéron, & à traiter directement avec lui. Il part pour Metz, s'arrête à Pont-à-Moullins, village près de la ville, & se fait annoncer. L'emportement du Gouverneur fut extrême, quand il apprit que son secret étoit entre les mains d'un Italien offensé. Il voulut, dans le premier mouvement, l'envoyer arrêter, s'en défaire, ou du moins le retenir en prison, jusqu'à ce qu'il n'eût plus rien à craindre de son indiscretion ou de sa vengeance. Ruccelai, sans se concerter, représente que ce seroit à lui, qui avoit été insulté, à avoir du ressentiment; que cependant il se sacrifie au succès d'un projet utile pour la France, & honorable pour Epéron; & que, plein de confiance en sa générosité, il n'a pas hésité à venir se livrer à lui, sans conditions ni sûretés. Cette dernière raison fait impression sur le Duc, dont elle flattoit la vanité. Il reçoit Ruccelai avec douceur, & le fait cacher dans un appartement écarté, où le Gouverneur & ses enfants alloient plusieurs heures par jour conférer avec lui.

Epéron
se prépare

On ignore ce qui se passa dans ce

Comité secret, Sans doute Ruccelai suivit à la lettre les conseils de Bouillon; il fascina, par ses flatteries, les yeux du fier Epernon, & l'étourdit sur le danger, ou lui fit envisager comme ressources, des conjectures fort incertaines. La Reine promettoit l'intervention des Montmorenci, de la Maison de Lorraine, du Grand-Ecuyer, du Duc de Bouillon, & de plusieurs autres mécontents. Mais cette promesse n'étoit appuyée que sur des démonstrations d'attachement bien vagues & bien incertaines. Cependant le Duc s'en contenta; & comme s'il eût été assuré de leur résolution à partager le péril, il leur marqua la diversion qu'ils devoient faire pour embarrasser la Cour, quand il auroit joint la Reine. Puis, sans autres précautions, il se prépara à soulever la France, au hasard d'attirer sur lui tout le poids de la puissance Royale, & d'en être écrasé.

L O U I S
XIII.
1619.
à délivrer
la Reine.
Aubery.
Mém. t. 1,
p. 135;
Merc. t. 5
& 6; Artig-
gni, t. 1,
p. 256;
Gramond,
p. 216.

Pendant quinze jours, il sortit tous les matins de Metz, tantôt par une porte, tantôt par une autre, quelquefois avec une partie de sa garnison, plus souvent avec sa maison &

Il se met
en route.

LOUIS
XIII.
1619.

des bagages. Il accoutuma ainsi les habitants à voir des choses extraordinaires, sans s'en émouvoir. S'il y avoit dans la ville des espions de la Cour, il leur donnoit le change par ses allées & venues; & toujours en suspens, ils n'osoient envoyer des nouvelles allarmantes. Epernon mettoit aussi par-là ses gens & ses chevaux en haleine. Pendant ce temps, on visitoit les chemins, on fondoit les gués, & on distribuoit des relais sur la route. Le 17 Février, il écrivit au Roi pour lui demander permission d'aller dans ses Gouvernemens de Xaintonge & d'Angoulême, où il disoit sa présence nécessaire. Il supposoit qu'on croiroit à la Cour, qu'il ne quitteroit pas Metz sans attendre la réponse, & que cette persuasion retarderoit les mesures qu'on pourroit prendre pour l'arrêter. Le 18, l'Archevêque de Toulouse dit publiquement, que les pensions de son pere étant diminuées, il avoit besoin de vivre avec économie; qu'il alloit la pratiquer dans les terres de sa famille; & il partit enfin le 21 au soir. Les portes de la ville étant fermées. Le

Gouverneur assemble son monde, & donne l'ordre pour le départ, le lendemain de très-grand matin. Il distribue à quinze Gentilshommes de ses plus affidés une grosse somme en or, avec ordre de ne le jamais quitter. On plaça sur la croupe d'un cheval vigoureux, monté par un valet, la cassette des bijoux; quinze mulets portoient le bagage; & la troupe, composée en tout de cent cavaliers armés de pistolets & de carabines, tous bien montés & bien résolus, se mit en marche.

LOUIS
XIII.
1619.

Le Marquis de la Valette fut laissé à Metz, dont le Gouvernement demandoit un homme actif & vigilant. Il ferma les portes derrière son père, & les tint closes pendant trois jours. Il redoubla les gardes sur les remparts, & fit des rondes fréquentes, pour empêcher qui que ce soit de s'échapper, & de donner des nouvelles au-dehors, & envoya sur le chemin de Paris des patrouilles, avec ordre d'arrêter tous les voyageurs qui alloient de ce côté. A l'aide de ces précautions, le Duc d'Epéron prit hardiment son chemin par les routes les

LOUIS
XIII.
1619.

plus ordinaires de la Champagne, de la Bourgogne, du Nivernois, du Berry, qu'il traversa sans obstacles. Il faisoit par jour dix lieues d'une traite, quoique ce fût la saison la plus rigoureuse de l'année : le temps se trouva très-beau ; & comme l'automne avoit été sec, les rivières étoient basses, & les gués faciles. On n'eut que quelques légères allarmes, occasionnées par des rencontres fortuites de commerçants, ou d'autres personnes qui voyageoient en troupe pour leurs propres affaires. Cependant Epernon ne cessa de craindre que quand il se vit à Confolant, ville limitrophe du Poitou, où son fils l'Archevêque de Toulouse vint le recevoir à la tête de 300 Gentilshommes.

Aventure
de De
Lorme.
Mém. rec.
t. 4, p.
577.

Il comptoit trouver des nouvelles de la Reine, & il en auroit reçu en effet, sans un accident qui auroit dû le perdre, mais qui, par le plus heureux hasard, n'eut aucune suite. Rucelai ne fut pas plutôt sûr des arrangements, qu'il les écrivit à la Reine, & chargea de ses lettres un nommé De Lorme, dont il s'étoit servi dans d'autres affaires. De Lorme étoit jeu-

te, & vouloit faire fortune. Aux promesses que lui fit Ruccelai d'une bonne récompense, il jugea que les paquets qu'on lui confioit étoient importants, & il se flatta de tirer meilleur parti de la Cour. Dans cette espérance, il gagne Paris, & demande à être présenté au Duc de Luynes; mais on le prend pour un intrigant, qui vient excroquer quelque argent, & on le laisse trois jours se morfondre dans les anti-chambres. Un Conseiller au Parlement, nommé Du Buisson, très-attaché à la Reine-Mere & au Duc d'Epemon, est averti par un laquais, que De Lorme est à Paris. Surpris qu'il ne soit pas venu le voir, selon sa coutume, il le fait chercher, & découvre qu'il fréquente l'hôtel de Luynes. Du Buisson se douta alors de quelque trahison; il aposte une personne qui se dit envoyée par le Duc de Luynes, pour l'entendre, lui compte 500 écus, & s'empare des dépêches, dont Luynes, mieux servi, auroit pu tirer des lumieres pour diriger sa conduite dans cette affaire, & peut-être des moyens pour l'arrêter dans son principe.

LOUIS
XIII.
1619.

Il n'est donc pas étonnant que la Reine ne donnât aucun signe de consentement. Epernon, qui ignoroit la raison de son silence, se crut trahi. Il auroit bien voulu pouvoir retourner sur ses pas; mais il s'étoit fermé le chemin, par une lettre qu'il avoit écrite au Roi, le 7 Février, du Pont de Vichy, après avoir passé la Loire. Elle servoit de réponse à plusieurs autres que le Ministre lui avoit écrites dans lesquelles il recommandoit au Duc de ne point quitter Metz, où il étoit nécessaire pour la correspondance d'Allemagne. Epernon mandoit au jeune Monarque, qu'il ne pouvoit croire que Sa Majesté ne voulût employer un vieux serviteur comme lui, qu'à recevoir ou à lui faire passer des dépêches; qu'il pouvoit lui être beaucoup plus utile dans ses Gouvernements de l'intérieur du Royaume, où il favoit qu'il y avoit beaucoup de mécontents prêts à éclater contre la mauvaise administration, & qu'il alloit les contenir s'il pouvoit. Il finissoit par la formule ordinaire de protestation de fidélité.

La Reine
se sauve
de Blois.

Cette lettre fut une des premières nouvelles

nouvelles qu'eut la Cour de l'entreprise du Duc d'Epéron. On auroit encore pu la faire échouer, si on se fût conduit d'après ce principe, qu'il vaut mieux prendre des mesures tardives, que de n'en pas prendre du tout : mais on supposa qu'il seroit inutile de donner des ordres, parce que sans doute la Reine étoit déjà échappée. A Angoulême, au contraire, où Epéron s'étoit retiré, on présumoit que la Cour n'avoit eu garde de rester dans l'inaction, & que certainement elle avoit renforcé la garde de la Reine ; de sorte qu'il paroïsoit aussi difficile que périlleux de chercher à savoir ce qui se passoit à Blois. Cependant Cadillac, confident du Duc, se chargea de la commission. Comme la Reine n'étoit pas prévenue, il eut de la peine à lui faire savoir son arrivée : mais sitôt qu'elle en fut informée, elle l'admit à son audience, & prit sur le champ la résolution d'aller joindre ceux qui s'exposeroient pour elle.

Le Comte de Brienne, son premier Ecuyer, mis auprès d'elle de la part de la Cour, n'avoit pas sa confiance.

LOUIS
XIII.
1619.

Cependant il falloit se découvrir à lui. Heureusement Marie le trouva complaisant à ses volontés. On renvoya Cadillac au Duc d'Épernon; Brienne se concerta auparavant avec lui, donna les ordres, & fit les préparatifs nécessaires. La nuit du 21 au 22 Février, la Reine descendit par une échelle appliquée à la fenêtre de son cabinet, traversa à pied les jardins, accompagnée de Catherine, sa confidente, qui portoit la cassette des bijoux. Il n'y avoit d'homme, avec Brienne, que Du Plessis, frere de Richelieu, Evêque de Luçon. Ils la firent monter dans un carrosse, qui l'attendoit au bout des ponts, & prirent, à la lueur des flambeaux, le chemin de Montrichard. Ils n'avoient que quelques cavaliers d'escorte, qui furent renforcés en chemin par quinze Gentilshommes, auxquels Ruccelai servit de guide. On trouva à Montrichard l'Archevêque de Toulouse, dont le cortège grossit celui de la Reine, & enfin à une lieue de Loches, Épernon lui-même, qui reçut Marie à la tête de ses gardes & de cent cinquante Gentilshommes. Il entra dans

le carrosse de cette Princeſſe, qui manqua d'abord de termes pour marquer ſa reconnoiſſance. On parla enſuite des périls paſſés, & des moyens de prévenir les futurs.

LOUIS
XIII.
1619.

La délibération auroit été inutile, ſi, dans le Conſeil du Roi, on eût voulu ſuivre l'avis du Duc de Luy-
nes : c'étoit d'envoyer des troupes en force vers Angoulême, où la Reine s'étoit retirée; de l'investir elle & ſes défenſeurs, & de faire enſuite grace ou juſtice à qui on auroit voulu. Ce conſeil, à ce qui parut, étoit le meilleur : car, malgré ce qu'on publioit de la puiffance des amis de la Reine, de leur nombre, de leur réſolution, perſonne ne branla, ni à la Cour, ni dans les Provinces. Il ſembloit qu'on attendît le parti que prendroit le Miniſtère, & qu'on ſe feroit ſoumis ſ'il avoit été vigoureux : mais quand on vit qu'il fléchifſoit, & qu'il n'étoit queſtion que d'accommodement, chacun ſe raſſura, & les plus timides ne défefpérèrent pas de tirer avantage de l'événement.

Luy-
nes
veut la
pourſui-
vre.

Forcé, par l'inclination du Roi, de ſe réduire à un traité, le Duc de Luy-
nes établit, pour baſe de la négocia-

Il eſt for-
cé de trai-
ter.

LOUIS
XIII.
1619.

tion, que Marie abandonneroit le Duc d'Epéron, afin qu'on pût en faire un exemple. Marie répondit que jamais elle n'abandonneroit un homme qui avoit tout risqué pour la tirer de captivité, & que, loin de le laisser exposé au ressentiment de ses ennemis, elle se jetteroit au-devant des coups qu'on voudroit lui porter. Epéron alléguoit des raisons; il présentoit, pour sa défense, la lettre par laquelle le Roi avoit permis à sa mere d'aller dans quel endroit du Royaume elle jugeroit à propos. La Reine, disoit-il, m'a témoigné avoir dessein de se retirer dans un de mes Gouvernements; je n'ai pas cru devoir me refuser au desir de la mere de mon Roi, munie d'une permission si authentique.

Réclamation en faveur de la Reine.

Luynes ne fut pas arrêté par cette défaite : il persista dans la résolution de pousser à bout le Duc d'Epéron, & il fit avancer des troupes. Elles commirent des hostilités, entre autres contre Uzerche, petite ville du Limousin, qui fit résistance, & fut pillée. Aussi-tôt à la Cour, à la Ville, dans les Provinces, il s'é-

leva un cri contre cette guerre , qu'on regardoit comme odieuse dans son principe , déshonorante pour le Roi.

LOUIS
XIII.
1619.

» Une Reine , disoit-on , est-elle blâmable d'avoir fait tous ses efforts pour sortir de captivité ? Elle ne demande qu'à voir son fils : peut-on , sans injustice , lui refuser cette grace ? Au fond , on ne lui a pas tenu les paroles qu'on lui avoit données ; & , quand on les auroit tenues , quand elle auroit tort , il est plus qu'indécent à un fils de poursuivre sa mere à main armée. Une pareille guerre ne peut être que malheureuse ; la nature y répugne , la religion la réproûve , & les soldats ne s'y prêteront qu'avec la plus grande répugnance ».

Ces propos se tenoient publiquement à la Ville & à la Cour. Les Prédicateurs , dans les chaires , triomphoient sur les charmes de la paix dans les familles , & sur les avantages de l'union dans la maison Royale. Quelque entouré que fût le jeune Monarque , & pour ainsi dire , gardé à vue par les Luynes , on trouvoit moyen de lui faire parvenir ces dis-

LOUIS
XIII.
1619.

cours, & il montrait un grand desir que cette brouillerie se terminât sans violence. Le Favori trouvoit aussi des obstacles à ses projets de vengeance, dans les intérêts des Courtisans. Ceux même qui n'aimoient pas Epernon, ne vouloient pas sa ruine, qui auroit augmenté la puissance de Luynes. Les uns ne faisoient que lentement les levées dont ils étoient chargés, les autres s'y opposoient sourdement. Il arriva même que le Roi étant prêt de s'emparer de Metz, par une secrète intelligence, la Valette, qui y commandoit pour son pere, en fut averti par quelqu'un du Conseil même, & l'entreprise échoua. On fit aussi remuer la faction de Condé, qui alternativement pria & menaça; enfin, toute la Cour se remplit de cabales.

Elle tient bon.
Sully, t. 2, p. 281.

Instruit, par son expérience, de l'embarras que la diversité d'intérêts mettoit dans les affaires, Luynes employa ce même moyen contre ses adversaires. Il sema ou fomenta des divisions dans la Cour de la Reine. Avec de l'argent, des promesses, des marques flatteuses de confiance, il fut aisé

de gagner les principaux domestiques de cette Princesse, qui l'avoient suivie. Par leur canal, on fit passer jusqu'à elle les sentiments qu'on vouloit lui inspirer. Le Ministre fut un moment à se flatter de lui faire abandonner d'Epernon : elle en étoit vivement pressée par Rucelai, qui, soit déférence aux insinuations de la Cour, soit retour de l'ancienne antipathie, s'étoit de nouveau brouillé avec le Duc. Il conseilla nettement à la Reine de le sacrifier, & lui fit voir les plus grands avantages, si elle avoit cette complaisance. Si au contraire elle se montrait trop opiniâtre, les mesures, lui dit-il, étoient prises pour la reléguer à Florence le reste de ses jours : on tireroit Condé de prison, & ce seroit lui qui deviendrait l'exécuteur des ordres rigoureux qui seroient donnés contre elle. Ces menaces n'ébranlerent pas Marie; elle répondit constamment qu'elle attendroit les dernières extrémités : mais au moment que tout paroissoit désespéré, la présence d'un seul homme ramena la paix, qu'on croyoit si éloignée.

LOUIS
XII.
1619.

LOUIS XIII. Richelieu languissoit à Avignon ;
 1619. où le Pape Paul V ne le souffroit qu'à
 regret. Ce Pontife l'avoit vu à Ro-
 me : on dit qu'il en avoit été trom-
 pé (a), & qu'il le regardoit comme
 un intrigant dangereux. L'embarras
 où l'Evêque de Luçon favoit qu'é-
 toit la Cour, lui donna lieu de con-
 jecturer que ses services pourroient
 n'être pas rejettés. Il les fit offrir par
 le Marquis de Pont-Courlai, son cou-
 sin ; on les accepta, & il reçut per-
 mission de se rendre auprès de la Rei-
 ne. Avant que le Prélat arrivât à An-
 goulême, ce mystere de Cour fut
 ébruité par l'indiscrétion du Roi. Il
 demanda publiquement au Marquis de
 Villeroy, si le Seigneur d'Alincour,
 son pere, Gouverneur du Lyonois,

Rappel
de Riche-
lieu.

Mém. rec.
t. 4, p.
593. *Mém.*
de Dea-
geant, p.
103 & 214.
Aubery.
hist. p. 17.

(a) On dit que Richelieu, nommé à l'Evêché de Luçon, n'ayant pas l'âge pour être sacré, & craignant apparemment de ne pouvoir obtenir une dispense, présenta l'extrait baptistaire d'un de ses freres plus âgé que lui, qui étoit mort. Il fut sacré sur ce faux exposé, & la ruse se découvrit trop tard. *Mém. d'Aubery*, t. I, depuis la page 37 jusqu'à 57.

étoit assez bien servi dans son Gouvernement, pour être sûr d'y découvrir & arrêter l'Evêque de Luçon, qui devoit y passer *incognito*. Villeroy écrivit sur le champ à son pere : celui-ci mit tant d'espions en campagne, qu'il surprit Richelieu; & quoique le Prélat eût un passe-port en bonne forme, il le retint à Lyon, mais avec toute sorte d'égards. Le Roi, qui n'avoit voulu que plaisanter, & qui avoit cru que l'Evêque seroit passé, quand d'Alincour en auroit la nouvelle, ne fut pas plutôôt sa détention, qu'il envoya ordre de lui laisser continuer sa route. Cette aventure devoila la collusion de Richelieu avec la Cour.

LOUIS
XIII.
1619.

Son début auprès de la Reine fut très-prudent. Il ne se présenta pas en important, qui, fier de la confiance des deux partis, prétend se rendre le centre des affaires, l'organe des moyens, & le conciliateur exclusif. Il écouta tout le monde, ne parut desirer aucun avantage, aucune prééminence sur les habitants de cette Cour, tant anciens que nouveaux. Il se fit introduire auprès de la Reine par le Duc

LOUIS
XIII.
1619.

d'Epéron lui-même, affecta de rechercher son estime & son amitié, & dit qu'il ne vouloit devoir qu'à lui la bienveillance de la Princesse. Cette déférence gagna tous les cœurs à Richelieu, & disposa les esprits à la persuasion.

Sa négociation & celle de Béthunes.
Mém. Rec.
t. 4, p.
393.

Il avoit été précédé, dans ce ministère de paix, par le Marquis de Béthunes, dont la négociation, telle qu'on la voit dans Siri, est un chef-d'œuvre de circonspection, de respect, de prudence, réunies à la plus grande probité. En arrivant auprès de Marie, il la trouva aigrie contre son fils, déchaînée contre le Favori, outrée contre les Ministres, menaçant de faire publier des manifestes, & de faire retentir ses plaintes par toute la France. Béthunes calma ces premiers transports, en remontrant à la Reine, que, dans la circonstance de son évasion de Blois, le Roi n'avoit pas pu agir avec plus d'égards & plus de ménagements pour elle, puisqu'à une lettre dure & menaçante de sa mere, il s'étoit contenté de répondre, qu'apparemment elle avoit été enlevée malgré elle, que sans doute

elle n'étoit pas libre, & qu'il puniroit les auteurs de cette violence; que, si on avoit autorisé les troupes à user des droits de la guerre contre la ville d'Uzerche, c'étoit moins pour la chagriner, que pour contenir par la crainte ceux qui voudroient remuer. *Peut-être*, lui disoit-il, *avez-vous de justes sujets de mécontentement; mais, en bonne politique, vous devez oublier le passé, ou ne rappeler les torts qu'on a pu avoir avec vous, que pour vous procurer un traitement conforme à vos desirs.* Pendant qu'il adoucissoit ainsi d'un côté, Béthunes modéroit de l'autre les résolutions de la Cour, où il savoit que le dépit suggéreroit des projets violents. S'il ne fut pas écouté en tout, du moins peut-on préférer que ses exhortations pacifiques arrêterent de plus grands excès. Siri lui suppose encore le mérite rare dans un négociateur, de n'avoir pas répugné de partager avec un autre l'honneur de la réussite, & d'avoir lui-même demandé un second; ce qui déterminâ la Cour à accepter les offres de Richelieu.

Ces deux hommes réunis abattirent le Duc d'Épernon, que son intrépi-

LOUIS
XIII.
1619.

Embarras
d'Éper-
non

L O U I S
XIII.
 1619.

dité soutenoit contre le danger de fa-
 position, quoiqu'il en connût tout le
 risque. Afin de l'attirer dans cette en-
 treprise, on lui avoit promis que les
 peuples mécontents éclateroient; que
 les Parlements interviendroient par
 des remontrances; que les Huguenots
 prendroient les armes; que les factions
 de la Cour, les partisans de Condé,
 ceux de la Reine, se réuniroient pour
 détruire le Favori dans l'esprit du Roi,
 & embarrasser le Ministère. On lui
 avoit fait toutes ces promesses, & au-
 cune ne se réalisoit. Personne ne re-
 muoit: il trouvoit assez de conseillers,
 d'entremetteurs, d'espions même, qui
 lui donnoient avis des desseins de la
 Cour, mais aucun aide, aucun secours,
 aucun allié assez fidelle, assez géné-
 reux pour diminuer son péril en le
 partageant. Il luttoit donc contre tou-
 tes les forces du Royaume, avec le
 seul appui de la Reine; appui qui pou-
 voit d'un moment à l'autre lui man-
 quer, soit par défaut de fermeté dans
 la Princesse, soit par son impuissance.
 Dans cet état, il n'étoit pas question
 de prétendre imposer la loi; il devoit
 s'estimer heureux de subir la moins

dure qu'il seroit possible. C'est ce que
 lui firent entendre les deux concilia-
 teurs : ils lui conseillèrent de ne pas
 suivre les avis imprudens ou perfides
 de ceux qui lui disoient qu'il falloit
 brusquer la Cour, & instruire tout
 le Royaume de ses griefs ; qu'il de-
 voit, au contraire, mettre la plus
 grande modération dans ses discours,
 sur-tout ne point paroître adopter les
 idées de la Reine-Mere contre le Gou-
 vernement ; enfin, dire seulement qu'il
 n'avoit eu d'autre intention que de
 mettre la mere en liberté de s'expli-
 quer avec son fils, & qu'il seroit sa-
 tisfait si-tôt qu'elle seroit contente.
 Ces préliminaires établis, les négocia-
 teurs s'occupèrent des prétentions
 de Marie, qu'ils tâcherent de faire
 cadrer avec celles de la Cour ; puis
 ils revinrent au Duc d'Epéron, dont
 l'accommodement faisoit partie essen-
 tielle de celui de la Reine.

Le Ministère auroit bien voulu en
 faire un exemple. On ne parloit pas
 moins que de le livrer à la Justice,
 & de le faire punir comme crimi-
 nel de lese-Majesté ; ce qui auroit en-
 traîné, sinon la perte de la vie, du

LOUIS
 XIII.
 1619.

Il est for-
 cé de flé-
 chir.

LOUIS
XIII.
1619.

moins celle des charges, & la confiscation des biens. Les négociateurs remontrèrent, que, puisque l'on faisoit tant que de donner les mains à un traité, il ne devoit plus être question de punitions ruineuses ou flétrissantes. Ils proposèrent, à l'égard du Duc, un oubli total de ce qui s'étoit passé, sous la réserve que de quelque temps il ne paroîtroit pas devant le Roi, qu'il avoit bravé. Mais Epernon ne s'accommoda pas d'un silence, qui l'auroit perpétuellement laissé sous la main de la Loi. Comme il y avoit eu des Déclarations, des Lettres & autres actes publics émanés du Trône, dans lesquels il étoit noté, il en vouloit un dérivé de la même puissance, & aussi authentique, qui le déchargéât de toute accusation, & le mît en sûreté pour toujours. Le Roi offrit des Lettres d'abolition; le mot seul révolta le Duc: mais le Monarque le familiarisa avec la chose même, en venant jusqu'à Orléans avec un fort détachement, qu'il faisoit suivre de près par d'autres troupes.

Epernon comprit alors qu'il n'étoit pas de la dignité d'un Roi de France,

de louer, à la face de son Royaume, une action qu'on favoit lui avoir déplus, & de préconiser, comme son plus fidele sujet, celui qui s'étoit porté à cet excès de témérité: c'étoit assez qu'on ménageât si bien les termes, que la faute du Duc parût diminuée par l'intention. Cela s'exécuta dans des Lettres-Patentes, portant abolition, qui furent données en Juin, & ensuite enregistrées au Parlement. Ainsi Epernon eut le chagrin de se voir taché d'un pardon, qui supposoit une faute. Cette entreprise le fit beaucoup décheoir dans l'opinion du public, de son ancienne réputation de sagacité & de prudence. Il y perdit plus de deux cents mille écus (a), & reçut, pour dédommagement, des remerciements de la Reine, & le don d'un diamant.

Quant à elle, on lui accorda, non ce que l'enivrement des succès lui fai-

LOUIS
XIII.
1619.

Accom-
mode-
ment de
la Reine,

(a) Au contraire, Bassompierre dit qu'il gagna plus qu'il ne perdit, à cause de l'argent qu'on lui avoit donné pour les levées qu'il ne fit pas. *Voy. Observ. de Bassompierre sur Duplex, p. 296.*

LOUIS
XIII.
1619.

soit demander, au premier moment de son évafion, mais ce qu'elle se feroit trouvé heureufe d'obtenir à Blois. Le Roi lui donna le Gouvernement d'Anjou, avec les droits régaliens, les villes d'Angers, de Chinon, & le Pont de Cé, comme places de sûreté, quatre cents hommes de pied, & deux Compagnies de Cavalerie, payés par l'Etat pour les garder. On augmenta de beaucoup les appointemens de fa maifon, & enfin elle eut permiffion de venir trouver le Roi; mais avec cette condition, que les circonftances ne permettant pas de la rappeler à demeure, pour ce moment ce ne feroit qu'une entrevue.

Son entrevue
avec le
Roi.

Mathieu,
fils, p.
102.

Elle fe fit le 5 Septembre, au Château de Courcieres, près de Tours. Le Duc de Luynes alla au-devant d'elle la veille, & en fut gracieufement accueilli. Richelieu précéda auffi la Reine auprès du Roi, & reçut des remerciemens proportionnés au fervice qu'il venoit de rendre. En s'abordant, la mere & le fils montrerent plus de furprife que de tendrefse. *Monsieur, mon fils*, lui dit-elle, *que vous vous êtes fait grand, depuis que je ne*

vous ai vu. Je suis crû, Madame, répondit-il, pour votre service. Ils passèrent trois jours ensemble, ou, pour mieux dire, dans le même lieu : car Louis ne vit presque pas sa mere en particulier. Il chassa beaucoup, & sembloit s'être déchargé sur sa Cour des soins de la fêter. Elle eut lieu, en effet, de se louer des attentions & des caresses de sa belle-fille & de ses autres enfants, & de la joie respectueuse de tous les Seigneurs. Mais si Marie avoit eu le choix, elle auroit préféré les bonnes graces de son fils. *Comment*, demanda-t-elle un jour au Prince de Piémont, son gendre, *comment dois-je m'y prendre pour les obtenir ?* Il lui répondit : *Aimez véritablement & sincèrement tout ce qu'il aime : ces deux mots contiennent la loi & les Prophetes.* La leçon étoit bonne, & Marie de Médicis ne fut malheureuse toute sa vie, que pour avoir négligé de s'y conformer. Après cette courte entrevue, elle partit pour Angers, avec la ferme espérance d'être bientôt rappelée auprès de son fils, qui regagna Paris avec toute sa Cour.

LOUIS
XIII.
1619.

LOUIS
XIII.

1619.

Délivran-
ce du
Prince de
Condé.

Merc. t. 6,
p. 324.

Lorsqu'il y fut arrivé, on s'occupa du soin de terminer l'affaire de Condé. Depuis trois ans, ce Prince, dont les fautes n'étoient pas claires pour tout le monde, languissoit en prison. Les Grands commençoient à murmurer de cette longue captivité : le Ministère favoit aussi qu'il y avoit eu récemment des intrigues pour lier le prisonnier avec la Reine - Mere, & obtenir par elle son élargissement. Enfin, on lui avoit promis de songer à lui, quand les embarras suscités par cette Princesse seroient finis. On se détermina donc à le relâcher, & la Cour ne crut pas devoir faire la grace à demi. Outre les bonnes manieres qui précéderent son élargissement, comme la permission de voir ses amis, & des visites de la part du Roi, Luynes alla lui-même le tirer de Vincennes, le 20 Novembre; & le 26, il parut une déclaration du Roi, la plus avantageuse que ce Prince pût desirer.

Après un préambule, dans lequel on remuoit encore les cendres du Maréchal d'Ancre & de sa femme, sous le nom de *mauvais Ministres*, qui

vouloient tout perdre ; outre les maux qu'ils ont faits à la France , un des plus grands , dit le Monarque , a été l'arrêt & la détention de notre très-cher amé cousin le Prince de Condé. Il ajoutoit que la chose lui ayant paru assez importante pour l'examiner par lui-même , il n'avoit rien trouvé dans les accusations formées contre lui , sinon les artifices & mauvais desseins de ceux qui vouloient joindre à la ruine de son Etat celle de sondit cousin. Cette déclaration si honorable au Prince , fut un sujet de mécontentement pour la Reine-Mere , qui crut y voir une improbation marquée de son gouvernement. Elle s'en plaignit hautement , ainsi que des manques d'égards , des graces refusées à ceux qu'elle aimoit , ou accordées à ceux qui ne l'aimoient pas , exprès , disoit-elle , pour la mortifier.

Le chagrin le plus sensible qu'elle eut en ce genre , fut l'accueil favorable que trouverent à la Cour de son fils plusieurs de ses anciens partisans , dont elle croyoit avoir sujet de se plaindre. On fait les services que lui avoit rendus l'Abbé de Rucelai , ser-

LOUIS
XIII.
1619.

Change-
ment dans
la Maison
de la Rei-
ne.
Mém. Rec.
t. 4, p.
634.

LOUIS
XIII.

1619.

vices essentiels, par lesquels il avoit hasardé sa fortune & sa vie. Peut-être en prétendit-il une récompense trop considérable; peut-être aussi que, fier d'avoir été nécessaire, il voulut continuer de l'être, & entrer dans le secret des affaires: enfin, que ce fût sa faute ou celle de la Reine, à qui la reconnoissance pouvoit peser, chose qui n'est pas extraordinaire chez les Grands, il commença à déplaire, & s'en apperçut. Ce revers arriva dans le temps qu'il avoit le plus grand besoin de protection. La Cour ayant été forcée de sacrifier au bien de la paix son ressentiment contre les grands, méditoit de l'appesantir sur les petits qui s'étoient mêlés de l'intrigue. Rucelai parut propre à servir d'exemple. On porte plainte à Rome de ses liaisons avec le Duc de Bouillon & d'autres Huguenots. Le dessein étoit de lui faire son procès, & de parvenir du moins à le priver de son Abbaye de Signy, & des Prieurés qu'il possédoit. Le Nonce du Pape en France appuyoit l'accusation, flatté de l'espérance d'obtenir quelque dépouille. Rucelai sentit que, s'il laissoit com-

mencer les procédures, le moins qui pût lui arriver, seroit d'avoir beaucoup de peines & de chagrins, & peut-être de laisser quelques-uns de ses bénéfices dans un accommodement forcé. Il prit la résolution la plus sage; savoir de s'accommoder avec le plus fort. Le Marquis de Moni, Ecuyer de la Reine-Mere, parti mécontent d'auprès d'elle, & bien reçu à la Cour, y ménagea le retour de Rucelai, qui fut bien reçu aussi, au grand étonnement de Marie, qui croyoit que jamais on ne lui pardonneroit ce qu'il avoit fait pour elle. Mais elle ignoroit que le Conseil de son fils avoit plus de part qu'elle-même à tout ce qui se passoit dans la Cour.

On a vu que Richelieu n'étoit retourné auprès d'elle qu'avec l'agrément du Roi, & sans doute sous la condition de faire entrer sa maîtresse dans les vues de son fils. Il représenta qu'il ne pouvoit remplir ses engagements, qu'autant qu'il ne resteroit personne auprès d'elle, capable de contredire ses avis. C'est pour cela qu'on eut soin de faire passer toutes les propositions agréables par le canal

LOUIS
XIII.
1619.

Richelieu
y devient
le maître.

L O U I S
XIII.
1619.

de l'Evêque. On fit naître à Marie des soupçons contre ceux de ses serviteurs qui auroient pu partager sa confiance avec le Prélat. On leur suscita des dégoûts de la part de la Reine; & quand ils vouloient se retirer d'auprès d'elle, on leur faisoit un pont d'or à la Cour.

Commen-
cement du
Pere Jo-
seph.

Le Pere Joseph du Tremblay, Capucin, devenu depuis si fameux, commença à paroître dans cette occasion. Sous prétexte de missions, de réformes, d'affaires de son ordre, où il étoit déjà Supérieur, quoique jeune, il fit plusieurs voyages à Angers. Il étoit l'agent du commerce secret que l'Evêque de Luçon entretenoit avec le Duc de Luynes, le Chancelier, le Nonce du Pape, le P. Bérulle, Général des Oratoriens, le P. Arnoulx, Jésuite, Confesseur du Roi, le Cardinal de Gondi, & d'autres personnes, ecclésiastiques & laïques, puissantes à la Cour de Louis XIII. Si Richelieu étoit bien-aïse d'avoir des liaisons déjà utiles, & qui pouvoient le devenir davantage, avec les Ministres & les courtisans du Roi, ceux-ci n'étoient pas fâchés d'être en relation

avec le Chancelier de Marie , son seul Conseil , le Sur-Intendant de sa Maison , & le Chef de toutes ses affaires. Ils prévoyoit que tôt ou tard le fils & la mere se réuniroient : or , comme on ne savoit pas si , dans cette réunion , la Reine ne reprendroit pas une autorité égale à celle qu'elle avoit eue , il étoit prudent de se ménager un accès auprès d'elle , par celui qui avoit le plus grand empire sur son esprit.

L'état de la Cour autorisoit une pareille prévoyance. Le Duc de Luy-nes accumuloit sur lui , ses freres & ses alliés , les biens , les honneurs , les dignités. Il jouissoit de l'autorité la plus étendue , par conséquent il étoit en bute à la jalousie la plus générale & la plus envenimée. Pendant quelque temps , à force de graces , habilement ménagées , il put bien suspendre la mauvaise volonté des envieux de sa fortune , les plus puissants : mais trop de gens prêts à remuer , s'étoient trouvés forcés au repos par l'accommodement d'Angoulême ; il leur tardeoit de donner de nouveaux embarras au Favori , & ils ne croyoient pas pouvoir

LOUIS
XIII.
1619.

1620.
Grande
cabale.
Bassomp.
t. 2, p. 30.
Gramond °
p. 264.
Merc. t. 6,
Mém. Rec.
t. 5, p.
100.

L O U I S
XIII.
 1620.

choisir un meilleur moment. Quand les derniers mouvements commencerent, Marie de Médicis étoit prisonniere, & il falloit employer les premiers efforts à la délivrer : au-lieu qu'actuellement elle étoit libre, elle avoit même des places de sûreté & des troupes : on pouvoit donc se promettre plus de succès d'entreprises formées dans des circonstances si favorables.

La Reine
 l'appuie.

Quand on connoît l'ascendant de Richelieu sur cette Princeffe, il est permis de croire, comme les Ecrivains les plus modérés le disent, que s'il ne l'exhorta pas à appeller les mécontents, du moins il ne fut pas fâché de les voir accourir auprès d'elle, dans l'espérance que la fin de ces troubles seroit la réunion volontaire ou forcée de la mere & du fils, & seroit aussi, par une conséquence nécessaire, un moyen pour lui de rentrer dans le Ministère. Soit inspiré par le Prélat, soit forcé par les circonstances, le Duc de Luynes proposa alors à la Reine de revenir à la Cour, & lui insinua qu'elle occuperoit auprès de son fils la place qu'elle y tenoit autrefois.

autrefois. Il se persuada que les mécontents n'ayant plus de point d'appui, la cabale se dissiperoit d'elle-même; mais les offres les plus avantageuses, les sollicitations les plus pressantes, ne purent obtenir de la Reine ce qu'elle auroit accepté comme une grace quelques mois auparavant. Les mécontents, qui ne pouvoient rien sans elle, lui inspirèrent une frayeur insurmontable du crédit que le Prince de Condé avoit dans le Conseil du Roi. Ils lui persuaderent que les instances qu'on employoit pour la faire revenir à la Cour, étoient des pièges, qui cachotent le parti pris de la resserrer dans la même prison, dont le Prince avoit été tiré.

Un Apologiste de la Reine-Mere donne une raison singuliere de son empressement à réunir auprès d'elle tous les ennemis du Gouvernement. Elle appréhendoit, dit-il, qu'en se répandant dans les Provinces, n'ayant pas de centre commun, ils ne travaillassent chacun pour eux-mêmes, & n'ébranlassent le Trône; au-lieu que les tenant autour d'elle, & se rendant ainsi mai-

Elle devient très-puissante.
Lumieres pour l'Hist. de France, p. 823.

LOUIS
XIII.
1620.

treffe de leurs opérations, elle étoit sûre de conserver la Couronne à son fils. Luy-nes n'étoit pas bien persuadé de l'obligation que le Roi avoit à sa mere, & ne voyoit qu'avec un extrême regret sa Cour grossir aux dépens de celle de son fils : mais il eut beau employer les prieres & les menaces, sitôt que la défection fut commencée, elle devint en peu de jours presque générale. Ce fut comme une épidémie qui se communiqua, une fureur de mode qui tournoit toutes les têtes. Ce n'étoit pas à la dérobée qu'on s'échappoit de la Cour : on se communiquoit les projets de départ, on en faisoit publiquement les préparatifs ; c'étoit la matiere des conversations & des plaisanteries (a). Au milieu des tour-

(a) Un Evêque envoyé au grand Commandeur pour l'engager à rester auprès du Roi, le trouva occupé de son départ, & n'en tira que cette réponse : *Vous, de ce côté, en montrant le Louvre, & moi de cet autre, en montrant le chemin d'Angers.* Roquelauve, enrichi des bienfaits d'Henri IV, répondit gaillardement aux reproches de son fils : Je ne suis point le Duc de Mayenne, mais je cours après mon argent que je lui

billons occasionnés par ce vertige, le Ministère étoit fort embarrassé. Chaque jour voyoit éclore des nouvelles plus fâcheuses; & quand tous les mécontents se furent rendus ou à la Cour de la Reine-Mere, ou dans leurs Gouvernements, il se trouva qu'ils occupoient toutes les côtes, depuis Dieppe jusqu'à Bayonne, beaucoup de places intérieures, les forts des Huguenots leurs partisans secrets; ce qui faisoit près de la moitié du Royaume (a).

ai prêté, & j'aurois un bien mauvais créancier si je ne le ferrois de près. *Voyez Gramond, p. 282.*

(a) Le Duc de Longueville tenoit la Normandie; les Vendôme, la Bretagne; le Comte de Soissons, le Perche & le Maine; la Reine-Mere, l'Anjou; le Maréchal de Bois-Dauphin, le Poitou; les Duc d'Epernon, de Rets, de la Trimouille, Mayenne, Roannès, Rohan, la Valette & Nemours, la Guyenne, l'Angoumois, la Saintonge, le Béarn, la Rochelle, les Cévennes, la Bourgogne & les Trois-Évêchés. Les Commandants que le Roi envoya dans ces Provinces pour tenir tête aux mécontents, furent les Ducs de Nevers & de Guise, les Maréchaux de Vitri & de Themines, Lefdiguières, Liancourt, Brissac, le Duc de Che-

L O U I S
XIII.
1620.

Troubles
& guerre
d'Angers.

Le danger commençoit à devenir pressant : on l'avoit laissé augmenter, en temporisant malgré les conseils vigoureux du Prince de Condé. Il vouloit que, sans s'amuser à négocier, le Roi, avec son armée, dans laquelle, dit Gramond, on comptoit plus de Capitaines que de soldats, allât droit à Angers, & mît sa mere hors d'état de lui nuire. Ce coup de main étoit facile, & les mécontents prévoyoit que le Ministère pourroit bien s'y déterminer. C'est pourquoi les Ducs d'Epéron & de Mayenne conseilloient à la Reine de ne point rester à Angers, où elle seroit exposée à quelque brusque attaque ; mais de se retirer avec eux dans la Guienne ou l'Angoumois, où ils pouvoient opposer à l'armée Royale quantité de petites places qui l'empêcheroient de pénétrer promptement jusq'à eux. A l'abri de ces remparts, ils se flattoient de pou-

vreuse. Saint-Geran, Courtenvaux, Schomberg, Pompadour, Bourdeille, & le Duc de Bellegarde. Le Duc de Montmorency resta neutre en Languedoc. *Voyez Merc. de France, tom. V & VI.*

voir lever de l'argent, discipliner des troupes, & se rendre assez redoutables pour forcer le Roi à éloigner son Favori, & changer le gouvernement, dont ils deviendroient les maîtres.

Ce plan étoit bien conçu; mais l'intérêt de ceux qui vivoient ordinairement auprès de la Reine-Mere à Angers, en empêcha l'exécution. C'étoit une troupe de Courtifans ou de Commenfaux, qui tiroient d'elle une partie de leur grandeur; les uns étoient Gouverneurs de ses places, d'autres dépositaires de ses finances, & distributeurs de ses graces. Ménagés par le Conseil du Roi, dont ils éprouvoient souvent la faveur pour eux ou pour leurs amis, ils appréhenderent de perdre ces avantages, & que Marie, échappée de leurs mains, ne devînt pour d'autres la source de la fortune & de l'autorité. Ils travaillèrent donc à la retenir. Pour cela, ils lui remontrèrent, que les Confédérés ne cherchoient à l'attirer vers le centre de leurs forces, qu'afin d'être maître de sa personne, & qu'alors elle devoit s'attendre qu'ils se serviroient de son nom pour faire la guerre ou la paix,

LOUIS
XIII.
1620.

selon qu'il leur conviendrait, & sans qu'elle pût s'y opposer.

Pendant que ce conflit d'intérêts retardoit à Angers les résolutions, le Roi s'ébranle à la fin, quitte Paris le 7 Juillet, & prend le chemin de la Normandie. Rouen ouvre ses portes sans être sommé; Caen se rend après une foible résistance. Le Duc de Longueville écrit une lettre soumise, & se retire dans un coin de son Gouvernement, où on le laisse, sans paroître s'en inquiéter. Quelques Commandants de petites places payent de leur tête la simple démonstration de désobéissance. Par-tout sur son passage Louis déploie l'appareil imposant de la majesté. La Reine lui écrit; il refuse de recevoir sa lettre & toute autre marque de soumission, jusqu'à ce qu'il soit auprès d'elle: cependant il ne la traite ni en innocente, ni en coupable; s'il donne une déclaration contre les rebelles, ce n'est point elle qui est notée ou menacée d'être poursuivie comme criminelle de lèse-Majesté, mais seulement *ceux qui ont armé sous le nom de sadite mere*. Enfin, il parcourt en vainqueur le Maine & le Perche,

& arrive le 30 Juillet à six lieues d'Angers.

LOUIS
XIII.
1620.

Cette promptte marche déconcertoit les révoltés. Ils s'étoient occupés de tant de projets, qu'ils n'avoient pu se fixer à aucun; de sorte qu'il ne leur restoit d'autre parti à prendre, que de tâcher d'obtenir la paix & au plutôt. La Reine députa à son fils l'Archevêque de Sens & le P. de Berulle, pour la demander. Il répondit à ces Ambassadeurs : *Faites-lui mes recommandations : assurez-la que j'aurai toujours le cœur & les bras ouverts pour la recevoir, & que je ne me laisserai point de la prier de venir auprès de moi. Quant aux brouillons qui oppriment mes sujets & qui veulent partager mon autorité, il n'y a péril où je n'entre pour les sortir de France ou les réduire.*

Mais malgré ces protestations formelles d'inflexibilité, le Ministère n'étoit pas disposé à pousser les choses aux dernières extrémités. Le Duc de Luynes tâchoit d'adoucir les esprits & de terminer à l'amiable. Il appréhendoit, dit Siri, qu'il n'arrivât pendant le siège d'Angers, ce qui étoit arrivé pendant celui de Soissons, c'est-

Mém. Rec.
t. 5, p.
132.

L O U I S
XIII.
1620.

à-dire, qu'on ne persuadât au Roi que pour avoir la paix, il ne falloit qu'abandonner son Favori; & que ce Prince, jaloux & peu fidele à ses attachements, ne le sacrifât à sa tranquillité, comme il avoit sacrifié le Maréchal d'Ancre: du sombre Louis tout étoit à craindre. C'est pour cela que Luynes aimoit mieux applanir les difficultés, que tenter de les vaincre: en Normandie, il avoit acheté la soumission de Matignon, par un brevet de Maréchal de France; il paya par des présents & des pensions, celle de Beauveau, de Montgomery, & de beaucoup d'autres qu'il n'avoit pu réduire à force ouverte. Enfin, il prévint d'offres & de promesses les principaux mécontents, afin de les désunir. Ceux-ci, de leur côté, n'osèrent se mettre à trop haut prix, de peur d'être prévenus les uns par les autres. Ainsi, depuis que le Roi fut entré dans l'Anjou, il s'entama une infinité de petits traités particuliers; mais Condé ne donna pas le temps de les finir.

Escar-
mouche
du Pont
de Cé.

Ce Prince, qui, en soutenant le fils, vouloit peut-être se venger de la mere, avança le camp du Roi le 6 d'Août,

à deux lieues d'Angers : on conjecture aisément le trouble & la frayeur de cette Cour, presque toute composée de femmes & d'Ecclésiastiques, de jeunes Officiers peu expérimentés, de quelques Chefs plus aguerris, mais qui n'avoient à commander que de nouvelles levées sans discipline & sans munitions. Le chemin de la ville au camp fut bientôt couvert de négociateurs, qui alloient & revenoient sans cesse. Le traité ne tenoit qu'à un point; mais ce point étoit essentiel : on convenoit d'accorder à la Reine, pour sa personne, tout ce qu'elle vouloit : retour à la Cour, séance dans les Confeils, augmentation de revenus, d'honneurs & de prérogatives. A l'égard des partisans, le Roi déclara qu'il ne vouloit pas qu'ils fissent des conditions avec lui; il permettoit seulement que la Reine les recommandât à son indulgence, & il promettoit de les traiter avec bonté.

L'affaire étoit dans cette crise, lorsque le Prince de Condé, soit pour hâter la conclusion, soit pour empêcher tout accord, fit attaquer le Pont de Cé, place de la Reine à demi-lieue

LOUIS
XIII.
1620.

d'Angers. A l'approche des troupes du Roi, celles de Marie sortirent de leurs tours, & se répandirent dans la prairie, ayant à leur tête une multitude d'Officiers chargés de plumes & de rubans, tous montés sur de beaux chevaux, qui faisoient des évolutions brillantes. Mais au premier coup de fusil, les soldats se mirent en désordre : en vain les Officiers voulurent les retenir, ils furent entraînés eux-mêmes par les fuyards. Il y en eut peu de tués, mais beaucoup de prisonniers, & ceux qui échappèrent allèrent augmenter la terreur dont la Cour de la Reine étoit déjà faisie.

La paix.

Artigny,
t. I, p.
270.

Cette brusque expédition ne fut pas approuvée de tout le monde ; des Ministres même du Roi la blâmerent, & remontrèrent au Duc de Luynes, qu'on auroit bien pu se dispenser de répandre du sang, pendant qu'il n'y avoit peut-être qu'une heure à attendre pour conclure la paix. Sans laisser le temps au Favori de prendre la parole, Condé répondit brusquement : *Ce n'est pas au Roi à attendre. Si on l'en eût cru aussi, les conditions du traité auroient été plus dures pour la*

Reine même, comme pour les autres ; & fans doute elle auroit été obligée de les subir : mais le Duc de Luynes, toujours par la raison de finir promptement, ne voulut pas user rigoureusement du droit du plus fort. On convint, le 9 Août, qu'en faveur de la Reine, les prisonniers auroient leur grace, ainsi que tous ceux qui rentroient dans leur devoir sous huitaine ; mais que les charges des rebelles, dont le Roi avoit disposé, ne leur seroient pas rendues. Pour tout le reste, on se référa au traité d'Angoulême, qui fut confirmé de nouveau avec quelques articles secrets, dont un des principaux étoit un chapeau de Cardinal pour Richelieu.

LOUIS
XIII.
1620.

Les agents de cette paix furent les Ministres du Roi d'un côté, l'Evêque de Luçon de l'autre, & les ennemis, le P. de Berulle, l'Archevêque de Sens, le Cardinal de Rets, le Cardinal de Sourdis, & le Nonce du Pape. Les Ecclésiastiques se trouvant en force dans le Conseil, firent résoudre que le Roi profiteroit des troupes qu'il avoit sur pied, pour soumettre les Calvinistes de Béarn,

LOUIS
XIII.
1626.

qui refusoient toujours de rendre au Clergé ses biens. Le Prince de Condé appuya fortement ce projet de guerre, parce qu'il espéroit s'y rendre utile & gagner la confiance du Roi. Le Duc de Luynes, au contraire, ne s'y prêta qu'à regret, dans la crainte que le jeune Louis, prenant plaisir aux expéditions militaires, ne s'attachât au Prince qui lui en auroit inspiré le goût.

Entrevue
du Roi &
de la Reine.

L'entrevue de la mere & du fils se fit le 13 Août au château de Brisfac; elle fut plus cordiale que celle de Tours. Le Roi, en l'embrassant, lui dit : *Je vous tiens, & vous ne m'échapperez plus.* Elle répondit : *Vous n'aurez pas de peine à me retenir, parce que je suis persuadée que je serai toujours traitée en mere par un fils tel que vous.* Ils s'arrangerent ensuite pour faire ensemble le voyage de Poitou & de Guienne, & pacifier ces Provinces de concert. Dans la crainte que la présence de la Reine n'autorisât les Grands à demander plus qu'on n'auroit voulu leur accorder, on se hâta de les contenter de loin & d'avance. Quant aux petits, abandonnés par

les Seigneurs, pour lesquels ils s'étoient sacrifiés, ils furent contraints de plier; & quand ils se montrèrent au Roi, ils effuyèrent des froideurs & des désagrémens qu'on n'osoit pas faire éprouver aux chefs.

LOUIS
XIII.
1620.

La Reine-Mere revint au commencement de l'automne à Paris, où elle réunit sa Cour à celle de sa belle-fille. Le Roi passa dans le Béarn, qu'il subjuga en six semaines. Il fit rendre au Clergé les biens dont les Calvinistes s'étoient emparés, rétablit dans toutes les villes l'exercice de la Religion Catholique, & y mit de fortes garnisons. Le Prince de Condé n'accompagna pas le jeune Monarque dans cette expédition, parce que le Favori lui fit agréer, sous un motif de confiance, d'aller plutôt à Paris, où il disoit avoir besoin de lui, pour l'opposer à Marie de Médicis, si elle faisoit quelque entreprise pendant l'éloignement du Roi; & le plaisir de contrarier la mere lui fit sacrifier celui de gagner le cœur du fils.

Expédi-
tion de
Béarn.

Le retour de Louis XIII à Paris mérite d'être remarqué, parce que ce fut peut-être la seule fois que ce Prin-

Le Roi
revient à
Paris.

LOUIS
XIII.
1620.

ce montra un peu de galanterie. Il arriva le 7 Novembre de grand matin, accompagné de 54 jeunes Seigneurs courant à bride abattue, précédés de quatre maîtres de postes qui donnoient du cors; il traversa ainsi la Ville, où il n'avoit pas été annoncé. Le bruit que faisoit cette troupe leste & gaillarde, tira les bourgeois de leurs lits; les fenêtres se remplirent de curieux; si-tôt qu'ils reconnurent Louis, ce jeune guerrier qui revenoit vainqueur de la rébellion, ils firent retentir l'air des cris de *Vive le Roi*. Le peuple l'accompagna en foule jusqu'au Louvre. La garde voyant venir cette troupe mêlée de cavaliers & de fantassins, qui pouffoient des cris confus, s'étoit mise en défense. A la vue du Roi, les barrières s'ouvrent, les gardes joignent leurs acclamations à celles du peuple. Il traverse rapidement les appartements, va embrasser sa mere; il passe de-là chez la jeune Reine à laquelle il cause la même surprise & le même plaisir. La ville partagea les transports de la Cour. Le peu de boutiques qui étoient ouvertes, furent fermées, les travaux cessèrent, il y

eut des danfes, des repas, des feux de joie, & ce jour fut peut-être, pour Louis XIII, le plus agréable de son regne.

LOUIS
XIII.
1620.

Les plaisirs réunirent pendant l'automne & l'hyver, ceux que la discorde avoit séparés, ou plutôt la discorde particuliere régna toujours sous l'extérieur des plaisirs publics. Il y eut des festins, des spectacles, des fêtes de toute espece. La jeune Reine dansa des ballets, & le Roi tout grave qu'il étoit, eut la complaisance de se rendre acteur dans ces divertissements. Les Seigneurs de la Cour, tant ceux qui avoient été du même parti, que ceux du parti contraire, se traiterent réciproquement. Ils se virent, se fréquentèrent avec toutes les apparences de cordialité, & n'en furent pas amis plus sinceres.

Faux rac-
com-
dements.

Entre les traits de Courtisans, c'est à-dire les mauvaises offices cachés sous des dehors obligeants, il faut mettre ce qui arriva à l'Evêque de Luçon, à l'occasion du chapeau de Cardinal qu'on lui avoit promis. Il est certain que dans l'affaire d'Angers il rendit des services essentiels au Duc

Richelieu
mal ré-
compen-
sé.

Lumieres
pour l'Hist.
de France,
p. 305.

Vialart,
p. 15.

LOUIS
XIII.
1629.

de Luynes & au Roi. Au-lieu de reconnoître cette vérité, des ennemis & des envieux l'accuserent d'avoir bien plutôt songé à ses intérêts qu'à ceux du Royaume, & de n'avoir pas même hésité à sacrifier sa maîtresse pour obtenir le chapeau : mais, quel qu'ait été le motif secret de sa conduite, motif sur lequel on ne pourra jamais prononcer sûrement, on peut assurer que sa conduite elle-même fut sage, conforme aux principes d'une saine politique, & avantageuse en même-temps à la France qu'elle tranquillisa, & à Marie de Médicis qu'elle satisfit. Tout ce que cette Princesse pouvoit desirer, c'étoit de revenir auprès de son fils avec les mêmes honneurs & la même autorité dont elle avoit joui autrefois; d'y revenir non comme forcée & suppliante, mais triomphante & priée. Les mécontents tâchoient de lui persuader que, pour parvenir à ce but, il falloit se faire craindre; ils lui offrirent leurs forces, & tâcherent de l'attacher si étroitement à eux, par des traités ou des démarches extrêmes, qu'elle ne pût plus s'en dégager quand elle voudroit. Richelieu,

au contraire, vouloit que Marie se servît de l'appui de ces Seigneurs, & de l'ostentation de leur puissance, non pour lutter contre son fils, mais pour s'en faire rechercher. Il y réussit, peut-être contre le goût de la Reine, qui, étant fiere & vindicative, auroit mieux aimé l'emporter de force. Si donc il ôta à cette Princesse les moyens de se rendre redoutable, en l'engageant de rester à Angers; si même il la mit hors d'état de se défendre dans cette ville, où il n'avoit dit-on, ramassé aucunes provisions, quoiqu'il en fût expressément chargé: du moins il lui procura les avantages qu'elle souhaitoit, & termina en un instant une guerre civile, qui pouvoit devenir dangereuse; service essentiel rendu à la mere, au fils, au Favori, & à toute la France.

Aussi en parut-on fort reconnoissant; le Duc de Luynes rechercha l'alliance du futur Cardinal, & le mariage d'un de ses parents avec la niece de Richelieu en fut le sceau. On prit aussi à tâche de persuader que le Roi avoit extrêmement à cœur la promotion du Prélat au Cardinalat. Le

LOUIS
XIII.
1620.

LOUIS
XIII.
1620.

Ministère dépêcha courier sur courier, & écrivit les lettres les plus pressantes, dont on donnoit à l'Evêque communication. Le Marquis de Cœuvres, Ambassadeur de France à Rome, eut ordre de faire de vives instances auprès du Pape, & il s'y porta avec zèle. Le Souverain Pontife dissimula quelque temps; mais à la fin, fatigué des importunités de l'Ambassadeur, il lui déclara qu'on le jouoit, & il lui montra des lettres du Roi lui-même, qui lui marquoit de n'avoir aucun égard aux démarches publiques qu'on feroit en faveur de l'Evêque de Luçon; de sorte que cette promotion passa sans que Richelieu y eût part. Il fut ceux qui l'avoient desservi; ce n'étoit pas moins que tous les Ministres, qui craignoient le crédit que lui donneroit sa nouvelle dignité, sur-tout Puisieux & le Pere Arnoulx, Confesseur du Roi, & le Duc de Luynes lui-même. Tout autre que l'Evêque de Luçon, assuré, comme il étoit, de la protection de la Reine, auroit pris les choses avec hauteur, & auroit forcé ces faux amis de lever les obstacles que leur jalou-

se mettoit à son avancement ; mais instruit du manège de la Cour, il tint une conduite plus politique. Il ne murmura, ni ne se plaignit. Il affecta de dire que son malheur étoit une suite de la mauvaise volonté du Pape & des envieux qu'il avoit à Rome, dont la malice avoit prévalu sur les bons offices de ses amis de France. Il en remercia ceux-ci affectueusement, & continua de vivre avec eux comme s'il avoit à s'en louer. Par-là il leur ôta la pensée de lui nuire, pratique ordinaire dans les Cours, où il est rare qu'on haïsse à demi, & qu'on ne s'efforce pas de perdre entièrement ceux qu'on a une fois offensés.

LOUIS
XIII.
1620.

Il paroît que le caractère du Duc de Luynes n'étoit pas de maltraiter ceux qui étoient dans le cas de lui nuire ; mais plutôt de prévenir les torts qu'ils pouvoient avoir à son égard. Bassompierre en eut un, involontaire à la vérité, mais qui pouvoit porter un coup dangereux à la puissance du Favori, c'étoit de plaire au Roi. Luynes, qui jusqu'alors avoit regardé ce jeune Courtisan de bon

1627.
Conduite
de Luy-
nes à l'é-
gard de
Bassom-
pierre.
Bassomp.
t. 2, p.
105.
Mém. rec.
t. 5, p.
228.
Artigny,
t. 1, p.
313.

LOUIS
XIII.
1621.

œil, se met tout-à-coup à le traiter froidement. Bassompierre s'en aperçoit ; mais sa conscience ne lui reprochant rien à l'égard du Favori, il prend ce changement pour un trait d'humeur, & continue à amuser & à plaire. Comme on vit que cet avertissement indirect ne faisoit pas sur le jeune homme l'impression qu'on desiroit, l'Abbé Rucelai, le Comte de Schomberg & le Cardinal de Rets, confidens de Luynes, parlerent ouvertement à Bassompierre. Ils lui dirent que le Favori trouvoit mauvais que quelqu'un méprisât son amitié, & parût prétendre se soutenir par soi-même auprès du Roi. *La faveur du Prince, lui dirent-ils, ne souffre pas de partage : dès que vous avez donné de l'ombrage au Favori, vous ne pouvez plus rester à la Cour. Ainsi choisissez, pourvu que vous soyez éloigné, Ambassade, Commandement, Gouvernement, il n'y a rien à quoi vous ne puissiez élever vos vœux.* Cette proposition étonna Bassompierre, & il la traita d'abord de ridicule. Mais s'étant consulté avec quelques personnes au fait du manège de la Cour, après quel-

ques jours de délibération, il se détermina pour l'Ambassade. Luynes alors le prévint de politesse, le remercia de sa complaisance, lui avoua son foible en des termes qui dûrent plaire à Bassompierre, & lui inspirer pour le Favori plus de compassion que de haine (a) : on le fit nommer Ambassadeur en Espagne, où il y avoit un traité entamé pour les affaires de la Valteline; vallée située au pied des Alpes, dont le défilé ouvroit un passage en Italie, dont les François & les Espagnols vouloient également s'affurer.

LOUIS
XIII.
1621.

La négociation sur cet objet, quoique importante, n'étoit pas alors fort échauffée. Comme le Ministère de France, après la paix du Pont de Cé, s'étoit déterminé à faire la guerre aux Huguenots, il appréhenda de s'attirer une diversion embarrassante s'il se

Affaire de
la Valteli-
ne.

(a) *Je vous aime, lui dit-il, je vous estime; mais le penchant du Roi pour vous me donne de l'ombrage; je suis, en un mot, comme un mari qui craint d'être... & qui ne souffre pas volontiers un aimable homme auprès de sa femme. Voyez Siri, t. V, p. 328.*

L O U I S
XIII.
 1621.

brouilloit avec les Espagnols : d'un autre côté aussi, on ne vouloit pas les autoriser par des refus à se fortifier dans ces vallées ; c'est pourquoi on desiroit de les tenir dans l'espérance d'une conclusion, mais sans conclure. La difficulté consistoit à donner aux délais un air naturel : or, personne n'y étoit plus propre qu'un Ambassadeur jeune & galant, en apparence beaucoup moins occupé d'affaires que de plaisirs. Ainsi le Duc de Luynes trouva moyen de rendre son rival utile à l'Etat, sans inquiétude pour soi-même. Débarassé de compétiteurs, il accumula sur sa personne les grands emplois & les charges de la Couronne, avec une assurance qui fit croire qu'apparemment, en étudiant le caractère de Louis XIII, il avoit découvert qu'il falloit être tout auprès du Monarque, si on ne vouloit courir le risque de n'être bientôt plus rien.

Guerre
 contre les
 Hugue-
 nots.

Merc. 1. 7
 & 8.

Selon la résolution prise après la paix d'Angers, le Roi, dès le printemps, tourna ses forces contre les Huguenots. Ils se plaignoient depuis la mort d'Henri IV, qu'on travail-

loit perpétuellement à détruire leurs privilèges, & ils se prétendoient en droit de prendre toutes sortes de mesures pour les défendre. Quoiqu'en pleine paix, la France entière étoit dans un véritable état de guerre : les partisans des deux Religions, souvent mêlés dans la même ville, s'observoient en ennemis ; tantôt à force ouverte, tantôt par ruse & par adresse, ils travailloient à se supplanter ; l'usurpation d'un Temple ou d'une Eglise, la victoire ou la défaite de quelques villageois ameutés, la surprise ou la défense d'une petite forteresse (a), étoient célébrées avec éclat, &

LOUIS
XIII.
1621.

(a) *Les habitants de Château-Renard, ville petite en sa circonférence & pourpris, mais grande en sa générosité, zèle & fidélité au service de Dieu & du Roi ; ces habitants furent les PREMIERS qui, depuis ces derniers plus qu'incivils mouvements, ont rendu de certaines preuves de leur fidélité martiale & héroïque vertu. Ils s'emparèrent à main armée, le 27 Mai 1621, à quatre heures après midi, de la forteresse nommée le Castellet, qui dominoit leur ville, & où les Seigneurs de Châtillon entretenoient depuis 25 ans une garnison Calviniste. Les murs en étoient de*

LOUIS
XIII.
1621.

les relations, toujours chargées d'épithetes piquantes, envenimoient la haine que se portoient toujours les deux partis. Les Calvinistes, moins nombreux, & par conséquent moins forts,

quatre toises & demie d'épaisseur, y ayant au dedans force chambres, casernes, prisons, cachots, magasins, caves, un puits, four, moulins à bras, pieces de batterie, fauconneaux, poudre, munitions de toute espece, & une sortie particuliere par-dessous terre, pour aller & venir à couvert par toute ladite forteresse, toute terrassée par le dedans.

Ceci est extrait d'une relation imprimée en 1621, chez Nicolas Alexandre, rue Bout-Brie, qui m'a été communiquée par M. de Fougeret, Seigneur du Château - Renard, aussi ami des Lettres que bienfaisant. On me pardonnera d'avoir consigné dans les fastes de l'histoire l'exploit de mes paroissiens, contre la garnison qui les génoit. Ce fait, d'ailleurs, n'est pas étranger à mon sujet, puisqu'il sert à faire connoître la structure de ces petites forteresses, dont toute la France étoit hérissée : on fait qu'elles contribuoient beaucoup plus à entretenir la tyrannie des Seigneurs, qu'à rendre le Royaume puissant. C'est pourquoi le Cardinal de Richelieu les fit presque toutes démanteler ou démolir, dans les années qui suivirent la prise de la Rochelle.

forts, pressés de tous côtés, & accablés, pour ainsi dire, par le poids de l'autorité royale, avoient établi à la Rochelle un Conseil général, qui, aux faillies d'un zele impétueux, substitua un plan de défense régulière. On vit paroître, le 10 Mai, une déclaration de cette espece de consistoire, qui partageoit les Eglises en sept cercles, & qui régloit en quarante-sept articles la levée des deniers, la discipline des troupes, les recrues, le commandement, la subordination, & en général ce qui concernoit la paix & la guerre; *le tout*, disoient-ils, *sous l'autorité du Roi*. Ce mot excepté, tout dans le règlement, quant au pouvoir des Chefs, leur rang, le temps des assemblées, ressembloit au gouvernement de la République des Provinces-Unies.

Contre une pareille audace, des déclarations, des menaces, des injonctions, auroient peu servi, si elles n'avoient été appuyées par les armes. Louis marcha vers la Saintonge & le Bas-Poitou, d'où il devoit rabattre sur la Rochelle, qu'il fit bloquer. Il soumit ces Provinces en les parcou-

LOUIS
XIII.
1621.

rant ; il y eut cependant quelques sieges meurtriers : mais la plupart des villes ouvrirent leurs portes à la premiere sommation. Ces succès étoient un triomphe bien flatteur pour le Duc de Luynes , dont la puissance monta à son comble pendant ce voyage , qui fut aussi le terme de sa fortune & de sa vie.

Luynes ,
Connétable & Gar-
de - des-
Sceaux.

Vie de Les-
diguieres ,
p. 104.

Depuis sept ans , la France étoit sans Connétable : il n'y avoit eu que des guerres passageres qui sembloient ne pas exiger qu'on donnât un pouvoir si étendu aux Généraux qu'on employoit. Pour celle-ci, le Ministere crut devoir concentrer toute l'autorité dans un seul Chef , afin d'être plus sûr de la subordination & du secret. Quand on pensa à chercher un Connétable , les suffrages se réunirent d'eux-mêmes sur le Duc de Lesdiguieres , qui avoit fait la guerre toute sa vie avec le plus grand succès ; mais il étoit Calviniste. Louis lui fit parler de conversion : il résista , moins , dit-on alors , par attachement à sa Religion , que pour ne pas défobliger le Favori , dont il connoissoit les vues secretes. Il poussa même la complai-

France jusqu'à dire au Roi, qu'il ne pouvoit choisir personne qui convînt mieux à la place, que le Duc de Luy-nes. Sur ce témoignage, le Monarque donna l'épée de Connétable à son Favori, qui fit sur le champ nommer Lesdiguières Maréchal-Général des Camps & Armées du Roi; conduite qui peut faire conjecturer que Luy-nes desira cette première charge de la Couronne, moins pour en avoir l'autorité, qu'afin qu'un autre n'en eût pas le titre.

LOUIS
XIII.
1621.

Même desir d'une puissance exclusive le déterminâ sans doute, lorsque Duvair, Garde-des-Sceaux, mourut, à ne pas souffrir qu'ils passassent en d'autres mains que les siennes. Enfin, pour mettre dans le même cadre tout ce qui peut montrer la facilité du Prince & l'empire du Favori, Luy-nes chassa de la Cour le P. Arnoulx, Confesseur du Roi, que ce Prince aimoit & estimoit: il le chassa, parce qu'il s'apperçut qu'il donnoit à son pénitent des conseils qui n'étoient pas concertés avec lui; & il en substitua un autre de son choix, sans que le Monarque, qui avoit à peine été pré-

Gramond,
p. 500.

Bernard,
p. 295.

LOUIS
XIII.
1621.

venu, marquât ni regret de son Confesseur, ni dépit de se voir ainsi maîtrisé.

Sa mort.

Avec une pareille influence dans toutes les parties de l'administration, dans l'épée, dans la robe, dans l'intérieur de la Cour, il falloit ou réussir toujours, ou s'attendre à voir tomber sur soi tous les traits de la malice & de l'envie, tous les reproches & le blâme des mauvais succès. C'est ce qui arriva au Duc de Luynes. Après une suite de victoires, l'armée du Roi vint échouer devant Montauban. Aussitôt, ce ne fut qu'un cri contre le Connetable : on l'accusoit d'incapacité dans la guerre (a), d'être cause des mauvaises résolutions qu'on prenoit dans le Conseil, de l'indiscipline des

(a) On a voulu faire entendre qu'il s'exposoit peu aux coups, pendant le siège de Montauban, & on en citoit en preuve cette lettre de son Chirurgien à sa femme : *Sachez que je ne cours aucun hazard, Monseigneur le Connétable me faisant l'honneur de m'affectionner & de me tenir toujours près de sa personne.* On sent que c'est une pure naïveté qui a été tournée en malice. *Voy. Chronique des Favoris, p. 29.*

troupes, de la déprédation des finances, de la création des nouveaux impôts, du renouvellement des anciens, de tous les accidents, en un mot, de tous les malheurs, fussent-ils une suite nécessaire du cours ordinaire des choses, tels que les inondations, les frimats, & les neiges qui empêchèrent la prise de Montauban. Pendant ce déchainement presque général, le Duc de Luynes, cet homme chargé de biens & de dignités, qu'on admiroit & qu'on envioit, luttoit contre une fièvre maligne qui le surprit dans un village du Quercy, nommé Lonquetil; il n'y résista que quatre jours, & mourut le 15 Décembre, âgé à peu près de 32 ans (a). On débita pour lors que

LOUIS
XIII.
1621.

(a) Le 10 Décembre, le Roi prit Montheur, petite ville qu'il abandonna au pillage, & dont il fit passer la garnison au fil de l'épée. Le Connétable étoit malade, & ne participa point à cette cruauté. On dit que ce fut le Prince de Condé qui y détermina le Roi, en lui citant l'exemple de Saül, qui avoit attiré sur lui la malédiction de Dieu, en épargnant les Amalécites dévoués à la mort par Samuel. *Voy. Mém. de Brienne, t. I, p. 145. Note.*

LOUIS
XIII.
1621.

Louis XIII commençoit à s'en dégoûter, & qu'il n'auroit pas tardé à le disgracier. Il est vrai qu'il étoit au faite de la roue de fortune; & dans ce degré d'élevation, on est ordinairement assez près de tomber. Cependant, malgré quelques traits d'humeur, qu'on dit être échappés à ce Prince contre son Favori (a), on ne peut pas prononcer qu'il se fût tout-à-coup privé de ses services. Il est certain qu'il en rendit un essentiel au Roi, en abrégant le gouvernement de Marie de Médicis, qui auroit pu devenir fatal au Royaume. S'il eut pour lors quelque part aux cruautés commises contre le Maréchal d'Ancre & sa femme, il effaça cette tache par la douceur de son ministère. Il étoit affable & conciliant, porté à la paix & à la négociation, qu'il traitoit habilement. A sa mort, il eut le sort des personnes enviées, dont on ne dit pas de bien, lorsqu'on ne peut pas en dire de mal

(a) On dit qu'il l'appelloit quelquefois, *le Roi Luynes, Voy. Bassomp. Mém. tom. II, p. 260.*

(a). Ses freres n'effuyèrent aucun revers, & refterent à la Cour dans une situation brillante.

L O U I S
XIII.
1621.

Lefdiguières hérita du Duc de Luy-
nes, l'épée de Connétable ; elle fut la
récompense de fa conversion, & le
prix de son changement en rendit la
sincérité fufpecte. Ce fut la Reine-Me-
re qui preffa le Roi de remplir cette
dignité, dans la crainte que, fe voyant
fans Général, il ne fe crût obligé de
commander lui-même, & qu'il n'a-
bandonnât les délices de la Cour pour
les travaux de la guerre. Il en aimoit
les détails, & n'en craignoit pas les
dangers. Louis, dans les camps, n'é-

1622.
Lefdi-
guières
Connéta-
ble.

*Vie de Lef-
diguières.
Brienne, t.
I, p. 148.*

*Merc. t. 7
& 8.*

(a) On goûta alors cette épitaphe plus
plaifante que méchante :

Monheur est pris, & la Garonne
Est remise en fa liberté.
Toutefois le peuple s'étonne
Du *Te Deum* qu'on a chanté
Pour cette victoire notable :
Vu, dit-on, que le Connétable
A trouvé fa mort en ce lieu.
Mais pour dire ce qu'il m'en femble ;
La perte & le gain mis enfemble,
On a fujet de louer Dieu.

Voyez Mém. de Brienne, t. I, p. 128.

LOUIS
XIII.
1622.

toit plus cet homme ombrageux & timide qui avoit besoin d'un Ministre pour fixer ses résolutions, d'un Favori pour épancher son cœur; il se monroit Capitaine & soldat. De son cabinet, où il venoit de pourvoir aux vivres & aux munitions, de régler les marches & le plan des attaques, il passoit à la tête de ses troupes, qu'il rendoit, par sa contenance assurée, capables d'affronter les plus grands périls. Il développa ces talents avec éclat dans la continuation de la guerre qu'il fit aux Calvinistes dans le Poitou, pays coupé & marécageux, où, malgré la foiblesse de sa santé, malgré la rigueur d'un printemps froid & pluvieux, le jeune Monarque presque toujours à pied, souvent dans l'eau jusqu'à la ceinture, attaqua ses ennemis, les battit, les poursuivit; & lorsqu'ils se croyoient en sûreté derrière plusieurs petits bras de mer, dont ils avoient embarrassé les gués, il en passa trois sous leur feu dans la même nuit, les força de se jeter dans des barques, qu'ils avoient préparées à tout hasard, & d'abandonner cette Province leur principale ressource.

C'en étoit fait des Calvinistes en France, si on eût souffert que partout où ils étoient en force, le Roi y portât sa bravoure & son autorité; mais on a vu que la guerre ne s'accommodoit pas avec les vues secrètes de la Reine-Mere. Elle n'étoit pas plus du goût des Ministres. Ceux-ci, la plupart Ecclésiastiques ou gens de robe; tels que les Cardinaux de Rets & de la Rochefoucault, le Chancelier Silleri & Puisieux son fils, auxquels l'âge & l'état ne permettoient pas de suivre le Roi à l'armée, craignirent qu'étant loin d'eux, quelqu'un ne s'emparât de sa confiance, & ne les supplantât. Ils redoutoient sur-tout le Prince de Condé, que Marie de Médicis regardoit toujours comme son ennemi; c'étoit lui qui excitoit le Roi à continuer la guerre. On fit entendre à Louis, très-crédule pour les prédications, & très-susceptible de jalousie, que le Prince n'agissoit que par intérêt; qu'il s'étoit infatué de certaine prophétie, qui annonçoit la mort du Roi & de son frere comme prochaine, & que c'étoit pour se trouver armé au moment de l'événement, qu'il de-

LOUIS
XIII.

1622.

La paix
se fait.

Mém. rec.

t. 5, P.
404.

L O U I S
XIII.
1622.

firoit de continuer les hostilités. Cet avis fit tant d'impression sur l'esprit du Roi, qu'il conclut la paix sans en parler au Prince. Celui-ci ne l'apprit, pour ainsi dire, qu'avec le public. Il fut très-piqué de ce défaut de confiance, & le regarda comme un affront, qu'il rejetta plus sur la Reine-Mere que sur le Roi. Pour ne se pas trouver avec elle à la Cour, il demanda permission de voyager quelque temps, & il alla promener ses chagrins en Italie. Les deux Reines vinrent au-devant du Roi jusqu'à Lyon, où ses victoires le conduisirent: il y donna la barrette à l'Evêque de Luçon, qui, malgré ses envieux, avoit enfin obtenu d'être nommé Cardinal.

1623-24.
Richelieu
rentre au
Conseil;
la Vieu-
ville y
domine.
Mém. rec.
t. 5, p.
548 & 607.

Cette dignité ne lui valut d'abord que de la distinction, sans augmentation de crédit. Les instances de la Reine pour le faire entrer au Conseil, durèrent plus d'un an, & enfin elle l'emporta, malgré les Ministres qui s'y oppoient tous. Ils étoient égaux; cependant Charles, Marquis de la Vieuville, sans avoir le titre de premier Ministre, en prenoit l'autorité. C'étoit un homme d'esprit, très-versé

dans les affaires, grand travailleur, mais dur & moqueur; deux défauts les plus propres à attirer la haine publique sur un homme en place. Comme il étoit expéditif, tranchant & complaisant pour le maître, auquel il monroit un dévouement exclusif, il captiva aisément, après la mort de Luynes, la confiance d'un jeune Prince, qui s'effrayoit des moindres difficultés dans les affaires, & qui étoit jaloux qu'on eût pour sa personne un attachement de préférence. Louis fut quelque temps comme une place forte exposée à l'examen, aux tentatives de plusieurs Généraux qui méditent sa conquête. Les courtisans épioient ses foibles, pour s'introduire dans sa faveur. Les femmes cherchoient à surprendre son cœur; les deux Reines ordonnoient des fêtes, & prétendoient l'enchaîner auprès d'elles, par le jeu, la danse & les plaisirs sédentaires. Les Ministres croyoient le fixer, & lui inspirer l'amour du travail, en mettant sous ses yeux le détail des affaires. La Vieuville lui conseilla de suivre son goût pour les exercices violents; de monter à cheval, d'aller à

LOUIS
XIII.
1623-24.

la chasse, de tirer des armes, & de former des bureaux dans lesquels on épuleroit les épines de la discussion : on portoit ensuite le résultat au Conseil, dont La Vieuville se rendit bientôt le maître par son ton décisif, sa hardiesse à brusquer les opinions des autres Ministres, & son opiniâtreté à soutenir les siennes. Il réussit aussi à se faire regarder par le Roi comme un homme tout à lui, en approuvant ses préventions contre sa mere, & en flattant sa jalousie contre Gaston son frere, Duc d'Orléans.

1624.
Education
de Gas-
ton.
Mém. rec.
t. 5, p.
608.

Ce Prince fut confié dès sa tendre enfance au Sieur de Breves, qui joignoit à la connoissance des hommes beaucoup de lumieres politiques puisées dans ses ambassades, & une probité rare. Nommé Gouverneur de Gaston, il s'appliqua à faire germer dans le cœur de son élève les vertus qu'il pratiquoit, & à lui inspirer le goût des arts & des sciences qu'il cultivoit. Il réussit au point, que ses succès causerent de l'ombrage au Roi : au-lieu de lui faire honte d'une pareille foiblesse, il se trouva des gens qui y applaudirent, & conseillèrent à Louis

de congédier de Breves, & de donner à son frere un Gouverneur, dont les leçons fussent moins propres à lui attirer l'estime & la tendresse de la nation. Conseil infâme ! mais bien digne des lâches adulateurs qui ne font pas toujours les derniers en rang & en dignité dans les Cours. De Breves se retira comblé de louanges & de présents. On lui substitua le Comte du Ludes. Celui-ci étoit vieux, & aimoit encore les plaisirs. L'assiduité inséparable d'une pareille place étoit une trop grande gêne pour lui. Il s'en déchargea sur des subalternes, dont les mauvais exemples & les complaisances criminelles changerent bientôt les mœurs de Gaston. Ils en firent, non pas un méchant Prince, ni un libertin déterminé : son âge & son caractère s'opposoient à ces excès ; mais ils corrompirent ses principes, & lui ôtèrent le frein de la honte.

Le Comte du Ludes mourut assez à propos, pour que ses leçons per-
 verses n'empoisonnassent pas son élève sans ressource. Avec lui disparurent les mauvais instituteurs. Le Colonel d'Ornano, qui le remplaça, eut

Ornano
 son Gouverneur
 arrêté.

L O U I S
XIII.
 1624.

plus de peine à réformer les habitudes contractées à une pareille école, qu'il n'en auroit eu à lui en inspirer d'abord de bonnes : il y réussit cependant, mais par un moyen assez dangereux ; ce fut d'exciter l'émulation du Prince, en lui faisant entrevoir la succession au trône, comme un événement peut-être prochain, puisque le Roi étoit d'une santé foible & n'avoit pas d'enfants. A force d'inspirer à Gaston des idées supérieures à son état actuel, Ornano s'en pénétra lui-même. Il se persuada qu'on ne pouvoit refuser à l'héritier présomptif de la Couronne la connoissance de la Monarchie qu'il gouverneroit sans doute un jour. Sur ce fondement, il engagea le Prince à demander l'entrée au Conseil. On soupçonna dans cette démarche moins d'ambition de la part de Gaston que de celle de son Gouverneur, qui vouloit apparemment se rendre important par son élève. Le Conseil décida de faire tomber sur lui la punition de la demande inconsidérée du Prince : en conséquence, Ornano fut arrêté, & renfermé dans le château de Caen.

La Vieuville affecta dans cette affaire beaucoup de complaisance pour le foible du Roi, & par conséquent il eut auprès de Monsieur, & dans le public, tout l'odieux de l'emprisonnement du Colonel. Il fut aussi taxé d'avoir causé, par de faux rapports & des imputations malignes, la disgrâce du Chancelier de Sillery, & des Puisieux ses enfants, qui venoient d'être relégués dans leurs terres. Comme il étoit fier & avantageux, il ne se cacha pas de la supériorité qu'il s'attribuoit sur les autres Ministres; savoir, le Cardinal de la Rochefoucault, le Connétable, d'Aligre, Garde-des-Sceaux, & Bullion; mais on remarquoit qu'il gardoit une conduite plus mesurée à l'égard du Cardinal de Richelieu.

Il ne l'auroit pas vu sans peine entrer au Conseil, quoiqu'il fût lié de longue main avec lui, & qu'il se dît son ami. A la vérité, il sauva les apparences, & même assez bien pour qu'on dît alors qu'il avoit lui-même engagé le Roi à admettre Richelieu, pour lequel ce Prince marquoit de l'éloignement : mais si la Vieuville

LOUIS
XIII.

1624.

La Vieuville
odieux.

Jaloux de
Richelieu.
Brienne, t. 1, p. 174.

Artigny, t. 1, p. 325.

L O U I S
XIII.
 1624.

contribua à ouvrir la porte du Conseil à Richelieu, il est certain qu'il se repentit bientôt de s'être donné un pareil collègue, & qu'il montra par la fuite qu'il le craignoit plus qu'il ne l'aimoit. Non-seulement il lui cachoit les affaires, & ne lui monroit qu'une demi-confiance; mais encore il s'efforçoit de prévenir le crédit que le Prélat pouvoit obtenir auprès de Louis XIII. *Le Cardinal, lui disoit-il, étant créature de votre mere, doit lui être entièrement dévoué; & si vous l'écoutez, attendez-vous à rentrer sous la tutelle dont vous vous flattez d'être délivré.*

Mais en insinuant ces soupçons, La Vieuville eut la mal-adresse de laisser à Richelieu l'occasion de développer sous les yeux du Monarque les grands talens qui lui méritèrent pour toujours l'estime de son Prince; estime qui fut son plus sûr rempart contre les entreprises de ses envieux, & contre les ombrages du Roi lui-même.

Le Cardinal goûté
 du Roi.

Vialard,

P. 57.

Elle naquit & s'accrut tout-à-coup dans les entretiens que Richelieu eut avec Louis, au sujet de deux affai-

res importantes, dont La Vieuville lui avoit laissé la direction : savoir, la conduite à tenir avec les Espagnols pour la Valteline, & avec les Anglois pour le mariage entre Madame Henriette de France & l'héritier de la Couronne d'Angleterre, qui fut depuis Charles I. A l'occasion de quelque cession que ces deux nations exigeoient, le Cardinal fit voir au Roi, que son Conseil étoit trop mou, trop craintif; ce qui donnoit une supériorité singulière aux étrangers. Louis, pour excuser la timidité de son Conseil, ne manqua pas de répéter les discours qu'on lui tenoit tous les jours, sur la foiblesse de son Royaume, & qu'avec des procédés trop fermes, il couroit risque de s'attirer des guerres, qu'il ne pourroit soutenir. Le Prélat détruisit ces objections, en faisant connoître au jeune Monarque les ressources de la France : son immense population, la bravoure de ses habitants, la fertilité du sol, l'abondance & la variété de ses productions, ses belles forêts, ses carrières, la richesse de ses mines, sur-tout son vin & son sel, présents

LOUIS
XIII.

1624.

*Journ. de
Rich. p.*

231.

*Testam.
polit.*

LOUIS
XIII.
1624.

de la nature, que les autres Nations font obligées de venir lui demander; ses rivières presque toutes navigables, si commodes pour le commerce intérieur; son heureuse position entre les deux mers, favorable au commerce extérieur; la force de ses frontières, défendues par des rivières & des montagnes, remparts naturels, où par des villes qu'un peu d'art pouvoit rendre inexpugnables; enfin, la constitution même de son gouvernement, qui donne à un seul homme le pouvoir de faire mouvoir d'un seul mot & en un instant tous ces ressorts.

Louis ne put s'empêcher de marquer sa surprise, de ce que son Royaume, fait pour donner la loi, la recevoit lâchement. Le Cardinal lui expliqua les raisons de l'état de décadence où la France se trouvoit, & les moyens qu'on pouvoit prendre pour la relever. Dès ce moment, il s'établit entre le Monarque & le Ministre, une correspondance d'idées & d'actions, qui soutint celui-ci dans la suite contre tous les efforts domestiques & étrangers; contre la lassitude même de Louis & de Richelieu,

qui, dégoûtés souvent par le contraste de leur caractère, & prêts à se quitter, furent toujours ramenés l'un à l'autre, par la nécessité de s'aider dans l'exécution des plans qu'ils avoient formés.

LOUIS
XIII.
1624.

Si la France ne s'élevoit pas au rang supérieur qu'elle auroit dû tenir entre les autres Nations, c'étoit, selon Richelieu, parce qu'elle souffroit plusieurs Religions dans son sein, parce qu'elle laissoit prendre trop d'ascendant aux Espagnols dans son Conseil; qu'elle n'avoit pas soin d'entretenir un corps de troupes nationales toujours prêtes à marcher, ni de garder en réserve un fonds pour les occasions pressées. Le Cardinal fait entendre dans son testament politique, que ce fut le Roi qui reconnut de lui-même, qu'il seroit impossible de rémédier à ces maux tant que La Vieuville resteroit à la tête des affaires, qu'il traitoit trop brusquement, par routine & sans systême; outre qu'il étoit extrêmement haï, & qu'il faisoit une grande dissipation des finances, dont il avoit procuré l'administration à son beau-pere: ces mo-

Disgrace
de La
Vieuville.
Test. polit.
P. 97.

L O U I S
XIII.

1624.

tifs réunis déterminèrent le Roi à lui faire dire de se retirer. Frappé comme d'un coup de foudre, La Vieuville, au-lieu d'obéir, veut parler à Louis pour se justifier; il va le trouver à Saint-Germain-en-Laye, en est écouté favorablement, & au moment qu'il se croit réintégré dans la faveur, & vainqueur de ses ennemis, il est arrêté & conduit au château d'Amboise. Le changement qu'il avoit fait dans le Conseil, en éloignant le Chancelier & Puisieux, établit tout d'un coup les choses comme le Cardinal pouvoit le desirer; il se trouva le seul en état de prendre le gouvernail; il le saisit, & le tint d'une main ferme jusqu'à la fin de sa vie (a).

Le systé-
me de la
Cour
change.

Le secret alors commença à se gar-

Aubery.
Mém. p.
58 jusqu'à
135.

(a) Un Ecrivain du temps, raisonnant sur la disgrâce de La Vieuville & la fortune de Richelieu, emploie une comparaison assez ingénieuse. Quand le Cardinal fut entré dans le Conseil, dit-il, La Vieuville y fut comme le vis-argent dans les dorures; il étoit nécessaire à cet ouvrage, mais il fallut l'ôter, ou bien il auroit tout gâté. Voy. La Haye, p. 53.

der dans le Conseil , dont les Espagnols favoient auparavant toutes les résolutions , tant par les Ministres qui leur étoient attachés , que par les émissaires qu'ils entretenoient auprès des autres. Le systême politique changea entièrement. Au-lieu des ruses, des fineses, des délais affectés que les Ambassadeurs de France , dans les autres Cours , avoient coutume d'employer, ils eurent ordre de parler & d'agir avec fermeté. Celui de Rome voyant un Ministre nouveau, lorsque le Cardinal se rendit maître du Conseil, s'imagina lui rendre service en lui écrivant une longue lettre, par laquelle il indiquoit le circuit des détours qu'il falloit prendre dans les négociations de cette Cour. A ces documents , Richelieu répondit en deux mots : *Le Roi ne veut plus être amusé ; vous direz au Pape qu'on enverra une armée dans la Valteline.* La menace fut suivie de l'effet ; & de crainte que l'Ambassadeur, homme qui pouvoit avoir des prétentions au Cardinalat, ne fût exposé à la séduction, Richelieu mit à sa place le Comte de Béthunes, qui étoit Cal-

LOUIS
XIII.
1624.

viniste. En même-temps, il envoya chez les Grisons, Souverains de la Valteline, le Marquis de Cœuvres, avec la qualité de Ministre Plénipotentiaire, & permission de quitter ce caractère, & de prendre celui de Général, sitôt qu'il auroit déterminé les Grisons à réduire les Valtelins leurs sujets, qui vouloient se soustraire à leur obéissance & se soumettre au Pape.

Guerre
dans la
Valteline.
Merc. tom.
30, Passim.

La politique des Espagnols avoit jetté la discorde entre ces peuples auparavant les plus heureux des hommes. Quand les nouvelles Religions s'introduisirent chez les Suisses, les Grisons leurs voisins quitterent la Romaine, & les Valtelins, vassaux des Grisons, la conserverent. La diversité de foi & de culte ne causa aucun différend entre les Seigneurs & leurs vassaux. Pour lors, les Valtelins laissoient passer indifféremment, par leur pays tous ceux qui le demandoient. Mais le Comte de Fuentes, ce fameux Gouverneur de Milan dont on a tant parlé, comptant pour rien la liberté du passage, s'il n'en devenoit le maître, excita entre les Val-

telins quelques disputes de Religion, dont il les engagea à ne point déférer la connoissance aux Tribunaux des Grisons, par la raison qu'ils n'en pouvoient juger, étant hérétiques. Ceux-ci ne voulant pas laisser perdre leur droit de juridiction, armerent pour le foutenir. Fuentes, sous prétexte de secourir les Catholiques, jetta des troupes dans la vallée, & bâtit, dans l'endroit le plus étroit, une place forte, qu'il appella de son nom, le fort de Fuentes. A l'aide de cette forteresse, il entretint une division perpétuelle entre les Valte-lins & les Grisons; & quand ceux-ci, après quelque accord, se retiroient, Fuentes les suivoit, bâtissoit de nouveaux forts sur la cime des montagnes, pour éloigner, disoit-il, de la vallée, les ennemis des Catholiques. Par cette conduite adroite de Fuentes & de ses successeurs, s'étoit accomplie la prédiction d'Henri IV, qui, voyant ce manège, disoit du Gouverneur de Milan : *Il veut du même nœud ferrer la gorge à l'Italie, & les pieds aux Grisons.* Quand ce Prince mourut, il étoit prêt à réprimer ces in-

LOUIS
XIII.
1624.

LOUIS
XIII.
1624.

vations. La langueur du Gouvernement pendant la régence de sa veuve, ne permit pas de suivre ce projet. Cependant la Cour de France ne négligea pas absolument les intérêts, tant des Grisons, dont la souveraineté étoit attaquée, que des Valtelins, qui ne s'appercevoient pas que, sous prétexte de les protéger, on vouloit les opprimer. On obtint la destruction, tantôt d'un fort, tantôt d'un autre; mais ce n'étoit rien faire, tant qu'il en resteroit un seul entre les mains des Espagnols. La France le fentit, & menaça. Les Espagnols, pressés, imaginèrent un biais, qui paroissoit suggéré par l'amour de la paix & de la Religion; ce fut de remettre les forts en dépôt entre les mains du Pape. Mais ce n'étoit que ce qu'on appelle vulgairement un *échappatoire*. Il étoit aisé de prévoir qu'au premier moment commode les Espagnols ou rentroient de gré à gré dans leurs forts, ou en chasseroient aisément des troupes mercenaires & peu belliqueuses. Richelieu, devenu maître du Conseil, demanda donc, non un simple dépôt, mais un

un déffaiſſement abſolu des forts, & il accompagna ſa demande d'une armée, qui entra bruſquement dans la Valteline, pouſſa un corps de troupes que le Pape y avoit, ſous le commandement du Marquis de Bagni, & ſ'empara de preſque toutes les places, avec tant de rapidité, qu'on ſe perſuada aſſez généralement, qu'il y avoit colluſion entre le Souverain Pontife & les François.

L O U I S
XIII.
1624.

Mais ce qui ſe paſſa à la Cour de France dut détromper les ſpéculeurs. Le Nonce du Pape ſ'y plaignoit amèrement de cette bruſque expédition d'un Prince Catholique, conſeillée par un Cardinal, contre le Pape lui-même, en faveur des Griſons, peuple Hérétique : *Vous devez, diſoit-il à Richelieu, être bien embarrasſé dans le Conſeil, quand il ſ'agit de délibérer ſur la guerre. Point du tout, répondit le Cardinal; quand j'ai été fait Secrétaire d'Etat, le Pape m'a donné un bref, qui me permet de dire & de faire en ſûreté de conſcience tout ce qui eſt utile à l'Etat. Mais ſ'il ſ'agiſſoit d'aider les Hérétiques ?* diſoit le Nonce. Je penſe, répartit tranquillement Richelieu, que

Fermeté
de Riche-
lieu.
Mém. rec.
t. 5, P.
665.

LOUIS
XIII.

1624.

le bref s'étend jusque-là. Les Espagnols tâcherent d'embarasser le Cardinal, en rallumant la guerre civile en France. Eux qui crioient si haut contre le secours qu'elle donnoit aux Grifons, ne faisoient pas difficulté d'en promettre aux Rochelois, qui se montreroient disposés à prévenir les coups dont le Ministère les menaçoit. Ils voyoient qu'on élevoit autour de leur ville des forts pour la tenir en bride; qu'on affectoit de ne respecter aucun de leurs privileges, de gêner leur commerce, d'inquiéter leur navigation, enfin d'affoiblir leur marine. Ils armerent puissamment; mais les Espagnols leur manquerent de parole. La flotte Rocheloise, commandée par Soubise, fut battue par la flotte Royale, sous les ordres du Duc de Montmorency. Les Rochelois perdirent ensuite l'isle de Rhé, qui faisoit la sûreté de leur port, & ils continuerent de voir leurs remparts menacés par le canon du Fort-Louis, dont on leur avoit promis la démolition, & dont l'existence les avertiffoit des desseins formés pour leur ruine. *Mais, disoit Richelieu, il faut*

que je scandalise encore une fois le monde auparavant : il entendoit, par cette espèce d'énigme, la paix qu'il méditoit avec les Calvinistes de France, & qu'il leur accorda malgré les vives instances du Nonce du Pape. Il entendoit encore la guerre qu'il continua en faveur des Grisons, contre les troupes du Souverain Pontife, unies aux Espagnols : il pouvoit aussi appeller scandale, le traité de ligue offensive & défensive qu'il ménageoit avec les Anglois, à l'occasion du mariage de la sœur du Roi.

LOUIS
XIII.
1624.

On déroba, pour ainsi dire, celui-ci à la Maison d'Autriche, ordinairement si heureuse en alliances (a). La considération dont elle jouissoit dans l'Europe, étoit si grande, que Jacques I^{er}. envoya le Duc d'Yorck son fils rechercher lui-même l'Infante, & soumit dans Madrid l'or-

(a) Ces deux vers assez connus, expriment bien le bonheur de la Maison d'Autriche dans ses alliances.

*Bella gerant alii, tu felix Austria nube!
Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus.*

H ij

L O U I S
XIII.
1624. gueil Anglois à la morgue Espagnole. La Religion différente des deux Royaumes fut un obstacle que les négociateurs ne purent surmonter. On fut plus accommodant en France; le mariage se conclut, non sans une multitude d'incidents peu importants en eux-mêmes, mais qui furent cependant le germe des brouilleries de la Cour de France pendant tout le regne de Louis XIII.

1625.
Tableau
de la Cour
de Louis
XIII. Pour saisir la cause de ces brouilleries, dont la fin fut presque toujours tragique, il faut se figurer une Cour où chacun étoit dans l'usage ou se prétendoit en droit de se mêler des affaires d'Etat, de savoir ce qui se passoit au Conseil, d'interroger les Ministres, de raisonner sur leurs démarches, de les blâmer, d'opposer à leurs résolutions des obstacles, tantôt cachés, tantôt découverts, d'entretenir commerce avec les étrangers, &c, sous prétexte de la liberté Françoisise, de faire du gouvernement la matière des conversations & l'amusement des cercles. Qu'on se représente ensuite un Ministre grave, qui connoît la nécessité du secret, & le besoin de con-

server dans la discussion des intérêts des Princes, un sérieux qui leur donne un air auguste; un Ministre qui a éprouvé le danger des liaisons trop étroites entre les courtisans, & des relations avec l'étranger. Si on le voit disposé à rompre ces anciens usages, d'où naissent l'insubordination & le désordre, il est certain; qu'étonnés de ces innovations, les vieux murmureront, les jeunes plaisanteront, les femmes, se voyant privées des confidences qui les rendoient importantes, se fâcheront; & si on peut se douter que le Monarque n'a pas assez de fermeté pour résister à l'importunité, on le fatiguera de sollicitations, de plaintes, de rapports, on se communiquera ses chagrins, on formera des cabales qui forceront l'autorité de s'armer & de punir: triste nécessité, qui, sous ce regne, fit plus d'une fois dégénérer la justice en cruauté.

Le mariage de Madame fut non-seulement une affaire d'Etat, mais une nouvelle de Cour; chaque incident qui s'y présentoit, remuoit une infinité de personnes. Les femmes vouloient donner leur avis, & montroient

LOUIS
XIII.
1625.

Mariage
de Mada-
me.

Mottevil-
le, tom. I,
p. 16.

Brienne,
t. I, p.

214.

LOUIS
XIII.
1625.

Saint-Ger-
main, p.
40.

une curiosité, que le Ministre ne jugeoit pas à propos de satisfaire. Elles n'étoient pas accoutumées à cette réserve, & la trouvoient fort étrange; ce qui leur donna du dépit contre le Cardinal. Ce dépit redoubla quand le Duc de Buckingham, Favori du Roi d'Angleterre, vint en France épouser la Princesse au nom de son Maître. *Il étoit, dit M. de Motteville, bien fait & beau de visage : il avoit l'ame grande, étoit magnifique & libéral. Favori d'un grand Roi, il avoit à sa disposition tous les trésors à dépenser, & toutes les pierreries de la Couronne d'Angleterre pour se parer.* Buckingham amena avec lui la plus belle jeunesse des trois Royaumes. Les François, peu jaloux, les Françaises nées galantes, virent avec un égal transport arriver cet es-faim folâtre & brillant. Bientôt tous ces cœurs furent d'intelligence : les plaisirs formerent des liaisons, que Richelieu ne vit pas sans ombrage. L'air suffisant de Buckingham l'avoit déjà choqué. Son amour pour Anne d'Autriche, qu'il fit éclater follement, acheva d'indisposer contre lui le Ministre & les gens le plus sensés de la Cour. En ef-

fet, non-seulement Buckingham se présenta en homme qui veut plaire, mais il parla & accompagna sa déclaration des imprudences ordinaires à la passion. Soupîrs, distractions, empressements inconfidérés, langueur affectée, joie subite, départ précipité, retour imprévu; tout le monde, le Roi lui-même s'en apperçut; il en conçut des soupçons contre sa jeune épouse: cependant les langues les plus malignes n'ont pu lui reprocher, que de n'avoir pas repoussé avec assez de hauteur les galanteries d'un homme dont elle voyoit peut-être l'amour avec une secrète complaisance; mais sans autre retour de sa part, que le penchant ordinaire des plus honnêtes femmes, à ne pas défobliger ceux qui les aiment (a). Pour complaire à son Maître &

LOUIS
XIII.
1625.

(a) Au commencement de la Régence, Voiture présenta à la Reine ces vers, qu'elle lut & relut avec plaisir, & qu'elle garda long-temps dans son cabinet.

Je pensois que la destinée,
Après tant d'injustes malheurs,
Vous a justement couronnée
De gloire, d'éclat & d'honneurs;

H iv

LOUIS
XIII.
1625.

aussi pour se fatiguer, Richelieu donna des mortifications à l'Ambassadeur. Celui-ci, par ses plaintes, souleva contre le Cardinal toute cette jeunesse fâchée d'être traversée dans ses amusements : on publia que le Prélat n'étoit si délicat sur l'honneur des Dames, que parce qu'il étoit lui-même amoureux, les uns disoient de la Reine, les autres de la veuve du Connétable de Luynes, devenue Duchesse de Chevreuse (a). On le regarda com-

Mais que vous étiez plus heureuse
Lorsque vous étiez autrefois,
Je ne veux pas dire amoureuse,
La rime le veut toutefois !

.
Je pensois, car nous autres Poètes
Nous pensons extravagamment,
Ce que dans l'humeur où vous êtes,
Vous feriez, si, dans ce moment,
Vous aviez en cette place
Venir le Duc de Buckingham,
Et lequel seroit en disgrâce
De lui ou du Pere Vincent ?

Voy. Mém. de Motteville, tom. I, p. 236.

Voy. aussi Mém. de Rets, tom. II, liv.

3, p. 384.

(a) Il alloit la voir les soirs clandestinement. Rochefort dit que ces entrevues cachées des mystères politiques ; mais tout

me le tyran des sociétés, le perturbateur des plaisirs; deux titres peut-être les plus odieux qu'on puisse donner entre jeunes courtisans. La haine qui en résulta ne s'exhala pas en vains discours, elle resta dans les cœurs, & donna plus d'activité à l'exécution des projets que l'ambition forma contre la fortune du Cardinal.

LOUIS
XIII.
1625.

La première occasion dans laquelle éclatèrent ces passions de haine & d'ambition réunies, fut encore un mariage. On doit se rappeler la jalousie du Roi contre son frère. Ornano, comme on l'a vu, l'augmenta encore en excitant Monsieur à demander l'entrée au Conseil, dans l'espérance d'y avoir place lui-même. L'ambition du Colonel fut suspendue par la prison, mais non pas réprimée. Le Cardinal

1626.
On songe
à marier
Gaston.

Mém. rec.
6. vol.

Vialart. p.
155.

Mém.
d'Orléans,
p. 40.

Sully, t.
2, p. 293.

Test. Po-
lit. t. 1,
p. 10.

le monde n'en étoit pas persuadé. Voyez Rochefort, p. 25 & 29.

Bassomp.
tom. 3, p.
22.

On a supposé aussi qu'il avoit eu un commerce très-étroit avec Marion De Lorme, femme peu difficile, qui recevoit chez elle tous les hommes de la Cour. Elle sacrifia,

Gramond,
p. 658.

Artigny,
t. 1, p.
406.

dit-on, le Cardinal à Desbreaux, & celui-ci certainement à beaucoup d'autres. Voy. Lettre sur le Testam. Politiq. tom. II, p. 66.

Brienne,
t. 1, p.
258.

LOUIS
XIII.
1626.

n'eut pas plutôt en main l'autorité, que, pour plaire à Gaston, il lui fit rendre Ornano, non en qualité de Gouverneur, l'âge du Prince n'admettoit plus ce titre, mais en qualité de Chef de sa maison. A peine le Colonel fut-il revenu auprès de Gaston, que les sollicitations du Prince pour être admis à la connoissance de l'administration, recommencerent. On sentit d'où partoient ces instances; & le Cardinal opina dans le Conseil à donner au Colonel le bâton de Maréchal de France, comme une dernière grace qui devoit pour toujours mettre un frein à ses prétentions. A cette occasion, Vialart remarque une chose qui peut servir à expliquer la conduite de Richelieu en d'autres circonstances: c'est que les Seigneurs à qui leur naissance ou leur mérite pouvoit permettre des prétentions, il avoit pour système de leur accorder au-delà même de leurs droits & de leurs espérances; mais aussi, une fois comblés, s'ils ne se contentoient pas, si au-lieu de reconnoître ses services ils s'élevoient contre lui, il les traitoit sans miséricorde.

L'infortuné Comte de Chalais, maître de la garde-robe, éprouva le premier cette rigueur inexorable. Issu de l'illustre & ancienne Maison de Talayran-Périgord, à la fleur de son âge, jouissant de la faveur du Roi, & d'une belle charge à la Cour, il auroit pu se faire un sort digne d'envie, si, ami trop ardent, amant trop tendre, il ne se fût passionné pour des projets bizarres, dont la réussite ne pouvoit lui procurer aucun avantage personnel. L'intrigue qui conduisit Chalais sur l'échafaud, ressemble à ces événements de famille, dans lesquels se mêlent les voisins, les étrangers, & jusqu'aux valets. Par malice, par curiosité ou par un zèle inconsidéré, ils examinent les démarches & les jugent mal, recueillent les propos & les rapportent altérés ou chargés : ils font par-là, d'une bagatelle, une affaire importante qui expose la fortune, l'honneur, & quelquefois la vie des personnes compromises. Ainsi dans cette malheureuse aventure, à côté des premiers de l'Etat, on vit figurer des gens obscurs, de condition servile, des duellistes, des femmes affi-

LOUIS
XIII.
1626.

Affaire de
Chalais.

Mém. de
Rochefort,
P. 55.

~~LOUIS~~
LOUIS
XIII.
1626.

Difficul-
tes du ma-
riage de
Gaston.

chées, & une multitude d'intrigants, qui furent éloignés avec mépris, pendant qu'une tête illustre payoit pour tous les autres (a).

La Reine-Mere vouloit marier Gaston son fils à Mademoiselle de Montpensier, la plus belle & la plus riche personne de la Cour. Le Prince, trop jeune pour sentir l'utilité d'un établissement, en étoit même détourné par la plupart de ses courtisans, qui se flattoient de le conduire plus à leur gré dans la dissipation d'une vie libre, que quand il seroit dans les chaînes d'une femme aimable. Louis XIII auroit aussi voulu pouvoir éloigner cet

(a) Le Comte de Soissons, le Duc de Longueville, le Duc de Vendôme, le Grand-Prieur son frere; le Duc d'Elbeuf, la Duchesse de Chevreuse, le Maréchal d'Ornano, sa femme, le Duc d'Epéron, le Marquis de la Valette, le Comte de Candale, l'Abbé Scaglia, Ambassadeur de Savoie, Mylord Montaigu, les Sieurs de Modene, Déageant, de Marillac, Louvigni, Le Coigneux, Puy-Laurent, La Louviere, Chaudébonne, des Valets-de-Chambre, des Huissiers, des Femmes-de-Chambre, des Fourriers, des Officiers de la bouche, & de la garde-robe, &c.

hymen; l'idée de voir une postérité à son frere, pendant qu'il n'en avoit pas, le faisoit sécher de jalousie, & on lui en vit quelquefois verser des larmes. Par la crainte d'être moins considérée lorsque son beau-frere auroit des enfans, la jeune Reine tâchoit d'empêcher ce mariage. Elle avoit pour Sur-Intendante de sa Maison, la Duchesse de Chevreuse, autrefois la Connétable, presqu'aussi jeune qu'Anne d'Autriche, vive, passionnée pour les plaisirs (a), passionnée pour la domination, & plus capable de conseiller selon son goût & ses intérêts, que selon la raison. La Reine-Mere lui faisoit quelquefois sur ces objets des reproches qu'elle souffroit impatiemment; & ne fût-ce que pour mortifier cette Princesse, & avec elle toutes les femmes de la vieille Cour, qui critiquoient la jeune, elle confirma sa maîtresse dans

(a) En folâtrant avec la Reine, & courant sans discrétion, elle lui occasionna une fausse couche, que l'on cacha au Roi. *Voy. Mém. de Motteville, tom. 1, p. 50.*

LOUIS
XIII.
1626.

l'intention de faire manquer ce mariage. Elle eut soin de faire à cet égard la leçon à toutes les subalternes de sa dépendance, qui ne parloient d'autre chose à la Reine jour & nuit : il y en eut même qui eurent la hardiesse de lui dire qu'elle avoit intérêt à faire rester Monsieur libre, parce que si le Roi, dont la santé étoit très-foible, venoit à mourir sans enfants, elle pourroit épouser son beau-frere. Enfin, Ornano & quelques personnes honnêtes de la Cour de Gaston, desiroient que ses mœurs fussent garanties par le mariage ; mais le Maréchal ne souhaitoit pas que ce fût avec Mademoiselle de Montpensier. Il auroit mieux aimé une Princesse étrangere, dont l'alliance eût pu faire espérer des secours de troupes & d'argent en cas de besoin. A ces obstacles se joignoient la prétention de la Comtesse de Soissons, qui vouloit Mademoiselle de Montpensier pour son fils, & bien des dépit secrets, des jalousies de famille qui rendoient les plus indifférens attentifs à l'issue de cette affaire.

Le Maré-
chal d'Or-
nano ar-

Tel étoit l'état de la Cour, lorsque le Maréchal d'Ornano fut arrêté

une seconde fois à Fontainebleau le 4 Mai. Son crime, comme la première, étoit de suggérer toujours à Monsieur de nouvelles demandes, pour qu'à la fin on lui accordât l'entrée au Conseil : on l'accusa aussi d'inspirer au Prince de l'éloignement pour son mariage avec Mademoiselle de Montpensier. Ce coup d'autorité excita une prodigieuse fermentation dans les esprits déjà échauffés. Gaston pleura, fit de grandes menaces, alla porter ses plaintes à son frere, qui l'écouta tranquillement, le caressa, & calma, par des promesses, son premier emportement : les courtisans parurent prendre beaucoup plus à cœur que lui l'affront fait à l'héritier de la Couronne. Comme on craignoit l'ascendant de la Maréchale d'Ornano sur le Prince, & qu'elle ne le soutînt dans son ressentiment, en arrêtant son mari, on l'avoit exilée à trente lieues de Paris. L'éloignement n'y fit rien ; elle eut l'attention de laisser en partant, auprès de Gaston, un Gentilhomme que Siri nomme Delphini, chargé de la suppléer. On fit promettre au Prince de ne rien agréer de ce que la

LOUIS
XIII.
1626.

rêté une
seconde
fois.

Monglat ;
t. 1, p. 352

LOUIS
XIII.
1626.

Cour pourroit proposer relativement au prisonnier, sans le consentement de cette espece de surveillant ; & la premiere résolution que prirent les amis du Maréchal, fut de travailler à perdre Richelieu, comme l'auteur du malheur d'Ornano, & le seul intéressé à le perpétuer.

Détresse
de Riche-
lieu,
Mém. rec.
t. 6, p.
147.

Quant au Cardinal, pendant que sa fortune & son crédit excitoient tant d'envie, il éprouvoit les plus vives allarmes pour l'une & pour l'autre, & même pour sa vie. A l'égard de sa fortune, il se plaignoit amèrement au Nonce Spada, qui paroît être entré bien avant dans sa confiance, qu'il avoit affaire à un Prince peu généreux ; que la récompense de ses travaux n'avoit été jusqu'alors qu'une petite Abbaye, & qu'accablé de dettes, s'il venoit à quitter le Ministère en cet état, il seroit obligé de se cacher pour se soustraire à la poursuite de ses créanciers. » Mon crédit, disoit-il, n'est pas mieux établi : placé entre la Reine - Mere & son fils, tous deux diamétralement opposés sur l'article du mariage de Monsieur, j'ai toutes les peines imagi-

» nables à diminuer la répugnance de
 » l'un, & à modérer l'empressement
 » de l'autre. Il s'en est peu fallu que,
 » dans cet embarras, je n'aye perdu
 » les bonnes graces de tous les deux ».

Le Roi sur-tout, au moindre penchant qu'il appercevoit dans le Prélat pour les sentiments de sa mere, s'imaginait qu'elle avoit la préférence dans son esprit. Il en concevoit de l'ombrage; & dans un de ses moments de soupçons, conseillé par quelques jeunes Favoris, il fut prêt a reléguer le Cardinal à Rome.

A l'égard du danger de la vie, il est certain qu'il en courut alors un très-pressant. On avoit persuadé à Monsieur, que c'étoit Richelieu qui l'empêchoit d'avoir un libre accès auprès de son frere, & d'en obtenir les graces qu'il desiroit; que si le Cardinal n'y étoit plus, Gaston deviendroit tout-puissant, par l'ascendant qu'il prendroit sur le Roi; qu'il falloit donc s'en défaire, & que Louis, fatigué de la tyrannie du Prélat, ne seroit pas fâché qu'on l'en eût débarrassé, & s'appaiseroit aisément. Dans cette supposition, une troupe de jeunes gens

LOUIS
 XIII.
 1626.

Il court
 risque d'être
 assassiné.

L O U I S
XIII.

1626.

forme le complot d'aller assassiner le Cardinal à Limours, maison de campagne peu éloignée de Fontainebleau, où il se retiroit quelquefois. Chalais devoit porter le premier coup, & fuir en Hollande jusqu'à ce qu'on eût obtenu du Roi son pardon. Pressé peut-être de quelques remords, il dit son secret au Commandeur de Valencé. Celui-ci lui en fit honte, & lui rendit le service d'en avertir le Cardinal, comme de la part de Chalais. Sous prétexte de vouloir dîner à Limours, dit-il au Prélat, Monsieur enverra ses Officiers, qui s'empareront de la maison; quand il sera arrivé lui-même, on élèvera une querelle, dont on profitera pour consommer l'entreprise. Richelieu eut peine à croire ce projet; mais il n'en douta plus quand il vit arriver dès le matin l'espece de garnison annoncée. Aussi-tôt le Cardinal monte en carrosse, court à Fontainebleau où étoit Gaston, pénétre jusqu'à lui, se présente hardiment, & lui dit que, dans le dessein où étoit Son Altesse Royale, de prendre un divertissement dans sa maison, il auroit été flatté qu'elle lui eût ac-

cordé la fatisfaction d'en faire les honneurs ; mais que , puisqu'elle veut y être libre , il la lui cede. Ce peu de paroles prononcées, le Cardinal n'attend pas la réponse , falue , se retire , & laisse Monsieur & ses complices bien confus.

LOUIS
XIII.
1626.

Effrayé d'une si noire entreprise , Richelieu tâcha d'en approfondir les motifs. Il interrogea plusieurs personnes , intéressa la famille de Chalais , avec laquelle il entretenoit des liaisons d'amitié , & le questionna lui-même. Il obtint plus d'excuses que d'aveux ; affcz cependant de ceux-ci , pour arracher du coupable des paroles de repentir , & être en droit de lui prédire un fort funeste , s'il se mêloit d'intrigues davantage : vaines menaces pour un jeune homme également enthousiaste d'amour & d'amitié. On a des preuves qu'il aimoit Madame de Chevreuse ; que celle-ci détestoit le Cardinal , qui , par jalousie , dit-on , l'avoit gênée dans son commerce amoureux avec Buckingham qu'elle idolâtroit (a). Il n'est pas

Forte liaison
contre lui.

(a) D'autres disent qu'elle aimoit le Comte

L O U I S
XIII.
1626.

für qu'elle payât Chalais d'un sincere retour; mais elle montra à ce jeune homme assez de complaisance pour lui inspirer sa haine, & l'engager dans sa vengeance contre son tyran. Chalais se portoit aussi pour ami sans réserve du Chevalier de Vendôme, Grand-Prieur de France. Celui-ci l'avoit gagné en s'offrant à lui pour second dans une querelle. Or, le Grand-Prieur professoit une inimitié publique contre Richelieu, qu'il accusoit de détourner les graces que le Roi vouloit verser sur sa Maison. Il avoit engagé dans son mécontentement le Duc de Vendôme son frere, Gouverneur de Bretagne, fils, comme lui, d'Henri IV, & il souffloit sa haine à tout ce qui l'approchoit. Ce fut, en effet, la passion seule qui enfanta la conspiration dont il s'agit. On y voit, à la vérité, paroître un agent d'Angleterre, un Abbé Scaglia, Ambassadeur de Savoie: mais il faut les re-

de Hollant, intime ami de Buckingham, & qui étoit venu en France avec lui. *Voy. Mém. de Motteville, tom. I, p. 18.*

garder moins comme des représentants politiques, que comme des Ministres de haine ; le premier, instrument de l'animosité de Buckingham ; le second, caractère altier, ennemi personnel de Richelieu, & qui se van-
toit d'être le seul Mardochée qui ne fléchissoit pas le genouil devant ce superbe Aman.

LOUIS
XIII.
1626.

Voyant une ligue si formidable, à la tête de laquelle étoit le frere du Roi, & une partie de la Famille Royale, le Cardinal prit, ou fit semblant de prendre le dégoût des affaires : il se retira à Limours, & de-là il envoya supplier le Roi de le décharger du Ministère. Richelieu avoit eu soin auparavant, d'apprendre à la mere & au fils ce qu'il savoit de cette affaire, & il se doutoit qu'ils se trouveroient bien embarrassés à débrouiller seuls ce chaos : aussi lui ordonnerent-ils de revenir ; & sans doute il profita du besoin qu'on avoit de son secours pour faire ses conditions, & régler la conduite à tenir dans la fuite.

Il parle
de se reti-
rer.

En conséquence, le Roi annonce le dessein d'aller passer l'été à Blois. Sous ombre de confiance, mais en

Les Ven-
dôme ar-
rétés.

L O U I S
XIII.
1626.

effet, pour éloigner le Comte de Soif-
fons des complices, il le crée Chef
du Conseil qui devoit rester à Paris.
Le Grand-Prieur suit la Cour, flatté
de l'espérance qu'on lui donne, qu'a-
près quelques arrangements il aura l'A-
mirauté qu'il desiroit. Tout fin qu'il
étoit, il se laisse si bien persuader,
qu'il conseille au Duc son frere de
quitter la Bretagne, & de venir à Blois
où le Roi desiroit le voir. Cependant,
comme le Duc monroit quelque dé-
fiance, Louis répond au Grand-Prieur,
qui lui faisoit part des craintes de son
frere : *Je vous donne ma parole qu'il
peut me venir trouver, & qu'il n'aura
non plus de mal que vous.* Sur cette
parole, le Duc arrive, & en effet, le
sort des deux freres devint égal; car
ils furent arrêtés tous deux le premier
Juin, & conduits au Château d'Am-
boise.

Voyage
de Nan-
tes.

Après quelques jours employés à
chercher auprès des prisonniers des lu-
mieres qu'ils ne donnerent pas, le Roi
partit pour la Bretagne, sous prétexte
que la captivité du Gouverneur pou-
voit y causer des mouvements, mais
c'étoit plutôt dans le dessein d'éloi-

gner de la Capitale Monsieur & ses adhérents, afin qu'étant à l'extrémité du Royaume, investi de troupes, sans facilité pour ses relations, il fût contraint de se plier à ce qu'on exigeroit de lui : mais sans violence, Richelieu en vint à bout par la persuasion.

LOUIS
XIII.
1626.

Au commencement de la prison d'Ornano, Gaston montra beaucoup d'ardeur pour sa liberté. Il se chargea lui-même des démarches & des instances. Ce zèle se ralentit insensiblement ; & quand le Cardinal s'aperçut que le Prince commençoit à prendre cette affaire moins à cœur, il lui fit insinuer qu'il devoit s'en décharger sur quelque personne de confiance avec qui on traiteroit. Cet expédient, qu'on ne favoit pas inspiré par Richelieu, plut à la Maréchale d'Ornano, qui étoit toujours consultée dans son exil ; elle se flatta de trouver plus d'activité & de diligence, dans un homme accoutumé au travail du cabinet, que dans un jeune Prince captivé par les plaisirs. On indiqua donc le Président Le Coigneux, à qui Gaston remit la conduite de cette négociation. A peine fut-il choisi, que des gens apostés

Monsieur
consent à
se marier.

LOUIS
XIII.
1626.

lui firent entendre qu'il pouvoit rendre un grand service à l'Etat, en inspirant à Monsieur plus de soumission aux volontés de son frere; que si Gaston montrait toujours la même obstination à protéger une personne disgraciée & à refuser Mademoiselle de Montpensier, peut-être rendroit-on le négociateur responsable de cette opiniâtreté, comme si elle étoit le fruit de ses conseils; au-lieu que le Roi ne pouvoit que lui savoir gré du parti plus sage, auquel son frere se détermineroit. Par ce moyen, d'un homme établi pour soutenir les intérêts d'Ornano que Monsieur lui remettoit en main, le Cardinal en fit un instigateur de ses propres résolutions: & cette espee de trahison, que Gaston découvrit, dont il se plaint toujours, fut cependant toujours, dans la suite, employée contre lui avec succès. Dans les conférences que le Ministre eut avec le Président, il insista principalement sur la docilité de Monsieur, & lui laissa entrevoir qu'elle disposeroit le Roi en faveur du prisonnier. Le Coigneux fit passer à Gaston ces promesses, avec les insinuations capables

pables de leur donner du poids; de sorte que Richelieu étoit à-peu-près fûr de ses opérations, quand la Cour arriva à Nantes, les premiers jours de Juillet.

On y vit avec étonnement joindre les fêtes de l'hymen, au lugubre appareil d'un jugement criminel. Il faudroit avoir des mémoires plus détaillés que ceux qui nous restent, pour favoir quel étoit un grand Seigneur, qui, de retour à la Cour, après plusieurs années d'absence, trouva sa maîtresse attachée à un Gentilhomme, nommé Louvigni, confident de Chalais. Celui-ci, pour gagner cet homme important, voulut forcer Louvigni de renoncer à cette femme qu'on dit aussi de haute qualité. Louvigni refusa, & fut forcé de se battre contre le Comte de Candale, qui étoit peut-être l'amant supplanté : l'amant favorisé se vit, à l'occasion de cette querelle, menacé de mauvais traitements, par des personnes puissantes; & il s'imagina n'avoir d'autre moyen, pour s'y soustraire, que de se mettre sous la protection du Cardinal, auquel il raconta tout ce qu'il favoit

LOUIS
XIII.
1626.

Chalais
arrête.

Monglat,
t. 1, p. 36.

Motteville,
t. 1, p.
29.

Observ. de
Bassomp.
sur Du-
pleix.
p. 452.

LOUIS
XIII.
1626.

des projets vrais ou faux du Maître de la garde-robe.

Louvigni impliqua dans sa déposition beaucoup de personnes des premières de la Cour; mais le seul Chalais fut arrêté le 8 Juillet. Louis XIII, de la plus grande amitié pour ce Favori, étoit passé, comme il lui arriva plusieurs fois dans sa vie, à la plus forte haine. On lui avoit persuadé que Chalais le détestoit; que, dans l'exercice de sa charge, il ne pouvoit s'empêcher de laisser échapper des gestes méprisants; qu'il devoit, quand toutes ses batteries seroient prêtes, arrêter le Roi; qu'après cela on le feroit déclarer inhabile au mariage, & qu'on donneroit son trône & sa femme à Monsieur. Il se trouva dans ses lettres à Madame de Chevreuse, qui furent saisies, des choses peu respectueuses pour Louis, que ces amants railloient sur sa froideur & sur ses autres défauts naturels. Enfin, outre beaucoup de légèreté qu'on peut lui reprocher dans ses propos, beaucoup de témérité dans ses desseins, Richelieu assuroit au Nonce Spada, que Chalais avoit

tenté d'engager Gaston à des éclats qui auroient pu devenir très-préjudiciables à la paix du Royaume, comme de quitter la Cour, de se retirer à la Rochelle, & de soulever les Huguenots; d'avoir aussi tramé une intrigue pour procurer à Gaston une retraite à Metz, une autre pour lui faire livrer la Bastille; d'avoir conseillé au Duc de Montmorency de se laisser battre par les Rochelois; enfin, de s'être appliqué sans relâche à lui nuire, & d'avoir armé contre lui une cabale de vingt-cinq personnes des plus distinguées de la Cour. Le Ministre employa, dans cette affaire, le mauvais procédé dont il ne fut pas l'inventeur, mais dont il se servit plus qu'aucun autre, de faire instruire le procès de Chalais par une commission. Elle fut composée de Conseillers d'Etat, de Maîtres des requêtes, de Conseillers au Parlement de Bretagne, présidés par Michel de Marillac, Garde-des-Sceaux. Les amis du Cardinal répondirent qu'il avoit pris ce biais pour ménager l'honneur des familles, & afin que les noms des accusés ne restassent pas notés dans

LOUIS
XIII.
1626.

LOUIS
XIII.
1626.

Vifité par
Riche-
lieu.

les Greffes d'un Tribunal ordinaire ; mais le public crut qu'il n'avoit pris cette voie , que pour être vengé plus promptement & plus sûrement.

Les procédures furent précédées par une démarche bien finguliere de la part du Cardinal. Il alla dans la prifon , & interrogea lui-même le Comte de Chalais. On ne fait ce qui fe passa dans cette entrevue. Les écrits publics , en faveur du prifonnier , portent que Richelieu lui promit fa grace , s'il convenoit des griefs dont on l'accufoit , & que , dans cette espérance , il avoua des choses fauffes , qu'il rétracta fur l'échafaud. Les partifans du Cardinal difent , au contraire , que ce fut par pitié , qu'il fe chargea de tirer la vérité de ce jeune homme qu'il aimoit ; qu'il auroit obtenu fa grace , fi fes aveux avoient été fans réferve , & qu'il ne fut puni , que parce qu'il difsimula dans cette efpece de confession , des faits dont on trouva des preuves. Si cette vifite , qui auroit dû être de bon augure , donna de l'efpérance au prifonnier , cette efpérance ne dura pas au-delà du temps dont on avoit befoin

pour calmer les frayeurs de Gaston.

A la premiere nouvelle de l'emprisonnement de Chalais, Monsieur avoit voulu fuir. Le Coigneux, inspiré par le Ministre, le retint. Le jeune Prince alla solliciter la grace du prisonnier avec toute l'ardeur de son âge. Il pria, conjura, menaça. *Avec trois conserves, dit le Ministre au Nonce Spada, & deux prunes de Gènes, je chassai toute l'amertume de son cœur.* Richelieu étoit éloquent, moins insinuant peut-être que fort & convaincant. On conçoit quelle impression devoit faire sur un adolescent le discours d'un homme grave, qui, armé de l'autorité, lui représentoit ses devoirs les plus sacrés : l'éloignement du libertinage, la pureté des mœurs dont il devoit l'exemple, l'attachement à sa mere, à son frere, à son Roi; qui lui remontroit ce qu'il avoit risqué en s'associant à des rebelles, en se rendant leur protecteur & leur chef; ce que le Roi étoit en droit de faire, qu'il pouvoit le priver de ses bonnes graces, lui retirer ses biens, le réduire à l'état de particulier, l'enfermer même, s'il ne consultoit pas

LOUIS
XIII.

1626.

Mariage
de Mon-
sieur.

LOUIS
XIII.
1626.

plus son amitié que sa justice. Au lieu de ce traitement, trop mérité, on lui offroit une épouse jeune & belle, avec trois cents mille écus de rente, un apanage de plus d'un million (a), & tous les honneurs dus à sa naissance. Il n'en falloit pas tant : après quelques combats, dans lesquels, disoit Gaston, *je me suis défendu comme un lion*, il succomba ; les protégés furent abandonnés, & le 5 Août il épousa Mademoiselle de Montpensier.

Supplice
de Chalais.
Mém.
d'Aubery.
t. 1, n.
283.

Ornano à Vincennes, Chalais à Nantes, apprirent ce mariage par le bruit du canon, qui retentit sur leur

(a) Les Duchés d'Orléans & de Chartres, le Comté de Blois, la Seigneurie de Montargis, les droits régaliens de son apanage, d'autres biens évalués deux cents mille livres de rente & une pension de six cents mille. Mademoiselle de Montpensier apportoit la Souveraineté de Dombes, la Principauté de la Roche-sur-Yon, les Duchés de Montpensier & de Châtelleraut, la Terre de Saint-Fargeau, & beaucoup d'autres Comtés, Vicomtés, Baronnies, & de grosses sommes portant rentes, dans les Monts-de-Piété. *Voy. Merc. de France, à l'année 1626.*

tête. Le Maréchal s'écria douloureusement : *O Cardinal, que tu as de pouvoir!* Chalais ne dit mot, & attendoit tristement le sort que cet événement lui annonçoit ; il y étoit déjà préparé, par le traitement qu'il éprouvoit depuis le premier du mois. On l'avoit mis au cachot. C'est de-là qu'il fut amené, le 11, devant les Commissaires. On ne fait ce qu'ils lui demandèrent, s'il y eut des témoins, s'ils furent confrontés ; enfin, il ne reste aucun détail de cet étrange procès, dont les piéces ont été enlevées & soustraites à la connoissance du public. On y verroit peut-être des choses qui le rendroient moins coupable. Ses défenseurs disent qu'on se servit des plaintes & des regrets qui lui échapperent pendant sa captivité, qui furent recueillis par ses gardes, dont on admit le témoignage contre lui (a). Il paroît qu'il ne fut pas ap-

LOUIS
XIII.
1625.

(a) Le Mardi, 18 Août, sur la sellette, il persista à dire qu'il avoit été 13 jours de la faction ; mais il dit qu'il n'y étoit resté que par le commandement du Roi & de M. le Cardinal, pour y servir le Roi. *Voy. Mém. d'Aubery, t. I, p. 285.*

LOUIS
XIII.
1626.

pliqué à la question. Les uns disent qu'il prononça sur l'échafaud ces paroles : *Ce n'est pas-là ce qu'on m'avoit promis : maudit Cardinal, tu m'as trompé!* D'autres assurent qu'il dit expressément : *Ce n'est pas sur l'espérance qu'on m'a donnée de ma grace que j'ai avoué ; mais parce que la conviction étoit entière.* Dans ce chaos de contradictions, tout ce qu'on peut appercevoir de certain, c'est que si Chalais fut condamné justement, il le fut très-illégalement. Sa sentence rendue le 19, fut exécutée le même jour. Les efforts de ses amis pour différer sa mort, dans l'espérance d'obtenir sa grace, ne firent que prolonger son supplice : ils avoient fait cacher l'exécuteur ; mais on prit un criminel inexpert dans ce métier, qui donna trente-cinq coups, avant que de pouvoir séparer la tête du corps (a).

(a) Sa mere étoit une femme forte, qui demanda sa grace sans s'abaisser. Elle fut tout le jour de l'exécution à l'Eglise ; son fils lui écrivit : elle lui fit dire, *qu'elle étoit très-contente de l'assurance qu'il lui donnoit de mourir en Dieu.* Il eut un coup d'épée &

Des complices, les uns quitterent la Cour, les autres furent exilés en différents endroits. Le Comte de Soifons qui s'étoit déjà fauvé sur la frontiere, où il attendoit l'événement, obtint permission de voyager hors du Royaume : Madame de Chevreuse eut ordre de se retirer dans sa maison de Dampierre, en Lorraine; & on remarqua, dans la peine que le Cardinal lui fit infliger, l'indulgence de quelqu'un qui punit ce qu'il aime. La jeune Reine, feulement pour avoir été impliquée dans les délations, esfuya une mortification sensible. Louis XIII la fit comparoître en plein Conseil, & lui reprocha, avec un sourire amer, qu'elle avoit voulu avoir un autre mari. *Je n'aurois pas assez gagné au change*, répondit-elle dédaigneusement. Elle pleura abondamment, & conserva une forte rancune contre le Cardinal, qu'elle supposa lui avoir attiré cette scene défagréable.

LOUIS
XIII.

1626.

Disper-
sion des
complis-
ces.

trente-quatre d'une doloire de tonnelier, & il ccia jusqu'au vingtieme. *Voy. Aubery, ibid.*

LOUIS
XIII.
1626.

Quant aux prisonniers, le Maréchal d'Ornano mourut à Vincennes en Septembre, presque subitement : on soupçonna du poison ; mais le rapport des Médecins constata le contraire. Il protesta, en recevant les Sacrements, que jamais il n'avoit rien tenté contre la personne du Roi, ni le bien de l'Etat ; mais que voyant le Cardinal s'emparer de l'autorité, il avoit tâché d'en tirer une petite part pour Monsieur. Le Duc de Vendôme fit tous les aveux qu'on lui prescrivit, & sortit de prison ; mais dépouillé de ses Gouvernements, & avec une modique pension, qui ne lui laissoit que le moyen de voyager obscurément. Le Grand-Prieur son frere, mourut dans les fers, n'ayant jamais voulu rien avouer de ce qu'on exigeoit ; protestant, au contraire, devant le Saint-Sacrement, qu'il n'étoit aucunement coupable, à moins que ce ne fût un crime d'avoir travaillé à dissuader Monsieur d'épouser Mademoiselle de Montpensier. On porta aux Cours d'Angleterre & de Savoie, des plaintes contre les Ambassadeurs, qui s'étoient mêlés de cette affaire :

la première n'en fit pas grand cas, & peut-être cette négligence affectée attirait-elle à ce Royaume les troubles que Richelieu est soupçonné d'y avoir fomentés. La Cour de Turin, après avoir inutilement tenté de défendre l'Abbé Scaglia, eut la complaisance de le rappeler. On compte, entre les disgraciés, le Duc de la Valette, le Prince de Marillac, le Commandeur De Jars, beaucoup de Seigneurs, & jusqu'à Baradas le Favori du Roi.

Il étoit Gentilhomme de quelque canton de Bourgogne, & il fut reçu Page de la petite écurie, présenté par le Comte de Saint-Geri. On ne fait comment Baradas vint à bout de plaire à Louis XIII; mais il y réussit si bien, que ce Prince ne pouvoit se passer de sa compagnie: il étoit même jaloux des politesses qu'on pouvoit faire à son Favori, & vouloit qu'il n'acceptât rien d'autre personne que de lui (a). En six mois, il le fit premier

LOUIS
XIII.
1629.

Fortune
& disgrâce de Baradas.

Mém. de Duplessis,
p. 105.

Menagiana, t. 1, p. 254.

Gramond,
p. 680.

Monglat,
t. 1, p. 30
& 105.

Mémoires de l'Abbé Arnauld,

Bassomp.
t. 2, p. 207.

(a) Le Roi lui demanda un jour où il avoit diné. Baradas répondit qu'il avoit pris son repas à l'auberge. Bassompierre, pré-

LOUIS
XIII.
1626.

Ecuyer, premier Gentilhomme de la Chambre, Capitaine de Saint-Germain, & Lieutenant de Roi en Champagne. En moins de temps encore, on lui ôta tout; & des débris de sa grandeur, à peine lui resta-t-il de quoi payer ses dettes: de sorte que, pour signifier une grande fortune dissipée aussi promptement qu'acquise, on disoit en commun proverbe, *fortune de Baradas*. Il étoit peu souple, peu complaisant, & monroit trop ouvertement son dégoût pour la vie molle de la Cour, sur-tout pour les amusements puérils de Louis XIII. On dit aussi qu'il étoit fier & peu endurant, & qu'il eut un jour la hardiesse de faire un appel au Marquis de Souvré, en présence du Roi; ce qui occasionna sa disgrâce: mais la véritable cause, c'est que voyant la répugnance du Monarque à souffrir le mariage de son frere, en bon courtisan, il conseilla

sent à la conversation, lui offrit sa table avec un reproche obligeant, de ce qu'il n'en avoit pas usé plutôt. Louis répondit sèchement: *Je ne veux pas que mon ami ait obligation à personne. Voy. Mém. de Bassomp.*
t. I.

à son maître de ne le pas permettre ; par-là il se trouva lié avec la cabale contraire à Richelieu , quoiqu'il fût ennemi personnel de Chalais , son rival de faveur. Louis XIII fut quelque temps sans révéler au Cardinal la conduite de son Favori : mais enfin , peut-être dans quelque moment d'humeur , ce secret lui échappa ; & le Ministre , qui n'avoit pas pu plier ce jeune homme à dépendre de lui , & qui voyoit dans son caractère altier un éloignement invincible pour cette soumission , le fit congédier. S'étant , quelques années après , présenté à Louis XIII , qui passoit par sa Province , le Monarque le reçut bien , & lui permit de le suivre ; mais le Cardinal témoigna que ces nouvelles apparences de faveur lui déplaisoient. Baradas ne voulut pas courir les risques que cet avis indirect lui faisoit pressentir ; il disparut de la Cour , & alla chercher du service chez l'étranger , où sa valeur seule , sans considération de ce qu'il avoit été , l'éleva aux grades militaires (a).

LOUIS
XIII.
1626.

(a) Il faisoit profession d'être toujours ser-

L O U I S
XIII.
1626.

Disgrace
d'Aligre
& de
beaucoup
d'autres.

Monglat,
t. I, p. 35.

Pour une faute moins directe contre Richelieu, que celle de Baradas, le Chancelier d'Aligre perdit les Sceaux. Au moment de l'emprisonnement d'Ornano, il fut rencontré par Gaston, qui lui demanda vivement pourquoi on arrêtoit le Maréchal : il répondit avec timidité, en s'excusant, qu'il n'avoit pas participé à cette résolution. Richelieu, instruit de ce propos, dit : *Quand on a l'honneur d'être admis au Conseil du Roi, on doit en soutenir les décisions avec intrépidité, quand même on auroit eu une opinion différente.* Il fit ôter les Sceaux à d'Aligre. Le Préfident Le Coigneux, malgré sa complaisance, n'eut pas le don de mériter la confiance du Cardinal ; on le laissa auprès de Gaston, ainsi que Puis-Laurent son Favori : mais ce fut le Duc de Bellegarde qui eut la corres-

viteur du Roi, & il avoit mis sur ses drapeaux, *fiat voluntas tua*. Louis XIII le rappella après la mort du Cardinal ; & comme il étoit Chevalier de Malthe, le Roi lui donna une Abbaye. *Voy. Mém. de l'Abbé Arnauld, tom. 1, p. 51.*

Mém. de Duplessis, p. 205.

pondance avec le Ministre. On fit aussi une grande réforme dans la maison de la jeune Reine; plusieurs de ses femmes furent congédiées; l'entrée de l'appartement, même aux heures du cercle, fut interdite aux hommes, quand le Roi n'y seroit pas présent, & on établit une étiquette sévère, très-gênante pour les plaisirs. Enfin, le Monarque, pour préserver son Ministre par la suite du danger qu'il avoit couru à Limours, lui donna une garde de Mousquetaires, & la ville de Brouage pour place de sûreté.

Siri, après nous avoir fourni cet assemblage de faits, qui laissent certainement entrevoir des fautes dans les personnes punies, imagine, pour les disculper entièrement, & prête au Cardinal, sur simple conjecture, comme il l'avoue lui-même, une méchanceté noire, d'où il fait naître la discorde de la maison Royale, & le malheur des familles. Selon lui, le Prélat, par ses émiffaires, encourageoit le Maréchal d'Ornano à faire des instances pour ouvrir à son élève l'entrée du Conseil; & en même-temps il allarmoit le Roi sur l'ambition de

LOUIS
XIII.
1626.

Conjectures de Siri.
Mém. Rec.
t. 6, p.
238.

LOUIS
XIII.
1626.

son frere, & l'excitoit à la réprimer. D'un côté, il faisoit entendre à la Reine Douairiere qu'elle ne devoit pas trop se mêler du Ministère, de peur de donner de l'ombrage à son fils : de l'autre, il engageoit le Roi à la consulter, afin que la trouvant circonspecte & froide à donner son avis, il se confirmât toujours de plus en plus dans l'idée où il étoit, qu'elle ne s'embarraffoit pas de la prospérité de son Royaume, & qu'elle aimoit Gaston plus que lui. Enfin, il restoit à Louis de l'estime pour le Grand-Prieur, de l'amitié pour le Duc de Vendôme, ses freres, de la tendresse pour sa jeune épouse (a), qui n'avoit jamais travaillé qu'à lui plaire, du goût pour nombre d'Officiers qui le servoient bien, pour des jeunes gens qui avoient

(a) Louis XIII avoua un jour à un de ses Favoris, qu'il trouvoit la Reine belle ; mais qu'il n'osoit lui montrer de la tendresse, de peur de déplaire à la Reine sa mere & au Cardinal, dont les conseils & les services lui étoient plus nécessaires que de se plaire avec sa femme. Voy. Mém. de Motéville, t. I, p. 39.

été élevés avec lui, pour des gens plus âgés, qu'on l'avoit accoutumé à considérer. Afin d'effacer dans le cœur du Roi tous ces sentiments à la fois, le Cardinal, dit toujours Siri, suggere au Grand-Prieur de demander l'Amirauté : de cette demande il prend occasion de représenter au Roi que la famille des Vendômes a des desseins dangereux ; que le Duc de Mercœur s'étant attribué, pendant la ligue, des droits sur la souveraineté de la Bretagne, le Duc de Vendôme, mari de l'unique héritière de Mercœur, travaille à les faire revivre, & que c'est pour les appuyer, que le Grand-Prieur, brave guerrier & profond politique, demande l'Amirauté ; que les Vendômes se sont déjà ménagé l'appui des Huguenots, en souffrant que Soubise s'empare du fort de Blavet, gage de leur union. Sur ces observations, Louis XIII trouve bon que l'on arrête ses freres. Richelieu se flattoit que, pour sortir de prison, ils diroient ce qu'on voudroit : mais comme l'un nioit constamment les projets chimériques qu'on lui imputoit ; que l'autre ne faisoit que des aveux forcés d'où on ne pou-

LOUIS
XIII.
1626.

LOUIS
XIII.
1626.

voit tirer des preuves convaincantes, le Ministre se trouvoit fort embarrassé, lorsque l'imprudencce du Comte de Chalais lui fournit des armes sur lesquelles il ne comptoit pas.

Ce jeune homme, personnellement piqué contre Richelieu, qui le traversoit dans ses amours & dans la faveur du Roi, voyant presque tous les courtisans entièrement révoltés contre lui, crut pouvoir allumer un grand incendie, en soufflant le feu que chacun tenoit caché. Il parla, agit, remua sur-tout les gens opposés au mariage de Monsieur; ses démarches épiées & suivies, donnerent lieu à des découvertes qu'un politique, aussi rusé que le Cardinal, n'eût garde de négliger. Il mit à profit les conversations, les propos vagues, les plaisanteries de société, & jusqu'aux souhaits & aux desirs, dont il fit des crimes. Ainsi, il inspira à Louis, qu'il rendit sombre & farouche, des soupçons contre tout ce qui l'environnoit, mere, frere, épouse, Ministres, serviteurs, & il s'attira exclusivement la confiance du Monarque, auquel il persuada qu'il étoit le seul qui n'eût pas d'in-

térêts différents de ceux du Roi & de l'Etat.

LOUIS
XIII.
1626.

Plus ces imputations de noirceur sont graves, plus elles demanderoient de preuves pour être crues, & Siri n'en administre aucunes. Il paroît qu'il a ramassé les bruits épars que la jalousie enfante souvent contre les personnes en place; qu'il leur a donné une liaison & en a formé un corps, qu'on doit regarder comme un roman: car, parce que des événements sont favorables à un Ministre, il ne faut pas toujours croire qu'il les a provoqués. Sans charger Richelieu de ces horreurs, c'est bien assez contre sa gloire qu'on soit obligé d'avouer, que sans doute il n'a pas assez travaillé à guérir Louis XIII de sa jalousie; que peut-être y trouvant son avantage, il a laissé fortifier cette triste passion, en n'écartant pas les aliments dont elle se repaissoit: d'ailleurs, il est certain que Louis XIII & son Ministre ont exposé leur réputation en substituant des juges choisis arbitrairement, & des procédures ténébreuses, aux Tribunaux ordinaires & aux formes reçues, qu'un Souverain sage ne chan-

LOUIS
XIII.
1627.

Assemblée des
Notables.

Merc. t.

13.
Mém.

d'Aubery

t. I, p.

288.

gera jamais, à moins que ce ne soit pour faire grace.

A cette scène tragique, Richelieu fit succéder un grand spectacle, savoir, l'assemblée des Notables, composée des Députés du Clergé, de la Noblesse & du Parlement, présidés par Gaston : elle se tint au Palais des Tuileries, & eut trente-cinq séances. Le Cardinal y parut deux fois, & harangua avec une netteté & une force qui furent admirées. S'il ne voulut que savoir ce qui pouvoit être utile aux peuples, il n'avoit pas besoin de tout cet appareil. Il n'y a point de Ministre qui ne trouve sans éclat des lumières & des conseils, quand il le desire sincèrement. Mais on crut que Richelieu n'avoit d'autre intention que de faire connoître les vices du gouvernement, afin qu'on lui eût ensuite plus d'obligation des avantages que son ministère procureroit : aussi n'y eut-il partie d'administration, dont l'assemblée ne prît connoissance ; protection des Eglises, maintien des Edits sur la Religion, police des mœurs, récompenses pour la Noblesse, Etat militaire, Justice, commerce, finan-

ces : elle difcuta tous ces objets felon le defir du Cardinal , excepté un article, fur lequel on jugea qu'il ne feroit pas fâché d'être contredit. Richelieu propofa de modérer les peines établies contre les criminels d'Etat , & de les réduire à la feule privation de leurs charges, après la feconde défobéiffance : mais l'afsemblée , fans égard aux remontrances du Miniftre , pria le Roi de tenir en rigueur les anciennes Ordonnances. On penfe que dans cette oftentation d'indulgence , le Prélat eut deux chofes en vue : la premiere , de faire croire que c'étoit malgré lui qu'il avoit laiffé périr Chalais , victime de la rigueur des loix : la feconde , d'épouvanter ceux qui voudroient courir les mêmes rifques, en leur montrant le glaive de la juftice toujours levé fur leurs têtes; mais cette derniere confidération ne fut pas capable de détruire l'efprit d'intrigue qu'une vieille habitude & de nouvelles circonftances entretenoient à la Cour.

Le mariage de Monsieur avoit donné naiffance à une cabale ; fon veuvage en produifit une autre, &

LOUIS
XIII.
1627.

Monsieur
devient
veuf; on
veut le
remarier.

L O U I S
XIII.
1627.

Vialart,
p. 212.

Aubery,
p. 137.

Mém. Rec.
t. 6, p.
268.

fut la première cause des malheurs de la Reine-Mère. Après neuf mois passés dans les douceurs d'un hymen tranquille, neuf mois qui furent les plus heureux de sa vie, Gaston perdit sa femme : elle mourut en donnant le jour à une Princesse, qui fut Mademoiselle de Montpensier. A peine eut-elle les yeux fermés, que Louis signifia à son Ministre qu'il ne vouloit plus entendre parler de mariage pour son frère, & qu'il sauroit gré au Cardinal des mesures qu'il prendroit pour en éloigner les propositions. La Reine-Mère, au contraire, voyant le Roi d'un tempérament foible & sans enfants, promene aussi-tôt ses regards sur les Cours de l'Europe, y cherche une épouse capable de fixer la légèreté de son fils, & de donner des héritiers au Trône, & s'arrête avec complaisance sur celle de Florence, sa patrie, où se trouvoient deux Princeses attachées à Marie par les liens du sang, & dont l'alliance lui faisoit espérer de retenir toujours son pouvoir sur l'esprit de Gaston.

Mais trop ardent pour se contenter d'objets éloignés, le Duc d'Orléans

prend du goût pour Marianne de Gouffier, fille du Duc de Nevers, qui devint dans ce temps, par héritage, Souveraine de Mantoue & du Montferrat. La jeune Reine veut, ou que son beau-frère ne se marie pas (a), ou qu'il épouse une Archiduchesse, sa proche parente : on met sur les rangs une Princesse de Bavière, une de Lorraine, une de Modène ; & toutes ces personnes étoient proposées par les femmes de la Cour, qui, sans en être priées, se donnoient force mouvements, & tâchoient d'inspirer au Prince du penchant pour leurs protégées, afin de leur obtenir la préférence : elles remuoient Ministres, Courtisans, Ecclésiastiques, qu'elles entraînoient dans le tourbillon. *Je ne saurois mieux les comparer*, disoit à

LOUIS
XIII.
1627.

(a) La Reine desiroit beaucoup d'avoir des enfants, elle faisoit pour cela des pélerinages. Un jour qu'elle en revenoit, Monsieur la rencontra, & lui dit : *Madame, vous venez de solliciter vos juges contre moi ; je consens que vous gagniez votre procès, si le Roi a assez de crédit pour cela.* Voy. Monglat, tom. I, p. 94.

LOUIS
XIII.
1627.

cette occasion Vialart, Evêque d'Avranche, qu'au soleil du printemps, capable d'attirer les vapeurs dans les airs, mais non de les résoudre. L'ardeur & le mouvement de leurs passions ressemble aux efforts d'un torrent impétueux qui déracine les arbres (a). Elles éleverent, en effet, des tempêtes terribles contre Richelieu; mais il soutint leur choc avec fermeté : & les infortunés qui s'embarquerent sous leur garantie, vinrent se briser contre les écueils que sa prudence leur opposa.

Desseins
contre la
Rochelle.

L'amour ou la galanterie joua encore son rôle dans le parti qui se forma, pour faire échouer les projets belliqueux

(a) *Les Dames reçoivent, en naissant, des qualités contraires à la bonne conduite d'un Royaume. . . . au jugement de Dieu même, parlant par la bouche d'Isaïe, le gouvernement des femmes est une des malédictions dont le Ciel afflige quelquefois les peuples. Voyez Vialart, Réflexions Polit. p. 212. L'Evêque d'Avranche étoit ami & confident de Richelieu : on pourroit croire que la prévention contre les femmes, qu'il a consignée dans ses écrits, il l'a puisée dans ses entretiens avec le Cardinal, qui avoit droit de s'en plaindre.*

belliqueux de l'Evêque de Luçon. Après avoir scandalisé les Catholiques, comme il le disoit lui-même, par la paix qu'il procura aux Calvinistes, il étoit enfin prêt à porter le coup qu'il méditoit depuis long-temps, & à les chasser de la Rochelle, leur dernier boulevard. Malgré sa dissimulation, son dessein ne leur avoit pas tout-à-fait échappé. Une forteresse établie à leur porte, entretenue, augmentée, munie de troupes plus nombreuses, contre l'assurance des traités, leur commerce gêné, leur marine affoiblie par des vexations sourdes & des dénis de justice, plus que par des combats; les Provinces voisines remplies de soldats; des négociations soutenues avec l'Espagne & l'Angleterre, beaucoup d'égards pour ces Puissances, afin de leur ôter jusqu'au moindre prétexte de secourir les Religioneux : tout cela leur annonçoit une attaque réfléchie, à laquelle il leur seroit bien difficile de résister; aussi n'omettoient-ils rien pour tâcher de détourner l'orage, ou de le rendre moins dangereux.

Outre une petite guerre qu'ils en-

Tome II.

K

Négocia-
tion de Ri-
cheliu.

LOUIS
XIII.
1627.

~~-----~~
 L O U I S
 XIII.
 1627.
 tretenoient toujours dans le Languedoc, la Guyenne, le Poitou & les Cévennes, ils avoient des émissaires dans toutes les Cours, émissaires pleins d'ardeur, qui sollicitoient des secours, avec le zele qu'inspire une Religion à sauver. Ils échouèrent en Espagne, où le Cardinal fut persuader que, si Philippe IV se refusoit à leurs instances, la France le laisseroit jouir tranquillement des conditions d'un traité, qui lui donnoit de grands avantages dans la Valteline. Richelieu fit même si bien valoir la cause du Catholicisme, qu'il obtint des vaisseaux Espagnols contre les Rochelois. Ceux-ci ne réussirent pas mieux à obtenir une diversion de la part de l'Allemagne, qui étoit désolée par la guerre entre l'Empereur, les Rois de Pologne, de Suede & de Danemarck; guerre qu'on attribue aux menées sourdes du Cardinal, qui vouloit ôter aux Huguenots la ressource des troupes de ce pays.

Et contre
 lui.
Brienne,
 t. I, p.
 274.
Mém. Rec.
 t. 6, p.
 254.
 Enfin, ils trouverent plus de faveur en Angleterre. Le Duc de Buckingham, toujours ou réellement épris des charmes d'Anne d'Autriche, ou emporté par la vanité de faire croire

qu'il plaïsoit, n'omettoit rien pour se faire rappeler en France. Il offroit d'y venir, comme ami, négociier une paix durable; mais la jalousie de Louis XIII lui ferma toujours les portes de son Royaume. Buckingham crut que le Ministre avoit encore plus de part que l'époux à son exclusion: il jura de s'en venger, & de venir si bien accompagné, qu'on ne pourroit lui refuser l'entrée de la France. La Duchesse de Chevreuse, reléguée à Dampierre, demeure bien triste pour une intrigante, joignit son ressentiment à celui du Favori Anglois. On a vu qu'elle l'aimoit, qu'elle haïssoit le Cardinal, comme son persécuteur. Si-tôt qu'il est question de lui nuire, toute bienfaisance est oubliée. Elle reçoit chez elle Mylord Montaigu, confident de Buckingham. Elle affecte en public de le traiter en amant, afin de cacher les desseins politiques qui le retenoient auprès d'elle. Dans ses conversations, elle se rappelle ce qu'elle a pu favoir, pendant le ministere de Luynes son premier mari, de l'état de la France, des intérêts des principaux Seigneurs, de leurs amitiés,

LOUIS
XIII.
1627.
Merc. t.
13. p. 370.
Vialard,
p. 205.

LOUIS
XIII.
1627.

de leurs haines; & après l'avoir bien instruit, elle le lance, pour ainsi dire, à travers les mécontents. Il parcourt la France, s'annonce chez les uns, surprend les autres, en réunit plusieurs, entame des traités, donne des espérances aux Calvinistes, vole en Savoie, s'abouche avec l'Abbé Scaglia, forme avec lui le projet d'une diversion; & lorsqu'il revenoit en Lorraine, très-persuadé du succès de ses peines, il est arrêté sur la frontière. Le Cardinal qui le faisoit suivre, lui avoit laissé tranquillement établir ses correspondances, afin de les découvrir toutes à la fois. On faisoit ses papiers, qui étoient tout ce qu'on vouloit, & on le relâcha; mais le Marquis de Rouillac, le Marquis d'O, & plusieurs autres, furent mis à la Bastille. Madame de Chevreuse se sauva en Angleterre.

Exécution de
Bouteville.

Merc. t.
13, p. 399.

Les Grands, que la mort de Chalais n'avoit pas assez intimidés, apprirent alors à trembler, en voyant conduire sur l'échafaud François de Montmorency, Duc de Bouteville, & François de Rosmadec, Comte de Chapelles. Tous deux avoient bravé l'autorité; & malgré les défenses, ne

tenant aucun compte du serment que le Roi avoit fait à son Sacre, de ne point pardonner aux Duellistes, ils étoient venus se battre dans la place Royale. En vain toute la Cour sollicita pour eux; ils furent condamnés, & eurent la tête tranchée. On donna à leur supplice le plus grand appareil: exemple presque unique en France, de grands Seigneurs punis publiquement sans crime d'Etat, & pour avoir manqué, non au Prince, mais aux loix (a).

LOUIS
XIII.
1627.

(a) Ce châtement ne ralentit pas, même sous le gouvernement de Richelieu, la fureur des duels, qui fut portée à un excès ridicule. Voyez dans les mémoires de Busfy-Rabutin, pag. 25, année 1638, la relation d'un duel de cinq contre cinq. Il est fondé sur ce qu'on peut appeller *une querelle d'Allemand*. Ceux qui se battent, n'en font pas le sujet. L'un apprenant qu'il y a querelle, vient offrir ses services à Busfy, & se voyant refusé, parce que Busfy à son nombre de combattants, il va les offrir à son ennemi. Un Mousquetaire est rencontré sur le Pont-Neuf, on lui propose de venir faire le cinquième. Il accepte, & remercie très-sincèrement de ce qu'on lui procure l'occasion de se couper la gorge avec

**LOUIS
XIII.**
1627.

Buckin-
gham de-
vant l'Isle
de Ré.

Brienne,
t. 1, p.
274.

*Mém. Du-
pleffis*, p 8.

Merc. t.
13.

*Vérité dé-
fendue*, p.
537.

*Vie de Toi-
ras.*

Quoique la découverte des trames de Montaignu rendît Buckingham moins redoutable, il n'en suivit pas moins son premier projet d'armer l'Angleterre contre Louis XIII. La Rochelle n'étoit donc encore que menacée, lorsqu'on vit paroître un manifeste qui reprochoit à la France une multitude de torts à l'égard de la nation Britannique. Il sortit en même-temps de ses ports une flotte formidable qui se présenta devant l'Isle de Ré, la bloqua, débarqua des troupes, & assiégea les forts qui la défendoient. Moins d'habileté dans Toiras (a), Comman-

quelqu'un qu'il ne connoît pas. Les Mémoires de Busly, ceux d'Artagnan, & d'autres présentent une infinité d'exemples de pareils traits de férocité folle, qu'on érigeoit en actions de bravoure.

(a) Richelieu fut jaloux de la gloire qu'acquirit Toiras : il tâcha de l'éloigner du Roi, qui montrait du goût pour lui ; lui donna du commandement hors de la France, où il ne le laissa pas revenir. Cependant sa jalousie ne le rendit pas injuste. Il consentit que Toiras fût fait Maréchal de France. Ce Général, très-digne d'estime, fut tué au siège d'une petite place d'Italie, étant Lieu-

dant de l'Isle, moins d'intrépidité dans les soldats soumis à ses ordres, moins d'activité & de vigilance dans le Ministre, l'Isle de Ré, mal pourvue de vivres & de munitions, tomboit entre les mains des Anglois (a); & sa prise rendoit impossible celle de la Rochelle, parce qu'ils en auroient fait une place d'armes & un dépôt, d'où il seroit parti des secours prompts, presque journaliers, pour la ville assiégée. Comme si la fortune eût voulu seconder les desseins de l'ennemi, le Roi venant animer par sa présence la valeur de ses troupes, tomba malade, & fut obligé de s'arrêter dans le Château de Villeroy. Dès-lors, tout roula sur le Cardinal, qui, à force de soins & de peines, avoit ras-

tenant - Général du Duc de Savoie, allié de la France. *Voyez vie de Toiras. Passim. Mém. de Monglat, tom. I, p. 22.*

(a) On lit dans les Mémoires de B***, pag. 305, que le Roi & le Cardinal forcèrent la jeune Reine d'écrire à Buckingham une lettre obligeante, qui l'engagea à ralentir ses attaques. Cette anecdote dénuée de vraisemblance & de bienséance, paroît digne de l'imagination de Sandras de Courtils.

L O U I S
XIII.
1627.

semblé les bateaux & les navires de tous les ports voisins. Ses efforts furent couronnés du succès. Malgré les escadres Angloises, malgré leurs gros vaisseaux, qui, semblables à des bastions, investissoient l'Isle de toutes parts, Richelieu y fit passer une armée entiere, qui les battit, les chassa, les força de se rembarquer & de cingler vers l'Angleterre. Le Roi, guéri, arriva encore assez à temps pour jouir de cet agréable spectacle (a).

1628.
Prise de la
Rochelle.

Louis, que sa santé toujours chancelante rappelloit à Paris, fut engagé par de si beaux commencements à se reposer de la suite de l'exécution sur son Ministre seul. Il lui donna le pouvoir le plus étendu; & les Généraux de terre & de mer eurent ordre de lui obéir comme au Roi même. Le blocus commencé après la retraite des Anglois, en automne, se con-

(a) Louis XIII, apprenant que le secours étoit entré dans l'Isle de Ré, se jeta avec empressement aux pieds d'un Crucifix qu'il avoit toujours à la ruelle de son lit, & rendit grâces à Dieu de cet heureux événement. *Voy. Mém. Duplessis, p. 8.*

vertit au printemps en un siege régulier, dont on espéra cependant moins que des mesures prises pour empêcher l'entrée des secours. Les plus puissants devoient venir par mer. Richelieu leur opposa une digue qui ferma le port ; digue fameuse, dont l'exécution fut célébrée alors comme un prodige. Malgré cet obstacle, la flotte Angloise se présenta encore. Elle n'étoit plus commandée par Buckingham : au moment qu'il alloit monter le vaisseau amiral, se promettant d'effacer avec éclat la honte de sa défaite à l'Isle de Ré, il fut assassiné d'un coup de couteau, par un homme qu'il avoit offensé. Comme tout étoit prêt, la flotte n'en partit pas moins. Louis, demandé par Richelieu, revint de nouveau animer ses troupes, & il eut encore le plaisir de voir les Anglois, après quelques efforts inutiles, regagner leurs ports. Leur retraite abattit le courage des Rochelois ; ils eurent recours à la clémence du Roi. Malgré son caractère sévère, il les traita assez favorablement pour l'extrémité à laquelle ils étoient réduits ; & le Cardinal prit

LOUIS
XIII.
1628.

LOUIS
XIII.
1628.

des mesures afin que cette ville, *le repaire de l'hérésie*, comme on la nommoit, ne pût jamais servir de défense à la rébellion. Le Monarque retourna victorieux à Paris, avec son Ministre, qui partageoit justement l'honneur d'un triomphe arraché autant à la bravoure des ennemis, qu'à l'envie des courtisans (a).

Premiers
froids entre
la Reine-Mere
& le Cardinal.

Aubery,
Hist. t. I,
p. 137.

Pendant que Richelieu se couvroit de gloire, des succès cuisants, des inquiétudes dévorantes, fannoient les lauriers qui ombragoient sa tête. Le nuage s'épaississoit entre la Reine-Mere & lui, & les noires vapeurs de la jalousie obscurcissoient la bonne intelligence qui avoit jusques-là régné entre eux. La défunion commença par une maniere différente de penser sur les affaires d'Etat. Elle trouvoit mauvais qu'il eût des sentiments au-

(a) Les Généraux eux-mêmes n'auroient pas été fâchés d'échouer, parce qu'ils sentoient l'empire que le succès alloit donner au Cardinal. Bassompierre, l'un d'entre eux, disoit : *Vous verrez que nous serons assez foux pour prendre la Rochelle.* Voyez Saint-Germain, pag. 321.

tres que les siens, plus mauvais encore qu'il osât les soutenir. L'ancienne Régente ne pardonnoit pas à son protégé une certaine froideur qu'elle croyoit appercevoir pour la conclusion du mariage de Gaston avec une Florentine. A la vérité, le Ministre faisoit extérieurement tout ce qu'elle vouloit à cet égard; mais quand elle se croyoit prête à réussir, des difficultés imprévues venoient traverser ses desseins. Marie, qui avoit gouverné, qui savoit par conséquent comment on repousse souvent d'une main ce qu'on appelle de l'autre, étoit singulièrement piquée de ces obstacles. Son dépit augmenta à l'occasion d'une entreprise, qu'elle regarda comme imaginée exprès pour faire triompher Marie de Gonzague, des Florentines ses parentes.

LOUIS
XIII.
1628.



LIVRE V.

L E Duc de Mantoue & de Mont-
 ferrat, excité par la France, avoit
 laissé, en mourant, ses Etats au Duc
 de Nevers son plus proche héritier.
 L'Empereur & le Roi d'Espagne, qui
 vouloient conferver en Italie la supé-
 riorité dont ils jouissoient, appuyè-
 rent les prétentions d'un Duc de Guaf-
 tale, parent très-éloigné, & celles
 du Duc de Savoie, plus reculé en-
 core. Le Duc de Nevers, pressé par
 ses concurrents, aidés de Puissances
 si redoutables, réclama le secours de
 la France. Pendant le siege de la Ro-
 chelle, on s'en tint à la négociation,
 pour tâcher d'empêcher la Maison
 d'Autriche de s'emparer des Etats
 contestés : mais après cette conquête,
 le Conseil de France agita sérieuse-
 ment l'alternative de secourir effica-
 cément le Duc de Nevers, ou de l'a-
 bandonner. Si la Reine-Mere n'avoit
 pas nourri une animosité secrète con-
 tre ce Duc & sa famille, elle n'au-

L O U I S
 XIII.

1629.

Affaire de
 Mantoue.

Mém. Au-
 ter. t. 1,
 p. 317.

roit pas hésité de conseiller sa défense, dans un temps où son fils se voyoit une armée aguerrie, prête à se porter par-tout où on voudroit : mais le Cardinal de Bérulle, confident de Marie, & qu'on favoit n'agir que par la volonté de la Reine, parla fortement dans le Conseil contre cette expédition. Il dit que l'armée du Roi, qu'on vantoit tant, étoit affoiblie & harassée ; qu'il faudroit commencer la guerre par emporter le passage des Alpes, pendant que les rigueurs d'un printemps froid & pluvieux ajouteroient encore aux difficultés naturelles ; que cette seule entreprise pourroit détruire en une campagne les principales forces du Royaume ; qu'il étoit à craindre qu'alors la Maison d'Autriche ne s'ébranlât & ne vînt heurter de tout son poids la France, rendue incapable de soutenir le choc. Richelieu, qui faisoit profession de ne pas craindre ce colosse, réfuta hautement ces raisons, & conclut à la guerre. Il traça au Roi un plan d'opérations aussi solide que brillant, & promit au Monarque, que, vainqueur de la Savoie, il le rameneroit la

LOUIS
XIII.
1629.

L O U I S
XIII.
1629.

même année triompher du reste des Huguenots dans les Cévennes. Pour réussir dans ces projets, il falloit que le Prélat ne pût être croisé ni contrarié. Louis, dans cette intention, lui conféra toute son autorité, en le créant Ministre. Richelieu alla frayer au Roi le chemin de la victoire. Il partit comblé des distinctions les plus flatteuses, mais déjà intérieurement disgracié de la Reine-Mere.

Méfintelligence entre la Reine-Mere & le Cardinal.

Mém. réc.
t. 6, p.
429 & 591.

Testam.
Polit. t. I,
p. 12.

Mém. de
Mr. p. 115.

Aubery,
Hist. tom.
I, p. 137.

Elle n'avoit pu s'empêcher de lui marquer par ses manieres & des propos indirects, qu'elle nourrissoit au fond de son cœur du ressentiment contre lui : de son côté, il faisoit sentir à la Princesse qu'il s'appercevoit de son refroidissement ; mais respectueusement il en rejettoit la cause sur les insinuations de ses ennemis. On s'expliqua ; le Roi intervint : mais il y eut bientôt une brouillerie plus importante, puisque la Reine voulut ôter au Cardinal la Sur-Intendance de sa Maison. Louis s'en mêla encore. Ce fut dans les conversations qu'il eut à ce sujet avec sa mere, qu'elle lui avoua qu'elle avoit toujours reconnu dans le Cardinal des talents propres

à l'administration du Royaume; mais qu'elle n'en vouloit pas pour le gouvernement de sa Maison : témoignage précieux de la part d'une femme mécontente.

LOUIS
XIII.
1629.

Il s'en falloit bien que Richelieu pût en rendre d'elle un pareil. Ses démarches, loin d'être une fuite de son affection pour l'Etat, n'étoient subordonnées qu'à sa passion. Quelques troupes de François, envoyées d'avance en Italie pour tenir les Espagnols en échec, ayant été battues, elle en triompha ouvertement, & dit avec complaisance, que jamais le Duc de Nevers ne réussiroit. Au-lieu de la douceur, qui gagne & persuade, elle employa le ton absolu & la violence, pour rompre tout commerce entre Gaston son fils & Marie de Gonzague. Il arriva de-là que les femmes & les jeunes gens s'empresrent de fournir aux Amants les occasions de se voir & de se parler : on les abouchoit dans des fêtes publiques, des parties de chasses, des rendez-vous auxquels on donnoit un air fortuit, des visites, & jusqu'à des rencontres dans les Eglises, sous

La Prin-
cesse Ma-
rie arrê-
tée.
Bassomp.
t. 3, p.
173.

L O U I S
XIII.
 1629.

prétexte de dévotion. La Reine se crut jouée; son caractère emporté s'enflamma. Elle fit commander à son fils, de la part du Roi, de cesser ses assiduités auprès de Marie; & voyant que ce moyen ne suffisoit pas, elle donna brusquement l'ordre d'arrêter la Princesse: de sorte qu'au commencement d'une nuit noire, cette jeune personne se vit environnée par une escorte effrayante, séparée de ses femmes, & transportée avec une seule qu'on lui laissa, dans une chambre grillée du château de Vincennes, qu'on n'avoit pas eu le temps de meubler. Elle n'y trouva ni lit, ni feu, ni vivres, & le premier coup d'œil lui présenta toute l'horreur d'une affreuse prison.

Derniere
 guerre
 contre les
 Calvinif-
 tes.
Merc. tom.
 15.

Pendant que cela se passoit, Louis forçoit le Pas de Suse, & son Ministre apportoit toute son attention à ne pas se laisser surprendre par les propositions insidieuses du Duc de Savoie. Le Roi & le Cardinal vainquirent chacun dans leur genre. Le Duc fut obligé de laisser passer les François par ses Etats: ils firent lever le siège de Casal, Capitale du

Montferrat, & laisserent au Duc de Mantoue assez de forces pour défendre son patrimoine. Après cette expédition, qui fut brusque & courte, Louis, selon la prédiction de son Ministre, revint dans les Provinces où les Huguenots conservoient des retraites. Il y tomba comme un foudre, saccagea, brûla, détruisit, les força de démanteler leurs places, & de se laisser enchaîner par les loix que le Cardinal leur dicta. De ce moment, ils ne formerent plus de corps dans l'Etat; leurs chefs ne furent plus que des particuliers sans autorisation légale, leurs Ministres, des gens de lettres sans privileges. Le Gouvernement ne se lia point avec eux par des traités : il ne conserva, à leur égard, que des engagements de bonté; & les réglemens faits à leur sujet furent des ordres absolus, émanés de l'autorité souveraine, & non des conditions stipulées, comme auparavant, pour ainsi dire, d'égal à égal. Ce fut, remarquent les Historiens, le plus beau moment du ministère de Richelieu, parce que la France triomphoit au-dehors & au-dedans; que les en-

L O U I S
XIII.
1629.

nemis extérieurs publioient eux-mêmes la supériorité des lumieres du Cardinal ; & que les Calvinistes , en soupirant sur les débris de leurs forteresses renversées , ne pouvoient s'empêcher de reconnoître son affabilité , sa facilité à adopter tous les expédients de douceur , & sa fidélité à exécuter ses promesses.

La méfiance
telligence
augmente
entre la
Reine-
Mere &
le Cardi-
nal.

En arrivant à Paris, Richelieu trouva que les premieres froideurs de la Reine-Mere étoient devenues de la haine. Elle avoit eu le chagrin de voir que sa dureté à l'égard de la Princesse Marie n'étoit pas approuvée du Roi : elle auroit voulu que son fils applaudît publiquement à sa conduite ; & au contraire il lui envoya de l'armée, des remontrances, à la vérité secretes & respectueuses, mais très-sensibles, sur l'éclat imprudent qu'elle s'étoit permis. Tout ce qu'on crut pouvoir donner à sa dignité, ce fut de lui laisser, à l'extérieur, l'honneur de raccommoder ce qu'elle avoit gâté. Ainsi, on convint que Gaston iroit faire des excuses & des promesses à sa mere, & lui demander la liberté de la Princesse : elle l'accorda, mais de mauvaïse

grace; & elle demeura si courroucée contre le Cardinal, qu'elle ne put s'en taire. Il auroit dû, disoit-elle, la soutenir dans cette affaire, & déterminer en sa faveur l'esprit du Roi, qu'il tournoit à sa volonté. Sur ce principe, elle s'en prit à lui du chagrin que lui caufoit la mortification qu'elle avoit effuyée; & quand il parut à la Cour, elle le reçut très-mal. Cette fois les négociations n'y firent rien; & l'aigreur en vint au point, que le Prélat commanda à la Marquise de Combalet, depuis Duchesse d'Aiguillon, sa niece, & à tous les parents & amis qu'il avoit placés dans la maison de la Reine, de se tenir prêts à en sortir, parce qu'il en alloit quitter la Sur-Intendance. Louis fut obligé de se mêler de cette brouillerie: partie par insinuation, partie par autorité, il modéra la colere de sa mere, qui crut accorder beaucoup, que de souffrir que Richelieu eût la liberté de se présenter devant elle.

LOUIS
XIII.
1629.

Le Duc de Savoie ne fut pas fidele au traité de Suze; il ouvrit de nouveau ses Etats aux renforts Espagnols. Le Duc de Mantoue se trouva pressé

Inconstance de Gaston.

Mém. d'Orléans, p. 101.

L O U I S
XIII.
1629.

Mém. Rec.
t. 7, p. 4.

dans sa Capitale, & il fallut recommencer une guerre qu'on croyoit finie. Ce qui enhardissoit Charles-Emmanuel, c'est qu'il favoit la méfintelligence de la Cour de France. Marie de Médicis ne cessoit de dire qu'il étoit honteux de risquer de mettre l'Europe en feu, pour un petit Prince d'Italie. D'ailleurs, la conduite de Monsieur étoit très-propre à faire tirer des conjectures peu avantageuses aux intérêts des Gonzagues. En jeune homme trop maître de ses volontés, qui ne connoît ni frein de bienséance, ni bornes à la dépense, il donna dans les parties de plaisirs de toute espece, & même de débauche crapuleuse (a) : & quand le Roi revint,

(a) On voit dans les Mémoires de Rochefort, que Gaston fréquentoit les tavernes, insultoit les Bourgeois le soir dans les rues, voloit les manteaux sur le Pont-Neuf, &c. De ces récits, sans doute les uns sont faux en tout, les autres exagérés : mais la mémoire s'en est perpétuée jusqu'à nous ; & c'est un avertissement aux Princes de ne rien se permettre, qui puisse fonder des imputations si avilissantes.

soit honte de sa vie licencieuse, soit crainte des reproches, Gaston évita la présence de son frere, & se mit à errer sans trop savoir où il iroit. Son incertitude le mena sur la frontiere de Lorraine. Le Duc l'invita à sa Cour: il y alla, & y trouva de jeunes Princesses belles & enjouées, auprès desquelles il déploya librement tous les agréments de la galanterie Francoise. Les jeunes gens qui accompagnoient Monsieur, imiterent son exemple. Puy-Laurent, son Favori, y fit la conquête de la Princesse, mariée au Comte de Phalsbourg: elle étoit sœur aînée de la Princesse Marguerite, qui gagna le cœur du Prince. On vivoit sans gêne dans cette Cour; & ce ne fut qu'à regret que le Duc d'Orléans céda aux ordres du Roi, qui le rappelloit, & aux remontrances du Duc, que le Monarque menaçoit, si son frere ne revenoit pas. On envoya, pour opérer ce retour, des négociateurs, qui convinrent avec Monsieur d'une somme pour payer ses dettes, & d'une augmentation d'apanage. Ils accorderent aussi à ses confidens des gratifications, des dignités, des pen-

LOUIS
XIII.
1629.

LOUIS
XIII.
1629.

fions : mais on mit aux graces du Roi , cette condition expresse , qu'ils ne donneroient à leur Maître que de bons conseils , & qu'ils répondroient de ses démarches. Il ne fut pas question , dans ce traité , de la Princesse Marie de Gonzague ; elle étoit déjà oubliée. On dit que Gaston en fit le sacrifice à sa mere , dont il regagna ainsi les bonnes graces. Pendant le cours de cette amourette , le Duc de Nevers écrivoit de Mantoue , à sa fille & à son Résident , de se conformer en tout aux volontés de la Reine-Mere ; mais il n'auroit , sans doute , pas été fâché que quelque heureux événement lui eût procuré , même contre le gré de Marie , l'alliance du fils de France , qu'il auroit regardée comme le gage d'un secours assuré : à ce défaut , il trouva une ressource non moins certaine dans la politique de Richelieu.

*Mottevil-
le, tom. I,*

Ce Ministre jugea qu'au moment où la France commençoit à se relever du discrédit dans lequel elle étoit tombée en Europe , il lui seroit très-préjudiciable de se laisser manquer par le Duc de Savoie. Il détermina donc le Roi à pousser cette guerre avec

vigueur ; & afin que rien ne retardât les opérations, soit lenteur des recrues, ou défaut d'approvisionnements ou de finances, il fut résolu que le Monarque commanderoit en personne, & que le Ministre l'accompagneroit, afin de pourvoir à ce que rien ne manquât. On desiroit que la Reine-Mere restât à Paris en qualité de Régente, comme elle avoit fait pendant la premiere expédition ; mais elle refusa, pour faire voir qu'elle n'approuvoit pas celle-ci. Elle voulut même suivre son fils, dont la santé, disoit-elle, pouvoit être considérablement altérée par les fatigues de la guerre, & la chaleur du climat où elle se feroit. A ces inquiétudes, dignes d'une mere, se joignoit le dessein de contrarier le Cardinal : il conseilloit au Roi d'aller à la guerre, afin, disoit la Reine-Mere, de le posséder seul & tout entier ; & Marie s'obstinoit à l'accompagner, afin que le Ministre n'eût pas cet avantage. La jeune Reine avoit une raison aussi bonne de s'attacher aux pas de son mari ; c'est que, depuis quelque temps, le froid, l'indifférent Louis montrait un goût vif pour la compagnie de

LOUIS
XIII.
1629.

Mademoiselle de Haute-Fort (a). Cet empressement, qui avoit tous les dehors d'une inclination de cœur, allarmoit Anne d'Autriche; elle craignoit, si elle perdoit le Roi de vue, qu'il ne lui échappât. Sans blâmer l'envie qu'elle faisoit paroître de ne point quitter son époux, Madame Du Fargis, la Dame d'atours, lui conseilla de ne pas le fatiguer par des démonstrations de jalousie : *S'il est capable d'aimer*, lui dit-elle, *c'est à vous seule qu'il est capable de le marquer*; distinction qui explique assez bien la galanterie de Louis XIII.

Il auroit peut-être été dangereux, pendant que le Roi sortoit du Royaume, de laisser au centre les deux Reines

(a) Elle étoit petite-fille de Madame de la Flotte, Gouvernante des filles de la Reine-Mère. L'inclination du Roi se fortifia pendant le voyage de Lyon; & elle devint si publique, que la jeune Reine s'en désespéroit, & menaça la Favorite de lui faire couper le nez. Les attentions & les déférences de Mademoiselle d'Haute-Fort calmerent la Reine, & elles devinrent bonnes amies. *Voy. Mém. de Monglat, tom. 1, p. 63.*

L O U I S
XIII.
1629.

Reines mécontentes ; c'est pourquoi Louis ne fit pas grande difficulté de leur permettre de l'accompagner jusqu'à la frontière. Quant à Monsieur, comme on étoit sûr de lui, par les engagements pris avec ses confidens, payés pour lui donner des conseils concertés, on le laissa maître de ses démarches. La France n'avoit à craindre que du côté de la Flandre, où les Espagnols, pressés en Italie, pouvoient faire une diversion puissante. On leur opposa le Maréchal de Marillac, qui fut chargé de fortifier les places de Picardie & de Champagne, & de couvrir, avec une armée d'observation, ces pays qui avoisinent le centre du Royaume. Ces précautions prises, le Cardinal partit, le 29 Décembre, revêtu de l'autorité la plus étendue que Ministre eût jamais eue, accompagné du Cardinal de la Valette & de trois Maréchaux de France à ses ordres.

Le Roi ne se mit en marche que trois mois après. Ce délai pensa être funeste au Cardinal : la rapidité de ses opérations militaires, sa fermeté à ne se point laisser retarder par les offres

1630.
Complot
pour faire
échouer
le Cardi-
nal.
Journ. de

L O U I S
XIII.
1630.

Rich. t. 1,
p. 80.

Lum. pour
l'Hist. de
France, p.
840.

trompeuses du Duc de Savoie, effrayèrent ce Prince. Emmanuel connoissoit la tendresse que Marie de Médicis avoit pour Christine sa fille, belle-fille du Duc. Il fit écrire par cette Princesse, à sa mere, des lettres remplies de plaintes ameres contre le Ministre : elle disoit qu'il rejettoit les propositions les plus raisonnables, & qu'on pouvoit juger que son intention étoit de réduire son beau-pere au désespoir, afin de l'obliger de se commettre avec le Roi, au hafard de perdre ses Etats. La répugnance que Marie avoit pour cette guerre, & ses autres préventions, lui rendirent ces imputations croyables. Elle jura la perte du Cardinal, & associa à sa haine tous ceux que différents intérêts réunissoient contre le Prélat.

Les Ma-
rillac.

Vialart,
p. 238 &
437.
Mém. Rec.
t. 7, p. 7.

Les principaux furent les deux freres Marillac, l'un Maréchal de France, l'autre Garde-des-Sceaux & Sur-Intendant des Finances. Ils avoient tous deux été élevés aux emplois par le Cardinal, à la recommandation de la Reine-Mere. Malheureusement pour eux, ils préférèrent la faveur de leur protectrice à celle du Ministre, & se

laisserent aller à la tentation de le supplanter. Le Garde-des-Sceaux étoit grand travailleur, & hardi à imaginer; son frere ne voyoit que par lui, & étoit toujours prêt à exécuter ce que l'autre projettoit. Aidée de ces deux hommes, la Reine entreprit une guerre ouverte contre le Cardinal: elle prit pour troupes auxiliaires tous les hommes & les femmes de la Cour qui voulurent s'engager à elle; des Médecins, des Officiers domestiques, qu'elle chargea de la dangereuse commission de souffler sans cesse aux oreilles du Roi des plaintes de son Ministre. Le Cardinal de Gondi lui remontra, que peut-être se feroit-elle tort par une attaque si directe; que si elle avoit à se plaindre de son ancien protégé, on trouveroit des moyens plus doux pour la satisfaire & les réconcilier. Marie répondit: *Ces expédiens seroient bons avec tout autre; mais avec un caractère comme celui du Cardinal, ingrat, malin, ombrageux, vindicatif & ambitieux outre mesure, il n'y a pas de tempérament à prendre. Je viendrai enfin à bout, dit-elle, de détromper le Roi, parce que je suis sûre de sa tendresse,*

LOUIS
XIII.
1630.

LOUIS
XIII.
1630.

qui tôt ou tard prévaudra. Il auroit, en effet, été bien difficile que ce Prince échappât à la séduction, sur-tout le Cardinal n'étant pas à portée de se défendre, si ses ennemis, pour le perdre plus sûrement, n'eussent entrepris de lui ôter ce qui étoit auprès de Louis son plus ferme appui, savoir, la réussite dans ses entreprises.

Richelieu fut presque toujours en état de prouver à son maître, que pendant qu'il ne travailloit que pour l'honneur de la France, ses ennemis employoient contre lui des moyens odieux, plus nuisibles au Royaume qu'à lui-même. Cette différence indique la cause de ses succès & de leurs revers. Par exemple, dans cette circonstance, il est plus que probable que les Marillac & leur cabale eurent dessein de faire échouer le Ministre dans la guerre d'Italie, qui étoit son ouvrage, pour lui enlever la confiance du Roi; & que s'ils avoient été sûrs de lui attirer quelque désavantage éclatant, ils n'auroient pas hésité d'y sacrifier la vie des soldats & l'honneur de la Nation. En effet, on ne peut guere attribuer qu'à ce

projet criminel l'état où se trouva réduite l'armée que commandoit le Ministre, privée d'argent que le Gardes-Sceaux s'étoit engagé de fournir, privée de recrues qui devoient partir de l'armée de Marillac; de sorte que, si le Roi n'eût volé à son secours, l'Italie devenoit le tombeau des François & de la fortune du Cardinal.

LOUIS
XIII.
1636.

Ce Prince s'arracha aux plaisirs de la Capitale, qu'on tâchoit de lui rendre agréable : il surmonta la crainte qu'on s'efforçoit de lui inspirer des fatigues & des périls de cette guerre. Il partit en Mars. Son arrivée sur la frontière, ne remédia pas tout d'un coup au mal. Le premier Ministre fut obligé de demander, comme en suppliant, au Sur-Intendant, les fonds que celui-ci vouloit appliquer à un autre objet; & pour avoir les troupes de Marillac, qui devoient renforcer l'armée d'Italie, il fallut y appeler le Maréchal lui-même, & lui offrir de partager l'honneur de la victoire (a).

Le Roi
malade à
Lyon.

Mém.
d'Aubery,
t. 1, p. 733.

Mém.
d'Orléans,
t. 1, p. 106.

Journ. de
Rich. p. 80.
Vialart, p.

454.
Brienne, t.
2, p. 9.

Merc. t. 16.
Mém. rec.
t. 7, p. 282.

(a) Un témoin oculaire, dont l'ouvrage cependant tient autant du Roman que de l'Hif-

LOUIS
XIII.
1630.

Avec ces secours, le Roi eut bientôt conquis la Savoie; & les autres Etats du Duc alloient devenir la proie du vainqueur, lorsqu'une maladie aiguë le surprit à Lyon, où il étoit revenu pour quelques jours se délasser de ses travaux. Le danger fut extrême, & donna lieu à bien des craintes & des espérances. Couché sur son lit de douleur, le Monarque ne fut pas plus exempt que les autres hommes, des fatigues d'esprit qu'on n'épargne pas assez aux mourants. Chacun vouloit fixer son attention & l'intéresser à tout, lui à qui tout alloit échapper. Le Cardinal ayant le plus à craindre d'une femme irritée, qui alloit devenir toute puissante, supplia Louis de pourvoir à sa sûreté. Le moribond fit venir le Duc de Montmorency : *Promettez-*

toire, rapporte que le Cardinal marchoit au milieu de l'armée en bataille, que les Officiers étoient à pied autour de son carrosse; que quelquefois il montoit à cheval, armé d'une cuirasse, vêtu d'un habit galonné, & des Pages portoient devant lui son casque & ses gantelets. *Voy. Portis, tom. II, p. 2 & 4.*

moi, lui dit-il, donnez-moi votre parole d'honneur, qu'à la première demande de M. le Cardinal, vous prendrez une bonne escorte, & le conduirez vous-même à Brouage. Montmorency donna sa parole. Le Prélat, du consentement du Roi, entretenoit dans cette ville une forte garnison : il comptoit s'y dérober au premier coup de la vengeance, & se retirer de là, par mer, à Rome, s'il ne voyoit pas lieu de vivre sûrement dans son Diocèse, ou même de rentrer dans les affaires dont il avoit seul la clef.

La convalescence de Louis rendit ces précautions inutiles; mais elle exposa de nouveau ce Prince aux persécutions de toute la Cour liguée contre le Prélat. Qu'on se représente une mere, une épouse, joignant des plaintes, accompagnées de larmes & de sollicitations pressantes, aux attentionstendres dont un malade sent si bien tout le prix, & on ne fera pas surpris que le Roi ait promis de congédier le Cardinal. Moins étonné sera-t-on encore, que, réfléchissant sur la multitude & l'importance des affaires dans lesquelles il se trouvoit engagé, il ait résolu en lui-même.

LOUIS
XIII.
1639.

Promet
la disgrâce de Richelieu.
Duplicix,
p. 531.
Brienne, t.
2, p. 21.

LOUIS
XIII.
1630.

me de tout tenter pour conserver son Ministère. Il espéra de trouver le moyen de concilier les égards qu'il devoit à sa mere avec ses besoins, & il se flatta qu'elle n'exigeroit pas rigoureusement l'éloignement d'un homme si nécessaire. Ce plan étoit bien conçu : mais il falloit beaucoup de prudence pour en ménager l'exécution, & malheureusement Louis en manqua dans un point essentiel ; il eut la foiblesse d'avouer au Cardinal, dans un moment de confiance, les tentatives faites contre lui, de circonscier les faits, & de nommer les personnes. Il arriva de là, que Richelieu conçut & conserva une haine implacable contre ses détracteurs, & qu'eux, appréhendant la vengeance d'un homme si habile, crurent qu'il n'y avoit pour eux de salut que dans sa perte, & qu'ils y travaillèrent sans relâche.

Si la réconciliation avoit pu se faire, elle se seroit conclue pendant le voyage de Lyon à Paris. Richelieu y épuisa tout l'art & toute l'adresse qui l'avoit autrefois fait estimer & aimer de Marie. Il se mit sur la Saône, dans le même bateau avec elle : il fut

enjoué, prévenant, attentif, complaisant, & n'oublia rien de ce qui pouvoit la guérir de ses préventions & l'engager à lui rendre ses bonnes grâces. La Reine parut se rendre à ses desirs ; elle lui fit bon visage : les confidens & confidentes de Marie, les personnes attachées au Cardinal, se traitèrent en amis. Le voyage fut très-gai : mais à peine la Reine fut-elle arrivée auprès de son fils, qu'elle le somma d'exécuter sa promesse & de renvoyer Richelieu ; & non-seulement Richelieu, mais la Dame de Combalet sa niece bien aimée, & tous ses serviteurs, parents & protégés, qu'elle vouloit qu'on fît disparoître de sa présence. Le Roi embarrassé, essaye encore de fléchir sa mere ; il la prie, la conjure de recevoir les excuses de la niece, d'agréer les prieres & les promesses de l'oncle, dont il fera lui-même garant. Il engage le Prélat à accorder quelque chose au ressentiment d'une femme, à prescrire des soumissions à sa niece, & il obtient enfin qu'à ces conditions Marie les recevra tous les deux en grace.

Le 11 Novembre, fête de Saint Journ. des Dupes.

LOUIS
 XIII.
 1630.

Mém. rec.
 t. 7, p.
 285.

Bassomp.
 t. 3, p.
 325.

Lum. pour
 l'Hist. de
 France, p.
 675.

Brienne,
 t. 2, p. 30.

Mém.
 d'Orléans,
 p. 107.

Journ. de
 Richelieu,
 prem. part.
 p. 13.

Martin, jour fameux dans les fastes de l'Histoire, & qu'on a nommé *la journée des Dupes*, est fixé pour cette explication, qui devoit tout raccommoder, & qui brouilla tout. Madame de Combalet est admise, en présence du Roi, à l'audience de la Reine, qui demouroit au Luxembourg: elle se jette à ses pieds, & lui demande pardon de lui avoir déplu. Marie la reçoit froidement; & bientôt, lasse de se retenir, elle se laisse aller à toute la fongue de son caractère, l'accable de reproches & d'injures, la traite d'ambitieuse, d'ingrate, de fourbe, de femme débordée, avec tant de pétulance, que le Monarque ne peut la contenir, & est obligé de faire signe à cette Dame de se retirer. Il tâche de calmer sa mere, la conjure de se modérer; & croyant avoir trouvé un moment favorable, il appelle le Cardinal. Celui-ci, qui avoit vu sortir sa niece toute en larmes, entre en tremblant. Cette scene commence & finit comme l'autre. La Reine, plus irritée qu'adoucie par les excuses de Richelieu, qu'elle traite de soumission hypocrite, pleure, sanglote, s'écrie que

le Cardinal est un perfide, un scélé-
 rat, l'homme le plus méchant & le plus
 détestable du Royaume. *Vous ignorez
 ses projets*, dit-elle à son fils; *il n'at-
 tend que le moment où le Comte de Soif-
 sons aura épousé sa niece, pour lui met-
 tre votre Couronne sur sa tête. Mais, Ma-
 dame*, lui disoit le Roi, attristé &
 ému, *Madame, que dites-vous là ? A
 quel excès vous transporte votre colere ?
 C'est un homme de bien & d'honneur ;
 il m'a toujours servi fidèlement ; je suis
 très-satisfait de lui ; vous me défobligez,
 vous me mettez à la gêne ; j'aurai de
 la peine à revenir du chagrin que vous
 me faites.* Peu touchée de l'état violent
 où elle mettoit son fils, dont peu de
 chose altéroit la santé, elle persévère
 dans son emportement : il est obligé
 de faire sortir le Cardinal ; il sort lui-
 même profondément blessé de la dou-
 ble offense de sa mere, qui lui man-
 quoit si ouvertement de parole & d'é-
 gards.

Si-tôt qu'il a quitté le cabinet de la
 Reine, ses femmes entrent, ses con-
 fidents, ses Officiers, ses domestiques
 s'empresent, tout le monde est bien
 venu. Elle leur raconte d'un air de

LE CUIS
XIII.
163α.

trionphe ce qu'elle a dit, ce qu'elle a fait, comme elle a humilié le Cardinal, comme il étoit consterné; que si son fils ne lui a pas donné gain de cause devant le Ministre, c'est par une condescendance qui ne durera pas: tous ceux qui l'entendent, applaudissent à sa fermeté. Les Courtisans voyant que le Roi s'est retiré sans rien dire; que tout est en désordre & en confusion chez le Cardinal; qu'il brûle ses papiers, fait emballer ses meubles, & se dispose à un prompt départ; les Courtisans, cette nation mobile, qui tourne sans cesse au vent de la faveur, courent en foule chez la Reine, & remplissent ses appartements. Elle se montre, parle, écoute, careffe, remercie, & respire avec volupté l'encens que ses flatteurs lui prodiguent.

Mais Richelieu, tout déconcerté qu'il paroïssoit, n'étoit pas sans espérance. Saint-Simon trouva moyen de lui faire dire d'avoir bon courage: Saint-Simon, Favori du Roi, qui avoit tout vu, tout entendu, & qui rendit en cette occasion le plus grand service au Ministre; c'est à lui que nous devons la connoissance des perplexi-

tés de Louis XIII. *Eh bien*, lui dit le Roi en quittant sa mere, *que dites-vous de cela ?* *En vérité*, répondit le Favori, *je crois être dans une autre monde : mais enfin*, Sire, *vous êtes le maître.* *Oui*, *je le suis*, repliqua le Roi, *& je le ferai sentir.* Mais il lui en coûtait pour exécuter cette résolution : il lui échappoit des paroles entrecoupées, qui faisoient voir qu'il n'avoit pas grande idée de sa mere en fait de gouvernement, ni des personnes qu'elle vouloit lui faire substituer à son Ministre. *Gens sans talents*, disoit-il, *plus attachés à leurs préjugés qu'à la raison*, *& préférant leur intérêt particulier à celui du Royaume.* Cependant il hésitoit à heurter de front l'obstination de sa mere. L'incertitude dont son esprit étoit agité, se peignoit dans ses mouvements ; il se promenoit à grands pas, se jettoit sur son lit, se relevoit précipitamment, buvoit, cherchoit à la fenêtre la fraîcheur de l'air, ouvroit ses habits comme un homme qu'un feu intérieur auroit dévoré. Dans cet état, un mot de Saint-Simon fut comme un trait de lumière qui le décida. *Je suis persuadé*, dit-il au Roi, *que pour*

LOUIS
XIII.
1630

LOUIS
XIII.
1630.

l'intérêt de son service, Votre Majesté protégera le Cardinal contre une cabale de gens sans mérite, qui en veulent plus au ministère qu'au Ministre. Sans attaquer directement la Reine-mère, Votre Majesté peut se contenter d'éloigner ceux qui lui inspirent des idées contraires à votre volonté, & tout ira bien ensuite. Cet expédient plut à Louis : afin d'être plus libre de le suivre, il résolut de quitter Paris.

Entre les Courtisans, qui étoient en très-petit nombre dans l'antichambre, se trouvoit le Cardinal de la Valette, qui avoit empêché Richelieu de fuir en sortant du cabinet de la Reine, & d'abandonner le champ de bataille à ses ennemis. Il venoit voir ce qu'il y avoit à craindre ou à espérer, afin d'avertir son ami. Le Roi le fait appeller. *Vous avez sans doute été bien surpris ?* lui dit-il. *Plus qu'on ne peut imaginer,* répond la Valette. *Monsieur le Cardinal,* reprend le Monarque, *a un bon maître ; allez-lui faire mes compliments, & dites-lui que sans délai il se rende à Versailles.*

Richelieu
triomphe.

Après les premiers remerciments, Richelieu pria le Roi de lui permet-

tre de quitter le Ministère : le Prince refusa ; le Prélat infista. On prétend qu'il ne faisoit pas cette demande de bonne foi ; cependant il est possible qu'il eût peut-être mieux aimé faire retraite, que de se trouver par la fuite exposé à de pareils affauts. Il paroît que le Roi le tranquillisa à cet égard. Il prirent, dans le plus grand secret, des mesures, dont l'exécution causa bien de la surprise. Marillac, Garde-des-Sceaux, fut mandé pour travailler avec le Roi : il accourut plein de l'idée qu'il alloit désormais tenir le timon des affaires. Son illusion ne dura qu'une nuit. Au point du jour, il fut enlevé & enfermé dans une prison ; les Sceaux lui furent ôtés, & donnés à Laubepine, Marquis de Châteauneuf. Son frere le Maréchal, Commandant en Italie, instruit de l'intrigue, attendoit à chaque instant un courier, qui devoit lui annoncer la disgrâce du Cardinal, & la promotion de son frere au Ministère. Le courier arriva, mais adressé au Maréchal de Schomberg, avec ordre de se saisir de son collegue, & de l'envoyer, sous bonne garde, dans

LOUIS
XIII.
1630.

LOUIS
XIII.
1630.

une citadelle de France ; ce qui fut exécuté. En même-temps que ces changements se faisoient , Brienne , Secrétaire d'Etat , partit de Versailles , & alla les annoncer à la Reine-Mere , de la part du Roi. On ne toucha point à sa maison : mais on ne garda pas les mêmes ménagements pour la jeune Reine , qui s'étoit jointe à sa belle-mere , contre le Cardinal ; son époux lui ôta plusieurs femmes qu'elle aimoit , & qui s'étoient entremêlées de cette union (a). L'Ambassadeur d'Espagne , qui l'avoit conseillée , fut prié de ne point paroître si souvent à la Cour , sur - tout auprès d'Anne d'Autriche. Enfin , il n'y eut d'épargné au milieu de ce tourbillon général , que le Duc d'Orléans , & les per-

(a) Ces deux Reines , parlant un jour ensemble de leur commune disgrâce , tiroient des motifs de consolation des Pseaumes , dont elles citoient des passages latins. Nogent oyant tant de versets , dit à la Reine-Mere , en sa façon ordinaire de mauvais bouffon : Madame , que vous êtes docte ! pour moi je ne fais qu'un verset : Nolite considerare in Principibus. Voy. Journ. de Rich. l. Part. p. 41.

sonnes de la Cour. Loin de les changer, le Cardinal les confirma dans leurs emplois. Il augmenta même leur état : au Président Le Coigneux, il promit un chapeau de Cardinal, une Duché - Pairie à Puy-Laurent, des gratifications & des dignités à ses autres confidens, mais toujours à condition qu'ils entretiendroient leur maître dans des dispositions favorables au Ministre, & qu'ils répondroient de sa conduite. Ainsi tenant en main la crainte & l'espérance, comme deux rênes qu'il tiroit ou lâchoit à volonté, il se seroit procuré quelque tranquillité, si la fougue des intrigants pouvoit être domptée.

La Reine - Mere, après un pareil éclat, auroit dû sentir que tout ascendant sur l'esprit de son fils étoit perdu, & qu'elle n'avoit d'autre parti à prendre que de quitter totalement les affaires. Plus prudente, ou mieux conseillée, elle seroit restée à la Cour jouissant tranquillement des prérogatives de mere du Roi, ou se seroit retirée dans quelque Province, où on ne lui auroit certainement refusé aucun des avantages qu'elle pouvoit de-

LOUIS
XIII.
1630.

1631.
Mauvais
parti que
prend la
Reine-
Mere.

LOUIS
XIII.
1631.

firer, pourvu qu'ils eussent été sans prétentions au gouvernement : mais Marie, quoique battue par une si furieuse tempête, dédaigna le port qui se présentoit ; elle se rembarqua, au contraire, avec une nouvelle intrépidité, sur la mer orageuse des intrigues, & se flatta que son habileté la préserveroit du naufrage. Il seroit inutile de raconter les moyens employés par la Reine & le Cardinal pour se supplanter. On présume assez ce que peuvent une femme opiniâtre, qui, malgré les déboires de toute espèce, ne perd jamais l'espérance de l'emporter, & un homme impérieux, qui ne veut pas même être soupçonné de souffrir des bornes à sa puissance. Marie prétendoit gouverner sa Maison à sa volonté, donner ou retirer sa confiance, admettre à son service telle personne ou l'en éloigner, sans qu'on eût droit d'y regarder. Le Cardinal, au contraire, liant son intérêt à celui de l'Etat, persuadoit au Roi qu'il importoit au succès des affaires, que de la conduite de sa mere dans son domestique même, & de celle de ses servi-

teurs, on ne pût pas induire qu'il fût possible à quelqu'un de se rendre, fans risque, indépendant du Ministre. En conséquence de ce principe, il retint fièrement la Sur-Intendance de la Maison de la Reine, & y soutint ses créatures. La Princesse, pour ne pas paroître plier entièrement sous son autorité, le contraria en tout, principalement dans le Conseil, où elle affectoit de combattre toujours son opinion, & souvent en termes peu mesurés. Ses partisans, dans les conversations, décrioient sans cesse le Ministère, triomphoient du moindre désavantage, & sembloient épier les moyens de faire échouer les projets. Tout cela ne pouvoit s'exécuter sans qu'on violât le secret, sans qu'il y eût des connivences suspectes, que le Prélat avoit grand soin de faire remarquer au Roi. Ces observations confirmoient Louis dans la persuasion que sa mere étoit capable de sacrifier, non-seulement le bonheur du Royaume, mais son fils même au desir effréné de se venger. Il s'en attachoit davantage à un Ministre dont il estimoit les lumieres.

L O U I S
XIII.
1631.

L O U I S
XIII.
1631.

Bravade
ridicule
de Gas-
ton.

Mém.
d'Orléans,
p. 113.

Le Duc d'Orléans fit alors une action qui n'auroit été que ridicule de la part d'un particulier, & qui étoit de conséquence de la part d'un Prince. Le blâme en retomba sur la Reine, & les préventions du Roi contre elle augmentèrent. On doit se rappeler qu'elle s'étoit brouillée avec Gaston, au sujet de la Princesse de Gonzagues. La mere & le fils se raccommoderent & se rebrouillerent encore, parce que Marie trouva mauvais, qu'après la scene de Luxembourg, son fils n'eût pas pris assez ouvertement son parti : elle fit ensuite des démarches pour regagner Gaston, dont elle avoit besoin. Malheureusement il y eut alors quelque lenteur dans l'exécution des promesses faites auparavant par le Ministre, à Puy-Laurent & à Le Coigneux ; & il devint par-là plus aisé aux émissaires de la Reine-Mere, de persuader au Prince un éclat contre Richelieu. En conséquence, le 30 Janvier, il va chez le Cardinal, entre avec fracas, & le regardant d'un air fier & menaçant, il lui dit qu'il cesse d'être son ami, à cause des mauvais traitements qu'il fait à sa mere

Après ce peu de mots, fans vouloir entendre ni excuses, ni explications, il monte dans son carrosse, & part avec ses principaux Officiers pour Orléans. Le Roi, très-fâché de cette évafion, va trouver fa mere, & lui laiffe entrevoir qu'il la foupçonne : elle fait l'étonnée, & nie d'y avoir aucune part ; mais on découvrit que, quelques jours auparavant, elle avoit rendu au Duc d'Orléans les bijoux de feue fa femme, qu'elle s'étoit chargée de garder ; & on ne douta plus de la connivence.

~~en~~
L O U I S
XIII.
1631.

Cette équipée, ainfi l'appelloit Louis XIII, ne s'étoit point faite fans motifs & fans mefures ; car il ne faut pas croire que les confidens de Monsieur, d'après lesquels il pensoit & agiffoit, n'euffent deffein que de venger fa mere. Comme la confcience leur reprochoit bien des atteintes portées à la promesse qu'ils avoient faite de ne plus cabaler, ils craignoient la prifon, & la faisoient craindre à leur Maître. Ils lui perfuaderent que le Roi étant d'une fanté très-foible, depuis fa maladie de Lyon, ne pouvoit vivre longtemps ; qu'il n'étoit question que de

Son motif.
Mém.
d'Orléans,
p. 120.

L O U I S
XIII.
1631.

demeurer quelques mois à Orléans ; & que si on étoit obligé d'en sortir, le pis-aller seroit d'aller attendre hors du Royaume. Pour être en sûreté à Orléans, Monsieur faisoit lever des troupes en Quercy & en Limosin, où Puy-Laurent avoit des habitudes. Il rassembloit autour de lui les jeunes Seigneurs curieux de nouveautés, dont les principaux étoient le Comte de Moret, fils d'Henri IV & de Jacqueline de Beuil, & le Duc de Roanès. Enfin, il n'étoit parti de Paris *que la main bien garnie*, par les soins du Président Le Coigneux, qui avoit fait des fonds considérables, sous le nom de trois Financiers très-accrédités (a).

Le Roi-
 ne-Mere
 s'obstine.

Louis entama une négociation avec son frere : on lui fit les offres les plus flatteuses pour l'engager à revenir à la Cour. Le Roi alla jusqu'à vaincre sa répugnance pour le mariage de Gaston, & proposa de lui donner la Princesse Marie ; mais Monsieur répondit

(a) Habert, Montmort, & Choisi de Caen. *Voy. Mém. d'Orléans*, pag. 137.

opiniâtrément, qu'il vouloit rester à Orléans. Louis menaca d'aller l'en tirer. La chose n'étoit pas difficile, si le Monarque n'eût cru devoir commencer par s'affurer de sa mere, dont la réconciliation avec le Cardinal pouvoit terminer tous les différends, pour le présent & l'avenir. Mais il auroit fallu qu'elle eût été sincere. Or, Richelieu ne comptoit pas beaucoup sur cette sincerité (a). Il vouloit mettre pour base du traité, que la Reine abandonneroit à la justice du Roi ses mauvais conseillers. C'étoit une condition bien dure, si on prétendoit la forcer de leur laisser subir une peine afflictive : mais ce n'étoit pas trop exiger, si on entendoit par-là qu'elle les éloigneroit de sa personne. Le refus qu'elle en fit, persuada à son fils qu'el-

L O U I S
XIII.
1631.

(a) L'Ambassadeur d'Espagne, parlant un jour de la Reine-Mere au Cardinal, lui dit : *Il ne faut pas espérer de changement quand une femme est affermie dans sa colere & passion. Il n'y a ni art, ni autorité, ni raison qui l'en peuvent tirer ; mais les seuls miracles le peuvent.* Voy. Mém. de Rich. I. part. pag. 78.

L O U I S
XIII.
1631.

le vouloit toujours se réserver des moyens pour troubler son Royaume; & il songea sérieusement à prendre des mesures, qui pussent enfin lui procurer de la tranquillité.

Grand
Conseil à
ce sujet.

Mém. rec.
t. 7, p.
502.

Il fut tenu, à ce sujet, un grand Conseil. Le Cardinal, comme trop intéressé, ne vouloit pas y parler; mais vaincu par le desir du Roi, & par les prieres des autres Conseillers d'Etat, il prit la parole. On remarque dans son discours une adresse singuliere à présenter les objets comme il veut qu'ils soient vus. C'est une justification anticipée de la conduite qu'il a tenue à l'égard de la Reine-Mere. Il s'applique sur-tout à persuader au Roi, qu'il ne se recherche pas lui-même dans les conseils qu'il lui donne; qu'il parle, au contraire, contre son inclination, & qu'il sacrifie sa reconnoissance des anciennes bontés de la Reine, au salut de l'Etat. Voici comme il traite ces matieres délicates.

Richelieu peint d'abord l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre, la Lorraine, la Savoie, humiliées des succès de Louis, jalouses de sa gloire, & cherchant

chant dans les cabales de la Cour, les moyens d'interrompre ses prospérités. Il représente ensuite l'union des deux Reines, & du Duc d'Orléans, comme une conjuration toujours subsistante, que les Parlements, les Calvinistes, les Puissances étrangères trouvent, au moindre mécontentement, prête à les seconder. *Vous avez vu, Sire, il y a quelques années, une simple intrigue de femmes liées avec des jeunes Anglois, vous causer les plus vives alarmes, & vous forcer de faire couler du sang. A présent que n'avez-vous pas à craindre d'une faction qui voit à sa tête les premières personnes de l'Etat, qui se vante que l'Espagne & l'Angleterre ne la laisseront pas manquer d'argent, ni l'Allemagne d'hommes; d'une faction qui a eu l'audace, lorsque vous avez fait arrêter le Maréchal de Marillac, d'exciter le Gouverneur de Verdun, placé par ce criminel, à défendre la place contre vos troupes; qui enfin a enhardi le Président Le Coigneux, Chancelier de Monsieur, à casser, par un Arrêt de son Conseil, un Arrêt du vôtre? Si ces attentats restent impunis, c'en est fait de votre autorité.*

LEUIS
XIII.
1631.

Le Cardinal fait voir ensuite que ces défordres font l'ouvrage de la passion de la Reine-Mere ; qu'elle a juré de le perdre ; qu'elle l'a déclaré à Bullion & à mille autres, & qu'il ne faut pas compter qu'elle guérisse jamais de cette maladie. Or, ajoute-t-il, tant que le Duc d'Orléans pourra espérer de la voir réussir, il se tiendra joint à elle ; & pendant que Votre Majesté sera occupée de ces objets, comment pourra-t-elle pourvoir aux affaires du dehors, & au besoin de l'Etat ? Chaque jour il paroîtra de nouveaux mécontents ; ceux qui vous resteront attachés, deviendront importuns, à force de prétentions & de demandes : il faudra les enchaîner par des bienfaits continuels ; & il pourroit se rencontrer telle circonstance, dans laquelle il seroit impossible d'arrêter le mal qu'on auroit laissé croître.

Après avoir ainsi allarmé le Roi sur son autorité, Richelieu présente à ce caractère ombrageux, d'autres craintes pour sa sûreté. Dans une maladie, dit-il, ces ennemis couverts que vous avez tolérés, peuvent se rendre maîtres de votre personne, sans que vos plus fideles serviteurs puissent vous se-

courir, sans qu'ils puissent eux-mêmes sauver leur vie ou leur liberté; parce qu'alors tout le monde tourne du côté du soleil levant. Même chose peut arriver à l'occasion d'une défaite, d'un mauvais succès que les mal-intentionnés auront eux-mêmes provoqués, afin d'en rejeter la faute sur vos fideles Ministres. Alors vos meilleurs serviteurs resteront à la discrétion de Courtisans envieux, de femmes aigries, dont le penchant pour la vengeance est connu. De cet exposé, le Prélat conclut que ces maux menaçants ne peuvent être prévenus que par des remedes extrêmes. Car les remedes foibles, appliqués aux grands maux, ne font que les augmenter. Les remedes forts tuent ou guérissent; & dans la circonstance où nous sommes, il faut ou ne pas toucher la plaie, ou l'ouvrir entièrement.

Le Cardinal discute ensuite les moyens propres à éloigner les inconveniens qu'il vient d'exposer. Il en trouve cinq : le premier, de faire une paix solide avec la Maison d'Autriche, afin que, n'ayant plus de guerre sur les bras, le Roi ait moins à redouter les cabales domestiques; mais en pro-

LOUIS
XIII.
1631.

posant ce moyen, Richelieu le détruit. *Tant que les étrangers, dit-il, croiront pouvoir tirer parti du mécontentement de la Cour, ou ils ne souscriront point à la paix, ou ils ne l'accorderont qu'à des conditions honteuses; conditions qui seront à jamais les semences de nouvelles guerres. Le second moyen, dit le Cardinal, seroit de gagner les Conseillers de Monsieur. Malheureusement, ajoute-t-il, une triste expérience doit nous convaincre que les plus grands bienfaits y seront inutilement employés: ils portent si impatiemment le joug du Roi, qu'ils ne seront jamais contents. Le Ministre cite à ce sujet plusieurs mauvais conseils donnés à Gaston, dont les suites avoient été préjudiciables à la tranquillité du Roi, au succès de ses armes, & au bien du Royaume. Nous avons, continue-t-il, un troisieme moyen; ce seroit d'appaiser la Reine-Mere: moyen le plus desirable, à la vérité, mais aussi le plus difficile, parce que, outre que les femmes sont très-vindicatives de leur nature, la Reine est d'un pays & d'une Maison où on ne pardonne jamais. Les services que j'ai eu le bonheur de lui rendre, ceux que*

j'ai rendus à votre Royaume, l'ont-ils empêché de se porter contre moi aux dernières extrémités ? Qu'ont produit vos prières, Sire, & vos supplications, dans un temps où la mauvaise santé de Votre Majesté demandoit les plus grands égards, & lorsque la Reine devoit voir elle-même que ses contradictions ne pouvoient qu'augmenter vos douleurs & le danger ? Après cette épreuve, après les paroles données devant son Confesseur, devant le Nonce du Pape, paroles violées aussi-tôt, peut-on espérer de la faire revenir à des sentiments plus doux ? Jamais elle ne sera contente, qu'elle ne se voie maîtresse d'exterminer tout ce qu'elle hait ; & n'est-il pas à craindre que la passion de vengeance ne la porte à des actions dont elle gémiroit ensuite inutilement ?

Peut-être, ajoute le Cardinal, le quatrième moyen, qui est de m'éloigner des affaires, seroit-il avantageux : en ce cas, il faut l'employer sans hésiter, & je le desire passionnément ; peut-être aussi seroit-il inutile. Ici Richelieu donne, contre cet expédient, ces raisons plausibles : Qu'il n'est pas sûr que son éloignement appaise les esprits irri-

L O U I S
XIII.
1631.

tés ; que d'ailleurs cette condescendance , qui sera traitée de foiblesse par la cabale , pourra l'enhardir à tout tenter , pour s'emparer du gouvernement. *Néanmoins , ajoute-t-il , si ce remede est bon , il faut l'employer sur le champ , & ne pas regarder à quelques inconvénients. Si , au contraire , les dangers sont plus grands que les avantages , il faut donc en venir au cinquiem^e moyen.*

Ce cinquieme moyen étoit l'éloignement de la Reine-Mere. L'adresse que Richelieu met dans cette partie de son discours , où il s'agit d'engager un fils à un divorce perpétuel avec sa mere , est remarquable. Il répète ce qu'il avoit déjà affirmé , que la seule passion de Marie contre lui entretenoit la division à la Cour ; qu'il n'y a d'autre parti à prendre , que de la prier de s'en éloigner pour un temps , & de chasser d'auprès d'elle les factieux qui lui donnent de mauvais conseils : que d'ailleurs , dans l'exécution de cette résolution , il faut apporter tous les égards imaginables ; mais aussi , que , comme on peut éprouver beaucoup de résistance de la part

de tant de personnes intéressées à défendre la Reine, il faut prendre si bien ses mesures, qu'on ne manque pas de réussir. *Car commencer sans finir, ce seroit se perdre irrévocablement.* Le sens de cette phrase, sous une expression adoucie, étoit que, si la persuasion ne suffisoit pas, il faudroit employer la force : aussi le Cardinal, qui sentoit la dureté de ce conseil, employe-t-il toute son éloquence à en justifier la nécessité.

Je fais, dit-il, que je vais être diffamé par ce violent caustique ; que tous les maux dont j'ai voulu par-là garantir l'Etat, vont retomber sur moi : mais c'est un malheur inévitable dont il ne faut pas plus s'embarrasser, qu'un Chirurgien qui coupe un bras ne s'allarme du sang qu'il fait perdre. Si je ne considérois que moi, jamais je ne donnerois un pareil conseil, parce qu'on peut croire que je ne le donne que par vengeance. On va dire que c'est la créature qui attaque le créateur, & que je paye les bontés de la Reine de la plus noire ingratitude. Les satyres, les pasquinades vont voler de toutes parts ; & si je suivois mon inclination, j'aimerois mieux tomber sans re-

LOUIS
XIII.
1631.

proche, que de m'affermir par ce moyen : mais comme je dois préférer la sûreté de votre personne, celle de votre couronne à ma propre réputation, je ne crains pas de dire devant vous, Sire, & devant votre Conseil, que ce dernier avis est le mien. Mais s'il vous plaît de le suivre, ajoute Richelieu en homme qui fait se sacrifier noblement, je supplie Votre Majesté de me permettre de quitter le Ministère, où je ne serai plus nécessaire, parce que ce coup imprévu dissipera la cabale, & les Ministres que vous garderez, suffiront. L'esprit de la Reine-Mère guérira d'autant plutôt, qu'elle se trouvera dans l'impossibilité de mal faire, & qu'elle ne sera plus assiégée par ceux qui la portent à la vengeance. Eux-mêmes, privés de son appui, chercheront à s'accommoder. Nos ennemis, ne comptant plus sur nos divisions, se disposeront à la paix, pour leur propre intérêt. En peu de temps, vous verrez, Sire, votre Royaume florissant, vos sujets soumis, & vous acquerrez l'estime des peuples, qui est toujours mesurée sur les succès.

Montrer au Roi la possibilité de ces avantages, même sans le concours du Ministre, c'étoit les montrer bien

plus certains encore, si le Ministre continuoit à tenir le timon du gouvernement : aussi Louis n'hésita-t-il pas sur le parti qu'il avoit à prendre. Les personnes appellées à ce Conseil furent toutes de l'avis de Richelieu, avec cette restriction cependant, qu'il ne falloit pas lui laisser quitter le Ministère ; & la disgrâce de la Reine fut décidée.

LOUIS
XIII.
1631.

Elle étoit à Compiègne où elle avoit voulu suivre le Roi ; & on n'en avoit pas été fâché, parce qu'au cas de résolution vigoureuse, il étoit plus aisé de l'exécuter dans cette ville qu'à Paris. Le 23 Février, au point du jour, Louis fait éveiller sa femme. Les ordres avoient été donnés la veille, & en moins d'une heure, le Roi, la Reine, les Seigneurs, les Ministres, tout fut parti, à l'exception de huit Compagnies des Gardes, cinquante Gens d'Armes, & cinquante Chevaux-Légers, qui restèrent pour garder la Reine-Mère, sous prétexte de lui faire honneur. Le Maréchal d'Etrées les commandoit : il eut ordre de faire partir la Princesse de Conti pour son château d'Eu, sans lui permettre de par-

La Reine
laissée à
Compie-
gne.

Merc. t.

17,

Aubery,
Mém. t. 1,

p. 313.

Vialart,
p. 489.

Brienne,
t. 2, p. 50.

Journ. de
Rich. I.

Part. p.

147.

Bassomp.
t. 3, p.

334.

LOUIS
XIII.
1631.

ler à la Reine; ce qui fut exécuté. A son réveil, Marie se trouva dans une solitude accablante. La plupart de ses femmes avoient été changées. Vautier, son Médecin, étoit prisonnier; elle ignoroit le sort de ses autres confidens. Quand elle voulut s'en informer au Maréchal, qu'elle fit appeller auprès de son lit, quand elle lui demanda ce qu'on exigeoit d'elle, il répondit très-respectueusement que le Roi lui feroit savoir incessamment sa volonté.

La journée se passa dans cette perplexité. Le lendemain, arriva le Sieur Brienne de la Ville aux Clercs, Conseiller d'Etat, chargé de proposer à Marie de se retirer à Moulins. Ce fut le commencement d'une négociation qui dura cinq mois. Chacun y employa les armes propres à son caractère; la Reine, les plaintes, les hauteurs, les prieres, les menaces, les promesses, les subterfuges, les maladies feintes, quelquefois de véritables, occasionnées par le chagrin. Le Ministre montra une fermeté toujours uniforme, n'écoutant aucun projet, que l'obéissance de la Reine n'en fût la base, c'est-à-dire, qu'el-

se ne commençât par se confiner dans quelque endroit dont on conviendroit. Il est vrai qu'à la longue on modéra la dureté des premières propositions; on lui offrit des châteaux plus logeables, avec le gouvernement de la Province où elle demeureroit, de l'argent, des pensions, avec toute l'autorité qu'elle pouvoit desirer : mais c'étoit toujours quitter la Cour & les affaires; sacrifice auquel elle ne pouvoit se résoudre.

Pendant les délais, la condition de ses partisans empirait. Entre les Seigneurs de marque, le seul Bassompierre fut arrêté; mais on ôta à la Dame Du Fargis & aux autres affidées de la Reine-Mère, les charges qu'elles avoient, tant auprès d'elle qu'auprès de sa belle-fille. Plusieurs personnes distinguées perdirent leurs emplois, & furent arrêtées ou éloignées: trop heureuses celles qui purent se choisir un asyle dans les pays étrangers. On commença à parler de faire le procès aux deux Marillac prisonniers. Le P. Chanteloube (a), confident de

LOUIS
XIII.
1631.

(a) Avant que d'être Père de l'Oratoire.

L O U I S
XIII.
1631.

la Reine-Mere, fut exilé; & à mesure qu'elle différoit d'obéir, on lui enlevait tantôt un Secrétaire, tantôt un Officier de sa Maison, tantôt une femme qui lui plaisoit, sous prétexte que ces personnes lui donnoient de mauvais conseils.

Monfieur
se fauve
en Lor-
raine.

Mém.
d'Orléans,
p. 143.

Mém. réc.
t. 7, p.
315.

Au milieu de ces afflictions, la Reine avoit quelquefois des lueurs d'espérance. Elle favoit, qu'à la vérité, tout plioit sous Richelieu; mais elle savoit aussi qu'il n'étoit pas aimé: les parents, les amis des fugitifs, ne fut-ce que par pitié, épousoient leur ressentiment; de sorte qu'en éloignant un ennemi, le Cardinal s'en faisoit une multitude d'autres. Gaston étoit toujours à Orléans. Il avoit d'abord dit qu'il ne vouloit qu'y vivre tranquille, éloigné de la Cour, où la puissance du Ministre lui faisoit ombrage; mais aux cris de sa mere, qui, du fond de sa prison, disoit-elle, récla-

il avoit porté les armes, s'étoit attaché à la Reine - Mere pendant la guerre d'Angers, étant lui-même alors Gouverneur de Chinon. Richelieu le connut dans ce temps.

moit son secours, il sembla se réveiller de son assoupissement. Il écrivit des lettres suppliantes à son frere, & menaçantes au Ministre. Il déclara vouloir venger l'insulte qu'on faisoit à sa mere. A ce signal, les mécontents éloignés lui écrivirent; les voisins s'assemblerent autour de lui. Il redoubla d'activité à faire des provisions d'armes & d'argent, & à envoyer des commissions pour lever des troupes. Tout fut tenté de la part du Roi pour l'appaiser. Aux offres déjà faites de lui procurer un mariage avantageux & à son goût, on joignit des promesses de pensions, d'argent comptant, d'augmentation d'apanage, de charges, & de dignités pour ses Favoris. Ces propositions tenterent les Courtisans de Gaston; ils délibéroient, & pendant ce temps ils se ralentissoient sur les précautions. Louis, au contraire, à chaque offre, faisoit un nouveau pas vers Orléans, avec une escorte qui pouvoit passer pour une armée. Enfin les yeux s'ouvrirent; le Duc d'Orléans s'apperçut qu'on alloit l'investir; il fut effrayé, tout son monde prit l'épouvante, & il se sauva avec

LOUIS
XIII.
1631.

LOUIS
XIII.
1631.

eux, le 13 Mars, à travers la Bourgogne, jusqu'en Lorraine. Le Roi le suivit pas à pas; & quand il l'eut poussé hors des frontieres, il fit déclarer criminels de lese-Majesté tous ceux qui lui avoient donné aide ou secours (a).

Et la Reine-Mere en Flandres.

Mém. Rec.
t. 7, p.
332.

Après que le fils eut fait cette fausse démarche du côté de la Lorraine, la mere en fit du côté de la Flandre une

(a) Le Comte de Moret, frere du Roi, les Ducs d'Elbœuf, de Bellogarde & de Roannès; les Présidents Le Coigneux & Payen, le Sieur Puy-Laurent, le P. Chanteloube, & Monfigot, Secretaire de Monsieur. Il y eut, à ce sujet, une commission établie à l'Arseñal. Le Parlement fit des remontrances. Il fut mandé en corps. *Il faut avouer*, dit un Historien Courtisan, *que cette venue du Parlement en corps nuisit grandement à cette illustre Compagnie: car au-lieu que, lorsqu'elle envoyoit des Députés, on ne voyoit parmi eux que des vieillards que l'expérience avoit rendus vénérables; il y avoit alors dans ce corps plusieurs jeunes hommes, qui, en apparence, sembloient faire tort à la gravité d'un Sénat, quoiqu'il faut avouer qu'il y en avoit parmi eux de très-capables.* Voy. Bernard, II^e. Part. pag. 261, & Mém. rec. tom. 7, p. 358.

aussi peu réfléchie. Comptant sur les intelligences de Monsieur, qu'elle croyoit capables, jointes aux siennes, de soulever le Royaume, elle présentoit des requêtes au Parlement, comme prisonniere, & sollicitant les fideles sujets de son fils à s'armer pour la mere, contre un Ministre qui la tenoit en captivité : on répondoit à ses écrits & à ses plaintes, qu'elle étoit libre de sortir de Compiègne; que c'étoit même ce que le Roi desiroit, & qu'il ne lui demandoit que de se fixer dans quelque château dont on conviendrait. Elle repliquoit que cette offre d'un autre séjour n'étoit qu'un leurre pour la tirer de ce château, l'enlever plus facilement dans les chemins, la transporter à Florence, & la séparer pour jamais de ses enfants. Comme elle faisoit retentir tout le Royaume du bruit de sa captivité, on fit éloigner les gardes, & on lui laissa toute liberté. Quelques Historiens disent que le Ministre savoit qu'elle en abuseroit; qu'il étoit instruit de ses projets d'évasion, & qu'il la facilita, afin de lui faire commettre une faute irréparable. D'autres assurent qu'il ne la fut qu'au mo-

LOUIS
XIII.
1631.

ment de l'exécution. Quoi qu'il en soit, il l'apprit assez à temps pour tourner toutes les mesures de la Reine contre elle-même.

Elle comptoit se cantonner à la Capelle, petite ville de Picardie, frontiere de Flandres, d'où elle es-
péroit tirer du secours, en cas de besoin. Elle se promettoit aussi de recevoir dans cette place les mécontents de France, qui s'y seroient fortifiés, aidés des Espagnols, pendant que Gaston auroit occupé le Roi du côté de la Lorraine. Le Marquis de Vardes étoit Gouverneur de cette petite ville, en survivance de son pere, & y résidoit. Marie lia une intelligence avec lui, par le canal de la Comtesse de Moret, ancienne maîtresse d'Henri IV, qui avoit épousé ce jeune homme, & par l'entremise de plusieurs autres femmes qui s'étoient réfugiées auprès d'elle. On flatta le Marquis d'une charge éminente à la Cour, quand la Reine y seroit rentrée; & sur cette frivole espérance, il convint de la recevoir dans la place.

Pleine de confiance dans la justesse de ses mesures, Marie sort de Com-

 LOUIS
XIII.
1631.

piegne, le 19 Juillet, de grand matin, & se met en route pour la Capelle. Elle ne trouva sur son chemin, ni gardes, ni obstacles : mais Richelieu avoit dépêché à la Capelle le vieux Marquis de Vardes qui s'y rendit, à point nommé, quelques heures avant la Princeſſe. Il affembla la garniſon, produit ſes ordres, s'empara des portes, arrêta ſon ſils, & mit dehors toutes les femmes. Quand Marie arriva, elle les trouva dans le fauxbourg, très-embarrasſées. On tint conſeil. Retourner ſur ſes pas, c'étoit ſe forger de nouveaux fers. Croire qu'à force de prieres & de larmes on pourroit fléchir le vieux Marquis, c'étoit une illuſion. Entrer malgré lui, c'étoit une choſe impoſſible. On prit donc la ſeule réſolution praticable ; ſavoir de gagner la Flandre Eſpagnole : & le Gouverneur, du haut de ſes remparts, vit partir cette troupe, qu'il auroit pu arrêter ſ'il n'avoit pas été plus avantageux au Cardinal de la laiſſer éloigner.

Le Miniſtre, délivré de ſes deux plus dangereux ennemis, travailla à purger la Cour, non-ſeulement de

Diſgraces
& exils.
Mém. Rec.
t. 7, p.
300.

LOUIS
XIII.
1631.

ceux qui lui étoient contraires, mais de ceux mêmes qui ne lui étoient pas favorables. Le Duc de Guise, n'ayant pas voulu céder de bonne grace l'Amirauté, fut mandé de son Gouvernement de Provence, pour venir s'expliquer sur quelques soupçons d'intelligence avec les Espagnols. Il ne crut pas qu'il fût prudent d'entreprendre de se justifier en personne, & il aima mieux quitter le Royaume, sous prétexte d'un pèlerinage à Lorette. Epernon, le fier Epernon, s'estima heureux d'acheter sa tranquillité par des soumissions. Les précautions de Richelieu ne se bornèrent pas à éloigner ses ennemis de France. Il obtint du Duc de Savoie, que l'Abbé Scaglia seroit relégué à Rome : & les autres Souverains, qui avoient besoin du Ministre, tels que les Ducs de Florence & de Mantoue, furent obligés de chasser de leurs Cours tous ceux qui entretenoient des liaisons avec la Reine-Mere & avec le Duc d'Orléans.

Il échappa à Le Coigneux une parole, qui peut faire juger que ces précautions n'étoient peut-être pas

sans nécessité. *Un fils de France est toujours assez fort*, dit-il, *quand il peut faire pitié.* En effet, si Gaston avoit su inspirer de la confiance, il auroit pu armer en sa faveur l'Espagne, l'Angleterre, la Savoie, le Pape, une grande partie de l'Allemagne, contre un Ministre dont toutes ces Cours étoient jalouses & mécontentes. Mais le Duc d'Orléans & ses Favoris n'étoient propres qu'à se jeter dans l'embarras, sans prévoir comment ils en sortiroient. Au-lieu de l'activité & de l'application nécessaires à ceux qui forment des entreprises hasardeuses, ils ne portèrent en Lorraine que l'esprit de galanterie & le goût des amusements. Il y avoit dans cette Cour plusieurs jeunes Princesses, cousines & sœurs germanes de Charles, Duc régnant. L'aînée étoit mariée au Prince de Phalsbourg, Allemand peu ombrageux, qui cependant marqua quelque mécontentement des assiduités renouvelées du jeune Puy-Laurent auprès de sa femme. Les autres François rencontrèrent, parmi les Lorrains attachées à ces Princesses, des personnes dis-

LOUIS
XIII.
1631.

Gaston se
marie en
Lorraine.
Mém.
d'Orléans,
p. 159.

~~XXXXXXXXXX~~
 LOUIS
 XIII.
 1631.

posées à partager leur amour pour le plaisir, & ne les négligerent pas. Les anciennes inclinations se réveillèrent, & il s'en forma de nouvelles, dont on s'occupa beaucoup plus que des affaires. Monsieur n'avoit peut-être dessein que de s'amuser auprès de la Princesse Marguerite, sœur du Duc; mais soit estime, soit tendresse, soit engagement de politique, soit toutes ces raisons ensemble, il l'épousa. S'il crut se procurer par-là un asyle sûr contre la colere de son frere; si le Duc espéra de tirer avantage de cette alliance, comme Gaston l'en avoit flatté, en exagérant les forces de son parti en France, ils se tromperent tous les deux. Louis vint, lorsqu'on s'y attendoit le moins, troubler la joie de ces noces clandestines. Il parut sur la frontiere, au milieu de l'hiver, à la tête d'une forte armée. Charles, sans préparatifs & sans recrues, se vit à la veille de perdre ses Etats. Il fut obligé de sacrifier une partie pour sauver l'autre. Par un traité signé le 31 Décembre, il s'engagea à recevoir garnison Francoise dans ses meilleures forteresses,

dont la possession mit le Monarque en état d'entrer quand il voudroit en Lorraine , sans éprouver de résistance.

LOUIS
XIII.
1631.

Par un article ajouté à ce traité le 6 Janvier, il fut stipulé que Gaston sortiroit des Etats du Duc. Cette injonction étoit une suite des soupçons qui parvinrent au Roi sur le mariage de son frere. Il fut un secret pour le public : mais Louis & son Ministre eurent des doutes, qui les engagerent à exiger l'éloignement de Monsieur, sinon pour punition d'un mariage fait, du moins pour empêcher un mariage à faire. Le Duc d'Orléans se prêta de bonne grace au desir forcé de son allié ; il laissa son épouse en Lorraine, & alla joindre sa mere à Bruxelles.

1632.
Il se retire
à Bruxelles.

Presque tous les disgraciés de la Cour de Louis XIII s'y réunirent, non-seulement outrés de dépit, mais possédés d'une espece de rage contre le Cardinal. Il a prétendu qu'il s'y formoit des complots contre sa vie ; & en effet, il y eut en France des gens punis du dernier supplice, comme convaincus du crime médité &

L O U I S
XIII.
1632.

tenté d'affassinat & de poison. D'autres furent flétris, renfermés, condamnés aux galeres pour des libelles; & on comprit dans leurs condamnations des réfugiés de Bruxelles, comme conseillers ou complices de leurs attentats. Mais ceux-ci ne se laisserent pas prendre. Si la Reine-Mere ne fut pas notée dans ces arrêts, on n'épargna pas ses plus intimes confidens, dont la diffamation pouvoit rejaillir sur la Princesse; & elle-même ne fut pas ménagée dans les écrits clandestins, dont le Gouvernement autorisoit sourdement la distribution : vengeance qu'on prétendoit colorer par cette raison politique, qu'il étoit important de ne point laisser sans réponse des imputations capables de décréditer le Ministère.

Procès de Mais le Cardinal ne s'en tint pas
Marillac. à des écrits; il fit voir par ses ac-
Merc. t. tions, que si la Reine se croyoit tout
18. permis pour satisfaire son ressentiment, il ne craignoit pas, de son côté, de se la rendre irréconciliable à jamais. Tous ceux qui balancerent entre elle & lui, furent contraints de
Vialart, p. 608. quitter la Cour, d'abdiquer leurs char-
Journ. de Rich. II, Part. p. I, jusqu'à 262.
La Heye, t. 783.

ges & leurs emplois, & non-seulement eux, mais ceux de leurs parents & de leurs alliés les plus attachés à ces disgraciés. Enfin, on vit paroître sur la scène un Maréchal de France, peut-être sacrifié au desir d'inspirer de l'épouvante, & à la vengeance plutôt qu'à la justice. En lisant son procès, en examinant les formes inusitées, & les circonstances mortifiantes qui y furent jointes, on ne peut s'empêcher de reconnoître, que, si Richelieu ne mit pas de passion dans cette affaire, il ne s'embarrassa pas assez d'en sauver les apparences.

Louis de Marillac, arrêté après la journée des Dupes, au milieu de l'armée de Piémont qu'il commandoit, fut d'abord enfermé dans le château de Sainte-Ménéhould. On fut quelque temps à lui laisser ignorer le sujet de sa détention; on le transféra ensuite dans la citadelle de Verdun. Alors le public put juger quels étoient les griefs qui seroient employés contre lui. Le Maréchal étant Gouverneur de la frontière, avoit bâti cette forteresse. Plusieurs personnes, propriétaires de mai-

LOUIS
XIII.

1632.

Saint-Germain, p.
476.

*Vérité dé-
fendue*, p.
561.

LOUIS
XIII.
1632.

sons, fournisseurs, entrepreneurs, ouvriers, s'étoient plaints de quelques vexations, dans le temps de sa faveur; & on n'en avoit tenu compte : mais les choses étant changées, on érigea pour les entendre, un tribunal à Verdun, composé de deux Présidents & douze Conseillers du Parlement de Bourgogne; & on amena Marillac prisonnier dans cette ville, où il avoit dominé avec trop de hauteur : humiliation qu'on auroit pu lui épargner. Les opérations de cette commission traînerent en longueur; elle se rompit, pour ainsi dire, d'elle-même, & fut remplacée par une autre, composée de vingt-quatre Juges, en partie les mêmes, en partie choisis entre les Jurisconsultes. Celle-ci tint ses séances à Ruelle, village près de Paris, dans la maison même du Cardinal, où le prisonnier fut amené; espece de prison qui parut très-étrange.

Le Maréchal se défendit bien; il commença par récuser tout le tribunal, comme incompetent. Le Parlement de Paris, réclamé par l'accusé, révendiqua l'affaire, & donna des Arrêts, qui furent cassés par des Arrêts

rêts du Conseil. L'autorité prévalut, & la Commission fut maintenue. Marillac récuſa enſuite pluſieurs des membres de la Commission ; les uns comme ſes ennemis perſonnels , ou ennemis de ſa famille ; les autres, comme mal famés ; d'autres comme s'étant trop ouvertement déclarés : mais le Conseil ayant retenu le jugement de ces motifs de récuſation, les déclara mal fondés. On procéda à l'inſtruction, & on rangea les accuſations ſous ſept titres : *Malverſation en la fortification de la citadelle de Verdun, ſur les deniers, ſur la conduite, & ſur les profits illicites. Mauvais gouvernement des armées, & malverſations à l'emploi des deniers du Roi. Abus & profits illicites ſur les prix des munitions. Fauſſetés des quittances avec les comptables. Divertiſſement de quatre cents mille livres fournies par le Roi, en payement des maiſons priſes & démolies à Verdun pour la citadelle. Application à ſon profit des nouveaux offices, des fortifications aux Trois-Evêchés, & des deniers de l'encherre jettée ſur l'élection de Bar-sur-Aube. Enſin, vexation du peuple Verdunois & voiſins.*

Quel eſt l'homme, diſoit le Ma-

LOUIS
XIII.
1632.

réchal, qui, après une administration longue & compliquée, forcé, beaucoup de temps après les choses passées, de répondre à deux cents soixante points d'interrogation & à cent trente témoins, ne se trouveroit pas en défaut par quelque endroit ? Pour ces oublis, ces négligences, & autres fautes que l'ivresse de l'autorité fait quelquefois commettre, il imploroit la miséricorde du Roi, & encore affoiblissoit-il la preuve de ces délits en faisant des reproches graves aux témoins ; reproches que quelques-uns méritoient. Il insinuoit dans ses défenses, qu'il y avoit un autre crime ; le vrai crime dont on ne lui parloit seulement pas : c'étoit son attachement à la Reine-Mere, dont sa femme avoit l'honneur d'être parente. Quelques Historiens rapportent que dans un Conseil tenu avant *la journée des Dupes*, Marillac avoit été d'avis de faire porter au Cardinal sa tête sur un échafaud. Ils ajoutent que Richelieu se plut à faire subir à chacun de ses ennemis, la même peine dont ils l'avoient menacé. Ainsi la Reine-Mere fut punie par l'exil, Bassompierre par

la prison, & Marillac par la mort. La Commission le condamna à avoir la tête tranchée en place de Grève, *comme atteint & convaincu des crimes de péculat, concussions, levées de deniers, exactions, faussetés & suppositions de quittances, foule & oppression faits sur les sujets du Roi.*

LOUIS
XIII.
1632.

La sentence fut exécutée le 9 Mai. ^{Il est exé-} Marillac mourut en Chrétien résigné; ^{cuté.} sans impatience, quoique dans l'exécution on n'omît rien de ce qui pouvoit la rendre dure & humiliante (a). On remarqua qu'en persévérant jusqu'à la fin à se dire innocent des crimes dont l'arrêt le chargeoit, il avoua que sa conscience lui en reprochoit d'autres, qui méritoient que la justice divine s'appesantît sur lui. Cet aveu réitéré avec amertume, fit croire que les remords dont cet infortuné étoit déchiré, venoient de la conduite qu'il

(a) Pendant qu'on tranchoit la tête au Maréchal, Richelieu entroit dans Paris avec deux cents chevaux, trompettes sonnantes, comme en triomphe ou en Roi. Voy. la Vérité défendue, p. 527.

LOUIS
XIII.
1632.

tint, lorsque, pour faire échouer le Cardinal en Italie, il différa d'envoyer les secours que Richelieu demandoit, & de ce qu'il causa par ces délais affectés la mort de beaucoup de François. Les écrits publics alors en faveur du Ministère, autoriserent cette conjecture; ils insinuerent que ce crime étoit le vrai motif de sa condamnation, & qu'on l'avoit tenu secret, par respect pour la Reine-Mere, qui se seroit trouvée impliquée dans le procès (a) : ménagement meurtrier, qui rend l'exemple de la punition de Marillac inutile pour ceux qui, se jouant de la vie des hommes, seroient tentés de la sacrifier à leurs passions. Sa famille eut part à son malheur. Sa femme mourut dans un village où elle s'étoit retirée, en attendant le sort de son mari. Michel de Marillac son frere, Garde-des-Sceaux, dont nous avons un corps de loix estimé, appelé de son nom *le Code Michault*,

(a) Richelieu voulut faire avoir *abolition* au Maréchal, à condition qu'il s'avoueroit coupable; il le refusa. *Voy. la Vérité défendue. p. 561.*

traîna une vie languissante dans une prison, où le chagrin abrégé ses jours. Leurs amis, mal accueillis à la Cour, s'en éloignèrent; & le Ministre se trouva tout-puissant dans le Royaume, où la crainte imposoit silence à ses envieux.

LOUIS
XIII.
1632.

Mais il se forma un orage au-dehors; les Cours de Bruxelles, c'est-à-dire, celle de la Reine-Mere & celle du Duc d'Orléans, avoient fait les plus grands efforts pour sauver le Maréchal de Marillac. Elles avoient employé les prières aux Juges, les menaces de prise à partie, l'intervention du Parlement de Paris, les tentatives d'enlever des personnes chères au Cardinal, telles que la Duchesse d'Aiguillon sa niece, pour les faire servir d'otages ou de représailles, & enfin, disoit le Prélat, jusqu'à des complots contre sa vie. Elles se trouvoient désormais réduites à des plaintes & à des projets de vengeance; mais projets si mal concertés, qu'on auroit dit qu'elles ne travailloient qu'à rendre Richelieu plus absolu, & à lui fournir les occasions de se défaire du reste de ses ennemis. Car c'étoit pour une

Projets de
Bruxelles.

LOUIS
XIII.
1632.

mere & pour un frere, un mauvais moyen d'amener le Roi à leur volonté, c'est-à-dire, à sacrifier Richelieu, que de s'allier avec tous les ennemis naturels de son Etat, de faire soulever son Royaume, & d'y introduire des troupes étrangères. Il devoit, au contraire, arriver de-là, que ces entreprises, rendant le Ministre plus nécessaire, le rendroient plus précieux : & en effet, aux premières nouvelles de ce qui se tramoit à Bruxelles, on vit entre Louis & Richelieu, un concert, une émulation d'activité, telle qu'on la remarque entre personnes qui ont le même intérêt à défendre.

Outre l'erreur commune à tous les hommes, de croire que les autres doivent penser comme eux, le Duc d'Orléans avoit le défaut particulier aux Grands, de se persuader que le public ne peut manquer de prendre part à leurs querelles. Ainsi, Gaston s'imaginait que, si-tôt qu'il paroîtroit en France avec quelque force, tout le Royaume se révolteroit en sa faveur (a). Il ne pouvoit tirer de grands

(a) *Les freres des Rois, en France, sont sçs*

secours des Espagnols, qui n'osoient encore se déclarer ouvertement. Mais ne voulant pas perdre l'occasion d'exciter des troubles, ils licencierent des troupes que Monsieur prit à sa solde. Pour les payer, il mit en vente ses diamants, ceux de sa mere & ceux de sa premiere femme; mais personne ne se presenta pour les acheter, dans la crainte que le Roi ne les révendiquât, comme pierreries de la Couronne. Le Prince écrivit aux Gouverneurs des places & des Provinces de France; quelques-uns lui firent des réponses polies, & il les regarda comme des engagements à son parti. Avec ces espérances, avec une armée qui ne ressembloit qu'à une escorte, avec des voitures de manifestes véhéments contre le Cardinal, & de commissions pour lever des troupes, il entra en France dans le mois de Juin; trop tard

considérables à l'Etat, que rien ne peut tant contribuer à la félicité du Royaume, que leur attachement aux services des Rois, & l'amitié des Rois pour eux. Voy. Mém. Du Plessis, p. 543.

LOUIS
XIII.
1632.

pour le Duc de Lorraine, que le Roi, prévoyant ses desseins, avoit affoibli, désarmé, mis hors d'état de servir son beau-frere; trop tôt, au contraire, pour le Duc de Montmorency, qui n'avoit pas encore eu le temps de faire ses préparatifs.

Montmo-
rency se
joint à lui.

*Vie de
Montmo-
rency.
Mém. rec.
t. 7, p.
548.
Mém.
d'Orléans,
p. 180.*

On est étonné de voir ce Seigneur déclaré contre le Cardinal, lui qui avoit fait profession d'un attachement si fidele au Prélat, que Richelieu, pendant la maladie du Roi à Lyon, menacé d'une disgrâce, & peut-être d'un plus grand mal, n'eut confiance que dans la protection de Montmorency. Il ne parut entre eux, depuis ce temps-là, aucune brouillerie publique. On remarque seulement de la froideur, qui servit aux malveillants à les animer l'un contre l'autre. Ils persuaderent au Duc, qu'après un si grand service, il n'y avoit pas de dignité à laquelle il n'eût droit de prétendre, sur-tout à celle de Connétable, jusqu'alors presque héréditaire dans sa famille. *Mais, lui disoient-ils, en vain vous flatteriez-vous d'obtenir cette charge par le canal du Ministère. Loin de souffrir que d'autres devien-*

nent puissants, son système est d'abatre les autorités particulieres, pour les réunir toutes en sa personne. Il n'y a qu'un moyen de réussir, c'est de vous rendre médiateur entre le Roi & sa famille. Epernon a bien su tirer la Reine-Mere de Blois, & la réconcilier avec son fils: ce qu'Epernon a su faire, pourquoi Montmorency ne le tenteroit-il pas? Si vous réussissez dans une si belle entreprise, l'épée de Connétable ne peut vous manquer.

Ce plan de conduite, quelque couleur qu'on lui donnât, aboutissoit toujours à faire la guerre au Roi; & cette résolution à prendre coûtoit à un Montmorency. Mais il avoit l'ame généreuse, & il trouvoit beau de se sacrifier pour finir la mésintelligence de la famille Royale, qui affligoit les bons François. Les instances du frere de son Roi le touchèrent. Le sort de Marie de Médicis, réfugiée dans une Cour étrangere, l'intéressoit d'autant plus, que les raisons de l'obliger lui étoient sans cesse remises sous les yeux par sa femme, Princesse des Ursins, & parente de la Reine-Mere. Que ne peuvent, sur un cœur sensible, les prieres d'une épouse qu'on estime! Mont-

L O U I S
XIII.
1632.

morency se laissa gagner ; mais si-tôt qu'il eut oublié son devoir, un malheur constant s'attacha à ses pas. Il voulut faire révolter le Languedoc ; mais la Cour envoya aux États des agents qui firent échouer son dessein. Ses projets étoient fuis & rendus impossibles avant même que d'éclorre. Le Cardinal, en souvenir de leur ancienne amitié, l'avertit, lui envoya des amis communs, qui lui firent voir l'inutilité de ses efforts, la difficulté presque insurmontable du succès. Ils ne lui cachèrent pas qu'il exposoit sa vie, & que s'il tiroit l'épée contre son Souverain, il n'y auroit ni grace, ni pardon. Malgré cela, Montmorency, esclave d'un faux point d'honneur, resta fidele aux engagements criminels qu'il avoit contractés. Il sentoit cependant qu'il se précipitoit ; mais il ne pouvoit plus s'arrêter dans sa chute, & ses complices hâterent sa perte.

Marche
de Gaston

Les enrôleurs de Gaston avoient formé sa petite armée du côté de Treves, de déserteurs Allemands, Liégeois, Napolitains, rebut de l'armée Espagnole, presque tous maraudeurs, voleurs, bandits, que la seule espé-

rance de piller rassembla sous ses drapeaux. Ils entrèrent en France précédés d'une mauvaise réputation, qui ne disposa pas les peuples à les bien recevoir. Peut-être le Duc d'Orléans les auroit-il disciplinés, s'il avoit pu les incorporer aux troupes du Duc de Lorraine : mais, comme nous l'avons dit, celui-ci avoit été prévenu par la diligence du Roi, qui le força de désarmer. Monsieur entra en France par le Bassigny ; il n'y fut reçu que dans les lieux sans défense : il passa dans la Bourgogne, qui ne l'accueillit pas mieux. A l'approche de son armée, les habitants de la campagne fuyoient dans les villes, chassoient devant eux leurs bestiaux, & emportoient les meubles & les vivres.

Cette désertion n'accommodoit pas une armée qui marchoit sans provisions & sans magasins. Les soldats, n'ayant pas de pain, s'écartoient pour en chercher, & étoient assommés par les paysans, embusqués dans les bois & les ravines qu'ils connoissoient. Cette troupe traversa précipitamment plusieurs Provinces, toujours harcelée, & ne trouva quelque repos qu'en Au-

LOUIS
XIII.
1632.

LOUIS
XIII.
1632.

vergne, où elle s'étendit dans les belles plaines de la Limagne, qui étoient couvertes de bleds prêts à moissonner, & qui furent dévastées en peu de jours. M. le Duc d'Orléans s'arrêta dans le Duché de Montpensier, où il comptoit trouver beaucoup de Gentilshommes disposés à marcher sous ses étendards, & personne ne se présenta. Ce séjour donna moyen aux troupes Royales, qui l'avoient toujours côtoyé, de le ferrer de plus près; il appréhenda d'être investi; & malgré les remontrances du Duc de Montmorency, qui lui représentoit qu'il n'étoit pas encore préparé, Gaston se jeta en Languedoc.

Combat
de Castell-
naudari.

Mém.
d'Orléans.

Il y étoit attendu par deux armées, qui, sous les ordres du Duc de la Force & du Maréchal de Schomberg, pénétrèrent dans la Province, si-tôt que la Cour fut sûre de la défection du Gouverneur. Celui-ci, étourdi, pour ainsi dire, par la multitude des affaires, prenoit si mal ses mesures, qu'il laissa à Paris, dans son hôtel, six cents mille livres, dont le Roi s'empara. La ressource des Etats de la Province, qu'il comptoit faire déclarer en sa fa-

veur, lui manqua, parce que les membres suspects au Gouvernement furent arrêtés, ou veillés de si près, qu'ils ne purent l'aider. Les Espagnols, malgré leurs promesses, ne lui envoyèrent ni hommes, ni argent. Enfin, au premier essai qu'il voulut faire des troupes de Monsieur, en attaquant le château de Beaucaire, il vit bien, par la nécessité où il se trouva de lever le siège, qu'il ne devoit compter ni sur la bravoure des soldats, ni sur l'habileté des Capitaines. Les armées du Roi, au contraire, prospéroient de tous côtés : à mesure qu'elles avançoient, chaque personne qu'on trouvoit les armes à la main, quel que fût son mérite ou sa naissance, payoit de sa tête sa rébellion, présage effrayant pour Montmorency.

Sa position étoit des plus critiques. Quoique très-aimé dans son Gouvernement, il ne pouvoit compter sur aucune ville, parce qu'elles étoient toutes tenues en bride par les troupes du Roi, qui remplissoient la Province. Ainsi l'inclination cédoit à la crainte. Le Duc, qui connoissoit ces dispositions, auroit voulu engager une

LOUIS
XIII.
1632.

LOUIS
XIII.
1632.

action, faire quelque coup d'éclat, qui ranimât la confiance de ses partisans. Des sieges ne lui présentoient pas des succès assez brillants. *Quand nous aurons battu M. de Schomberg, disoit-il, nous ne manquerons pas de villes; allons à lui: & si le bonheur ne nous en dit pas, il faudra aller faire sa cour à Bruxelles.* Trop heureux, s'il avoit trouvé cette ressource! mais il n'eut pas la prudence de se la procurer.

Le Maréchal de Schomberg avançoit vers Gaston, avec la circonspection d'un homme très-embarrassé de la conduite qu'il devoit tenir. Chargé du commandement d'une armée, contre l'héritier présomptif de la Couronne, il auroit voulu qu'on lui eût prescrit ses démarches, qu'on lui eût dit s'il falloit se retirer ou combattre: mais à ses demandes, le Roi ne répondoit autre chose, sinon qu'on eût des égards pour son frere. Or, dans une bataille, comment les avoir ces égards? C'est pourquoi le Maréchal tentoit tout, pour n'être pas obligé d'engager une action. Se voyant au moment d'y être forcé, parce que

Monfieur, preffé de l'autre côté par le Duc de la Force, ne pouvoit plus ni avancer, ni reculer, Schomberg envoya le fieur Cavoye propofer d'entrer en accommodement. Soit défefpoir, foit bravade, Montmorency répondit : *On parlementera après la bataille (a).*

L O U I S
XIII.
1632.

Il n'avoit que la moitié de fa petite armée ; l'autre moitié, fous le commandement du Duc d'Elbœuf, tenoit en échec le corps du Duc de la Force. Avec ce foible refte, Montmorency fe détermine à combattre, & veut aller lui-même reconnoître l'ennemi. En vain le Duc d'Orléans, fe défiant de l'ardeur téméraire de fon Général, veut le retenir ; il ne gagne rien fur cet efprit échauffé. Gafton prend du moins fa parole, qu'il n'entamera pas l'action que le Conseil de guerre n'ait été tenu ; & il met au-

Montmorency est pris.

Mém. de Duplessis, p. 18.

Mém. d'Orléans, p. 202.

Mém. de Montmor. p. 272.

Vie de Montmor. p. 222.

Mém. Rec. t. 7, p. 550.

(a) Il affectoit à méprifer les ennemis, fe moquoit des mefures de prudence qu'on lui confeilloit, mettoit toute confiance dans la feule bravoure. *Il avoit une préfomption extraordinaire, qui lui étoit naturelle.* Voy. Mém. Du Plessis, p. 16.

L O U I S
XIII.
 1632.

près du Duc des gens chargés de lui rappeler sa promesse : mais, comme s'il avoit juré de se perdre, Montmorency n'apperçoit pas plutôt les coureurs ennemis, qu'il pique droit à eux, sans considérer leur nombre; il s'enfonce dans un escadron, effuye la décharge d'un bataillon, est démonté, blessé, & pris. Antoine de Bourbon, Comte de Moret, fils d'Henri IV & de Jacqueline de Beuil, s'étant engagé aussi témérairement, est tué avec quelques jeunes Seigneurs de sa suite (a). Ce fut toute la perte de cette journée, qui ne coûta pas un soldat

(a) Il est étonnant que le corps de ce jeune Prince, qu'on chercha sur le champ, n'ait pu être trouvé. Cela fit croire qu'il s'étoit sauvé, & qu'on avoit publié sa mort, pour prévenir les recherches. Il parut une vingtaine d'années après, en Anjou, un homme habillé en Hermite, qui vivoit avec un seul domestique dans un lieu très-écarté. Il avoit, dit-on, des bijoux, des manieres nobles, un langage pur, & une très-grande ressemblance avec Henri IV. L'Intendant de la Province le visita, & beaucoup de conjectures rassemblées ont fait croire que c'étoit le Comte de Moret, qui après avoir erré dans les pays étrangers, étoit revenu mourir dans sa patrie.

au Duc d'Orléans, parce qu'au premier bruit de la prise de Montmorency, presque toute son armée se débanda. Ni lui, ni ses Capitaines qui l'environnoient, n'eurent la présence d'esprit de rassembler quelques braves, pour essayer de délivrer le prisonnier : ils auroient pu y réussir, parce que les vainqueurs, ne l'amenant qu'à regret, marchaient très-lentement, & qu'ils furent long-temps à regagner le gros de leur armée.

L O U I S
XIII.
1632.

Si jamais un fils de France étoit tenté de faire la guerre au Roi, la situation où le Duc d'Orléans se trouva réduit, les réflexions ameres qu'elle lui arracha, peuvent servir d'une bonne leçon. Après cette escarmouche si funeste, il se retira à Beziers. Là, se trouvant dans un état si différent de la splendeur attachée à son rang, sans crédit, sans argent, sans puissance, craignant pour sa liberté, pour la vie d'un ami qui s'étoit sacrifié si généreusement, se reprochant la mort de plusieurs autres qui étoient déjà tombés sous le fer des bourreaux, comparant enfin sa détresse & son humiliation à la tranquillité & aux hon-

Traité de
Gaston.
Mém.
d'Orléans ;
p. 211.
Mém. Rec.
t. 7, p.
556.

LOUIS
XIII.
1632.

neurs dont il jouissoit quand il étoit fidele à son frere, il ne put s'empêcher de marquer son indignation à ceux qui lui avoient donné de si mauvais conseils ; il les rejettoit de sa présence, maudissoit le jour & l'heure à laquelle il avoit eu la foiblesse de les écouter. A l'un, il reprochoit de lui avoir donné de fausses espérances ; à l'autre, de l'avoir épouventé par des craintes mal fondées ; à tous, d'avoir abusé de son inexpérience.

Abattu comme il l'étoit, il ne fut pas difficile aux Ministres du Roi, envoyés pour le réduire, de lui imposer les conditions qu'ils voulurent. Ses confidens, qui l'eurent bientôt fait revenir de sa colere contre eux, faciliterent le traité pour leur intérêt. Les Historiens insinuent que la disgrâce de Montmorency les toucha peu, parce qu'ils étoient jaloux de l'autorité qu'il prenoit, & de la confiance que Monsieur lui montroit. La Cour pénétra ces dispositions ; & sachant que Gaston ne se conduisoit que par les impressions de ses favoris, elle accorda tout à ceux qui étoient autour de lui, rien à ceux que le sort des

armes avoit mis dans les fers. On lui fit valoir, comme de très-grandes graces, la permission donnée à ses troupes, de se débander & de fortir par pelotons du Royaume, pendant qu'on auroit pu les tailler en pieces; la complaisance qu'on vouloit bien avoir de lui laisser par honneur une ombre de liberté dans Beziers, où les armées combinées du Roi pouvoient l'enlever sans coup férir; enfin, l'indulgence de souffrir qu'il gardât auprès de lui Puy-Laurent & sa maison: mais quand il voulut parler de pardon pour le prisonnier, on lui fit entendre que trop d'obstination à cet égard pourroit aigrir le Roi, déjà très-indisposé; que prétendre des conditions, ce seroit risquer de ne rien obtenir; qu'il falloit abandonner quelque chose à la bonté de son frere. Ainsi, sans rien assurer de positif, on lui fit entrevoir de bonnes espérances, dont ses confidens, gagnés par la Cour, l'engagerent à se contenter. Satisfait de ces promesses vagues, il partit pour Tours, où on avoit fixé sa résidence, & se fauva, pour ainsi dire, avec la joie d'un enfant qui vient d'éviter le châtement

L O U I S
XIII.
1632.

L O U I S
XIII.
1632.

qu'il méritoit, & qui, délivré du danger, oublie absolument tout ce qui s'est passé. Pendant qu'il traversoit une partie de la France, entouré d'un régiment de Cavalerie, sans honneurs, sans réceptions, ni compliments dans les villes où il passoit, ses soldats, moqués, baffoués, dépouillés, gagnèrent la frontière en mendiant leur pain. Ses partisans consternés gardoient un morne silence, & Louis parcouroit le Languedoc à la tête de ses armées, précédé de la terreur que sa sévérité inspiroit. Il arriva, le 22 Octobre, à Toulouse, avec cet appareil imposant, donna le 25 des Lettres-Patentes qui ordonnoient au Parlement de faire le procès au Duc de Montmorency : le prisonnier y fut amené le 27, & interrogé le même jour.

Montmorency
exécuté.

Brienne,
t. 2, p. 79.

Mém. d'Orléans,
p. 211.

Mém. de Montmorency, p. 200.

C'est un exemple instructif pour tous les états, que la mort d'un Grand, qui fait allier l'humilité Chrétienne à la noblesse des sentiments, & qui se présente au supplice sans bassesse ni arrogance. Ainsi finit le Duc de Montmorency. Son procès ne fut pas long, parce qu'il ne chercha pas à chicaner sa vie. Dès la première ré-

ponse, il s'avoua coupable; & sans descendre à des prières qu'il regardoit comme inutiles à l'interrogation, *s'il reconnoissoit sa faute, s'il s'en repentoit, s'il n'étoit pas disposé à en demander pardon à Dieu & au Roi*, il répondit simplement: *Si le Roi me fait grace, je le servirai mieux que jamais, & je ne le souhaite que pour employer le reste de mes jours & de mon sang pour son service, & pour réparer les manquements que je reconnois avoir faits.*

Cette tranquillité, cette modération, signes d'une grande ame, ne se démentirent point. Il conversa avec ses amis, écrivit à sa femme, régla quelques affaires, pardonna à ses ennemis, dit adieu à ses gens, & ne parut dans toutes ces actions ni troublé, ni abattu. Il réserva toute sa sensibilité pour déplorer les fautes qu'il avoit commises contre Dieu; son repentir égala sa confiance.

Le soir du 29 Octobre, l'armée entra dans Toulouse, qui se remplit de troupes. Aussi affligées que le peuple, elles paroissoient n'exécuter qu'à regret les ordres donnés, pour prévenir toute espece de mouvement. Ces pré-

LOUIS
XIII.
1632.

*Vie du
même, p.
228.*

*Journ. de
Rich. II.
Part. p.
263.*

L. O U I S
XIII.
1632.

cautions n'empêcherent pas les habitants de se livrer ouvertement à leur douleur. On en vit qui couroient dans les rues comme des insensés, & qui s'écrioient du ton du désespoir : *Qu'on prenne tous nos biens, qu'on nous tue nous-mêmes, & qu'on lui laisse la vie; d'autres n'osant blâmer le Roi ni son Ministre, s'élevoient contre le Tribunal. Cependant, dit Siri, il n'y avoit pas de Juges qui ne l'eussent condamné, ni de Roi, ajoute-t-il, qui ne lui eût fait grace.*

On prétend que Louis y étoit disposé ; mais il fut qu'on avoit trouvé au bras de Montmorency, lorsqu'il fut pris, un portrait, dont on ne nomme point l'original, & qui apparemment intéressoit singulièrement le Roi, puisque cette découverte, dit-on, le rendit inflexible (a). Il est plus vraisemblable que le Monarque & son

(a) Le Duc de Montmorency étoit très-affidu auprès d'Anne d'Autriche. Il fit même le passionné, & il pourroit être arrivé qu'il se fût paré de son portrait, par une galanterie Espagnole, assez à la mode dans ce temps. *Voy. Mém. de Motteville, tom. I, p. 15.*

Ministre jugerent cet exemple nécessaire à la tranquillité de l'Etat (a). En vain la Princesse de Condé, sœur du prisonnier, tâcha de se jeter aux pieds du Roi : pour rester inexorable, Louis fut inaccessible. Le Cardinal de son côté, refusa de se prêter à aucunes démarches auprès du Monarque, disant toujours qu'elles seroient inutiles. On accorda à la famille la confiscation des biens & quelques adoucissements dans l'exécution de l'Arrêt. Mais la piété de Montmorency l'empêcha de profiter de cette grace.

Les détails de sa mort édifiante sont consignés dans une relation qui fut alors rendue publique. On y voit qu'il ne voulut pas user de la permission qui lui avoit été donnée, de n'avoir

LOUIS
XIII.
1632.

(a) Le Cardinal Zapata demanda un jour à Bautru : *Qui a conduit Montmorency sur l'échafaud ? Ses fautes*, répondit Bautru. *Non ses fautes*, répondit le Ministre Espagnol ; *mais l'indulgence des Rois prédécesseurs*. Richelieu, en rapportant ce trait qui semble justifier sa conduite, ajoute : *Les Chrétiens doivent oublier les offenses ; mais les Ministres doivent punir*. Voy. Testam. Polit. tom. 2, p. 26.

LOUIS
XIII.
1632.

pas les mains liées en allant au supplice : *Un grand pécheur comme moi , dit-il , ne peut mourir avec assez d'ignominie.* Il se dépouilla lui-même de ses habits superbes , qu'il lui étoit libre de garder. *Oserois-je bien , dit-il , étant criminel comme je suis , aller à la mort avec vanité , pendant que mon Sauveur innocent meurt tout nud sur la croix ?* Toutes les actions de sa dernière journée furent ainsi marquées du sceau du Christianisme. Il étoit si plein de confiance , qu'il sembloit plus desirer la mort que la craindre : aussi ne lui échappa-t-il ni plainte ni murmure , sur une fin si tragique. Il s'avança vers l'échafaud avec fermeté , mit la tête sur le billot , dit au Bourreau d'une voix haute : *Frappe hardiment , & reçut le coup en recommandant son ame à Dieu.* Il n'avoit que trente-huit ans. En lui finit la branche aînée de la Maison de Montmorency , si féconde en Héros. Sa femme , encore jeune , alla s'enfermer , à Moulins , dans un Couvent de Religieuses , où elle fit élever un magnifique mausolée à son époux , dont elle avoit en grande partie causé le malheur. Elle ne cessa de le pleurer

rer jusqu'à sa mort, qui ne vint que dans un âge assez avancé terminer ses regrets.

Il semble que tout auroit dû finir par la punition d'un Chef si illustre : mais le Conseil du Roi ne s'en tint pas là ; il poursuivit tous ceux qu'on soupçonna d'avoir eu part à la rébellion. Ils étoient en grand nombre, de tous les états ; Evêques, Guerriers, Magistrats. Plusieurs portèrent leur tête sur l'échafaud. Entre ceux auxquels on laissa la vie, les uns furent exilés ou renfermés ; les autres, privés de leurs dignités & confinés dans leurs maisons, y traînent une vie obscure. On ne fait si cette sévérité, étendue à tant de personnes, ne fit pas plus de mal que de bien. Si ces punitions n'avoient persuadé que le Cardinal étoit incapable d'indulgence, peut-être quelques-uns se feroient-ils efforcés d'effacer, par une meilleure conduite, le souvenir de leur révolte. Mais croyant qu'on ne gagneroit rien à se corriger, chacun s'entretint dans sa haine, & la garda pour des temps plus favorables. La rigueur de Richelieu aigrit les ressentiments, & elle

LOUIS
XIII.
1632.

Punition
des com-
plices.

LOUIS
XIII.

1632.

Gaston
quitte le
Royaume.

Montrésor
p. 1.

servit de prétexte à la nouvelle évasion du Duc d'Orléans.

Quand il fut arrivé dans le lieu indiqué pour sa demeure, ceux qui n'avoient pas craint de le déshonorer, en souffrant qu'il abandonnât le Duc de Montmorency, furent les premiers à le presser de venger sa mort. *Il crut*, dit le Président Hénault, *céder au ressentiment qu'il en avoit, pendant qu'il ne cédoit qu'aux conseils de Puy-Laurent.* Ces conseils n'étoient pas dictés par le desir de rétablir l'honneur de son Maître, mais par l'intérêt particulier, tant de ce Favori que des autres. Ils ne purent voir la sévérité dont on usoit à l'égard de leurs complices, sans appréhender pour eux-mêmes; & ils ne trouverent pas de meilleure sauve-garde contre la punition, que l'éloignement. On dit qu'au sentiment de la crainte, se joignit celui de l'amour, qui les attira à Bruxelles; cette Cour étoit composée de très-belles personnes, & les François y avoient trouvé des amusements qui les y rappellerent. Ils partirent le 6 Novembre. Leur évasion ne fit pas grande sensation en France. Les esprits y étoient

comme en fufpens, à l'occafion d'une maladie très-dangereufe, dont le Cardinal fut attaqué. Le Garde-des-Sceaux, Château-neuf, eut l'imprudence de laiffer éclater le defir de le remplacer dans le Miniftère, & la hardieffe d'y travailler. Ce projet fe forma entre des perfonnes que Richelieu, mourant, fe feroit imaginé être plus occupées à le regretter, qu'à partager fes dépouilles.

LOUIS
XIII.
1632.

C'étoit la compagnie ordinaire du Cardinal : une fociété de jeunes agréables, de femmes aimables avec lesquelles il alloit fouvent égayer le férieux du Miniftère. Ses affiduités dans un cercle fi peu afforti à fa gravité, ont fait foupçonner qu'il y étoit attiré par un goût vif pour Madame de Chevreufe. Cette Dame ne l'aimoit pas; mais elle paroiffoit flattée de la préférence qu'il lui donnoit, & elle lui marquoit en public des égards, dont elle fe dédommageoit en particulier avec fes confidens. Il étoit leur jouet fans le favoir. La jeune Reine, liée à cette troupe badine, triomphoit de tout ce qui jettoit du ridicule fur le Prélat, qu'elle déteftoit. Ce fut elle

1633.
Château-neuf & le
Commandeur de
Jars.

Merc. tom.
18.

Baffomp.
t. 2, p.
358.

Motteville,
t. 1, p.
65.

La Porte,
p. 176.

Journ. de
Rich. I. P.
p. 59.

Mém. rec.
t. 7, p.
593.

LOUIS
XIII.
1633.

qui ménagea l'agrément de Richelieu pour le retour de la Duchesse, après ses aventures avec Buckingham & Montaigu. Le public malin remarqua que le Ministre, inexorable pour tous les autres, ne s'étoit pas trop fait prier pour elle. On avoit observé auparavant, que dans les informations contre Chalais, il s'étoit glissé des questions qui dévoiloient le rival piqué, & que cette Dame, coupable au moins de conseils, n'avoit été punie que par une retraite, assez douce, dans ses terres. Les mêmes observations eurent lieu sur ce qui se passa à la convalescence du Cardinal. Ce fut le réveil du lion. Trop instruit de ce qui s'étoit fait pendant sa maladie, il bannit, emprisonna, proscrivit : Madame de Chevreuse se sauva en Espagne ; Château-neuf alla passer de tristes jours dans le château d'Angoulême, où ce Ministre le retint tant qu'il vécut : mais le plus maltraité ne fut pas l'ambitieux, ce fut l'homme aimable, le Chevalier de Jars, de la Maison de Rochechouart, qui pouvoit être soupçonné de plaire à la Duchesse, plus que l'homme de robe. Il fut arrêté

en hiver, & renfermé dans les cachots de la Bastille, où il resta onze mois, & où ses habits pourrissent sur lui. Il fut ensuite conduit à Troyes. On y créa une Chambre composée du Présidial de la Ville & de quelques Juges voisins, présidés par le Sieur de La Feymas, Intendant de Champagne, Grand Gibecier de France.

LOUIS
XIII.
1633.

Si on en croit les Mémoires de La La Porte; Porte, cet homme, qu'on appelloit *P. 176.* *le Bourreau du Cardinal*, étoit un de ces esclaves de la fortune, qui ne connoissent de droit que la volonté du Maître. Indifférent sur les moyens de remplir les intentions du Ministre, il s'abaissoit à tout pour le servir. S'agissoit-il d'arracher un aveu à un accusé, il employoit les promesses, les menaces, les menfonges, les questions captieuses. Si l'adresse ne suffisoit pas, le traître en venoit aux larmes; il s'attendrissoit sur le sort de l'infortuné, il l'embrassoit affectueusement, le conjuroit de ne se pas perdre par l'obstination à se taire. Puis reprenant l'air sévère d'un Juge inexorable, il présentoit les instrumens de la torture, les faisoit tou-

LOUIS
XIII.
1633.

cher au prisonnier, en expliquoit les usages & les douloureux effets, & n'avoit pas honte d'invoquer le témoignage du Bourreau, dont il partageoit ainsi l'odieux ministère.

Voilà l'homme auquel le Commandeur de Jars fut livré. Il subit quatre-vingts interrogatoires, sans laisser rien échapper dont on pût tirer des charges contre lui ou ses amis. On auroit voulu trouver des correspondances avec l'Espagne, ou avec les réfugiés de Bruxelles. Les questions roulerent principalement sur le commerce que la jeune Reine pouvoit entretenir avec sa famille : si elle avoit fait passer des lettres à Madrid ou ailleurs, ce qu'elles contenoient, s'il n'y étoit pas parlé d'affaire d'Etat, du Roi, du Ministre. On prétend que Richelieu desiroit fortement de la trouver en défaut à cet égard, afin de la rendre suspecte, & qu'elle eût besoin de lui pour se réconcilier avec son mari. Etrange maniere de se faire valoir auprès des personnes qu'on veut gagner ! Mais toute l'adresse insidieuse de La Feymas, toute sa malheureuse habileté à faire des coupables, échoua

contre la fermeté & la présence d'esprit du Commandeur. Il bravoit son Juge, lui reprochoit hardiment ses mensonges & ses duplicités artificieuses, qu'il nommoit lâchetés.

LOUIS
XIII.
1633.

Le Président n'ayant pu se refuser aux instances du prisonnier, qui demandoit à entendre la messe le jour de la Toussaint, le fit conduire, sous bonne escorte, à l'Eglise des Jacobins de Troyes, où il se trouva lui-même. Le Commandeur, qui avoit son dessein, épia La Feymas, prend le temps où il revenoit de la sainte Table, les yeux baissés & l'air contrit, s'élançe à travers ses gardes, prend l'Intendant à la gorge, & le secouant fortement : *Voici, s'écrie-t-il, scélérat ! voici le moment de confesser la vérité. Puisque tu as ton Dieu sur les levres, reconnois mon innocence, & ayoue ton injustice à me persécuter. Puisque tu fais mine d'être Chrétien, il faut ici en faire l'action, sinon je te renonce comme Juge, & je prends tous les assistants à témoins que je te renonce comme tel.* L'Eglise étoit pleine ; chacun se précipite auprès de l'autel, pour être témoin de cette scène violente ; en vain

LOUIS
XIII.
1633.

les gardes veulent les séparer. Le Commandeur tient ferme ; & quoique La Feymas fût très-redouté, les spectateurs n'étoient pas pour lui, & le faisoient connoître par leurs murmures. Tout autre auroit cédé à la circonstance & se seroit récusé ; mais, sans se déconcerter, il répond au Commandeur d'un ton doucereux : *Monsieur, ne vous inquiétez pas ; je vous assure que M. le Cardinal vous aime, vous en serez quitte pour aller en Italie : mais vous voudrez bien qu'on vous montre auparavant de petites lettres écrites de votre main, qui vous feront voir que vous êtes plus coupable que vous ne dites.* Pareille insinuation n'étoit pas capable de le rassurer. Richelieu, au rapport de M^e. de Motteville, disoit, *qu'avec deux lignes de l'écriture d'un homme, on pouvoit faire le procès au plus innocent ; parce qu'en y ajustant les affaires, on y faisoit trouver facilement ce qu'on vouloit.* Aussi quand le Commandeur entendit parler d'écriture, il se crut perdu : mais il s'arma d'un nouveau courage.

Après bien des tentatives inutiles pour arracher de lui les aveux qu'on desiroit,

les Juges le condamnerent à avoir la tête tranchée dans la place du marché de Troyes. On lui promit sa grace ; on le présenta à la question. Craintes & espérances , rien ne fut capable de lui faire rompre le silence. Il fut conduit au lieu du supplice , monta sur l'échafaud , fut livré à l'exécuteur , qui lui lia les mains , lui banda les yeux. Lorsqu'il n'attendoit plus que le coup , on lui apporta sa grace. La Feymas voulut profiter de ce moment pour le faire parler. Il lui dit d'un ton affectueux : *Maintenant que vous éprouvez la bonté du Roi , confessez ce que vous savez des intrigues de Château-neuf. Vous voulez ,* répondit le Commandeur , *profiter de mon étonnement , pour me faire parler contre mes amis ; mais ce que la crainte n'a pu faire , sachez que toutes vos caresses ne l'obtiendront pas.* Il fut reconduit en prison , où il resta quelques années , & il eut ensuite permission de voyager. Il ne resta au Cardinal que la honte d'une manœuvre indigne de la majesté du Trône , & qu'on peut regarder comme un véritable abus d'autorité. La conduite des Juges fut très-inique & très-

LOUIS
XIII.
1633.

répréhensible; car, quoiqu'on dise; pour sauver leur honneur, que La-Feymas leur montra, avant le jugement, la grace de l'accusé, ils risquoient toujours en exposant à la mort un innocent, sur une garantie qui pouvoit être révoquée. Aussi le Commandeur disoit-il qu'il n'avoit obligation de la vie qu'à la justice du Cardinal; & que s'il l'avoit exigé, les lâches l'auroient fait mourir.

Urbain
Grandier.
*Histoire
des Dia-
bles de
Loudun.
Merc. t.
20.*

C'est sans doute un défaut à reprocher à Richelieu, vindicatif comme il devoit se connoître, de ne s'être pas tenu assez en garde contre le danger d'abuser de la puissance souveraine, & d'avoir souvent enhardi la complaisance intéressée des subalternes, à des excès qu'il ne se seroit peut-être pas permis lui-même. On croit appercevoir cette conduite dans l'affaire *des possédés de Loudun*: événement monstrueux, dont le Cardinal, dit-on, encouragea les auteurs, soit pour punir un satyrique insolent, soit pour jeter dans l'ame du Roi des terreurs, qui le rendroient plus facile à gouverner. Cette dernière opinion est celle des personnes qui

cherchent toujours de grands motifs dans les grands hommes.

LOUIS
XIII.

1633.

Journ. de
Rich. I.

part. p. 56.

Marie de Médicis étoit très-superstitieuse ; elle croyoit aux devins, aux prédictions, aux horoscopes. Louis XIII, qui avoit de sa mere, dit Richelieu, une certaine *sécheresse* de caractère, tenoit aussi d'elle le penchant à la crédulité. La Cour de Bruxelles, qui connoissoit le foible du Roi, inondoit la France de révélations faites à des béates, qui prédisoient toutes sortes de malheurs au Royaume, en punition des mauvais traitements qu'une grande Princesse éprouvoit de la part de son fils. Ces prophéties étoient appuyées de prétendus miracles, auxquels on donnoit la plus grande célébrité, afin qu'ils parvinssent aux oreilles du Roi, & qu'ils ébranlassent sa fermeté. Richelieu, connoissant la puissance de ces moyens sur l'esprit de son maître, y avoit aussi recours. Il combattoit les inspirées de la Reine-Mere par d'autres, auxquelles on prêtoit aussi des extases & des mouvements furnaturels. On ne manquoit pas non plus de les faire parler, & de répandre leurs

LOUIS
XIII.
1633.

discours. Ils étoient obscurs & paraboliques, remplis d'emblèmes & d'exemples tirés de l'Écriture-Sainte, qui insinuoient qu'un Roi, sous peine d'être livré aux flammes de l'enfer, est obligé de tout sacrifier au bien de son Royaume, plus précieux pour lui que mere, frere & épouse. Il se passoit alors à Loudun des choses très-extraordinaires, dans lesquelles la Religion étoit mêlée. On dit que le Cardinal voulut essayer d'en tirer parti, & qu'il envoya le P. Joseph, son confident, examiner par lui-même ces prestiges; mais que le Capucin n'y vit que des fourberies mal-adroites, qu'il seroit trop difficile d'employer aux vues politiques du Prélat. Il est donc vraisemblable qu'elle ne serviroient qu'à sa vengeance. Comme l'Histoire n'est pas bornée à l'instruction des Princes, cet événement, quoique arrivé dans une petite ville & entre particuliers, mérite d'être raconté dans un certain détail; tant pour faire voir jusqu'où va quelquefois la méchanceté humaine, que pour apprendre que la présomption & la confiance en soi-même est capable de précipi-

ter un homme dans les derniers malheurs.

LOUIS
XIII.
1633.

Urbain Grandier, le héros infortuné de cette aventure, étoit Curé de Saint-Pierre & Chanoine de Sainte-Croix de Loudun. Il avoit de l'esprit, de l'érudition, le talent de la parole, des manières polies & engageantes; qualités qui auroient dû faire son bonheur, & qui ne le garantissent pas de la plus effrayante catastrophe, parce qu'il y joignoit de la morgue, de la hauteur; un air de mépris insultant pour ceux qu'il n'aimoit pas. Sans distinction d'état ni de sexe, il se fit des ennemis entre les Prêtres & les Religieux par ses railleries; entre les femmes, les unes jalouses, les autres indignées de ses plaifanteries; entre les hommes, Magistrats, Bourgeois, gens instruits ou ignorants, tous également révoltés de sa suffisance. Comme ils étoient presque tous parents, ils épouferent les querelles les uns des autres. Les picoteries engendrèrent des procès, dans lesquels les mœurs de Grandier furent attaquées; il en sortit plus blanchi peut-être qu'innocent. Mais au-lieu

LOUIS
XIII.
1633.

d'être disposé à la paix par les inquiétudes qu'il avoit éprouvées, malgré le succès, & par les peines qu'il avoit essuyées en différentes prisons, il n'en devint que plus turbulent. Non content de braver ses adversaires, il intenta contre eux une action de calomnie : cette attaque les réunit tous. Ils jurèrent de le faire périr, ou de le chasser de leur ville.

Dans ce temps de fermentation, arriva à Loudun le fameux Laubardemont, Conseiller d'Etat. Le Cardinal lui avoit donné la commission de faire détruire les fortifications des petites villes que les Calvinistes occupoient avant leurs défaites; Loudun étoit une des principales. Le Commissaire s'y arrêta quelque temps. S'il restoit des couleurs noires après celles que nous avons employées au portrait de La-Feymas, il faudroit les épuiſer pour peindre Laubardemont : homme sans pitié, toujours disposé à trouver des crimes, cruel avec réflexion, comptant pour rien la mort d'un coupable, s'il ne la rendoit plus affreuse par les tortures. Les premiers de la ville s'empresſerent

de recevoir un Conseiller d'Etat, envoyé par le Ministre. Ils l'inviterent à manger : on parla dans ces repas de la nouvelle courante, qui étoit l'affaire du Curé de St. Pierre. L'animosité qui se plaît à rappeler les faits presque oubliés, apprit alors au flatteur de Richelieu, une chose qui fit peut-être le plus grand crime de Grandier.

LOUIS
XIII.
1633.

Le premier bénéfice du Cardinal fut le Prieuré de Courfai, peu distant de Loudun. Au titre du Prieur étoient attachés quelques titres honorifiques dans la Collégiale de Sainte-Croix, que le jeune bénéficiaire voulut faire valoir. Grandier les lui disputa. Cette altercation donna un fond de prévention au Chanoine contre le Prieur, & le disposa à écouter volontiers les anecdotes malignes, auxquelles un homme en place, comme fut ensuite l'Evêque de Luçon, ne peut manquer d'être exposé. Malheureusement il se trouva à Loudun une femme du commun, nommée la Hammon, de ces femmes intrigantes, qui, à l'aide de beaucoup de hardiesse & d'une tournure d'esprit plaisante, se mêlent entre les bas-Officiers des

LOUIS
XIII.
1633.

Cours, & quelquefois parviennent jusqu'aux maîtres. Elle avoit été soufferte, pendant la guerre d'Angers, dans les cuisines de la Reine-Mere, qui daigna lui parler elle-même. Cette espece de faveur lui donna un air d'importance, & fit recevoir avidement les particularités vraies ou fausses qu'elle débita à son retour aux curieux de Loudun. Grandier ne fut pas des derniers à prendre part à ce plaisir des désœuvrés de la ville; & comme il étoit caustique, il ajoutoit aux narrations de la Hammon des réflexions piquantes, qui amusoient le cercle. Il parut dans le temps des démêlés de Richelieu avec la Reine-Mere, un écrit satyrique intitulé : *La Cordonniere de Loudun* : on crut reconnoître le style épigrammatique de Grandier, qui assaisonnoit les faits de la Hammon; & Richelieu se voyant l'objet principal des sarcasmes, en fut vivement piqué. Il est vraisemblable que Laubardemont réveilla sa colere, & crut gagner ses bonnes graces en lui présentant, dans l'événement bien étrange qui se passoit à Loudun, le moyen de se venger.

Il y avoit un Couvent d'Urfulines: excepté les petits démêlés ordinaires dans les Cloîtres, jamais il n'y étoit rien arrivé qui eût troublé la paix. Tout d'un coup on entend dire qu'il s'y fait des choses extraordinaires. On parle de fantômes, de cris lugubres, de bruits sourds qui se font entendre dans le silence de la nuit, de chaises traînées, de meubles déplacés avec fracas, sans qu'on voye ni qu'on sente la main qui agit. Ces nouvelles répandues dans la ville sont diversement expliquées. Les uns croient que ce sont des tours de jeunes filles, qui se jouent de l'épouvante des vieilles; d'autres y soupçonnent quelque galanterie qu'on veut cacher en détournant l'attention sur de prétendus prestiges: mais la plupart des Religieuses s'effrayent réellement; elles voyent dans ce qui arrive l'œuvre du Démon, dont elles croient ressentir en elles-mêmes la puissance. Elles se fatiguent de prières, font des neuvaines, envoient à tous les pèlerinages. Les Directeurs adoptent ou feignent d'adopter les idées de leurs pénitentes. Des prières on vient aux exorcismes.

LOUIS
XIII.
1633.

LOUIS
XIII.
1633.

Ces scènes se jouoient pendant le fort des contestations de Grandier avec les Religieuses, les Prêtres, les Magistrats, les principaux bourgeois, tous parents, alliés ou amis des possédées. Quand elles n'auroient pas été instruites pour leur rôle, il ne seroit pas étonnant que leur imagination échauffée leur eût représenté Grandier, qu'on peignoit si noir, si méchant, par conséquent ami du Démon, comme auteur de leur malheur. Quelques-unes seulement le crurent : mais toutes le dirent, & s'accorderent dans les réponses aux exorcismes ; à charger Grandier de les avoir enforcélées. C'étoit le Diable qui parloit par leur bouche. On interrogeoit Astaroth, Asmodée, Belzébuth ; on le conjuroit en présence du Saint-Sacrement, avec des imprécations horribles, de dire si quelqu'un l'avoit introduit dans le corps de telle ou telle énergame. A ces questions l'exorcisée tomboit dans des convulsions effrayantes, pendant lesquelles la pudeur n'étoit pas ménagée. Elle affirmoit que c'étoit Grandier qui lui avoit jetté un fort. Ce fort, elle en indiquoit des preuves

 LOUIS
XIII.
1633.

arbitraires, comme des marques sur la peau, des paquets d'os & de cheveux cachés dans des trous, & d'autres signes qu'il étoit aisé de faire trouver correspondants à l'indication. Grandier rit d'abord de cette farce : mais il commença à s'inquiéter, lorsqu'il fut qu'un des exorcistes, son ennemi, avoit dit que cette affaire ressembloit à celle du Prêtre Gaufredi, brûlé quelque temps auparavant, en Provence, comme forcier. Il auroit dû céder à l'orage, & fuir; mais comme il étoit déjà sorti vainqueur d'autres dangers, il crut pouvoir se tirer encore de celui-ci, & il se laissa conduire dans les prisons de l'Officialité. Il fut condamné à quelques peines canoniques; mais, sur l'appel, au-lieu d'être traduit devant les Tribunaux ordinaires, il se trouva entre les mains d'une Commission établie par Arrêt du Conseil, & présidée par Laubardemont.

Pour donner de la force aux dépositions des prétendues possédées, le Président, avec ses Casuistes, érigea en principe cette proposition : *Le Diable duement exorcisé est contraint de dire la vérité.* Quand il arrivoit à ces fil-

1634.

LOUIS
XIII.
1634.

les, ou mal interrogées, ou mal instruites, de répondre des absurdités trop grossières, ou des mensonges trop risibles, on disoit que le Démon mentoit, pour lors, en vertu d'un pacte particulier de mensonge, contraire au principe général, ou bien qu'il auroit dû être exorcisé par un tel, au lieu d'un tel; & on recommençoit l'exorcisme jusqu'à ce qu'on eût fait cadrer les dernières réponses avec les autres. Il se trouva des gens sages & désintéressés, qui releverent les conséquences & les absurdités de ce qui se passoit. Un Médecin habile se mit en devoir de prouver que les extases, les mouvements convulsifs de ces filles n'excédoient pas les forces ordinaires, & pouvoient venir d'un principe qui n'étoit que trop naturel. Il se moqua aussi de ce que ces possédées, qu'on donnoit pour entendre le Grec & le Latin, & même le parler sans l'avoir appris, répondoient sans justesse aux interrogations qu'on leur faisoit, & prononçoient très-mal à propos les mots de ces deux langues, dont on avoit chargé leur mémoire. Mais Laubardemont fit dire se-

cretement, tant au Médecin qu'aux autres, qu'ils eussent à cesser leurs remarques & leurs plaisanteries; & pour donner plus de poids à cet avis, on commença à débiter dans les cercles, que les personnes qui tenoient ces discours ne pouvoient être que des complices du criminel, ou des hérétiques sans foi aux exorcismes, & ennemis de l'Eglise. Ces insinuations donnerent l'allarme. Les observateurs se turent ou s'enfuirent. Les parents de Grandier tenterent de porter sa cause au Parlement; mais il eut défense de connoître de cette affaire, & le malheureux fut abandonné à ses bourreaux.

Quinze Juges des environs, tels qu'on en trouve aisément dans les petits sieges de Provinces, tous intimidés, gagnés, prévenus ou ignorants, composèrent le tribunal devant lequel fut amené le Curé de Loudun. Les possédées fournirent la matiere des interrogatoires; les exorcistes donnerent les preuves & les conclusions. Des Chirurgiens cruels, nommés par les Juges, lui enfonçoient des aiguilles dans la chair, pour chercher des endroits dont l'insensibilité étoit, disoit-on,

*Menagi-
na, t. 4,
p. 27.*

LOUIS
XIII.
1634.

des signes de ses pactes avec le Démon (a). On proposa même de lui arracher les ongles, pour voir si ces signes ne seroient pas cachés dessous. Tant d'horreurs firent ouvrir les yeux à quelques-uns même de ses ennemis, qui ne croyoient pas d'abord qu'on poufferoit les choses si loin. Ils voulurent rétracter ou adoucir leur première déposition; mais Laubardemont les menaça de les poursuivre comme

(a) Un de ces Chirurgiens avoit une sonde à ressort : en pressant un bouton, il faisoit rentrer la pointe dans le manche; quoiqu'il parût piquer alors, il ne faisoit pas de mal, & Grandier ne laissoit échapper aucun signe de douleur. Ensuite il laissoit agir la pointe, & le malheureux pouffoit des cris aigus. Les Exorcistes concluoient de cette différence, qu'il avoit des parties insensibles, rendues telles par des pactes avec le Démon. Le P. Lactance, un des Exorcistes, avoit fait chauffer un Crucifix de fer; il l'appliquoit presque rouge sur les levres de Grandier, pour le lui faire baiser. Celui-ci se retiroit, & Lactance prenoit les assistants à témoins, que le Curé avoit en horreur le signe de notre Rédemption.

Voy. l'Hist. des Diables de Loudun. On y trouve une multitude de faits affreux, & qui malheureusement paroissent trop vrais.

coupables de faux témoignage : il fit enlever & enfermer les plus repentants, qui n'auroient peut-être pu s'empêcher de montrer leurs regrets ; & en même-temps on afficha une défense, sous peine de mille livres d'amende & de punition corporelle, de parler mal des Juges, de la procédure, des Exorcistes & des possédées.

LOUIS
XIII.
1634.

Enfin, on fit de la condamnation de Grandier un spectacle public : hommes & femmes, grands & petits, tous ceux qui voulurent, furent admis dans la salle d'audience, le virent sur la sellette, & purent jouir de sa confusion. Malgré les prières & les menaces de Laubardemont, malgré les douleurs de la question qu'on lui donna de la manière la plus cruelle, il refusa de s'avouer coupable de sorcellerie (a), & ne se démentit pas sur

(a) On trouva dans ses papiers un traité contre le célibat des Prêtres : mais il ne l'avoit pas rendu public, & on ne peut du moins lui reprocher l'indécence familière à quelques Membres du Clergé, qui mettent effrontément leur nom au bas de leur portrait, en habit ecclésiastique, à la tête des

L O U I S
XIII.
1634.

le bûcher. Attaché au fatal poteau ; les Exorcistes eurent l'inhumanité de le tourmenter encore , de l'injurier & de le faire expirer dans les flammes (a). Jusqu'à la fin il protesta de son innocence , & il cita ses persécuteurs au Tribunal de Dieu , devant lequel ils ne tarderent pas de comparoître. Le plus opiniâtre mourut dans le mois , comme Grandier l'en avoit menacé , les autres vécutent à peine un an , bourrelés de remords & dévoués à l'exécration publique : les Juges ou autres qui prêterent à cette malheureuse affaire leur ministère , leurs soins ou leur indulgence , & qui s'attendoient à être récompensés par le Cardinal , en furent méprisés. On les priva même assez brusquement des pensions qu'on avoit commencé de leur payer ; & le

Ministère

hardiesses téméraires ou licencieuses qu'ils impriment.

(a) Quand le Bourreau voulut serrer la corde pour l'étrangler , il la trouva arrêtée par un nœud ; méchanceté atroce , dont on soupçonna violemment le P. Lactance. Comme le feu gagnoit , l'Exécuteur fut obligé de se sauver , & le laissa brûler vif.

Ministère réprima sévèrement ceux qui, à l'exemple des Exorcistes de Loudun, voulurent faire jouer ailleurs des tragédies semblables. Richelieu fut un barbare, s'il voulut être vengé si cruellement, & si on passa ses intentions, il n'est pas excusable d'avoir ôté toute espèce de frein aux haines subalternes qu'il employoit.

LOUIS
XIII.
1634.

Le Cardinal qui punissoit ainsi d'anciennes offenses, n'étoit pas homme à pardonner les nouvelles. Il fit condamner au dernier supplice Jean Alfeston & Blaise Ruffet, Domestiques de la Reine-Mère, comme atteints & convaincus d'être venus en France pour l'affassiner. Plusieurs François, réfugiés en Flandres, furent compris dans l'arrêt, notamment le P. Chanteloube, Confesseur de la Reine, comme auteur & instigateur du crime. Ces hostilités réciproques ne dispofoient pas les esprits à la réunion, que Marie de Médicis commençoit à desirer sincèrement. Des brouilleries que Richelieu est soupçonné d'avoir fomentées par ses émissaires, partagerent à Bruxelles les cœurs de la mère & du fils. Fatiguée de ces divisions & de l'état

La Reine-Mère veut revenir.

Mém. rec. t. 8, p. 1.

Aubery, Mém. t. 1, p. 422.

La Haie, p. 818.

Jugement sur la Préface, p. 637.

LOUIS
XIII.
1634.

précaire où elle vivoit, cette Princesse fit des instances pour être reçue en France. Elle ne demandoit plus, comme autrefois, son rang à la Cour, & une part dans le gouvernement. Marie se contentoit d'habiter quelque château dans la Province qui lui seroit indiquée; d'une somme pour payer ses dettes; d'un revenu tel qu'on voudroit le fixer; & ces graces, elle consentoit de les recevoir de la main du Ministre, & de lui en avoir obligation. Mais Richelieu qui connoissoit la Reine, ne se laissa pas prendre à ces offres. Ce n'étoit pas à lui qu'on pouvoit persuader que cette Princesse se contendroit dans les bornes qu'elle se feroit elle-même prescrites, & qu'elle ne tâcheroit pas de regagner le Roi, pour se venger du Ministre. Il ne voyoit de sûreté pour lui que dans son éloignement; & par le canal de Gondi, agent du Grand-Duc, il mit tout en œuvre afin de la détermi-ner à se retirer à Florence.

Le Cardinal avoit lui-même besoin de finir ces brouilleries, pour n'être pas distrait dans les grandes entreprises qui l'occupoient alors. Il travail-

loit fortement à exécuter le plan de politique qu'il s'étoit formé, tendant à l'abaissement de la Maison d'Autriche. Du fond du Nord, il avoit appellé contre cette Puissance le grand Gustave, Roi de Suede, qui subjuga presque toute l'Allemagne, & fit trembler l'Empereur sur son trône. Il fut enseveli sous ses lauriers dans les champs de Lutzen; mais les succès de ses armes ne finirent pas avec lui. Le brave Bernard Weimar, Duc de Saxe, & ses autres Lieutenants soudoyés par la France, continuerent d'inquiéter la branche d'Autriche Allemande, pendant que la guerre contre la Hollande, entretenue par les soins du Cardinal, épuisoit les forces & les finances de la branche Espagnole. Il ôta à Marie de Médicis la ressource de l'Angleterre, où il jetta adroitement, & fit éclore le germe des troubles, qui empêcherent Charles I^{er}. d'ouvrir un asyle fixe à sa belle-mere; troubles qui devinrent ensuite si funestes à ce Monarque. Enfin, quand Louis XIII fut certain que le Duc de Lorraine avoit donné sa sœur en mariage à Gaston, il se jeta sur ses Etats, &

LOUIS
XIII.
1634.

LOUIS
XIII.
1634.

s'en empara. Il se mit en sûreté du côté la Savoie, par un traité de ligue offensive & défensive avec Victor-Amédée son beau-frere. Ainsi Richelieu entoura, pour ainsi dire, la France de fortifications étrangères, avant que de provoquer ouvertement les efforts de la Maison d'Autriche, qui, lassé de ces attaques sourdes, déclara la guerre cette année. Elle es-
péroit tirer avantage du séjour de la Reine-Mere, & du Duc d'Orléans, dans ses Etats; c'étoit aussi la crainte du Cardinal: mais il desiroit beaucoup plus rappeler en France Gaston, héritier présomptif de la Couronne, que Marie, qui, restée seule, ne pouvoit lui donner beaucoup d'inquiétude. Aussi, s'il prêta l'oreille aux propositions de la Reine, ce fut moins dans l'intention de la satisfaire, que pour exciter de la jalousie entre ses partisans & ceux de Gaston, & amener le Prince à traiter séparément, sans parler de sa mere. La discorde entre les ennemis du Prélat lui facilita l'exécution de ce projet.

Dernieres
brouille-
ries de
Bruxelles,

Lorsque le Duc d'Orléans se fut évadé de France, après avoir sacri-

fié Montmorency, la Reine le reçut comme un fils qui venoit partager ses malheurs, & qui pouvoit lui servir de consolation & d'appui : elle vit qu'il fouhaitoit que son mariage avec la Princesse Marguerite fût reconnu, & elle se prêta à ses desirs. Cette jeune épouse s'étoit échappée de Nancy, malgré les troupes Françoises dont elle étoit environnée. Marie de Médicis la reçut auprès d'elle, la traita comme sa fille, approuva le mariage de son fils; & l'Archevêque de Malines, appuyé d'une consultation de l'Université de Louvain, le ratifia, pendant que le Parlement de Paris, autorisé par une décision du Clergé de France, le déclaroit nul. On soupçonne que la Reine-Mere se porta à cet éclat, moins encore pour obliger son fils, que pour faire dépit au Cardinal, en lui ôtant l'espérance de marier Madame de Combalet, sa niece, au Duc d'Orléans, honneur auquel l'oncle ne cessa d'aspirer. Mais si la Reine ressentit une satisfaction intérieure de faire de la peine à son ennemi, elle en fut bien punie par les obstacles que cet ennemi op-

LOUIS
XIII.

1634.

Merc. t.

20.

Monglat,

t. I, p. 73.

Mem.

d'Orléans,

p. 189.

Montrésor,

t. I, p. 50.

 LOUIS
XIII.

1634.

posa à son retour en France, qu'elle desiroit.

Louis XIII fut personnellement piqué de la hauteur avec laquelle sa mere bravoit son mécontentement, & approuvoit avec affectation un mariage qu'elle savoit lui déplaire. Cette disposition l'empêcha de trouver trop dures les conditions que son Conseil, dirigé par le Cardinal, proposa pour le rappel de la Reine. On lui demandoit d'éloigner d'elle & de ne pas ramener en France, Fabroni, le faiseur d'horoscopes; l'Abbé de Saint-Germain, Auteur d'une multitude de libelles; le P. Chanteloube, ennemi déclaré de Richelieu; enfin, la Dame du Fargis, qu'on regardoit comme l'ame de toutes les intrigues. La Reine répondit que son honneur ne lui permettoit pas d'abandonner des serviteurs fideles, qui s'étoient sacrifiés pour son service; que, retirés avec elle dans quelque coin de Province, ils ne seroient capables ni de troubler l'Etat, ni de donner de l'ombre, & qu'elle s'engageoit à les retenir dans les bornes de l'obéissance & de la soumission. Le Conseil de France

ne se contenta pas de ces promesses, & déclara, que, sans ce point, il n'y avoit point d'accommodement à espérer. Sans doute le Ministre se flattoit que la Reine ne passeroit jamais sur cette difficulté; mais on trouva un biais pour l'é luder : les personnes notées déclarèrent que, pour assurer la tranquillité de leur maîtresse, elles étoient prêtes à se retirer d'elles-mêmes, & à aller vivre dans les pays étrangers. A cette proposition, grande joie du Cardinal, grande satisfaction de ce qu'il peut espérer que la bonne intelligence entre la mere & le fils va enfin se rétablir. Mais, dit-il, il ne faut pas faire les choses à demi : ces personnes s'étant rendues coupables de calomnies atroces, de complicité dans des projets d'assassinats, de faux horoscopes, de prédictions qui ont mortifié le Roi, la Reine ne montreroit pas à son fils un vrai retour de tendresse, ce ne seroit pas donner au Royaume & à l'univers, l'exemple d'un défaveu nécessaire, que de ne pas permettre que ces criminels, qui ont abusé de sa confiance, soient punis, & elle ne peut se dis-

LOUIS
XIII.
1634.

penfer de les abandonner à la justice du Roi. Marie se récrie contre une condition si révoltante; Richelieu s'étonne qu'elle la trouve extraordinaire. Il tient ferme contre elle, & en même-temps pour séparer Gaston de sa mere, il accompagne les propositions qu'il fait faire à Monsieur de tous les adoucissements qui peuvent les rendre acceptables.

Richelieu favoit que ce Prince ne se conduisoit que par l'inspiration de ses favoris; c'étoit toujours Puy-Laurent qui tenoit le premier rang auprès de lui : le Ministre le recherche, le flatte, lui fait offrir une de ses cousines en mariage, un Duché, & d'autres avantages. Puy-Laurent se laisse enchanter par les promesses séduisantes du Cardinal; il renonce à épouser la Princesse de Phalsbourg, qui, devenue libre par la mort de son mari, s'étoit aussi sauvée de Nancy à travers les armées Françoises, & lui offroit sa main. Tout dévoué à l'adroit Ministre, il persuade à son Maître d'accepter les offres qu'on lui fait; que si sa mere veut se perdre en refusant d'abandonner ses gens, il

n'est pas obligé, par complaisance pour son obstination, de renoncer aux graces de toute espece que la faveur de son frere lui prépare en France. Les Espagnols, qui se doutoient que le Duc d'Orléans alloit leur échapper, imaginerent de le lier à eux par un traité. Gaston y consentit, afin de ne pas laisser appercevoir ses démarches (a); mais il en avertit le Roi. Puy-Laurent ne réussit pas aussi-bien à cacher aux réfugiés de la Cour de la Reine, son commerce avec le Ministre. Il y eut des explications, des froideurs, des picoteries; on s'insulta, on s'envoya des cartels, on se battit. La mere prit un ton d'autorité sur le fils; le fils ne voulut pas se laisser gouverner: il se passa entre ces

LOUIS
XIII.
1634.

(a) Il n'eut pas la même discrétion à l'égard de tout le monde. Prêt à conclure son accord, il envoya en France un de ses Gardes qu'il chargea d'en aller porter la nouvelle à quelques personnes de la Cour qui s'y intéressoient. Richelieu fait arrêter & pendre ce malheureux, pour mettre en défaut, dit Siri, la curiosité des Espagnols. *Voy. Mém. rec. tom 8, pag. 76.*

LOUIS
XIII.
1634.

deux personnes des scènes vives. Enfin, peu s'en fallut que, victime de la jalousie ou de la politique, Puy-Laurent ne finît ses jours d'une manière tragique à Bruxelles.

Gaston
revient en
France.

Mém.
d'Orléans,
p. 244.

Comme il montoit le grand escalier du palais, un coup de carabine part, blesse deux personnes à ses côtés, une balle l'effleure lui-même à la joue; l'assassin se sauve, & laisse sa casaque, qui étoit de la livrée du Duc d'Elbœuf. En conséquence, les premiers soupçons tombent sur le Duc, qu'on favoit être ennemi personnel de Puy-Laurent. Mais bientôt on trouva de l'affectation dans l'oubli de cette casaque, & les conjectures se tournèrent sur différentes personnes, sur la Princesse de Phalsbourg, qui avoit à venger son amour dédaigné, sur le P. Chanteloube, le plus déclaré entre les confidens de la Reine-Mère, contre l'accommodement particulier du Duc d'Orléans. Ce fut à lui que Monsieur s'arrêta; & quand il parloit de cette aventure, il ne l'appelloit jamais que la *Chanteloupade*. Richelieu eut aussi sa part des soupçons. On dit qu'il avoit fait commettre ce

crime pour donner de la frayeur à Puy-Laurent, & le presser de conclure le traité avec la France. Mais il paroît par les mesures prises pour consommer le crime, que ceux qui le firent ou le conseillèrent n'eurent pas dessein de se borner à inspirer de la crainte : or, loin d'avoir intérêt à se défaire de Puy-Laurent, le Cardinal devoit desirer de le conserver, puisque ce n'étoit que de lui qu'il espéroit le succès de ses démarches auprès de Gaston.

LOUIS
XIII.
1634.

Elles réussirent à son gré. La Reine-Mere, toujours fixe dans la résolution de ne point livrer ses confidens à une mort certaine, privée d'ailleurs de l'appui de son fils, qui lui auroit donné des espérances tant qu'ils auroient fait cause commune, se trouva dénuée de tout espoir d'accommodement. Gaston se sauva furtivement de Bruxelles; il craignoit les Espagnols, qui, sans violer le droit d'hospitalité, auroient pu l'arrêter, comme infracteur du traité qu'il venoit de conclure avec eux. Il ne parla pas de sa fuite à sa femme, qu'il recommanda par lettre à la Reine sa mere; & en deux

Il arrive à
la Cour.

Mém. réc.
t. 7, p.
580, & t.
8, p. 105.

LOUIS
XIII.
1634.

jours il arriva à la Cour, où le Roi le reçut comme s'il venoit de faire un voyage de plaisir. Le Cardinal, charmé d'avoir enlevé aux ennemis de la France, l'héritier présomptif de la Couronne, lui donna des fêtes magnifiques. On remarqua que le Prélat, attentif à ses intérêts, profita de la confiance qu'inspire le plaisir, pour tirer de Gaston ses secrets. Il commença ensuite à le harceler sur son mariage. On le mit aux prises avec Boutilier, Secrétaire d'Etat, deux Docteurs de Sorbonne, trois Jésuites, le Général de l'Oratoire, le P. Joseph, & Mazarin, Nonce du Pape. Ils voulurent lui persuader que son mariage étoit nul; mais il en soutint la validité avec une fermeté qui ne lui étoit pas ordinaire. Cette résistance donna de l'humeur à Richelieu, qui différa quelque temps l'exécution des promesses faites à Puy-Laurent, persuadé que c'étoit lui qui inspiroit cette vigueur à son maître; mais enfin, le Ministre crut devoir combler le favori, pour voir s'il viendroit à bout de le gagner. Le prix du Duché promis fut compté, l'achat s'en fit, le ma-

riage se conclut avec la Demoiselle de Pont-Château, cousine du Cardinal, & Puy-Laurent se trouva tout-à-coup possesseur de six cents mille écus de rente, Duc & Pair, & proche parent de Richelieu (a).

LOUIS
XIII.
1634.

Cet état florissant dura à peine deux mois, & fut suivi du revers le plus accablant. Monsieur s'étoit retiré à Blois, où il menoit une vie privée, concentré entre quelques confidants intimes, qui ne laissoient rien transpirer de ses occupations, ni de ses amusements. Cette espece de mystere inquiéta Richelieu; il fit tous ses efforts pour engager Puy-Laurent à l'instruire secretement de ce qui se passoit, jusqu'à lui offrir des Gouvernements, le Bâton de Maréchal de France & le commandement des armées. Il l'avertit aussi, & le pria d'éloigner de lui Coudrai-Montpensier & quelques au-

1635.
Puy-Laurent arrêté.

Mém. rec.
t. 8, p.
203.

Bassomp.
t. 3, p.
372.

(a) Puy-Laurent s'appelloit *Antoine de Laage*. On remarqua que Richelieu, pendant la négociation qui finit par faire revenir en France Puy-Laurent avec son maître, disoit quelquefois *Avec le temps, j'aurai de l'âge*. Voy. la Vérité défendue, page 598.

LOUIS
XIII.
1635.

tres Gentilshommes qui passoient pour gens d'exécution, & dont le séjour auprès du Duc d'Orléans ne plaisoit pas au Cardinal. Enfin, il revint à la charge pour obtenir du favori qu'il arrachât à son Maître un consentement à la dissolution de son mariage. Puy-Laurent tiroit en longueur; & pendant qu'il espéroit gagner du temps, il passa par Blois des Espagnols qu'il avoit connus à Bruxelles, & qui furent reçus en amis. Richelieu profita de cette circonstance pour rendre suspects au Roi les dispositions de son frere, en lui faisant entendre que ces liaisons, dont Puy-Laurent serroit les nœuds, pouvoient être de la plus grande conséquence au moment de la guerre qui s'allumoit. Ces observations parurent justes, & la perte de Puy-Laurent fut résolue.

Il s'agissoit de le tirer de Blois, d'où on savoit qu'il ne sortiroit pas sans son Maître. On fit à la Cour, à l'occasion du Carnaval, de grands préparatifs de fêtes auxquels le Roi les invita. Puy-Laurent sur-tout, bien fait & bon danseur, devoit y jouer un des premiers rôles. Arrivant au Lou-

Le 1 Février après midi, pour répéter un ballet, il fut arrêté & conduit à Vincennes; plusieurs de ses amis éprouverent en même-temps le même sort, & on les conduisit en différentes prisons. Le Duc d'Orléans fut atterré de ce coup. Il ne montra pas d'abord tout son ressentiment, parce qu'il craignoit pour lui-même; il se contenta de dire au Roi, qu'il ne demandoit pas de grace pour son favori s'il étoit coupable; mais qu'il le conjuroit de ne pas se laisser prévenir: & après avoir recommandé le prisonnier aux bontés de son frere, il reprit tristement le chemin de Blois. Puy-Laurent ne survécut pas longtemps à sa disgrâce. Il mourut dans le mois de Juillet, d'une maladie causée par l'ennui de sa prison. Gaston le regretta sincèrement. Tant qu'il vécut, le Prince ne voulut pas entendre à recevoir un autre favori de la main du Cardinal; encore moins à recevoir le Cardinal lui-même, qui tâchoit par toutes sortes de souplesses, de s'insinuer dans la confiance de Monsieur, afin de gouverner le cadet comme il gouvernoit l'ainé. Au défaut de ce

LOUIS
XIII.
1635.

L. LOUIS
XIII.
1635.

moyen de conduire le Prince, Richelieu en employa un, dont Gaston ne se trouva pas mieux : ce fut de lui composer une maison, Chancelier, Secrétaire, Gentilshommes, tous dévoués au Ministre ; de sorte que le Duc d'Orléans se trouvoit comme prisonnier au milieu de son monde. Ainsi, fêtes, plaisirs, alliances, tout servoit au Cardinal pour attirer ceux dont il vouloit s'affurer. Si ce n'étoient pas des pièges, c'étoient du moins des liens, qu'il rendoit des chaînes pesantes, quand ses obligés vouloient en desserrer les nœuds.

Le Duc
d'Eper-
non hu-
milié.

Merc. t.
20.

Le Duc de la Valette épousa aussi une Demoiselle de Pont-château ; & celle-ci, comme sa sœur, eut à pleurer par la suite les malheurs de son époux, forcé de fuir dans les pays étrangers. On remarque que les obligations qu'avoit le Ministre au Cardinal de la Valette, son ami sincere, ne l'empêcherent pas de s'étudier à mortifier le Duc d'Epernon son pere, cet ancien favori si peu accoutumé à fléchir. Il étoit Gouverneur de Guierne ; & Sourdis, Prélat guerrier, étoit Archevêque de Bordeaux. Ce choix,

disoit-on, avoit été fait pour chagriner le Gouverneur. Des prétentions éleverent entre lui & l'Archevêque une querelle, qui aboutit à des voies de fait. Epernon, vieillard impatient & colere, en faisant de la canne un geste de mépris, fit tomber la mître de l'Archevêque dans une procession. Celui-ci prétendit avoir été frappé. Il excommunia le Gouverneur. Le Gouverneur employa tous ses amis au Conseil, où l'affaire fut portée. Le Roi inclinoit pour lui contre le Prélat, dont les manieres trop militaires déplaisoient au Monarque. Mais le Ministre fit valoir avec chaleur, en faveur de l'Archevêque, les canons & les loix de l'Eglise. Epernon perdit sa cause: il eut ordre de sortir pour quelque temps de son Gouvernement, de se soumettre aux censures, & il n'obtint la levée de l'excommunication qu'en accomplissant la pénitence qui lui fut infligée. Ainsi les plus grands s'accoutumoient à plier sous l'autorité des loix; ce qu'ils n'auroient pas fait du temps de la Ligue, & pendant le foible gouvernement de Marie de Médicis. Il est vrai qu'en punissant le

LOUIS
XIII.
1635.

LOUIS
XIII.
1635.

Gouverneur de sa violence, le Roi lui donna quelque consolation, par la défense qu'il envoya à l'Archevêque de se présenter devant lui. Cette disgrâce déplut à Richelieu, parce qu'exigeant de ses protégés le sacrifice de leur volonté, il aimoit à les dédommager par l'approbation la plus éclatante de leurs actions.

Etablissement de
l'Académie
Françoise.

Un Corps entier, celui qui se dit le plus libre de tous, le Corps des Gens de Lettres éprouva cette contrainte qu'imposoit l'impérieux Cardinal. Il procura l'établissement de l'Académie Françoise, & y attacha des revenus & des prérogatives qui ont assuré sa durée; mais il exigea d'elle la critique du Cid, Tragédie de Corneille, Auteur trop peu courtisan, qui ne lui plaisoit pas (a). Richelieu est

(a) On dit que Richelieu auroit voulu que Corneille lui cédât le Cid, pour le faire paroître sous son nom. Il paroît que, malgré sa rivalité, il fit du bien à ce Poëte. Témoin ces Vers.

Se plaigne qui voudra de ce grand Cardinal,
Ma Prose ni mes Vers n'en diront jamais rien.
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,
Et m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

foupçonné d'avoir composé lui-même des pieces de théâtre, ou du moins d'avoir eu beaucoup de part à la tragi-comédie de Mirame, qui parut sous le nom de Desmarets. Elle fut mal reçue du public (a); & lorsque le malheureux Poëte se présenta au Cardinal après la chute de sa piece, ce Prélat lui dit en homme piqué, qui prenoit à la chose le plus vif intérêt: *Eh bien, les François n'auront donc jamais de goût? Il n'ont pas été charmés de Mirame!*

L O U I S
XIII.
1635.

Mais ce desir de primer en tout, blâmable à quelques égards, est peut-

1636.
Commer-
ce. Mari-
ne. Com-
pagnie
des Indes.

(a) La premiere représentation coûta cent mille écus. Desmarets voyant le dépit du Cardinal, qui étoit allé se cacher à Ruel très-mortifié, s'avisa de lui dire que c'étoit la faute des Comédiens, & que si Son Eminence vouloit permettre de recommencer, il étoit sûr du succès. Le Cardinal y consentit, & Desmarets se remua si bien, gagna tant de suffrages, que la piece fut applaudie depuis le commencement jusqu'à la fin. M. le D. de L. V***, auteur de cette anecdote, remarque que Richelieu aimoit fort les pieces d'intrigues. *Voy. Bibliothèque du Théâtre Français, depuis son origine, tom. II, p. 569.*

L O U I S
XIII.
 1636.

être aussi la cause des entreprises utiles qui illustrerent la France sous le Ministère de Richelieu. C'est sans doute à son ardeur pour tous les genres de gloire, qu'on doit les premiers encouragements donnés au commerce maritime. Ce n'est pas que les François eussent jusqu'alors manqué du courage & des talents nécessaires pour les voyages de long cours. Il est même à remarquer qu'ils ont devancé les autres nations Européennes dans la carrière des découvertes. Ils fondèrent des colonies au-delà des Canaries sur les côtes d'Afrique, dès le regne de Charles VI, en 1417. La démenche de ce Prince, les guerres de Charles VII contre les Anglois, celles de Louis XI contre ses vassaux & ses voisins, les invasions de Charles VIII & de Louis XII en Italie, les malheurs de François I, les fureurs de la Ligue; tous les fléaux qui affligèrent la France sans interruption pendant deux siècles, empêchèrent le Gouvernement de seconder les efforts des particuliers. Les découvertes s'oublièrent, les établissemens se détruisirent, & il n'en restoit plus que de foibles vestiges, quand

Richelieu prit le sceptre des mers avec la qualité de *Sur-Intendant du commerce & de la navigation*. Alors l'émulation se réveilla. Les commerçants, sûrs d'être protégés par la marine Royale, que le Cardinal fondoit, firent des entreprises qui réussirent. Des riches négociants composèrent des compagnies, dans lesquelles des personnes opulentes, & le Ministre lui-même, s'intéressèrent. Enfin, prêt à mourir, le Cardinal réunit ces sociétés, & en forma la *Compagnie des Indes*, qui, après des alternatives de succès & de revers, vient de se résoudre en affociations particulieres comme elle avoit commencé (a) : exemple remarquable

LOUIS
XIII.
1636.

(a) Le berceau de la Compagnie des Indes fut la ville de Surate, située dans le golfe de Cambaye. Elle a une excellente rade, & une communication facile, par terre, avec la Perse & l'intérieur de l'Inde. Sans cesse elle est fréquentée par les négociants Arabes, Gentils, Maures, Turcs, Guebres, Persans, Mogols, Syriens, Arméniens; Juifs & Européens, qui en font une ville très-peuplée & très-opulente. L'avantage de cette situation l'a fait choisir par le Sieur Anquetil du Perron, mon frere, de l'Aca-

L O U I S
XIII.
1636.

Invasion
en Fran-
ce.

Merc. t.
21.

Aubery,
Mém. t. 1,
p. 580.

Mém. réc.
t. 8, p.
338.

de la viciffitude des chofes humaines ; dont les plus beaux étabiffemens ne peuvent à la longue fe fauver.

Peu s'en fallut que le Cardinal ; qui fembloit tenir dans fa main les évènements, n'éprouvât lui-même cette année l'infabilité de la fortune. Sa puiffance chancela ; mais les fecouffes que fes ennemis lui donnerent , ne fervirent qu'à l'affermir. On peut dater de cette époque l'efpece de tyrannie que le Miniftre exerça le refte de fa vie fur le Monarque , le gouvernant avec la hauteur d'un ferviteur qui fe fent néceffaire , & qui défie pour ainfi dire l'indignation de fon maître. C'eft

démie Royale des Infcriptions & Belles-Lettres , comme le lieu le plus propre à recueillir les ouvrages de Zoroaftre , qu'il a donnés au public , avec la relation de fon voyage , en 3 vol. in 4^o. chez Tilliard , en 1771. Le Miniftre de France ne voulant pas non plus laiffer perdre les avantages que la Compagnie des Indes , pendant fon existence , tiroit de Surate , y a nommé Conful , en 1774 , le Sieur Anquetil de Briancourt , mon autre frere , qui étoit Chef du Comptoir François de cette ville depuis quinze ans.

aussi alors qu'on commence à lui voir employer plus ouvertement les stratagèmes d'une noire politique qui l'engageoit à diviser, à brouiller, à pousser au désespoir, par des vexations fourdes, ceux qu'il craignoit ou haïssoit, & à les forcer, pour ainsi dire, de commettre des fautes qui les perdoient.

LOUIS
XIII.
1636.

Richelieu croyoit avoir assez bien pris ses mesures pour éloigner la guerre du centre de la France, par les armées qu'il entretenoit chez les voisins limitrophes, en Savoie, en Navarre, en Lorraine, en Alsace. Il se flattoit aussi, par des divisions habilement ménagées en Allemagne, d'occuper loin de lui les forces de la Maison d'Autriche, & de la ruiner en détail. Le Cardinal Infant, Gouverneur des Pays-Bas, laisse le Cardinal François se bercer de ces espérances. Il trompe sa vigilance, rassemble une armée puissante, surtout en cavalerie, & fond avec impétuosité sur la Picardie. Plusieurs villes mal défendues ou mal pourvues, se rendent presque sans se défendre. La cavalerie Espagnole se répand en

LOUIS
XIII.
1636.

Picardie & en Champagne comme une inondation, & porte la défolation dans ces Provinces. On n'avoit pour opposer à ce torrent, qui menaçoit déjà la Capitale, qu'un corps de troupes, ressemblant plutôt à un détachement qu'à une armée, commandé par le Comte de Soissons : Soissons, Prince altier, que le Cardinal estimoit, qui dédaigna son amitié, & qui fut victime de sa vengeance (a). Comme il y auroit trop d'affectation à laisser le seul Prince guerrier qui fût en France sans commandement, pendant que le Roi mettoit cinq armées sur pied, le Ministre l'avoit rélégué,

(a) Il avoit la barbe rousse. Se promenant un jour avec le Roi, il lui fit remarquer malignement un Jardinier, qu'on disoit eunuque, & qui n'avoit point de barbe. Le Roi, pour s'amuser, s'approche de cet homme, qui avoit apperçu la malice de Soissons, & lui demande pourquoi il n'a pas de barbe. Sire, dit-il, j'étois occupé pendant que le bon Dieu faisoit la distribution des barbes : je vins trop tard, & n'en trouvant plus que des russes, j'ai mieux aimé m'en passer, que d'en prendre de cette couleur. Voy. Ménagiana, t. II, p. 74.

légué, pour ainsi dire, avec un petit corps d'armée, dans la Province au-delà de l'Oise & de l'Aine, où il ne croyoit pas que les ennemis pussent faire une irruption si dangereuse.

LOUIS
XIII.
1636.

A la premiere nouvelle de cette invasion, Richelieu fit passer au Prince les premiers renforts qu'il trouva sous sa main, & les envoya par le Maréchal de Brezé, son beau-frere, que Soissons n'aimoit pas. Le Prince regarda cet associé comme un homme destiné à le faire échouer ou à partager avec lui le succès, pour lui en ravir la gloire. Ces premiers secours n'empêcherent pas les ennemis d'avancer; ils mirent le siege devant Corbie, la derniere place de défense, & la prirent. La consternation devint extrême à Paris; nombre de bourgeois prirent la fuite, & emmenerent au-delà de la Loire, leurs femmes, leurs enfants & leurs meubles les plus précieux. On y murmuroit généralement contre le Cardinal. On l'accusoit d'avoir manqué de prévoyance. C'étoit lui, disoit-on, qui attiroit la colere du Ciel sur le Royau-

LOUIS
XIII.
1636.

me, par les sentiments dénaturés qu'il excitoit dans le cœur des fils contre la mere. Le Roi lui-même ne fut pas à l'abri des frayeurs enfantées par les remords, ni exempt de soupçons sur la capacité de son Ministre; & il y eut un moment où celui-ci, déconcerté & abattu, songea à abandonner le timon des affaires. On dit que ce fut le P. Joseph qui le rassura. Par le conseil du Capucin, il osa se promener sans gardes dans les rues de Paris. Il flatta le peuple, plaifanta des craintes, se montra en homme certain des ressources & des succès. Cette assurance apparente en donna aux Parisiens un véritable. Le courage reparut, les jeunes gens s'enrôlerent, les corps se taxerent, & en peu de jours il sortit de la Capitale une armée de soldats, médiocres à la vérité du côté de l'expérience, mais dont le nombre pouvoit en imposer.

Heureusement pour Richelieu, les ennemis ne furent pas tirer parti de leurs premiers avantages. Après la prise de Corbie, ils s'amuserent à ravager la campagne, au-lieu d'aller droit à la Capitale. Ils pouvoient espérer ou

de la rançonner, ou de faire une paix avantageuse sous ses murs; ce qui auroit perdu le Cardinal. Pour lui, il mit bien à profit leur inaction. Ses ordres envoyés de tous côtés, attirerent auprès de Louis une foule de Noblesse, qui, se joignant aux milices & aux autres corps de troupes réglées, détachées des armées plus voisines, formerent en peu de temps une armée très-nombreuse, bien fournie d'artillerie & de provisions de toute espèce. Les Espagnols eurent peur à leur tour; ils reculèrent vers la frontière, & laissèrent Corbie, leur principale conquête, exposée aux efforts des François, qui l'assiégèrent.

LOUIS
XIII.
1636.

Le Comte de Soissons, au moment de l'irruption du Cardinal Infant, avoit fait tout ce qui étoit moralement possible avec le peu de troupes qu'il commandoit: on ne pourroit assurer qu'il conserva la même bonne volonté, & que, voyant le discrédit que donnoient au Ministre son défaut de prévoyance, & les malheurs qui en étoient la suite, il ne fut peut-être pas fâché des succès des ennemis. Mais rien ne prouve qu'il y ait contribué

Conjuration contre la vie de Richelieu.

Montrésor, t. 1, p. 77.

Mém. Rec. t. 1, p. 443.

Monglat, t. 1, p. 165.

Aubery, Mém. t. 1, p. 580.

LOUIS
XIII.
1636.

par négligence ou mauvaises manœuvres. Cependant il eut la douleur d'apprendre que le Roi le soupçonnoit d'être en grande partie cause de ces défaites. Ces impressions défavorables, le Monarque, au jugement de Soissons, ne pouvoit les avoir reçues que de son Ministre, qui y trouvoit le double avantage, de rejeter sa faute sur un autre, & sur un autre qu'il haïssoit. Furieux de la calomnie, le Comte prend la résolution de se venger par un coup de main, & associe à son projet le Duc d'Orléans.

Ce Prince gémissoit toujours sous la tyrannie du Prélat, investi d'espions sous le nom de domestiques, contrarié dans ses goûts qu'il fallut soumettre à l'inspection du Ministre, ne pouvant donner sans son attache, ni sa confiance, ni sa faveur, forcé enfin de retenir sa femme reléguée loin de lui, & privé même, depuis la guerre, de la consolation de fournir à ses besoins; devoir qui lui fut interdit, sous prétexte que ce seroit faire passer de l'argent aux ennemis de l'Etat. Lors de l'invasion des Espagnols, Gaston suivit son frere à l'armée. Il y

resta pendant le siege de Corbie. Le Roi demeura au camp avec le Duc d'Orléans & le Comte de Soissons, chacun dans leur quartier; & le Cardinal s'établit à Amiens, où on tint le Conseil. C'est sur cette disposition que se forma le plan de l'entreprise.

LOUIS
XIII.
1636.

Montréal & Saint-Ibal, deux Gentilshommes attachés au Comte, gens de conseil & d'exécution, vont trouver le Duc d'Orléans: ils lui remontrant l'espece de honte dont il se couvre par l'esclavage dans lequel il languit; que la Reine sa mere, persécutée par un ingrat domestique, beaucoup d'illustres pros crits qui errent avec elle dans les pays étrangers, & plusieurs Grands du Royaume renfermés dans les prisons, attendent de lui leur liberté; que le Roi même ne fera pas fâché d'être délivré d'un serviteur qui le maîtrise & lui devient odieux. Sur ces remontrances, Gaston promet d'autoriser de son nom ce qu'on fera contre le Cardinal. Les conjurés voyant qu'il seroit difficile d'arrêter le Prélat, encore plus de le garder, concluent de s'en défaire, & de ne pas remettre l'action plus loin qu'au premier

L O U I S
XIII.
1636.

jour de Conseil qui se tiendra à Amiens. Ce parti pris, ils en avertissent le Duc d'Orléans.

En conséquence, les deux Princes allant à Amiens, se font escorter de quatre ou cinq cents Gentilshommes. Ils entrent chez Richelieu. Montrésor s'approche de Monsieur, & lui demande s'il est toujours dans la même résolution. *Oui*, répond Gaston d'un ton décidé : sur cette parole, les ordres déjà donnés sont confirmés. Le Conseil finit. Les Princes & le Ministre reconduisent le Roi à sa voiture. Il part. Saint-Ibal se tenoit derrière Richelieu, prêt à frapper; d'autres conjurés environnoient le Cardinal; Montrésor regarde Monsieur, & cherche son consentement dans ses yeux. Il ne falloit qu'un signe, & c'en étoit fait du Ministre : mais Gaston détourne la tête, & se retire précipitamment, comme un homme troublé. Le Prélat voit partir les Princes, & rentre chez lui tranquillement, ayant échappé, sans le savoir, au plus grand danger qu'il eût couru de sa vie.

Il triom-
phe de ses
ennemis.

Les Princes ne montrèrent pas grand

chagrin de ce que le projet n'avoit pas été exécuté. Ils comprirent fans doute, qu'un affassinat, quel qu'en soit le motif, est toujours une action basse & odieuse. Mais en abandonnant ce moyen, ils persévèrent dans la résolution d'employer tous les ressorts de la politique pour détruire le Cardinal. Ils conviennent d'unir invariablement leurs intérêts, de n'écouter aucune parole d'accommodement l'un sans l'autre, & de ne se jamais trouver ensemble à la Cour, afin que si l'un étoit arrêté, l'autre pût prendre sa défense. Ces choses réglées, on songea à mettre en mouvement les Seigneurs François, qui pouvoient aider la cause commune. Montréfor alla engager le Duc d'Epéron & La Vallette son fils, à soulever la Guienne. On se flattoit que cet exemple entraîneroit le Languedoc & tout le midi du Royaume : en même-temps, les Espagnols devoient y pénétrer par la Navarre & la Franche-Comté, rentrer en Picardie, & aider le Duc de Lorraine à reconquérir ses Etats. Les Princes se promettoient que le siege de Corbie dureroit assez pour donner

LOUIS
XIII.
1636.

Montréfor, t. 1,
p. 77.

Mém.
d'Aubery
t. 2, p. 12.

LOUIS
XIII.
1636.

lieu à ces invasions; qu'alors le Roi, embarrassé de tous côtés, prêteroit l'oreille aux discours qu'on lui tiendroit contre son Ministre: l'un se chargeoit de décrier son gouvernement intérieur, de dire qu'il étoit détesté des François, & que tous les malheurs étoient causés par la haine que le peuple & les Grands lui portoient; l'autre, de faire voir qu'il n'entendoit rien à la guerre, ni à ses préparatifs, quoiqu'il s'obstinât à l'allumer & à embraser l'Europe pour se rendre nécessaire; & que si Louis vouloit le congédier, les armes tomberoient aussitôt des mains des étrangers & des mécontents.

Ce projet contre le Cardinal, fondé sur les succès futurs des Espagnols, échoua par leurs revers. Par-tout où ils se présenterent pour entrer en France, ils furent repoussés. Le Comte de Soissons lui-même se trouva forcé de reprendre Corbie, dont il vouloit tirer le siege en longueur. Louis, qui avoit chancelé dans son estime pour son Ministre tant que le danger dura, la lui rendit toute entiere quand il fut passé, & le Cardinal devint plus puis-

fant que jamais. Dans ces circonstances, il n'auroit pas été prudent au Duc d'Epéron d'exciter quelques mouvements. En vain La Valette, son fils, très-échauffé contre Richelieu, vouloit entraîner son pere. Le vieillard plus prudent, ne lui répondit que par les exemples de Marillac & de Montmorency : de sorte que Montrésor, au-lieu de la nouvelle d'une diversion de la part d'Epéron, ne rapporta aux Princes qu'une exhortation de se mettre en sûreté. Le Comte de Soissons profita de l'avis, & se retira à Sedan. Le Duc d'Orléans s'en alla à Blois, faisant parade d'un mécontentement qui ne demandoit qu'à être appaisé.

LOUIS
XIII.
1636.

Fin du Tome second.

